

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1960 — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LE COMMERCE EXTERIEUR

DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE EN 1960

Le présent article retrace l'évolution du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1960. Il constitue la treizième étude consacrée à l'analyse de l'évolution du commerce extérieur depuis 1949. Il se divise en cinq chapitres. Le premier donne une vue générale de l'évolution de la conjoncture et des échanges dans les principaux pays industriels et dans les pays en voie de développement. Une section spéciale y est consacrée à l'évolution de la position concurrentielle de l'U.E.B.L., notamment en matière de prix. Le deuxième chapitre a trait à l'évolution de la réglementation du commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1960. Les troisième et quatrième chapitres présentent une analyse détaillée des importations et des exportations par catégorie de produits et par secteur. Enfin, le cinquième chapitre est réservé à la description de l'orientation géographique des courants commerciaux. Une attention spéciale est accordée aux échanges avec les pays membres de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.).

I. EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ET DES ECHANGES EN U.E.B.L. ET A L'ETRANGER ⁽¹⁾

Au cours de l'année 1960, l'activité économique des pays européens et plus particulièrement de ceux du Marché Commun a été caractérisée par la continuation de la hausse conjoncturelle amorcée au

(1) Les statistiques du commerce extérieur se rapportent à l'U.E.B.L., alors que les renseignements relatifs à la capacité concurrentielle utilisés dans ce chapitre ont trait à la Belgique seule. Les conclusions auxquelles on arrive en se basant sur ces renseignements, peuvent néanmoins être appliquées, sauf des cas spéciaux, à l'ensemble de l'U.E.B.L.

début de 1959. Les Etats-Unis, par contre, ont connu un arrêt de l'expansion, et même une récession, à partir du deuxième semestre. Les pays en voie de développement n'ont pas participé dans la même mesure à la prospérité, les cours des matières premières étant demeurés déprimés en raison de l'abondance de l'offre.

La Belgique a participé au mouvement de hausse conjoncturelle de l'économie européenne. En 1960, la production industrielle belge a augmenté de 6 p.c., celle des pays de l'O.E.C.E. et de la C.E.E. respectivement de 9 et 12 p.c. Par contre, la production industrielle n'a augmenté que de 3 p.c. aux Etats-Unis.

La période de prospérité, combinée avec la réalisation progressive du Marché Commun, s'est traduite par une intensification marquée des échanges entre les Six. Cette évolution doit d'ailleurs être située

Tableau I.

Taux annuel d'accroissement du volume des exportations

Source : Bulletin mensuel de Statistique des Nations Unies — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	De 1958 à 1960	De 1953 à 1960	De 1950 à 1960
Monde	3,4	6,4	10,8
Etats-Unis	5,0	2,6	15,4
Royaume-Uni	1,7	3,1	5,8
C.E.E.	5,3	11,8	15,9
U.E.B.L.	3,8	8,1	11,7
Pays-Bas	5,8	9,4	13,3
Allemagne fédérale	3,9	14,3	15,3
France	5,6	9,8	17,0
Italie	7,7	15,8	20,7

dans le cadre du mouvement de libération du commerce mondial.

En 1960, le commerce extérieur de l'U.E.B.L. a atteint des niveaux records : 188,8 milliards à l'exportation, soit une hausse de 14,6 p.c. par rapport à 1959, et 197,9 milliards à l'importation, soit une hausse de 15 p.c. Les importations et les exportations ayant augmenté environ dans la même proportion, le coefficient de couverture a peu varié : il s'est établi à 95,4 en 1960 contre 95,7 en 1959. Le ralentissement du rythme des exportations ressenti au cours du deuxième trimestre, s'est accentué au cours du troisième trimestre, lorsque le fléchissement fut supérieur à la baisse saisonnière habituelle. Toutefois, le quatrième trimestre a vu une certaine reprise malgré l'influence des grèves.

Un ralentissement du rythme d'expansion des exportations par rapport aux trimestres correspondants de 1959 s'observe aussi bien dans l'U.E.B.L. que dans l'ensemble des pays de la C.E.E.

Tableau II.

Evolution des exportations par rapport aux trimestres correspondants de 1959
(En pour cent)

Source : Organisation Européenne de Coopération Economique.

Périodes	C.E.E.	U.E.B.L.
1 ^{er} trimestre 1960	+ 33,8	+ 29,3
2 ^e trimestre 1960	+ 17,8	+ 16,4
3 ^e trimestre 1960	+ 12,8	+ 5,1
4 ^e trimestre 1960	+ 9,7	+ 5,2

Quoique, au cours de la période 1953-1960, le taux de croissance des exportations de l'U.E.B.L. ait été quelque peu inférieur à celui des autres pays de la Communauté et de l'ensemble des pays de l'O.E.C.E., l'U.E.B.L. se place, pour la période 1959-1960, au quatrième rang dans la C.E.E., soit entre l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas, et à égalité avec l'ensemble des pays de l'O.E.C.E. Les Etats-Unis ont, par ailleurs, connu une hausse importante de leurs exportations par rapport à l'année précédente.

Tableau III.

Taux d'accroissement de la valeur des exportations

Source : Organisation Européenne de Coopération Economique.

	De 1959 à 1960
O.E.C.E.	14,3
C.E.E.	17,7
U.E.B.L.	14,6
Pays-Bas	11,6
Allemagne fédérale	16,3
France	22,2
Italie	25,9
Royaume-Uni	6,4
Etats-Unis	16,8

¹ Chiffres établis directement d'après les données de l'Institut National de Statistique.

Si l'on remonte jusqu'à l'avant-guerre, on constate que la part des exportations de l'U.E.B.L. dans les exportations mondiales s'est bien maintenue, tandis que sa part dans les exportations des pays industrialisés, et surtout de la C.E.E., a quelque peu diminué. Ceci est dû principalement au développement plus rapide des exportations des pays partenaires de la C.E.E. depuis dix ans.

Tableau IV.

Evolution de la part relative des exportations de l'U.E.B.L. par rapport à la valeur des exportations du monde, de la C.E.E. et des pays industrialisés
(En pour cent)

Sources : Svernilson I., *Growth and Stagnation in the European Economy*, Nations Unies, Genève, 1954, et *Bulletin mensuel de Statistique des Nations Unies*.

Années	Monde	C.E.E.	Pays industrialisés
1913	3,51	13,2	—
1938	3,29	14,9	4,8
1952	3,30	17,7	4,7
1960	3,35	12,7	4,4

Dans cet ordre d'idées, on peut se rappeler que de tous les pays développés, seuls les Pays-Bas ont un coefficient d'exportation de biens et services par rapport au produit national brut plus élevé que la Belgique et que, dès lors, dans ces deux pays, l'accroissement de ces exportations revêt une plus grande importance que dans des pays comme la France ou l'Italie, qui sont beaucoup plus autarciques ⁽¹⁾.

Ainsi que nous le verrons de manière plus approfondie ultérieurement, l'accroissement de 25 p.c. des

Tableau V.

Répartition géographique des exportations de l'U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Répartition en 1960 (en pour cent)	Evolution par rapport à 1959 (en pour cent)
Pays industrialisés	77,9	+ 15
dont : C.E.E.	50,5	+ 25
Etats-Unis et Canada	10,5	— 17
Pays du bloc oriental	4,0	+ 47
Pays sous-développés	18,2	+ 7
dont : Congo	1,6	— 33
Amérique latine	4,3	— 6
	100,0	+ 14,6

ventes à la Communauté, qui absorbe actuellement la moitié des exportations, a compensé le recul des exportations vers les Etats-Unis où la grève

⁽¹⁾ Cf. « Le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1959 », *Bulletin d'Information et de Documentation*, juillet 1960, p. 12.

des aciéries avait suscité une demande exceptionnellement élevée en 1959, et vers le Congo, dont les achats ont aussi fléchi au cours du deuxième semestre. Les exportations vers les pays en voie de développement, dont la demande avait reculé depuis 1957, ont connu un léger regain, alors que les pays du bloc oriental, qui offrent un débouché relativement stable sur une période de plusieurs années, ont, au cours de cette année, fortement augmenté leurs achats.

L'orientation accrue des exportations vers les pays de la C.E.E., d'une part, et la perte de certains débouchés au Congo, qui ne constituaient que 2,8 p.c. des exportations en 1959, d'autre part, peu-

vent être considérées comme des facteurs d'ordre structurel. L'extension des débouchés dans les pays sous-développés est notamment fonction de l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

*
**

Au cours de la période 1953-1960, les termes de l'échange de l'U.E.B.L., comme ceux de la plupart des pays industrialisés, ont évolué favorablement sous l'effet d'une baisse généralisée des prix à l'importation, surtout des matières premières, alors que les prix à l'exportation ont connu un fléchissement plus faible, un *statu quo*, voire une hausse.

Tableau VI. **Prix à l'exportation, à l'importation et termes de l'échange en 1960**

(Base 1953 = 100)

Source : Organisation Européenne de Coopération Economique.

	O.E.C.E.	C.E.E.	U.E.B.L.	Pays-Bas	Allemagne fédérale	France	Italie	Royaume-Uni	Etats-Unis
Prix à l'exportation	100	97	97	100	101	94	87	110	108
Prix à l'importation	95	91	93	99	91	95	85	98	100
Termes de l'échange ¹	105	107	104	101	112	99	102	112	108

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}} \times 100$

Ainsi que le montrent les indices de disparité ⁽¹⁾, les prix à l'exportation, pour l'ensemble de la période 1953-1960, ont augmenté plus rapidement à l'étranger qu'en Belgique, sauf en France (qui a dévalué sa monnaie) et en Italie. Toutefois, même dans ces deux pays, les disparités sont en voie de se résorber en faveur de la Belgique.

des coûts internes peut ne pas s'être répercutée encore sur les prix.

Tableau VII.

Indices de disparité des prix à l'exportation en 1960

(Base 1953 = 100)

Source : Organisation Européenne de Coopération Economique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

O.E.C.E.	C.E.E.	Pays-Bas	Allemagne fédérale	France	Italie	Royaume-Uni	Etats-Unis
+ 3,1	0	+ 3,1	+ 4,1	- 3,1	-10,3	+13,4	+11,3

Tableau VIII.

Indices de disparité des prix, des salaires et de la productivité dans les divers pays par rapport à la Belgique en 1960 ¹

(Base 1953 = 100)

Source : Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique sur base des statistiques nationales des différents pays.

	Prix de gros	Prix de détail ou coût de la vie	Gains horaires bruts	Productivité dans les industries manufacturières
Pays-Bas	+ 1,3	+10,1	+12,6	+ 0,3
Allemagne fédérale .	+ 4,1	+ 3,6	+16,8	+ 3,8
France	- 9,8	-13,4	-10,4 ²	+ 9,5
Italie	- 3,6	+ 4,6	- 6,8	+14,4 ³
Royaume-Uni	+12,7	+ 9,9	- 0,3	-13,9
Etats-Unis	+ 5,8	+ 0,4	- 6,2	-11,0

¹ Les chiffres ont été ajustés pour tenir compte des dépréciations monétaires.
² Janvier 1961.
³ Premier semestre 1960.

On notera que les prix à l'exportation ne reflètent pas toujours fidèlement la position fondamentale des différents pays en matière de prix. En effet, des distorsions peuvent se produire entre le niveau des prix intérieurs et extérieurs : par exemple, les produits d'exportation peuvent bénéficier d'une aide sélective, ou les biens exportés peuvent ne pas être couramment consommés dans le pays, ou encore une hausse

Les deux premières colonnes du tableau VIII indiquent que partout, sauf en Italie, pour les prix de gros, et en France, grâce aux dévaluations ⁽¹⁾, les

(1) L'indice de disparité se calcule d'après la formule :

$$100 \times \frac{\text{indice des pays étrangers}}{\text{indice belge}} - 100$$

(1) En faisant abstraction des ajustements monétaires, la hausse des prix et des salaires a été évidemment beaucoup plus forte en France qu'en Belgique. Toutefois, pour apprécier l'évolution de la position concurrentielle des divers pays, il faut tenir compte des modifications intervenues dans les parités monétaires.

prix de gros et de détail ont haussé plus rapidement qu'en Belgique depuis 1953. De même, partout, sauf en France, en tenant compte des ajustements monétaires, et en Italie, l'indice de disparité, par rapport à la Belgique, des gains horaires bruts a augmenté plus rapidement que celui de la productivité. Ceci permet de supposer très approximativement, car les séries statistiques ne sont pas strictement comparables, que le coût effectif du travail a évolué en faveur de la Belgique. A défaut de statistiques internationales sur les salaires-coûts, il est toutefois impossible de mesurer avec précision cette évolution.

Ces diverses constatations indiquent que, sur le plan de la capacité compétitive, la position de la Belgique s'est améliorée au cours de ces dernières années.

Cet aperçu de l'évolution des disparités ne permet cependant pas de tenir compte de tous les éléments de la position concurrentielle des pays. Ainsi, la baisse des prix à l'exportation, en elle-même un indice favorable de la capacité de concurrence, pourrait comprimer les marges bénéficiaires de l'industrie nationale. C'est ce qui se produit dans certains secteurs industriels qui travaillent pour un *buyer's market*, c'est-à-dire un marché où les prix s'établissent à un niveau relativement plus favorable aux acheteurs.

Dans cet ordre d'idées, on constate que, depuis 1953, les prix mondiaux des produits manufacturés ont augmenté le plus, alors que ceux des produits de base ont baissé le plus. Dans l'ensemble, et en faisant abstraction de l'influence divergente d'autres facteurs, ce sont donc les pays qui exportent la plus forte proportion de produits manufacturés et importent principalement des produits de base qui ont bénéficié des termes de l'échange les plus favorables et ont retiré l'avantage le plus substantiel du commerce extérieur.

Tableau IX.

**Indices des prix mondiaux
par catégorie de produits en 1960**

(Base 1953 = 100)

Source : *Bulletin mensuel de Statistique des Nations Unies.*

Produits de base	94
Métaux communs non ferreux	102
Produits manufacturés	109
Ensemble	99

Le comportement différent des prix d'une catégorie de biens à l'autre peut être illustré également à l'aide des statistiques relatives à l'U.E.B.L. Le tableau X indique l'évolution des indices des valeurs unitaires moyennes à l'importation et à l'exportation sur base de 1953. A l'importation, le niveau de l'indice dépend du degré de finition des produits. A l'exportation, l'indice des produits demi-finis est plus

élevé que celui des produits finis. Ceci est dû en majeure partie à l'importance prise par la sidérurgie, qui a bénéficié d'une conjoncture de prix favorable, dans la première catégorie, et à la place que prennent les produits textiles dans la deuxième catégorie.

Tableau X.

Indices des valeurs unitaires moyennes en 1960

(Base 1953 = 100)

Source : *Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.*

	A l'importation	A l'exportation
Produits alimentaires	90,6	—
Matières brutes	91,9	84,6
Produits demi-finis	93,4	103,2
Produits finis	104,0	91,2
Ensemble	95,8	97,1

Les différents graphiques présentés dans cet article retracent l'évolution des indices du volume et des valeurs unitaires moyennes à l'exportation et à l'importation établis par la Banque Nationale de Belgique depuis 1948. Les indices des volumes sont mesurés le long de l'axe des abscisses, tandis que les indices des valeurs unitaires s'expriment par référence à l'axe des ordonnées. A chacune des années de la période correspond une coordonnée exprimant la modification intervenue dans les indices de volume et de valeur unitaire, par rapport à la période de base 1953. Chacune de ces coordonnées indique un « lieu de transactions » représentatif des opérations enregistrées dans le courant de l'année pour un groupe déterminé de produits. Il n'est pas possible d'identifier des points de rencontre des courbes d'offre et de demande en raison des caractéristiques du matériel statistique utilisé : les indices de volume et de valeur unitaire représentent en effet des moyennes annuelles, et à l'importation, les valeurs unitaires expriment aussi bien les modifications intervenues dans les prix des marchandises que dans les composantes du poste c.i.f. L'ensemble des treize points obtenu pour la période 1948-1960 ne fournit par conséquent pas une courbe d'offre ou de demande au sens que la théorie économique attache à ces concepts. On pourrait, tout au plus, identifier des courbes d'offre ou de demande de longue période. Encore faut-il préciser que les réactions entre valeurs unitaires et volumes n'apparaissent nullement à l'état pur dans ces graphiques, puisqu'elles n'ont pas été isolées par rapport à d'autres influences, parmi lesquelles on citera notamment celle qui émane des variations dans les revenus.

Ces réserves faites, on peut établir certains types de comportement, dont la signification est loin d'être négligeable pour l'évolution des *exportations* de l'U.E.B.L. :

1) Pour certains secteurs, il est possible d'identifier des courbes d'offre de longue période, en d'autres termes, des courbes caractérisées par une

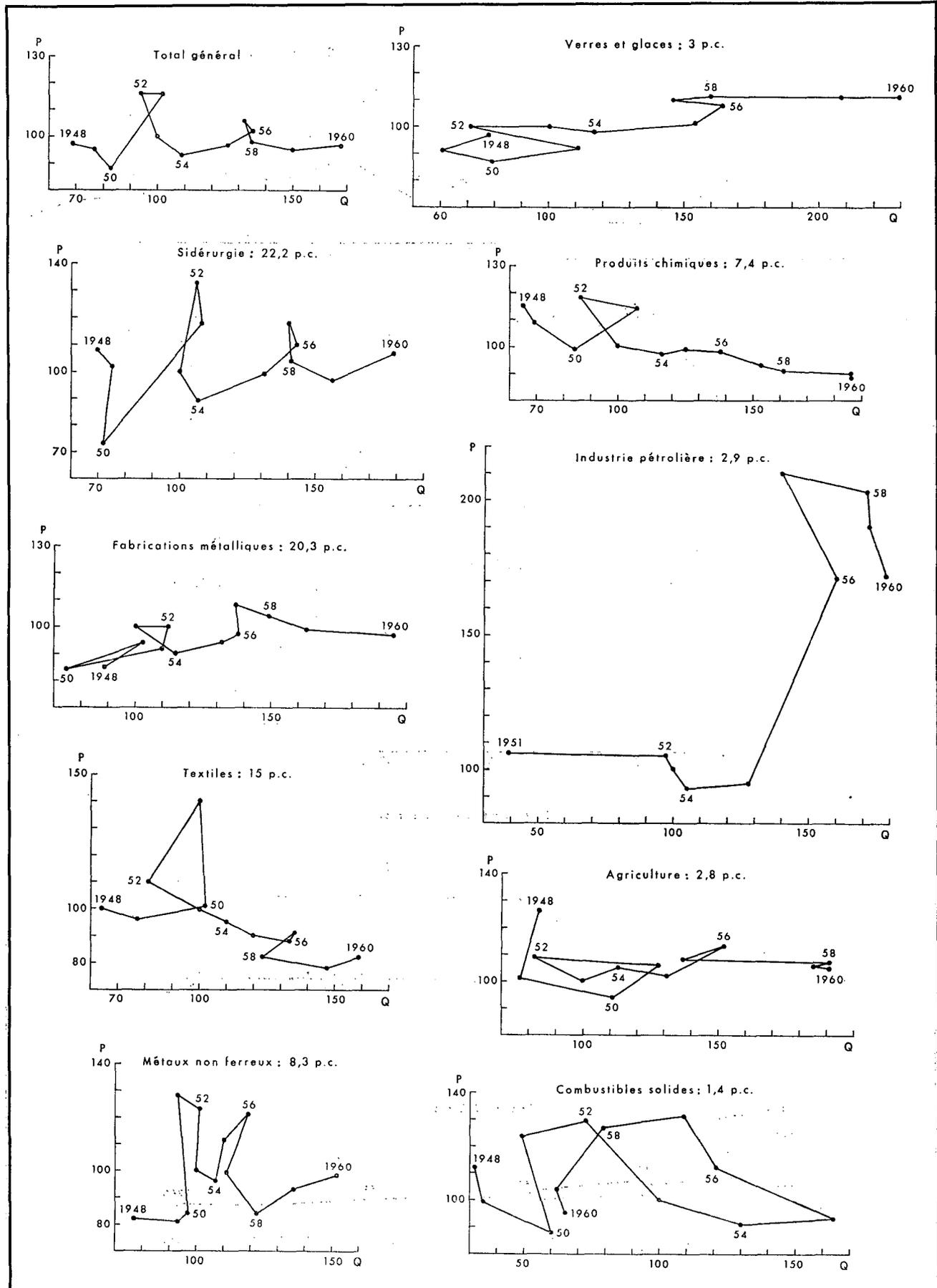
Graphique 1.

Exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Evolution des indices des valeurs unitaires moyennes (P) et du volume (Q)

(Base 1953 = 100)

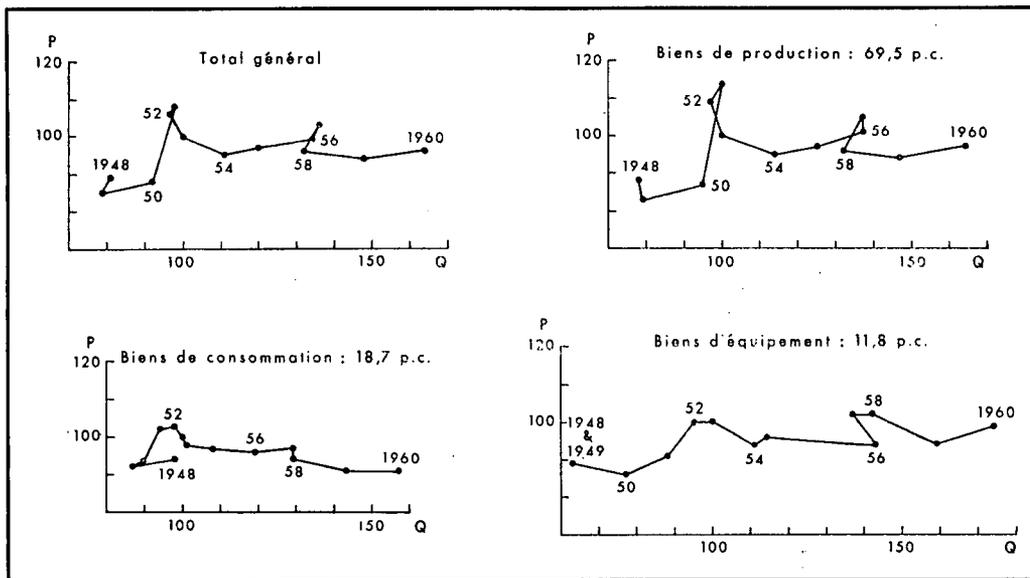
Note : Le pourcentage qui figure après le libellé de chacun des secteurs exprime leur importance par rapport à la valeur totale des exportations en 1960.
La même échelle est utilisée dans chacun des graphiques à l'exception de celui relatif au secteur du tabac.



Graphique 2.

Importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
 Evolution des indices des valeurs unitaires moyennes (P) et du volume (Q)
 (Base 1953 = 100)

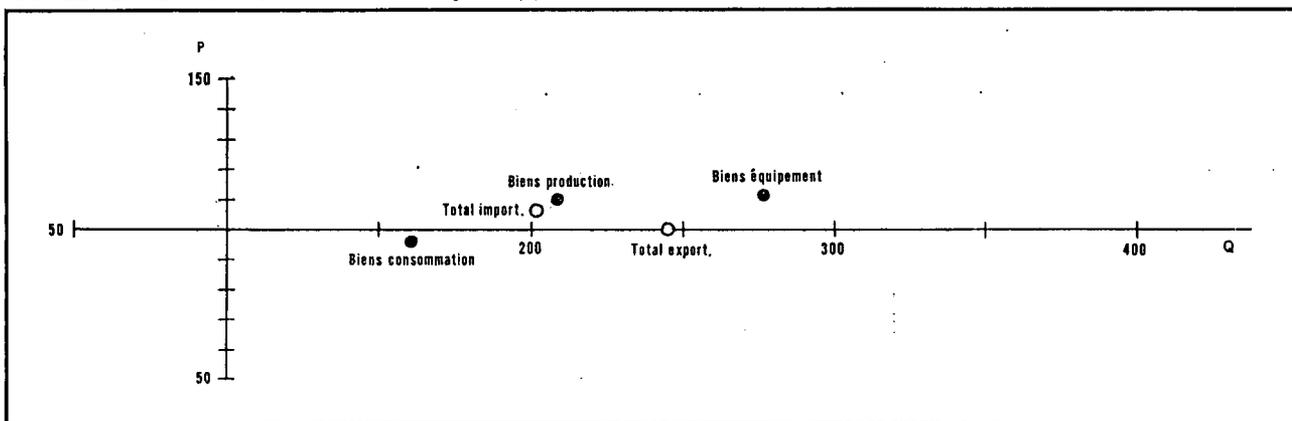
Note : Le pourcentage qui figure après le libellé des catégories d'importations exprime leur importance par rapport à la valeur totale des importations en 1960.
 La même échelle est utilisée dans chacun des graphiques.



Graphique 3.

Indices à l'importation et indices des exportations totales de l'U.E.B.L. en 1960
 (Base 1948 = 100)

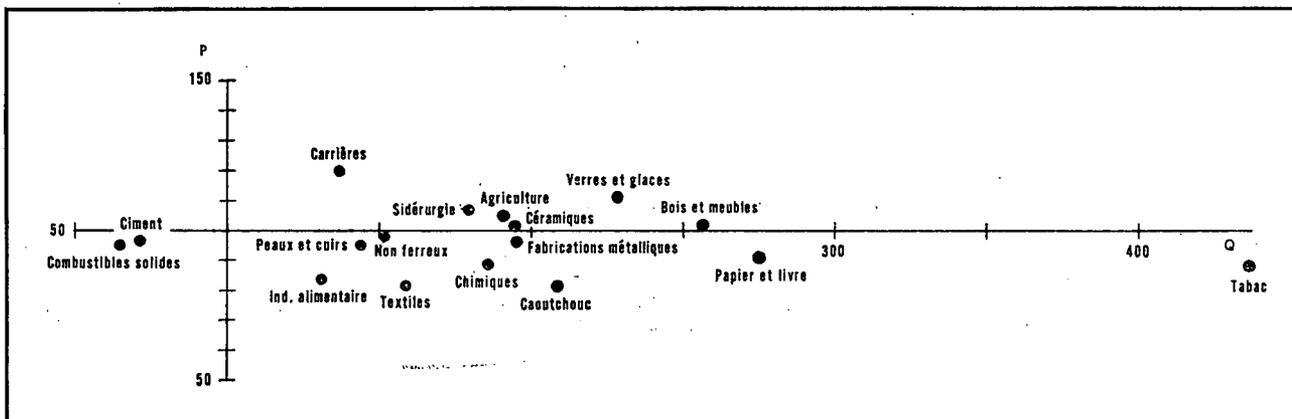
Note : En ordonnées : indices des valeurs unitaires moyennes (P) — En abscisses : indices du volume (Q).



Graphique 4.

Indices à l'exportation de l'U.E.B.L. par secteurs en 1960
 (Base 1953 = 100)

Note : En ordonnées : indices des valeurs unitaires moyennes (P) — En abscisses : indices du volume (Q).



augmentation simultanée des volumes et des valeurs unitaires. Une telle évolution doit notamment s'expliquer par l'influence de l'accroissement des revenus et par un rapport de forces plutôt favorable aux vendeurs (*seller's market*). Exemples : sidérurgie, industrie des verres et glaces.

2) A l'opposé du cas précédent, on peut identifier une situation où l'expansion du volume des ventes est conditionnée par des abaissements de prix. Les secteurs qui se trouvent dans cette situation se caractérisent par un excédent de l'offre (*buyer's market*). Le soutien fourni par l'expansion des revenus est relativement faible dans ce cas. De la dispersion des coordonnées il se dégage une courbe de demande de longue période. Exemples : produits chimiques (qui comprennent une quotité importante d'engrais manufacturés), textiles, caoutchouc.

3) Pour les secteurs où les volumes exportés croissent, alors que les prix restent pratiquement inchangés, ou relativement stables, on serait tenté de faire un rapprochement avec la demande (ou l'offre) très élastique de la théorie économique. Exemples : tabac, papier et livres.

L'influence de l'évolution de la conjoncture se marque parfois d'une manière particulièrement nette (exemple : métaux non ferreux) ou régulière (exemple : sidérurgie) dans la dispersion des coordonnées. Des conditions d'activité spéciales déterminent par ailleurs des évolutions qui paraissent dépourvues de régularité (exemple : ciment) : l'explication de ces comportements demanderait une analyse plus poussée qui sort du cadre du présent article. D'autre part, une modification fondamentale intervenue dans les conditions d'activité se traduit

par un glissement dans le nuage des coordonnées groupées.

A l'importation, la pression de l'offre s'exerce d'une manière assez nette sur les biens de consommation, dont les valeurs unitaires sont orientées à la baisse depuis le boom de Corée et même depuis 1948, si l'on prend en considération les valeurs unitaires moyennes réduites des deux dernières années. A l'opposé des biens de consommation, les biens d'équipement, qui sont essentiellement des produits ayant subi une élaboration poussée, font preuve d'une résistance remarquable à la baisse des prix. Ainsi, par rapport à 1953, la baisse a été de 0,9 p.c. pour les biens d'équipement, alors qu'elle se situe à 8,7 p.c. pour les biens de consommation, et à 3,5 p.c. pour les biens de production.

Un phénomène important mérite encore de retenir l'attention. On constate en effet que, depuis le sommet de la haute conjoncture de 1956-1957, les valeurs unitaires moyennes ont subi une baisse presque généralisée, et qui reste acquise même en 1960, année pourtant caractérisée par un niveau d'activité extrêmement favorable. A l'importation, cette baisse résulte en partie du fléchissement des frets maritimes. Abstraction faite de cet élément, elle indiquerait que la structure des marchés internationaux est en passe de se modifier progressivement à l'avantage des acheteurs. Sous l'effet d'une expansion relativement plus rapide de l'offre que de la demande, et de la concurrence accrue qui en résulte, les producteurs se voient contraints d'adapter leurs prix de vente à la baisse, principalement pour les matières brutes et les produits d'élaboration primaire.

Tableau XI.

Structure du commerce des pays de la C.E.E. en 1959 ¹

(En pour cent de la valeur des importations et des exportations totales)

Source : Office statistique des Communautés européennes, Statistique mensuelle du commerce extérieur, 1961, n° 2 — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Importations						Exportations					
	C.E.E.	France	UEBL	Pays-Bas	Allemagne fédérale	Italie	C.E.E.	France	UEBL	Pays-Bas	Allemagne fédérale	Italie
<i>Energie</i>	13,1	19,4	11,2	13,2	8,2	17,3	6,0	4,3	4,7	10,0	5,8	6,9
<i>Alimentation</i>	23,3	26,6	15,5	17,0	29,3	18,8	10,5	12,2	4,6	23,9	2,3	18,9
<i>Matières premières naturelles</i>	17,0	17,5	19,5	9,7	18,0	20,4	4,9	5,7	9,9	9,1	1,9	3,1
<i>Matières premières artificielles et synthétiques</i>	1,3	1,6	1,2	1,3	1,1	1,4	1,6	0,9	0,6	0,9	2,5	2,0
<i>Demi-produits</i>	20,3	15,5	17,2	22,4	22,9	21,8	23,7	26,8	42,2	16,4	21,1	14,9
<i>Equipement</i>	13,3	12,5	19,1	19,3	9,2	11,8	30,4	26,0	13,6	14,6	45,6	26,4
dont : pour activités collectives ...	10,5	11,7	12,6	13,4	7,4	10,3	21,4	15,6	10,1	9,8	34,1	17,3
pour économie domestique .	2,8	0,8	6,5	5,9	1,8	1,5	9,0	10,4	3,5	4,8	11,5	9,1
<i>Autres produits manufacturés :</i>	11,5	6,9	16,2	16,1	11,3	8,5	21,8	23,2	22,2	19,4	19,9	27,4
dont : pour activités collectives ...	8,1	5,0	10,8	11,8	7,9	6,0	14,3	13,1	16,2	14,7	13,6	16,1
pour économie domestique .	3,4	1,9	5,4	4,3	3,4	2,5	7,5	10,1	6,0	4,7	6,3	11,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
dont : matières brutes	43,2	48,5	36,6	32,5	45,8	48,3	10,8	9,7	13,1	20,7	5,5	15,9
produits d'élaboration primaire	22,4	18,7	18,9	24,6	24,6	23,5	26,1	28,7	43,2	19,6	23,9	17,6
produits plus élaborés	34,2	32,8	44,4	41,9	29,6	28,2	62,0	60,7	41,5	58,8	69,7	66,0

¹ Les chiffres pour 1960 ne paraîtront qu'à la fin de l'année.

Les données récemment élaborées par l'Office statistique des Communautés européennes rendent possible une comparaison de la structure économique du commerce extérieur de l'U.E.B.L. et des autres pays de la C.E.E. pour 1959 (voir tableau XI). Les différences de structure d'un pays à l'autre doivent retenir l'attention puisqu'elles sont à l'origine du comportement des importations et des exportations nationales, qu'elles soient exprimées en valeur, en volume ou en valeur unitaire moyenne. On constate notamment que l'U.E.B.L. importe la proportion la plus forte de « produits plus élaborés », comprenant surtout des biens d'équipement et d'autres produits manufacturés : 44,4 p.c. contre 34,2 p.c. pour la Communauté. A l'exportation, la situation inverse se présente, en ce sens que l'U.E.B.L. est plus fortement axée sur les « matières brutes » et les « produits d'élaboration primaire » que ses partenaires : leur part s'élève à 56,3 p.c. en U.E.B.L. contre 36,9 p.c. dans la Communauté dans son ensemble. Pour l'évolution des termes de l'échange de l'U.E.B.L., cette situation constitue un facteur de faiblesse relative, puisque les prix des « matières brutes » et des « produits d'élaboration primaire » semblent être plus exposés à la baisse que les prix des « produits plus élaborés ». Ce sont sans doute ces caractéristiques structurelles qui expliquent la hausse plus faible des termes de l'échange de l'U.E.B.L. que ceux de certains autres pays industriels, entre 1953 et 1960 (voir tableau VI).

II. APERÇU DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ⁽¹⁾

A la suite de l'allègement déjà intervenu à la fin de 1959, la réglementation a encore été élargie dans le courant de l'année 1960. La proportion des importations placées sous licence a sensiblement diminué par rapport à 1958 et à 1959. Le montant de la perception douanière a légèrement baissé par rapport à la valeur des importations, revenant de 3,35 p.c. en 1959 à 3,26 p.c. en 1960. Cette baisse provient en partie de l'accroissement relativement plus rapide des importations de biens de production, très faiblement taxés ou même exempts de taxes, que de celles de biens de consommation et de biens d'équipement. Pour le surplus, le recul de l'importance relative de la perception douanière s'explique par l'abaissement des tarifs intervenu dans le cadre de la C.E.E. On notera par ailleurs que la tendance fondamentale du niveau de la perception douanière a été à la baisse : de 3,92 p.c. en 1948-1951, il est revenu à 3,69 p.c. en 1952-1955 et à 3,68 p.c. en 1956-1959.

(1) Cf. « Evolution de la réglementation du commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1960 », *Bulletin Commercial Belge*, avril 1961, pp. 54-57.

A l'exportation, il s'est produit une augmentation de la proportion des expéditions placées sous licence, en raison de l'expansion des exportations de produits sidérurgiques soumises à licence.

Les mesures réglementaires existantes à l'importation visent, dans la majorité des cas, à prémunir l'industrie belge contre les importations à des prix anormaux, et qui seraient de nature à lui causer un grave préjudice indépendamment de la phase de la conjoncture dans laquelle l'on se trouve.

Grâce aux progrès continuels réalisés dans le domaine de la poursuite d'une politique commerciale commune Benelux, le champ réservé aux *réglementations autonomes* de l'U.E.B.L. se rétrécit d'année en année.

Abstraction faite du secteur agricole et alimentaire, des réglementations autonomes n'ont subsisté en 1960 que pour certains produits industriels, parmi lesquels on citera les combustibles, produits charbonniers et pétroliers, les engrais azotés, les diamants bruts taillables ainsi que les produits du Japon.

En raison de la persistance de la crise charbonnière, la Haute Autorité de la C.E.C.A. a décrété, avec l'accord du Conseil spécial des Ministres et du Gouvernement belge, l'isolement partiel et temporaire du marché belge du charbon, à partir du 1^{er} janvier 1960. Les livraisons de houille et d'agglomérés de houille de la Communauté à la Belgique ont été limitées à 3.050.000 tonnes, avec comme contrepartie une limitation des expéditions belges vers les autres pays membres, sauf l'Italie, à 1.995.000 tonnes. A l'égard des pays tiers, le contingent d'importations a été fixé à 600.000 tonnes, mais le Gouvernement belge n'a délivré des licences que pour 525.000 tonnes. Les importations pour travail à façon ne doivent pas s'imputer sur ces quantités : le contingent d'importations pour les fines à coke américaines a été maintenu à un niveau légèrement supérieur à celui de 1959. En outre, depuis le début de 1960, les licences d'importation de combustibles minéraux solides ne sont plus délivrées qu'aux importateurs faisant partie d'un groupement d'importateurs d'un pays considéré.

L'isolement du marché charbonnier belge a été reconduit pour l'année 1961. Les contingents alloués aux livraisons de la Communauté et des pays tiers à la Belgique ont été, chacun en ce qui le concerne, élargis de 3,3 p.c.

A partir du 1^{er} janvier 1960, l'importation de produits pétroliers des pays de l'Europe orientale a été contingentée. Par la suite, ce contingentement a été limité au gas-oil et au fuel-oil. De plus, les licences pour l'importation de gas-oil, fuel-oil, essence d'automobiles et d'avions en provenance de tous pays, ont été réservées aux importateurs ayant rempli leurs obligations en matière de stockage.

Un arrêté royal du 30 juillet 1960 a imposé un droit spécial dégressif de 60 francs la tonne sur la consommation de fuel-oil. Le droit spécial en ques-

tion a été ramené à 40 francs pour une période de un an à partir du 1^{er} août 1961. Ce droit est affecté à l'alimentation d'un « Fonds temporaire tendant à favoriser l'assainissement du marché charbonnier ». Ce Fonds doit notamment contribuer à la promotion des exportations de charbon vers les pays tiers.

Le contingent U.E.B.L. pour les engrais azotés à l'égard des pays de la C.E.E. a été augmenté conformément aux prescriptions du Traité. Le contingent à l'égard des pays tiers a également été majoré.

Dans le cadre de la *réglementation commune Benelux*, la protection contingentaire à l'importation a été, dans la plupart des cas, allégée non seulement vis-à-vis de la C.E.E., mais aussi vis-à-vis des autres pays.

Le contingent global Benelux pour les voitures importées à l'état complet a été élargi une nouvelle fois de 20 p.c. à partir du 1^{er} janvier 1960. Le contingent en question a été entièrement supprimé, sauf en ce qui concerne les voitures usagées, à la date du 1^{er} janvier 1961.

On se rappellera par ailleurs que le Japon a été intégré dans la politique commune Benelux depuis le début de 1961.

Les crédits accordés par Créditexport, a.s.b.l., pool de financement constitué en vue de la promotion des exportations de biens d'équipement et d'investissement, s'élevaient à 2.384 millions de francs à la fin de 1960. D'autre part, Créditexport a fait des promesses de financement et conclu des accords de principe dont l'encours s'établissait à 2.050 millions au 31 décembre 1960. A propos de ces chiffres, on notera que les possibilités d'action du pool de financement représentent 4.750 millions au total ⁽¹⁾.

Dans le cadre de la réalisation du Marché Commun, une seconde réduction des droits de douane de 10 p.c. est intervenue à la date du 1^{er} juillet 1960. La démobilitation contingentaire a été poursuivie conformément aux dispositions du Traité de Rome : elle a largement correspondu, tout au moins pour l'ensemble du secteur industriel, aux objectifs fixés pour l'année 1960.

A la date du 12 mai 1960, le Conseil des Ministres de la Communauté a adopté une « décision concernant l'accélération du rythme de réalisation des objets du Traité ». L'application effective de cette décision, à partir du 1^{er} janvier 1961, a été décrétée par le Conseil des Ministres le 20 décembre 1960. Il en est résulté, sur le plan des échanges intra-communautaires, un troisième abaissement de 10 p.c. des taux des droits d'entrée. Toutefois, cette réduction, qui intervient avec un an d'avance sur le calendrier du Traité, ne concerne que les produits industriels. Pour les produits agricoles non libérés, l'abaissement est de 5 p.c. Au contraire, aucune accélération n'est prévue pour les produits agricoles libérés. Au 1^{er} jan-

vier 1961, les droits d'entrée à l'intérieur de la Communauté ont donc été réduits de 30 p.c. pour les produits industriels, de 25 p.c. pour les produits agricoles non libérés et de 20 p.c. pour les produits agricoles libérés.

En ce qui concerne le tarif extérieur commun, la première étape du rapprochement entre celui-ci et les tarifs nationaux, exception faite pour les produits agricoles, s'effectue également à compter du 1^{er} janvier 1961, c'est-à-dire aussi avec un an d'avance. L'écart entre les taux pratiqués le 1^{er} janvier 1957 et ceux du tarif douanier commun, diminués de 20 p.c., est réduit selon les modalités prévues par l'article 23 du Traité.

Depuis le 1^{er} janvier 1961, un prélèvement douanier égal à 25 p.c. des droits prévus par le tarif extérieur commun est opéré sur les marchandises exportées dans un Etat membre de la Communauté, lorsqu'elles ont été fabriquées en tout ou en partie au moyen de produits importés de pays tiers.

Enfin, en matière de contingents, la disparition complète, à la date du 31 décembre 1961, des restrictions quantitatives aux importations de produits industriels à l'intérieur de la Communauté a été décidée. De leur côté, les contingents portant sur les produits agricoles sont élargis à partir du 1^{er} janvier 1961.

III. LES COURANTS D'IMPORTATION

Les importations de l'U.E.B.L. ont atteint 197,9 milliards de francs en 1960, ce qui représente une augmentation de 15 p.c. par rapport à l'année antérieure. Elles ont ainsi enregistré un nouveau maximum historique.

Sous l'effet de la haute conjoncture, les importations de biens de production ont augmenté rapidement aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs. Cette catégorie de biens est responsable, à concurrence de 82,6 p.c., de l'expansion des importations totales. On sait que, pour des raisons de structure économique, les biens de production représentent la plus grosse partie des importations de l'U.E.B.L., soit 69,5 p.c. en 1960.

L'accroissement des importations de biens d'équipement a été de 15 p.c. contre 18 p.c. pour les biens de production. En regard de ces taux d'accroissement, celui des importations de biens de consommation, de 4 p.c. entre 1959 et 1960, apparaît comme modéré.

L'examen des indices des importations révèle qu'en volume celles-ci ont en réalité augmenté de 11 p.c., c'est-à-dire au même rythme qu'entre 1958 et 1959. L'accélération des importations en valeur résulte donc essentiellement de ce que les valeurs unitaires moyennes, qui étaient à la baisse entre 1958 et 1959, ont, au contraire, augmenté de 2 p.c. entre 1959 et 1960.

⁽¹⁾ Cf. Institut de Récompte et de Garantie, *Rapport sur l'exercice 1960*, pp. 20-21.

Tableau XII.

Importations par catégorie de biens

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Valeurs globales (milliards de francs)			Indices du volume		Indices de la valeur unitaire		Indices de la valeur globale	
	1958	1959	1960	1959/1958	1960/1959	1959/1958	1960/1959	1959/1958	1960/1959
Biens de production	103,7	116,2	137,5	111	112	99	102	112	118
Biens de consommation ...	33,2	35,6	37,0	111	110	97	100	107	104
Biens d'équipement	19,5	20,3	23,4	112	109	92	106	104	115
	156,4	172,1	197,9	111	111	97	102	110	115

Parmi les valeurs unitaires des différentes catégories de biens, celles des biens d'équipement ont le plus fortement renchéri, suivies des valeurs unitaires des biens de production, qui n'ont que faiblement augmenté, alors que celles des biens de consommation sont restées inchangées.

1. Biens de production.

Sous l'influence conjointe de l'augmentation des volumes et des valeurs unitaires, les importations de biens de production se sont accélérées, le taux d'accroissement de leur valeur globale étant passé de 12 p.c. en 1959 à 18 p.c. en 1960. Cette accélération doit être imputée principalement à deux catégories de biens, ceux destinés aux industries métallurgiques

et les produits chimiques destinés indistinctement aux divers secteurs de la production, qui étaient intervenues pour 53,5 p.c. et 12,7 p.c. dans l'augmentation de la valeur des importations. Ce n'est que pour les importations de combustibles solides qu'une baisse a été enregistrée en rapport avec l'isolement partiel du marché charbonnier belge.

L'industrie sidérurgique de l'U.E.B.L. a produit 11,3 millions de tonnes d'acier brut en 1960, soit 11,6 p.c. de plus que l'année précédente. L'expansion de la production a évidemment déterminé un développement des importations de minerai de fer. La quantité de minerai de fer livrée par l'étranger a progressé de 14 p.c., progression qui se décompose en une augmentation de 11,8 p.c. des réceptions en provenance des autres pays

Tableau XIII.

Importations de biens de production ¹

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Valeurs globales (milliards de francs)			Indices des valeurs globales	
	1958	1959	1960	1959/1958	1960/1959
<i>Biens de production destinés :</i>					
aux industries métallurgiques	29,8	34,3	45,7	115	133
aux industries textiles	11,2	13,1	15,2	117	116
à l'agriculture et aux industries alimentaires	12,7	14,0	15,3	110	109
à l'industrie diamantaire	5,4	8,1	9,3	150	115
aux industries du papier et des arts graphiques	2,8	2,9	2,9 ²	104	n.d.
à l'industrie du bois	2,3	2,5	3,3 ²	109	n.d.
à l'industrie du cuir	1,3	1,7	2,1 ²	131	n.d.
à l'industrie de la construction	1,3	1,3	2,7 ²	100	n.d.
à l'industrie du tabac	1,1	1,2	1,3	109	108
<i>indistinctement aux divers secteurs de la production :</i>					
huiles minérales	11,5	10,8	11,3	94	105
combustibles solides	8,4	8,1	7,8	96	96
produits chimiques	4,9	5,3	8,0 ²	109	n.d.
autres produits	11,0	12,9	12,6 ²	117	n.d.
Total ...	103,7	116,2	137,5	112	118

¹ Les chiffres de 1960 ne sont pas toujours parfaitement comparables à la série antérieure en raison des modifications intervenues dans la définition des rubriques douanières par l'I.N.S., d'une part, et dans le classement B.N.B., d'autre part.

² Nouvelle série non comparable à la série antérieure.

de la C.E.C.A. et un accroissement de 23,7 p.c. en provenance des pays tiers. Parmi ces derniers, la Suède garde une position dominante, bien que l'importance relative des autres fournisseurs, notamment du Canada, ait augmenté. Les prix du minerai de fer sont restés relativement stables, grâce à

l'élasticité de l'extraction et à la réduction des achats de la sidérurgie américaine en rapport avec le ralentissement conjoncturel. Les importations de mitraille de l'U.E.B.L. se sont réduites de 20 p.c., malgré l'expansion de la production, et la balance commerciale de ce produit est devenue exportatrice à con-

currence de 250.000 tonnes, contre 30.000 tonnes seulement en 1959. Le renversement de la situation du marché de la mitraille provient de l'augmentation de la « production » de cette matière et de la hausse relativement lente de la consommation de la sidérurgie à la suite des modifications intervenues dans la mise au mille aux hauts fourneaux. Le prix de la mitraille s'est néanmoins établi à un niveau supérieur à celui atteint en 1959, ce qui s'explique par l'importance de la demande dans les autres pays de la C.E.C.A.

L'indice de la production de l'*industrie des métaux non ferreux* a enregistré une progression de 15 p.c. de 1959 à 1960. La valeur des importations de biens de production destinés à ce secteur a augmenté de 56 p.c. sous l'effet de l'accroissement des prix et des volumes. Le développement rapide du courant d'importation permet de conclure à la constitution de certains stocks dans l'U.E.B.L.

Les importations de cuivre brut ont atteint 9,4 milliards de francs en 1960, soit une augmentation de 52 p.c. par rapport à l'année précédente. Le

Tableau XIV. **Importations de biens de production destinés aux industries métallurgiques**

Sources : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.
Bulletin Statistique - Charbon et Acier de la C.E.C.A.

	Unité	1958	1959	1960
Minerai de fer	milliers de tonnes	16.812	18.123	20.663
Minerais de métaux non ferreux	milliards de francs	3,1	3,7	5,2
Mitraille	milliers de tonnes	312	245	197
Cuivre brut	milliers de tonnes	185	198	294
Autres métaux non ferreux bruts	milliards de francs	1,6	1,7	3,5
Fonte, lingots, ferro-alliages	milliards de francs	1,5	1,8	2,1
Pièces détachées de motos, d'avions, de navires et divers	milliards de francs	2,2	3,1	4,0
Pièces détachées d'autos	milliards de francs	7,4	8,8	10,6

Congo reste le principal fournisseur, avec 73 p.c. des importations. Les prix n'ont augmenté que modérément.

Les importations de minerai de zinc ont augmenté en valeur de 24 p.c. Le Congo est devenu le principal fournisseur avec 15 p.c. du total, contre 13 p.c. seulement en 1959. Les fournitures de l'Australie et du Pérou ont fortement augmenté.

Pour le minerai d'étain, la valeur des importations, en provenance notamment du Congo, qui continue à couvrir la plus grande partie des importations, a progressé de 12 p.c.

Des difficultés continuent à caractériser les approvisionnements en minerai de plomb, et se traduisent par une régression de 12 p.c. des importations. Le Sud-Ouest africain, principal fournisseur, a sensiblement réduit ses expéditions et il en va de même pour le Canada. Cette situation s'est répercutée sur la production, en rendant son augmentation impossible.

Les importations de minerai d'uranium ont plus que triplé et atteint 1,6 milliard de francs. Elles proviennent exclusivement du Congo.

L'activité de l'*industrie des fabrications métalliques* ayant poursuivi son expansion au cours de 1960, les importations destinées à ce secteur ont également augmenté. Les achats de pièces détachées d'autos, de moteurs d'avions et de navires, etc. se sont accrus de 22,7 p.c. et ont atteint 14,6 milliards de francs en 1960. Les importations de parties et pièces détachées de véhicules automobiles intervien-

nent dans ce total pour 73 p.c. Elles sont principalement responsables de l'expansion de cette catégorie de fournitures : ces importations sont passées de 8,8 milliards de francs en 1959 à 10,6 milliards en 1960. Le nombre d'autos neuves mises en circulation en Belgique a été d'environ 130.000 en 1960, soit un accroissement de 28 p.c. par rapport à l'année précédente.

La demande intérieure de produits de première transformation a augmenté de 8 milliards en 1959 à 8,7 milliards en 1960, soit une hausse de 9 p.c. Les importations ont cependant progressé encore plus rapidement, car leur intervention dans la couverture de la demande passe de 16,6 p.c. à 18,2 p.c. d'une année à l'autre ⁽¹⁾.

La production de l'*industrie textile* belge a continué de jouir d'une conjoncture favorable en 1960, année au cours de laquelle le maximum antérieur de 1957 a été pratiquement rejoint. Le progrès de la production, qui se chiffre à 7 p.c. par rapport à 1959, a déterminé une hausse de la valeur des importations de biens de production de 16 p.c.

La valeur des importations des laines en suint ou lavées à dos a dépassé les 4 milliards de francs, en augmentation de 8,8 p.c. par rapport à 1959. Cette évolution est due uniquement à la hausse des prix, car les quantités importées se sont maintenues au même niveau. L'Australie et la Nouvelle-Zélande

⁽¹⁾ Rapport annuel de Fabrimétal 1960, p. 100, tableau n° 19.

Tableau XV. **Importations des principales matières premières destinées aux industries textiles**

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Quantités importées (milliers de tonnes)			Valeurs globales (milliards de francs) 1960	Indices d'activité dans le secteur considéré 1960/1959
	1958	1959	1960		
Laine en suint ou lavée à dos	69	83	81	4,1	{ 97,9 (a) 110,2 (b) 105,7 (c)
Coton en masse	77	90	107	3,1	
Jute brut	79	74	68	0,7	
Lin brut et assimilés	126	141	142	0,6	110,7 (d) 98,6 (d) 109,4 (d)

(a) Lavoirs et carbonisages de laine. — (b) Peignages de laine. — (c) Filatures et tissages de laine. — (d) Filatures.

interviennent, comme par le passé, à concurrence des trois quarts dans ce total.

Les valeurs unitaires du coton en masse ayant augmenté, la valeur des importations a progressé de 31 p.c., c'est-à-dire plus rapidement que les quantités introduites dans le pays. A la suite de la reprise des achats de coton américain, les Etats-Unis occupent la première place dans les livraisons, avec 44 p.c. du total, le Congo, dont les envois ont pourtant augmenté, n'intervenant que pour 17 p.c. et les pays d'Amérique latine, pour 13 p.c.

Les remous du marché du jute ont perturbé l'activité des filatures et la production a légèrement baissé. En raison de la pénurie de jute imputable à la politique de restriction du Pakistan oriental et aux conditions atmosphériques défavorables, les cours de cette matière ont atteint des niveaux jamais enregistrés depuis le boom de Corée, une première fois au début de l'année et ensuite à la fin de celle-ci. Les importations en provenance du Pakis-

tan sont revenues de 677 millions de francs en 1959 à 639 millions de francs en 1960, soit une baisse de près de 6 p.c., alors que les prix unitaires se sont accrus.

Les importations de lin ont quelque peu augmenté, en rapport avec la progression de l'activité de ce secteur de l'industrie textile. Les Pays-Bas et la France restent les fournisseurs les plus importants.

Quant aux importations de biens de production destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires, elles ont accusé une augmentation de 9 p.c. en 1960. La production des industries alimentaires s'est accrue, au cours de la même année, de 4,3 p.c.

La valeur des importations de céréales a diminué, notamment en raison de la régression des achats de froment et d'orge, produits pour lesquels l'U.E.B.L. suffit de plus en plus à ses besoins. Par contre, les achats de maïs ont enregistré un nouvel accroissement, conformément à la tendance caractéristique des dernières années.

Tableau XVI.

Importations de biens de production destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires ¹

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Unité	1958	1959	1960
Céréales	milliards de francs	6,1	6,4	6,0
dont : froment	milliers de tonnes	466	438	398
orge	milliers de tonnes	461	327	283
maïs	milliers de tonnes	480	522	554
Engrais	milliards de francs	2,6	2,6	2,7
Tourteaux	milliards de francs	0,8	1,0	0,9
Cacao	milliards de francs	0,7	0,8	0,8
Sucre	milliards de francs	0,3	0,4	0,5
Huiles	milliards de francs	0,3	0,3	0,4
Houblon	milliards de francs	0,2	0,1	0,1

¹ Les chiffres de 1960 ne sont pas toujours parfaitement comparables à la série antérieure en raison des modifications intervenues dans la définition des rubriques douanières par l'I.N.S., d'une part, et dans le classement B.N.B., d'autre part.

La légère baisse des importations de froment doit être rapprochée du maintien du taux d'incorporation obligatoire du froment indigène à 70 p.c. Les prix du froment étranger sont restés pratiquement inchangés. L'Amérique du Nord resté, avec 80 p.c. des livraisons, le premier fournisseur de l'U.E.B.L.

Pour l'orge, l'instabilité de l'orientation géographique des courants d'importation se vérifie une nouvelle fois. Les importations en provenance de la France ont fortement augmenté et atteint plus de 40 p.c. du total, aux dépens des livraisons du Royaume-Uni, de l'Australie et surtout des Etats-

Unis. Ce dernier pays, qui avait fourni en 1959 près de la moitié des importations, n'intervient plus que pour 21 p.c. dans l'approvisionnement extérieur de l'U.E.B.L.

Le glissement des achats, déjà signalé dans l'article précédent ⁽¹⁾ en faveur des céréales de moindre qualité, destinées à l'alimentation des animaux et moins fortement taxées à l'entrée, continue. Les importations de maïs, produit dont la production indigène est infime, ont une nouvelle fois augmenté. L'Argentine et les Etats-Unis restent les principales sources d'approvisionnement, avec plus de 80 p.c. du total.

Dans la ligne de l'évolution fondamentale depuis la guerre, l'expansion des importations d'engrais a persisté en 1960. Les statistiques d'importation devraient cependant être corrigées, en vue d'éliminer la plus grande partie des importations de chlorure de potassium, qui ne constituent qu'un transit.

Les exportations de cet engrais se sont élevées, en 1960, à près de 70 p.c. des importations. La France étant le plus grand fournisseur de chlorure de potassium, la correction en question diminue sensiblement l'importance de ce pays en tant que fournisseur d'engrais, par rapport notamment à l'Allemagne fédérale, aux Pays-Bas et au Chili. Quant aux importations de tourteaux, elles ont légèrement baissé.

La valeur des achats de cacao et de ses préparations est restée stable. Pour le cacao brut, le Ghana et le Congo sont les principaux fournisseurs respectivement avec 32 p.c. et 12 p.c. des importations. Les cours du cacao brut ont subi une baisse assez considérable, mais la hausse des quantités achetées a été proportionnellement encore plus forte, si bien que la valeur globale des importations s'est accrue de 19,5 p.c.

Pour le sucre et produits assimilés, les importations ont légèrement augmenté. En ce qui concerne le sucre brut destiné au raffinage, Cuba et le Brésil restent les principales sources d'approvisionnement.

En rapport avec le maintien de l'orientation plus favorable de l'activité dans l'*industrie du diamant*, les importations de biens de production destinés à ce secteur ont augmenté de 15 p.c. d'une année à l'autre.

L'indice de la production de l'*industrie du tabac* a progressé de 4,6 p.c. en 1960. La valeur des importations de tabac brut a augmenté de 8 p.c., alors que les prix moyens des tabacs en feuille ont quelque peu diminué, par suite des prélèvements des tabacs les moins chers aux entrepôts. Les Etats-Unis continuent de fournir plus du tiers des importations de tabac brut.

La stagnation apparente des importations de biens de production destinés aux *industries du papier et des arts graphiques* est imputable à une modification

dans le classement du commerce extérieur. La production de l'industrie du papier a en effet augmenté de 10,9 p.c. et les importations de matières premières servant à la fabrication du papier se sont dans l'ensemble accrues. Dans cet ordre d'idées, il faut relever l'importance croissante des importations de bois, en rapport avec l'expansion de la production de pâte de bois en Belgique. Quant à l'approvisionnement en pâtes à papier et déchets, les pays scandinaves en fournissent plus de 70 p.c., la part de la Suède étant de 46 p.c. L'Amérique du Nord vient ensuite comme second groupe de pays fournisseurs : son importance est en voie de croissance, conformément à la tendance à une plus grande diversification géographique des approvisionnements ⁽¹⁾.

Les importations de biens de production destinés à l'*industrie du cuir* ont été défavorablement affectées par l'évolution de l'activité de ce secteur, mais par contre bien soutenues par les besoins accrus imputables à l'expansion de la production de chaussures.

Les importations destinées à l'*industrie du bois* ont fortement augmenté. Celles de biens de production destinés à l'*industrie de la construction* se sont également accrues sous l'influence du niveau élevé de l'activité dans ce secteur. Toutefois, les chiffres pour 1960 accusent une augmentation imputable, en partie, à la modification du classement statistique.

Les importations de *biens de production destinés indistinctement aux divers secteurs de la production* ont, dans l'ensemble, fortement augmenté. Ceci est dû essentiellement à l'accroissement des importations de produits chimiques et d'huiles minérales.

La surproduction de *combustibles* s'est évidemment répercutée sur les achats de pétrole de l'U.E.B.L. Si les importations de pétrole brut ont très légèrement augmenté en quantité, la valeur globale des importations a accusé, en raison de la baisse des cours, une diminution de 3,8 p.c. Les importations proviennent essentiellement du Proche-Orient (Irak, Iran, Arabie Séoudite et Koweït) et du Venezuela. La crise charbonnière continue à freiner l'expansion de la consommation d'huiles minérales. La quantité de pétrole brut mise en œuvre par les raffineries a progressé de 3,9 p.c. seulement en 1960. Elle a donc plafonné à un niveau à peine supérieur au sommet de l'année précédente. Le montant considérable des importations de produits raffinés, 4,2 milliards de francs en 1960, montre que l'U.E.B.L. est loin de raffiner elle-même tous les produits qu'elle consomme. Son principal fournisseur est la Hollande. Les différentes sociétés pétrolières ne sont en effet pas représentées dans chacun des pays de Benelux, mais soit aux Pays-Bas, soit en Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg ne disposant pas de capacités de raffinage. Ainsi, les raffi-

(1) « Le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1959 », *Bulletin d'Information et de Documentation*, juillet 1960, p. 17.

(1) Cf. « L'approvisionnement en matières premières de l'industrie belge du papier et du carton », *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, 27 mai 1961.

neries hollandaises livrent à l'U.E.B.L., tout comme les raffineries d'Anvers fournissent de leur côté aux Pays-Bas.

La situation du marché charbonnier belge ne s'est pas fondamentalement améliorée au cours de l'année. La réduction des stocks sur le carreau des mines, de 7,5 millions de tonnes à la fin de 1959 à 6,6 millions de tonnes à la fin de 1960, ainsi que la légère augmentation de la consommation apparente indiquent néanmoins un certain allègement de la situation. Ceci est la conséquence de l'isolement partiel et provisoire du marché belge, à partir du 1^{er} janvier 1960, en vertu de l'article 37 du Traité instituant la C.E.C.A. et qui s'est traduit par un contingentement des échanges. Les achats de houille et d'agglomérés de la Belgique dans les autres pays du Marché Commun sont de ce fait revenus de 3.466.000 tonnes en 1959 à environ 3.057.000 tonnes en 1960, soit une diminution de 11,8 p.c. Les importations en provenance des pays tiers ont également diminué. Elles sont restées en-deçà des 600.000 tonnes prévues par le contingent, si on fait abstraction de l'importation de 380.000 tonnes de houille pour travail à façon et réexportées ensuite. Les achats de combustibles solides du Grand-Duché de Luxembourg n'ont toutefois pas été affectés par la situation du marché belge. La sidérurgie, qui est le principal consommateur de ce pays, couvre ses besoins de combustibles essentiellement sous forme de coke en provenance de l'Allemagne fédérale. Sous l'influence de l'expansion de la

production sidérurgique, les achats de coke de four du Grand-Duché dans les pays de la C.E.C.A. autres que la Belgique sont passés de 3.465.000 tonnes en 1959 à 3.849.000 tonnes en 1960, soit une hausse de plus de 10 p.c. (1).

Les importations de *produits chimiques* destinés indistinctement aux divers secteurs de la production ont très fortement augmenté d'une année à l'autre : en valeur, la hausse atteint plus de 50 p.c. L'Allemagne reste le principal fournisseur avec 29 p.c. des importations.

Les importations de *caoutchouc* brut ont augmenté de 13 p.c., tandis que les valeurs unitaires sont restées stables. Pour le caoutchouc naturel, la Malaisie et le Congo sont les principales sources d'approvisionnement, pour le caoutchouc synthétique, les Etats-Unis.

2. Biens de consommation.

La valeur des importations de biens de consommation est passée de 35,6 milliards de francs en 1959 à 37 milliards de francs en 1960, soit une augmentation de 4 p.c. Cette évolution est exclusivement imputable à l'accroissement du volume importé, puisque les prix sont restés inchangés.

(1) Cf. *Neuvième Rapport général sur l'activité de la Communauté*, C.E.C.A., Haute Autorité, Luxembourg, 1961; *L'industrie charbonnière en 1960*, Comptoir Belge des Charbons, Bruxelles, 1961.

Tableau XVII.

Importations de biens de consommation ¹

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Valeurs globales (milliards de francs)			Indices de la valeur globale 1960/1959
	1958	1959	1960	
Biens de consommation durables	16,8	18,8	19,3	103
dont : textiles	6,2	7,1	6,7 ²	n.d.
appareils ménagers	1,7	2,1	2,7 ²	n.d.
véhicules automobiles	0,9	1,2	1,8	150
motos, cycles, etc.	0,3	0,2	0,3	150
Biens de consommation non durables	16,4	16,8	17,7	105
Produits alimentaires	13,1	13,5	14,0	104
dont : café, thé, épices	(2,5)	(2,4)	(2,7)	(112)
fruits et légumes	(3,5)	(3,7)	(4,1)	(111)
viande, graisses, poisson et crustacés	(1,9)	(1,9)	(2,7) ²	n.d.
produits laitiers	(1,5)	(1,8)	(1,5)	(83)
vins et spiritueux	(1,1)	(1,1)	(1,3)	(118)
Produits autres que les produits alimentaires	3,3	3,3	3,7	112
Total ...	33,2	35,6	37,0	104

¹ Les chiffres de 1960 ne sont pas toujours parfaitement comparables à la série antérieure en raison des modifications intervenues dans la définition des rubriques douaniers par l'I.N.S., d'une part, et dans le classement B.N.B., d'autre part.

² Nouvelle série non comparable à la série antérieure.

La valeur des importations de biens de consommation durables a augmenté un peu plus lentement que celle des importations de biens de consommation non durables, les taux d'accroissement étant de 3 p.c. contre 5 p.c.

Parmi les biens de consommation durables, les importations de tissus de laine, de coton et de jute ont fortement augmenté. Quant aux importations de chaussures, elles ont atteint, avec 778 millions de francs, le niveau le plus élevé depuis la guerre. De

1959 à 1960, la hausse a été de 12 p.c. Les importations de pelleteries apprêtées, en régression lente mais régulière depuis 1956, se sont pratiquement maintenues au niveau de l'année précédente.

Tableau XVIII.

Indices du niveau de consommation en 1960
(Base 1959 = 100)

Indice du volume de la consommation alimentaire ¹ (variations saisonnières éliminées) ...	104
Indice des ventes ² :	
dans les grands magasins	108
dans les coopératives	104
Indice de la valeur des transactions soumises au timbre ¹	106
Indice du volume des importations de biens de consommation ³	110

¹ Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques de l'Université de Louvain.
² Source : Institut National de Statistique (ajusté pour tenir compte des prix de détail).
³ Source : Banque Nationale de Belgique.

Les importations d'appareils ménagers ont fortement augmenté d'une année à l'autre. Les importations de réfrigérateurs ménagers ont atteint, avec 122.000 unités, environ 525 millions de francs. Les principaux fournisseurs sont l'Allemagne, avec 43 p.c. de la valeur des importations, suivie de l'Italie, avec 28 p.c., et de la France, avec 22 p.c. Pour les appareils électroménagers, les postes de radio et de télévision, les importations augmentent plus vite que la demande intérieure. La couverture de cette dernière par les importations s'est en effet accrue de 46,3 p.c. en 1958, à 52,4 p.c. en 1959 et à 56 p.c. en 1960 (¹).

Tableau XIX.

**Importations de produits alimentaires
prêts à la consommation ¹**

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Quantités importées (milliers de tonnes)			Valeurs globales (milliards de francs) 1960
	1958	1959	1960	
Café, thé, épices ...	53	60	70	2,7
Fruits et légumes ...	394	488	532	4,1
Viande, graisses, poisson et crustacés	118	114	144	2,7
Produits laitiers ...	55	63	54	1,5
Vins et spiritueux .	62	65	76	1,3

¹ Les chiffres de 1960 ne sont pas toujours parfaitement comparables à la série antérieure en raison des modifications intervenues dans la définition des rubriques douanières par l'I.N.S., d'une part, et dans le classement B.N.B., d'autre part.

Après plusieurs années de stabilité, entre 1955 et 1958, les importations d'autos à l'état monté ont continué leur progression déjà amorcée en 1959. Elles ont atteint 1,8 milliard de francs en 1960, soit

(¹) Rapport annuel de Fabrimétal 1960, p. 100, tableau n° 19.

une augmentation de 50 p.c. Au total, 32.000 voitures complètes ont été introduites dans l'U.E.B.L. au cours de cette dernière année. Cette évolution doit notamment être mise en rapport avec le lancement d'une voiture de fabrication hollandaise sur le marché belgo-luxembourgeois. Les fournitures d'autos en provenance des Pays-Bas ont ainsi augmenté de 0,5 milliard en 1959 à 0,8 milliard en 1960. D'autre part, le nouvel élargissement du contingent global Benelux s'est traduit par une hausse sensible des importations, spécialement de voitures allemandes et françaises.

Dans la catégorie des biens de consommation non durables, on relève une évolution caractéristique, à savoir l'accroissement plus lent des importations de produits alimentaires que des produits non alimentaires.

3. Biens d'équipement.

Tous les renseignements disponibles confirment que les investissements ont enregistré un accroissement sensible en 1960. La valeur des importations de biens d'équipement a progressé de 15 p.c. Cette augmentation est principalement due à une progression des volumes importés de 9 p.c.; les valeurs unitaires ont en même temps haussé de 6 p.c. Ainsi, l'expansion rapide des achats de biens d'équipement à l'étranger, momentanément interrompue en 1957, se poursuit.

L'importance des fournitures étrangères s'accroît d'année en année par rapport à la demande nationale. Pour les secteurs de la construction métallique,

Tableau XX.

Importations de biens d'équipement ¹

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Valeurs globales (milliards de francs)		
	1958	1959	1960
Machines complètes	5,2	5,7	6,7
dont : machines textiles	1,1	1,0	1,0
machines agricoles	0,7	0,8	1,0
machines-outils	0,7	0,7	1,0
machines diverses	2,7	3,2	3,7
Matériel électrique et électronique	4,0	4,2	4,9
Machines motrices, pompes	1,7	1,8	1,5
Véhicules commerciaux et avions .	1,6	1,9	2,9
Outillage, pièces et accessoires de machines diverses	1,5	1,5	2,4
Appareils de pesage, de levage et de manutention	1,0	1,1	1,6
Fine mécanique	0,7	0,7	0,7
Matériel de bureau	0,6	0,7	0,9
Construction navale	1,0	0,6	0,8
Matériel de chemin de fer et de tramway	0,3	0,2	0,2
Divers	1,9	1,9	0,8 ²
Total ...	19,5	20,3	23,4

¹ Les chiffres de 1960 ne sont pas toujours parfaitement comparables à la série antérieure en raison des modifications intervenues dans la définition des rubriques douanières par l'I.N.S., d'une part, et dans le classement B.N.B., d'autre part.

² Nouvelle série non comparable à la série antérieure.

de la construction mécanique et de l'équipement électrique, la couverture de la demande intérieure par les importations passe de 46,1 p.c. en 1958, à 47,2 en 1959 et à 51,3 p.c. en 1960. L'intervention des fournitures étrangères est plus faible dans le cas du matériel de transport ferroviaire et naval : après être tombée à 23,2 p.c. en 1959, elle s'est de nouveau établie à 26,9 p.c. en 1960, c'est-à-dire au même niveau qu'en 1958.

Pour le secteur des armes et de l'aéronautique, la dépendance à l'égard de l'étranger est très accusée : elle représente 61,7 p.c. en 1958, 83,9 p.c. en 1959 et 84,4 p.c. en 1960 (1). Les variations d'une année à l'autre ont cependant moins de signification que pour les autres séries en raison notamment de l'incidence de certaines fournitures importantes, mais de caractère irrégulier, comme les achats d'avions.

IV. LES COURANTS D'EXPORTATION

La valeur des exportations belgo-luxembourgeoises est passée de 164,8 milliards en 1959 à 188,8 milliards en 1960, soit une augmentation de 14,6 p.c. Ce chiffre, comme nous l'avons dit, constitue un maximum absolu.

Cette évolution globale couvre des divergences très fortes suivant les groupes de produits. La sidérurgie, les industries des fabrications métalliques, du textile

(1) Rapport annuel de Fabrimétal 1960, p. 100, tableau n° 19.

et des métaux non ferreux, qui représentent quelque 65 p.c. des exportations totales, sont responsables pour 82,5 p.c. de l'augmentation de la valeur des exportations. Des progrès importants ont également été enregistrés dans les industries du papier, du bois et des meubles, de la céramique et des briqueteries et dans les carrières.

Les exportations des industries chimiques, diamantaire, verrière et du tabac, qui avaient connu une vive hausse jusqu'en 1959, se sont fortement ralenties ou ont même reculé.

En valeur, les livraisons de l'industrie houillère et pétrolière et des cimenteries ont poursuivi leur recul. Pour les combustibles, ce sont surtout les valeurs unitaires qui ont fléchi.

Pour l'ensemble des exportations, la hausse en volume par rapport à 1959 a été de 12 p.c. et celle des valeurs unitaires, de 2 p.c.

L'augmentation des indices de volume est supérieure à la moyenne dans les secteurs de la sidérurgie, des fabrications métalliques, de la céramique, des bois et des meubles, du papier et des industries alimentaires. Au contraire, les indices accusent un recul pour les produits chimiques et le ciment.

En termes de valeurs unitaires, les hausses les plus fortes s'observent dans la sidérurgie, les métaux non ferreux, les textiles, les carrières, et les baisses les plus importantes, pour les combustibles solides et liquides, le ciment et le caoutchouc.

Parmi les industries exportatrices, la sidérurgie occupe la première place; en 1960, elle est intervenue à concurrence de 22 p.c. dans les exportations totales.

Tableau XXI.

Valeur des exportations par secteur de production

(Milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1958	1959	1960	Pourcentage par rapport au total 1960	Evolution par rapport à 1959 (en pour cent)
Sidérurgie	33,4	33,3	42,0	22,2	+ 26,1
Fabrications métalliques	31,1	32,9	38,3	20,3	+ 16,4
Textiles et vêtements	21,7	24,6	28,3	15,0	+ 15,0
Industries chimiques	12,5	14,3	14,0	7,4	- 2,2
Industries des métaux non ferreux	10,7	13,6	15,6	8,3	+ 15,4
Industrie diamantaire	6,5	8,4	8,3	4,4	- 1,0
Industrie pétrolière	6,3	5,9	5,5	2,9	- 6,1
Industrie du verre et des glaces	3,9	5,2	5,6	3,0	+ 9,5
Agriculture	5,0	4,8	5,2	2,8	+ 8,3
Industries alimentaires	2,9	3,0	3,4	1,8	+ 12,0
Industrie houillère	4,2	2,7	2,6	1,4	- 4,3
Industries du papier et des arts graphiques	2,6	2,7	3,1	1,6	+ 16,5
Industrie des peaux et cuirs	1,2	1,6	1,7	0,9	+ 4,6
Industries du bois et des meubles	0,9	1,2	1,6	0,8	+ 38,1
Industrie du caoutchouc	0,9	1,0	1,1	0,6	+ 2,9
Cimenteries	0,8	0,9	0,8	0,4	- 8,5
Carrières	0,9	0,9	1,1	0,6	+ 11,7
Industrie céramique et briqueteries	0,3	0,4	0,5	0,3	+ 29,2
Industrie du tabac	0,3	0,4	0,4	0,2	+ 17,7
Divers	6,2	7,0	9,7	5,1	+ 35,2
Total ...	152,3	164,8	188,8	100,0	+ 14,6

En valeur, les expéditions ont augmenté, par rapport à 1959, de 26 p.c. pour s'établir à 42 milliards, accusant ainsi l'expansion la plus forte parmi les secteurs exportateurs. Celle-ci s'est développée surtout au cours des premiers mois de l'année, s'est ensuite stabilisée pendant le deuxième trimestre, s'est ralentie au troisième, pour remonter à la fin de l'année, sans atteindre cependant les niveaux antérieurs.

En termes de volume, les exportations, qui avaient augmenté de 56 p.c. entre 1953 et 1959, ont connu une nouvelle hausse de 15 p.c. en 1960.

Les valeurs unitaires, qui, en 1959, se situaient au-dessous de leur niveau de 1953, ont haussé en moyenne pour l'année de 10 p.c. Si les barèmes à l'intérieur de la C.E.C.A. n'ont pas été réduits en 1960, les cotations auxquelles ont été passées les commandes à destination des pays de la Communauté, ont néanmoins légèrement fléchi sous l'influence des barèmes français inférieurs. La forte hausse des cotations pour les pays tiers au cours de l'année 1959 a fait place, à partir du mois de janvier 1960, à une évolution à la baisse qui ne s'est répercutée sur les valeurs unitaires qu'avec un décalage

Tableau XXII.

Exportations de la sidérurgie

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Quantités exportées (milliers de tonnes)		Valeur globales (milliards de francs) 1960	Indices du volume 1960/1959	Indices de la valeur unitaire 1960/1959
	1959	1960			
Total général	6.129	7.163	42,0	115	110
dont :					
Barres et profilés laminés à chaud	2.866	3.088	16,5	109	111
Larges plats et tôles sans revêtement	1.526	1.493	11,2	110	113
Tôles de fer ou d'acier avec revêtement	325	323	3,3	99	105
Lingots, blooms, billettes et largets	528	1.250	5,6	173	111
Feuillards laminés à chaud et feuillards pour fer-blanc	430	498	2,7	116	105
Fil machine simplement filé à chaud	275	333	1,9	121	115

de plusieurs mois, ce qui explique la moyenne supérieure pour l'ensemble de l'année 1960.

L'industrie sidérurgique a surtout bénéficié de la demande accrue en provenance des pays européens, principalement des pays de la C.E.C.A. : la part de ceux-ci dans les expéditions totales est passée de 41 à 46 p.c. La hausse des expéditions vers l'Allemagne fédérale et l'Italie et surtout vers la France a été importante, ce qui contraste avec la situation en 1959. Les ventes aux Pays-Bas n'ont connu qu'une amélioration insignifiante.

Sous l'effet à la fois de la fin des grèves aux Etats-Unis et de la concurrence accrue du Royaume-Uni, du Japon et des Etats-Unis eux-mêmes, la part de la C.E.C.A. dans les importations des pays tiers a quelque peu diminué. Néanmoins, les expéditions en chiffres absolus de l'U.E.B.L. vers ces pays se sont maintenues même si les exportations vers les Etats-Unis ont diminué de 34 p.c., se rapprochant ainsi des niveaux atteints en 1956 et 1958. Une augmentation sensible des ventes au Royaume-Uni, aux pays sous-développés du Moyen-Orient et d'Asie et surtout en Europe orientale a été enregistrée. Par contre, les expéditions d'acier vers le Congo se sont presque complètement arrêtées.

Les exportations des fabrications métalliques, qui interviennent à concurrence de 20 p.c. dans le total des exportations de l'U.E.B.L., ont augmenté de 16 p.c. en 1960, ayant ainsi presque doublé depuis 1953. La progression en volume a été sensible surtout au cours du premier semestre. Depuis lors, on constate une certaine stabilisation.

Les biens de première transformation ont connu une augmentation inférieure à la moyenne, sauf pour les produits tréfilés, étirés et laminés à froid. Parmi les biens de consommation durables, les livraisons d'appareils électroménagers, postes de radio et de télévision ont progressé sensiblement. Les exportations de biens d'équipement ont toutefois enregistré l'accroissement le plus important. Parmi les fabri-

Tableau XXIII.

Exportations des fabrications métalliques

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Valeurs globales (milliards de francs)		Indices du volume 1960/ 1959	Indices de la valeur unitaire 1960/ 1959
	1959	1960		
Total général	32,9	38,3	120	98
dont :				
Autos, cycles, constructions aéronautiques	6,4	7,5	122	94
Tréfilerie, étirage, laminage à froid	5,2	6,3	109	106
Constructions électriques ...	4,8	5,7	122	96
Machines utilisées dans les mines, la construction et autres industries	4,6	5,6	121	99
Constructions navales	2,2	2,0	64	130
Armurerie	2,3	3,1	153	86
Véhicules pour voies ferrées	1,4	0,8	93	100
Tubes d'acier soudés ou étirés	1,4	1,6	110	102
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	0,4	0,6	135	114

cations qui font exception à la tendance générale, signalons surtout le matériel ferroviaire, qui poursuit son déclin, ainsi que les constructions navales, qui souffrent de l'excédent de tonnage maritime dans le monde.

Les livraisons aux pays du Marché Commun ont augmenté de 33 p.c., leur part relative dans le total passant de 43 à 49 p.c. Les Pays-Bas, principal client, interviennent, comme en 1959, à concurrence de 29 p.c. dans les exportations totales. Cependant, d'une année à l'autre, la part de l'Allemagne fédérale est passée de 6,9 à 11,8 p.c. Celle de l'Amérique

du Nord a, au contraire, reculé de 12,6 à 9 p.c. La réduction des commandes militaires a provoqué une diminution des exportations vers le Royaume-Uni. En ce qui concerne les pays sous-développés, les achats de l'Inde, de la Chine populaire et de l'Australie ont compensé la contraction des marchés latino-américains et africains, spécialement du Congo.

Les livraisons à l'étranger de *métaux non ferreux* ont augmenté parallèlement aux exportations totales de l'U.E.B.L., c'est-à-dire de 15 p.c., alors qu'en 1959 leur progression avait été de 27 p.c. Leur part dans les exportations totales s'élève à 8 p.c. Les

Tableau XXIV.

Exportations des industries des métaux non ferreux

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Quantités exportées (milliers de tonnes)			Valeurs globales (milliards de francs) 1960	Indices du volume 1960/1959	Indices de la valeur unitaire 1960/1959
	1958	1959	1960			
Total général	457	475	525	15,6	112	105
dont :						
a) Métaux bruts :						
Cuivre	136	166	172	5,9	104	105
Zinc	139	130	144	1,9	110	113
Plomb	67	57	53	0,5	94	101
Étain	9	7	8	0,9	126	101
b) Demi-produits de :						
Cuivre	48	49	62	2,3	141	104
Zinc	21	17	25	0,4	145	98

volumes expédiés et, dans une moindre mesure, les valeurs unitaires ont évolué favorablement, surtout au cours du premier trimestre, une certaine stabilisation s'étant produite à partir du deuxième trimestre. Les métaux bruts de zinc et d'étain et les demi-produits de cuivre et de zinc ont accusé les progrès les plus rapides. Soulignons qu'en dépit de la hausse des exportations, principalement de produits demi-finis, depuis 1950, le volume des ventes ne dépasse que de 67 p.c. les niveaux d'avant-guerre.

Les expéditions de *cuivre*, qui représentent la moitié des exportations de métaux non ferreux, ont augmenté en volume et en valeur, principalement en ce que concerne les demi-produits. Les valeurs unitaires du métal brut ont augmenté de 5 p.c., le volume, de 4 p.c. Pour les produits demi-finis, l'accroissement en volume a été de 41 p.c. La répartition géographique des exportations fait apparaître une augmentation de 27 p.c. des livraisons de matières brutes vers les pays de la C.E.E. et notamment vers la France, le débouché le plus important.

Les exportations de *zinc* ont augmenté de 10 p.c. en volume pour les métaux bruts et de 45 p.c. pour les demi-produits, mais seuls les premiers ont connu une hausse de leur valeur unitaire. Les principaux acheteurs ont été l'Allemagne fédérale, la France et les Pays-Bas.

La baisse de la valeur des exportations de *plomb* reflète la régression des quantités expédiées, qui se

poursuit depuis plusieurs années : les niveaux de 1938 ne sont même plus atteints. Les prix n'ont pas changé depuis 1959. Les principaux pays acheteurs sont la France et les Pays-Bas.

Les exportations d'*étain* ont augmenté de 26 p.c. en volume; leur valeur unitaire est demeurée stable. Les pays de la C.E.E. ainsi que les États-Unis ont fortement accru leur demande d'étain brut. Les exportations vers ce dernier pays n'ont cependant pas rejoint les niveaux atteints en 1958.

L'ensemble des expéditions de métaux non ferreux a augmenté principalement en direction de l'Allemagne fédérale, qui a accru sa part de 15,9 à 20,7 p.c. Celle de la France, premier client, a légèrement diminué de 22 à 21,5 p.c. Les Pays-Bas occupent la troisième place avec 15,7 p.c. contre 13,3 p.c. en 1959. L'Amérique du Nord n'intervient plus qu'à concurrence de 9 p.c. dans les exportations de métaux non ferreux, contre 15,4 p.c. en 1959.

Les exportations de *produits textiles* ont progressé de quelque 15 p.c. en valeur en 1960, à la suite d'un accroissement en volume de 8 p.c. et en valeur unitaire de 6 p.c., alors que cette dernière était en baisse depuis plusieurs années. Les progrès les plus importants en volume ont été enregistrés par les filés, les tissus et la bonneterie. Les produits textiles représentent 15 p.c. des exportations totales.

La progression des ventes à l'étranger de *l'industrie lainière* a porté, en quantité, et, dans une moi-

dre mesure, en prix, sur les filés et les tissus, tandis que les matières premières sont demeurées au même niveau qu'en 1959. Les livraisons de couvertures ont augmenté, mais à des prix en baisse. La demande de tapis, qui s'était fortement accrue l'an dernier aux Etats-Unis, a diminué, provoquant une contraction des expéditions. Les principaux débouchés pour les produits lainiers sont l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas.

Les exportations de l'industrie du coton ont augmenté en volume et en valeur. Quoique les Pays-Bas demeurent le principal client, les ventes à ce pays ne se sont pas accrues. Les progrès ont été orientés principalement vers les autres pays de la C.E.E. et vers les pays sous-développés. Les ventes de couvertures ont toutefois accusé une baisse par suite de la détérioration des rapports avec le Congo, qui était un important acheteur.

Tableau XXV.

Exportations des industries textiles et du vêtement

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Quantités exportées (milliers de tonnes)		Valeurs globales (milliards de francs) 1960	Indices du volume 1960/1959	Indices de la valeur unitaire 1960/1959
	1959	1960			
Total général	400,6	430,7	28,3	108	106
<i>Matières premières</i>	184,2	191,4	6,5	100	104
dont : laine et poils	43,1	44,6	4,0	100	101
lin	76,3	78,2	1,6	102	115
fibres synthétiques	10,1	8,5	0,3	84	113
<i>Filés</i>	67,1	77,4	6,6	115	106
dont : filés de laine et poils	16,3	18,4	3,4	113	103
filés de coton	18,8	20,8	1,4	109	107
filés de fibres artificielles et synthétiques	7,7	10,5	1,0	136	114
filés de lin, chanvre et ramie ...	5,3	6,1	0,3	116	105
<i>Tissus de type standard</i>	58,7	65,9	7,5	112	105
dont : tissus de coton	21,8	27,4	2,9	126	105
tissus de laine et poils	10,1	11,2	2,4	110	102
tissus de fibres synthétiques ...	9,8	9,3	1,3	94	112
tissus de lin, chanvre et ramie	4,7	5,3	0,5	112	100
tissus de jute	12,2	12,6	0,4	103	110
<i>Tapis et tapisseries</i>	38,8	41,5	2,9	103	102
<i>Bonneterie</i>	2,9	3,6	1,5	123	99
<i>Vêtements</i>	5,0	4,6	1,3	96	130
<i>Couvertures</i>	3,6	3,5	0,2	99	109

Les expéditions de l'industrie du lin et du chanvre ont continué leur progression entamée en 1959. Les prix unitaires ont également évolué favorablement dans l'ensemble (légère baisse pour le lin et hausse pour le chanvre), sauf pour les tissus qui sont restés stables. Les tissus de lin ont bénéficié d'une forte demande en provenance des Etats-Unis.

L'industrie du jute subit la concurrence croissante des pays producteurs. Les quantités de tissus de jute exportées, qui avaient fortement augmenté en 1959, se sont stabilisées en 1960, mais les valeurs unitaires ont accusé une hausse à la suite de celle de la matière première. Par contre, les livraisons de tapis de jute ont augmenté principalement en quantité. Si la demande en provenance de l'Allemagne fédérale, principal client, s'est affaiblie, celle des autres pays européens et des pays sous-développés s'est accrue.

Les exportations de fibres synthétiques ont continué leur progression fondamentale. Tandis que les valeurs unitaires, tant des filés que des tissus, se sont redressées, les volumes des tissus expédiés ont légèrement diminué par rapport à 1959. Les livraisons se sont orientées principalement vers les pays européens et l'Union sud-africaine.

Les valeurs unitaires en bonneterie, qui avaient diminué au cours des dernières années, se sont stabilisées en 1960, tandis que les volumes expédiés se sont fortement accrues. Les exportations de vêtements, au contraire, ont été caractérisées par une diminution en volume qui a été plus que compensée par la majoration de leur valeur unitaire.

La part des pays de la C.E.E. dans les exportations totales de produits textiles s'est accrue de 46 p.c. en 1953 à 58 p.c. en 1960. Les Pays-Bas demeurent le principal client avec 31 p.c. du total, suivis de l'Allemagne fédérale avec 20 p.c. L'expansion des ventes à l'étranger en 1960 concerne surtout la France, l'Allemagne fédérale, l'Australie et l'Union sud-africaine. Les exportations vers les Etats-Unis se sont stabilisées et celles vers le Congo ont diminué.

Le développement rapide des livraisons à l'étranger de produits chimiques ⁽¹⁾, qui représentent 7,4

(1) Le nouveau classement du commerce extérieur ne correspond pas exactement à celui de 1959, de sorte que les comparaisons, d'une année à l'autre, peuvent induire en erreur, particulièrement en ce qui concerne l'industrie chimique.

p.c. des exportations totales, s'est arrêté en 1960, à la suite notamment de la baisse des expéditions d'engrais manufacturés, des contrats relatifs à la vente d'engrais azotés ayant été conclus avec retard. Les valeurs totales des autres groupes de produits sont restées généralement stables, si l'on excepte la progression rapide des produits chimiques organiques et des matières plastiques de synthèse. Les livraisons

Royaume-Uni et en Allemagne fédérale. La part de cette industrie dans l'ensemble des exportations s'élève à 4,4 p.c.

Les exportations de *produits pétroliers* ont encore diminué en valeur, le léger accroissement en volume ayant été plus que compensé par le fléchissement des prix. Ce recul résulte de la concurrence engendrée par la surproduction mondiale de pétrole. Les principaux débouchés sont les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale, la Suisse et le Royaume-Uni. Les expéditions vers la Suisse ont quelque peu augmenté, mais celles vers le Royaume-Uni ont fléchi.

Les exportations de *l'industrie houillère* ont suivi à peu près la même tendance que celles de l'industrie du pétrole : léger accroissement en volume plus que compensé par le fléchissement des prix.

Malgré leur contingentement, les expéditions de charbons belges à destination des pays de la C.E.C.A. se sont accrues quelque peu. Alors que les livraisons à la France et aux Pays-Bas ont diminué, l'Allemagne et surtout l'Italie ont augmenté leurs achats. Le Royaume-Uni a arrêté ses importations de charbons, mais des quantités supplémentaires ont pu être écoulées dans les pays scandinaves et en Suisse.

Les ventes à l'étranger de *l'industrie du verre et des glaces* se sont encore accrues de 9,5 p.c. en 1960, mais leur taux d'expansion s'est sensiblement réduit, en particulier pour certains produits plats. Les prix sont restés stables. Rappelons que la plus grande partie de la production de verre plat est exportée à l'étranger.

La part de l'Amérique du Nord dans les exportations a diminué de 33,7 à 28,5 p.c. Un glissement s'est opéré en faveur des pays européens et des pays d'Asie et d'Océanie.

L'évolution des ventes à l'étranger de *produits agricoles* a été, dans l'ensemble, un peu plus favorable qu'en 1959, année particulièrement mauvaise. Les exportations de viande, surtout de porc, vers la France ont augmenté en volume et en prix. Il en est de même des animaux vivants. Pour la première

Tableau XXVI.

Exportations des industries chimiques

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Valeurs globales (milliards de francs)		Indices du volume 1960/ 1959	Indices de la valeur unitaire 1960/ 1959
	1959	1960		
Total général	14,3	14,0	100	100
dont :				
Engrais manufacturés	5,3	4,0	82	93
Fournitures photographiques et cinématographiques ..	2,4	2,4	81	122
Produits chimiques inorga- niques	2,4	2,5	122	84
Produits pharmaceutiques ..	0,9	0,9	88	116
Produits chimiques organi- ques	0,7	1,0	177	95
Matières plastiques de syn- thèse	0,6	1,0	135	118
Produits pour la teinture et le tannage	0,3	0,4	132	127

aux pays de la C.E.E. — qui ont absorbé 37,1 p.c. des expéditions contre 31,3 p.c. en 1959 —, aux Etats-Unis, au Canada et aux pays sous-développés ont augmenté, tandis que celles aux autres pays européens, à l'Amérique latine et au Congo ont diminué en général.

Les exportations de *diamants*, qui avaient fortement augmenté au cours de ces dernières années, notamment en 1959, se sont légèrement réduites en 1960. La faiblesse du marché américain, principal client, n'a été compensée qu'en partie par une augmentation des ventes en Europe, notamment au

Tableau XXVII. **Exportations des charbonnages, raffineries de pétrole, verreries et glaceries, cimenteries, carrières, des industries du bois et des meubles et de la céramique**

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Quantités exportées (milliers de tonnes)		Valeurs globales (milliards de francs) 1960	Indices du volume 1960/1959	Indices de la valeur unitaire 1960/1959
	1959	1960			
Industrie houillère	3.042	3.166	2,6	104	91
Industrie pétrolière	3.304	3.389	5,5	104	91
Verres et glaces	478	522	5,6	110	99
dont : verre à vitre non travaillé	284	293	2,4	103	102
glaces polies	71	81	1,4	113	97
bouteilles, fioles, bonbonnes	3	5	0,4	145	100
Ciment	1.401	1.325	0,8	94	97
Carrières	4.173	4.760	1,1	106	106
Industries du bois et des meubles	322	437	1,6	125	102
Industrie céramique et briqueteries	131	212	0,5	143	90

fois, la Belgique est devenue exportatrice nette de beurre. Les produits horticoles ont accusé une augmentation en quantité à des prix stables. Par contre, les livraisons de pommes de terre ont diminué. Les exportations de céréales se sont réduites de près de la moitié.

Les livraisons totales de produits agricoles à l'Allemagne fédérale et à la France se sont développées. Les expéditions de beurre ont été faites en majeure partie vers l'Italie.

La hausse limitée observée en 1959 dans les exportations des *industries alimentaires* s'est accélérée. Ce sont les produits des minoteries (malt surtout), les corps gras et les préparations à base de farine et de féculs qui ont progressé le plus.

Les expéditions sont principalement orientées vers les pays de la C.E.E. et le Royaume-Uni. Pour le sucre toutefois, la part des pays sous-développés est dominante et s'est considérablement accrue au cours de l'année, tandis que l'augmentation des

Tableau XXVIII. **Exportations des industries diamantaire, alimentaires, de l'agriculture, du papier et des arts graphiques, du cuir, du caoutchouc et du tabac**

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Valeurs globales (milliards de francs)		Indices du volume 1960/1959	Indices de la valeur unitaire 1960/1959
	1959	1960		
<i>Industrie diamantaire</i>	8,4	8,3	—	—
<i>Industries alimentaires</i>	3,0	3,4	116	100
dont : minoteries	0,4	0,6	132	101
corps gras	0,3	0,4	124	96
sucres et sucreries	0,8	0,8	97	109
préparations de viande et de poisson	0,3	0,2	74	108
préparations à base de farine ou de féculs	0,3	0,3	130	102
<i>Agriculture</i>	4,8	5,2	103	99
dont : viande	0,5	0,6	105	111
horticulture	0,5	0,6	111	99
culture maraîchère	1,1	0,9	88	94
céréales	0,6	0,3	60	93
<i>Industries du papier et des arts graphiques</i>	2,7	3,1	117	102
dont : imprimés	1,1	1,2	114	95
articles manufacturés en pâte de bois, en papier ou en carton	0,2	0,3	151	111
autres papiers ou cartons	0,9	1,2	139	108
<i>Industrie du cuir</i>	1,6	1,7	103	101
dont : cuirs	0,6	0,5	91	96
pelleteries	0,2	0,1	90	102
chaussures	0,3	0,4	113	114
<i>Industrie du caoutchouc</i>	1,0	1,1	107	95
<i>Industrie du tabac</i>	0,4	0,4	117	100

livraisons de malt est surtout imputable aux ventes à l'Allemagne fédérale et même au Congo.

L'expansion fondamentale des ventes des *industries du papier et des arts graphiques* s'est poursuivie en 1960 à des valeurs unitaires inchangées. Les progrès des ventes ont surtout été remarquables vers les Pays-Bas, principal client, vers l'Allemagne fédérale et, dans une moindre mesure, vers la France, qui avait réduit ses achats en 1959.

Les livraisons de l'*industrie du cuir*, qui avaient fort augmenté en 1959, sont demeurées quasiment au même niveau en 1960. Tandis que les exportations de cuirs et pelleteries ont baissé, celles de chaussures ont fortement augmenté, tant en volume qu'en valeur, principalement vers le Royaume-Uni, deuxième client derrière les Pays-Bas.

Les exportations des *industries du bois et des meubles* surtout, ainsi que *du tabac, de la céramique et des briqueteries*, ont crû plus rapidement que les exportations totales de l'U.E.B.L., principalement en termes de volume; celles des carrières ont aug-

menté aussi bien en volume qu'en valeur, mais à un rythme quelque peu moins élevé. Les expéditions de l'*industrie du caoutchouc*, qui avaient connu une expansion plus rapide au cours des années antérieures, se sont ralenties. Les Pays-Bas constituent le principal débouché pour ces deux secteurs.

Les exportations de *ciment*, qui enregistrent un recul depuis plusieurs années, surtout en volume, ont de nouveau baissé en raison du rétrécissement des débouchés.

V. EVOLUTION DU COMMERCE PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les échanges commerciaux de l'U.E.B.L. ont été déterminés principalement par trois facteurs en 1960 : la récession aux Etats-Unis, les troubles au Congo et la persistance de la haute conjoncture en Europe, allant de pair avec de nouvelles mesures de libération dans le cadre de la C.E.E.

Tableau XXIX. Répartition par produits et par régions des exportations de l'U.E.B.L.

(D'après la classification type du commerce international — milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Années	Total	Produits alimentaires	Matières premières	Produits énergétiques	Produits chimiques	Demi-produits et produits manufacturés où la matière prédomine	Machines et matériel de transport	Produits finis de consommation	Divers
		Sections 0 à 9	Sections 0 + 1	Section 2	Section 3	Section 5	Section 6	Section 7	Section 8	Sections 4 + 9
Pays industrialisés ¹	1959	127,5	6,3	9,3	7,6	8,4	72,9	15,2	6,8	1,0
	1960	147,0	6,8	11,7	7,1	8,8	84,3	18,0	8,2	2,1
dont : C.E.E.	1959	76,1	5,0	6,6	5,2	3,7	39,3	11,0	4,6	0,7
	1960	95,4	5,6	8,3	4,8	4,4	51,9	13,4	5,8	1,2
Etats-Unis et Canada ...	1959	24,0	0,1	0,6	—	1,4	20,1	0,9	0,9	—
	1960	20,0	0,2	0,9	—	1,3	15,7	0,8	0,9	0,2
Royaume-Uni	1959	9,7	0,7	1,0	0,4	1,1	3,7	2,1	0,7	—
	1960	10,5	0,5	1,3	0,2	0,8	4,9	1,7	0,9	0,2
Pays du bloc oriental ²	1959	5,1	—	0,6	—	1,1	2,4	0,6	0,2	0,2
	1960	7,5	0,1	0,9	—	0,8	4,7	0,8	0,1	0,1
Pays sous-développés	1959	32,2	1,4	0,4	1,0	3,4	18,8	5,5	1,0	0,7
	1960	34,3	1,3	0,7	1,0	3,1	20,9	5,5	0,9	0,9
dont : Congo et Ruanda-Urundi	1959	4,5	0,4	0,1	—	0,4	1,8	1,4	0,4	—
	1960	3,1	0,3	0,1	—	0,2	1,2	1,0	0,3	—
Total général	1959	164,8	7,7	10,3	8,6	12,9	94,1	21,3	8,0	1,9
	1960	188,8	8,2	13,3	8,1	12,7	109,9	24,3	9,2	3,1

¹ Pays de la C.E.E., pays scandinaves (y compris la Finlande), Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis, Canada, Suisse, Autriche et Japon.

² Pays du groupe soviétique (y compris la Yougoslavie), Chine, Nord-Vietnam et Corée du Nord.

Tableau XXX. Répartition par produits et par régions des importations de l'U.E.B.L.

(D'après la classification type du commerce international — milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Années	Total	Produits alimentaires	Matières premières	Produits énergétiques	Produits chimiques	Demi-produits et produits manufacturés où la matière prédomine	Machines et matériel de transport	Produits finis de consommation	Divers
		Sections 0 à 9	Sections 0 + 1	Section 2	Section 3	Section 5	Section 6	Section 7	Section 8	Sections 4 + 9
Pays industrialisés ¹	1959	127,3	16,2	17,0	11,4	10,9	30,0	31,6	9,3	0,9
	1960	146,8	15,7	21,5	11,6	12,2	34,9	39,4	10,4	1,1
dont : C.E.E.	1959	81,0	8,8	9,1	9,7	7,3	17,5	21,1	7,0	0,5
	1960	94,7	9,2	10,6	10,1	8,1	21,7	26,3	8,2	0,5
Etats-Unis et Canada ...	1959	18,5	5,8	2,6	1,3	1,8	2,0	4,0	0,9	0,1
	1960	21,9	4,9	4,1	1,2	2,0	2,7	6,1	0,7	0,2
Royaume-Uni	1959	14,3	0,7	0,7	0,4	0,9	7,1	4,0	0,5	—
	1960	14,6	0,7	1,5	0,3	1,0	6,4	4,2	0,5	—
Pays du bloc oriental ²	1959	4,4	1,1	1,0	0,4	0,3	0,8	0,3	0,3	0,2
	1960	4,6	1,1	1,2	0,3	0,3	0,8	0,4	0,3	0,2
Pays sous-développés	1959	40,4	7,6	13,8	8,0	0,2	9,8	0,3	—	0,7
	1960	46,5	8,5	16,4	7,9	0,3	12,2	0,3	0,1	0,8
dont : Congo et Ruanda-Urundi	1959	9,8	0,5	2,6	—	—	6,1	—	—	0,6
	1960	13,3	0,6	4,0	—	—	8,0	0,2	—	0,5
Total général	1959	172,1	24,9	31,8	19,8	11,4	40,6	32,2	9,6	1,8
	1960	197,9	25,3	39,1	19,8	12,8	47,9	40,1	10,8	2,1

¹ Pays de la C.E.E., pays scandinaves (y compris la Finlande), Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis, Canada, Suisse, Autriche et Japon.

² Pays du groupe soviétique (y compris la Yougoslavie), Chine, Nord-Vietnam et Corée du Nord.

Le fléchissement de l'activité économique aux Etats-Unis pendant le deuxième semestre de l'année a entraîné une diminution des ventes de l'U.E.B.L. sur le marché américain de 4 milliards par rapport à l'année précédente, soit une baisse de 16,7 p.c. Le recul a été le plus sensible pour la sidérurgie (— 33,6 p.c.) et l'industrie diamantaire (— 17,9 p.c.).

La forte baisse des exportations d'acier aux Etats-Unis constitue partiellement une normalisation après le gonflement des commandes américaines en 1959 par suite des grèves.

Par contre, les importations de l'U.E.B.L. de produits américains ont accusé en 1960 une augmentation de 18,3 p.c., de sorte que la balance commerciale vis-à-vis des Etats-Unis et du Canada, qui, par exception, avait été excédentaire en 1959 à concurrence de 5,3 milliards, laisse de nouveau un déficit de 2 milliards.

A cause du désarroi économique au Congo, les exportations vers ce pays se sont effritées pendant la deuxième moitié de 1960. Pour l'année dans son ensemble, elles ont diminué d'environ un tiers. Par

contre, les importations de produits congolais sont passées de 9,8 à 13,3 milliards. Cette augmentation de 35,7 p.c. reflète les livraisons accrues de cuivre (+ 1,7 milliard) et de minerais et scories (+ 1,5 milliard) principalement en provenance du Katanga.

Les industries exportatrices de l'U.E.B.L. ont profité de la forte demande dans les pays voisins en 1960. Les livraisons à la France, entravées en 1959 par la dévaluation du franc français, sont remontées de 14,7 à 19,6 milliards. L'évolution est encore plus favorable pour les ventes sur le marché allemand.

Dans son ensemble, la balance commerciale de l'U.E.B.L. vis-à-vis du Royaume-Uni et des pays sous-développés (autres que le Congo) ne s'est guère modifiée.

1. Echanges avec les pays de la C.E.E.

La valeur du commerce mondial a dépassé, en 1960, de 11,3 p.c. le chiffre de l'année précédente. Cette augmentation tient à l'expansion remarquable des échanges de l'Europe occidentale et plus

Tableau XXXI.

Commerce mondial

Source : Trente et unième rapport annuel de la Banque des Règlements Internationaux.

	1958	1959	1960	Taux d'accroissement de 1959 à 1960
	(milliards de dollars E.U.)			
Commerce mondial ¹	197,2	208,3	231,8	11,3
Commerce des zones développées ²	144,4	155,2	175,2	12,9
Commerce des pays de la C.E.E.	45,9	49,6	59,3	19,6
à l'intérieur de la zone	13,6	16,3	20,4	25,2
avec les pays tiers	32,1	33,2	38,9	17,2

¹ Non compris l'U.R.S.S., les pays de l'Europe orientale et la Chine continentale.

² Europe occidentale, Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud.

spécialement de ceux des pays de la C.E.E. Ces derniers ont progressé de 19,6 p.c. et ont compensé ainsi pour une grande partie les conséquences défavorables de la récession américaine. Comme en 1959, l'expansion du commerce international a porté en premier lieu sur les échanges à l'intérieur de la Communauté, qui ont progressé de 25,2 p.c. Les échanges avec les pays tiers ont accusé une hausse de 17,2 p.c. contre 3,4 p.c. seulement de 1958 à 1959.

L'expansion très forte du commerce entre les pays membres de la C.E.E. résulte surtout de l'activité économique intense de ces pays, mais aussi de la réalisation graduelle du Marché Commun. La nouvelle réduction de 10 p.c. des droits de douane, intervenue le 1^{er} juillet 1960, ainsi que l'élargissement des contingents ont spécialement influencé les échanges entre la France et l'Italie, qui se sont développés de 50 p.c. environ. Dans le cas de l'Allemagne fédérale, les abaissements de droits prévus par le Traité avaient été effectués de façon unilaté-

rale dès 1957. De son côté, la France a procédé à une libération supplémentaire en 1960.

La récession aux Etats-Unis et le boom d'investissements en Europe ont entraîné une modification importante dans la structure des échanges extérieurs de la C.E.E. Les importations des pays de la C.E.E.

Tableau XXXII.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L. avec les pays de la C.E.E.

(Milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Années	Importations	Exportations	Balanco commerciale
1953	46,7	43,4	— 3,3
1954	51,6	49,6	— 2,0
1955	58,4	62,1	+ 3,7
1956	67,5	70,8	+ 3,3
1957	74,7	73,4	— 1,3
1958	72,9	68,7	— 4,2
1959	81,0	76,1	— 4,9
1960	94,7	95,4	+ 0,7

en provenance des Etats-Unis ont progressé de 53,3 p.c. par rapport à 1959, tandis que les ventes de ces pays sur le marché américain ont reculé de 5,5 p.c. A la suite de cette évolution divergente, le déficit commercial vis-à-vis des Etats-Unis est passé de 120 à 1.580 millions de dollars. La balance commerciale vis-à-vis des autres pays industrialisés et des pays sous-développés s'est, au contraire, un peu améliorée.

Les grands traits, relevés dans les échanges de la C.E.E., se retrouvent dans le commerce international de l'U.E.B.L. Celui-ci est caractérisé par une intensification des échanges avec les partenaires et par la réapparition d'un déficit commercial vis-à-vis des Etats-Unis.

L'importance du Marché Commun comme débouché pour les produits belgo-luxembourgeois s'est encore accrue. En 1960, 50,5 p.c. du total des exportations de l'U.E.B.L. étaient destinés aux pays membres au lieu de 46,2 p.c. en 1959 et 45,1 p.c. en 1958. Ce sont surtout les fabrications métalliques, la sidérurgie et les métaux non ferreux qui ont contribué à cette évolution. Ces industries ont vu accroître leurs exportations vers les pays partenaires à des taux de 30 à 40 p.c. Les exportations de toutes les autres industries ont augmenté, quoiqu'à un rythme moins élevé. Les ventes de produits pétroliers, qui ont fléchi de 14 p.c., font exception.

Quant au rôle de la C.E.E. comme fournisseur, l'U.E.B.L. s'y est approvisionnée en 1960 pour

Tableau XXXIII.

Importations en provenance des pays de la C.E.E. ¹

(Milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1958	1959	1960
<i>Biens de production</i>	39,8	45,4	56,4
destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques	13,4	15,8	19,6
dont : parties et pièces détachées d'autos	6,7	8,2	9,8
minerai de fer	2,5	2,6	2,8
fonte, lingots, mitraille	1,3	1,4	1,6
destinés aux industries textiles	3,1	4,2	5,4
dont : matières premières de laine	0,2	0,2	0,5
matières premières de lin	0,4	0,5	0,5
demi-produits de laine	1,2	1,5	1,7
demi-produits de textiles artificiels et synthétiques	0,3	0,5	0,6
destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires	3,9	4,1	4,6
dont : engrais	2,0	1,9	2,0
céréales	0,3	0,4	0,7
cacao	0,4	0,4	0,3
destinés à l'industrie de la construction	1,0	1,1	2,2 ²
destinés à l'industrie du cuir	0,7	0,9	1,0 ²
destinés aux industries du papier et des arts graphiques	0,6	0,6	0,8 ²
destinés à l'industrie du bois	0,4	0,5	0,7 ²
destinés à l'industrie diamantaire	0,2	0,4	1,0
destinés à l'industrie du tabac	0,1	0,2	0,2
destinés à divers secteurs de la production	16,4	17,6	20,9
dont : combustibles solides	6,7	7,1	7,1
produits chimiques	2,9	3,3	4,7 ²
huiles minérales	2,1	1,9	2,5
<i>Biens de consommation</i>	20,5	22,9	23,7
Biens de consommation durables	12,5	14,3	14,9
dont : textiles	4,6	5,5	5,3
appareils ménagers	1,3	1,6	2,2
véhicules automobiles, motos, cycles, etc.	0,9	1,1	1,7
Biens de consommation non durables	8,0	8,6	8,8
dont : produits alimentaires	6,0	6,7	6,6
(produits laitiers)	(1,2)	(1,3)	(1,2)
(viande, graisses, poisson et crustacés)	(1,1)	(1,1)	(1,3) ²
(fruits et légumes)	(1,0)	(1,4)	(1,7)
(vins et spiritueux)	(0,7)	(0,7)	(0,9)
Autres biens de consommation non durables	2,0	1,9	2,2
<i>Biens d'équipement</i>	12,6	12,7	14,6
dont : matériel électrique et électronique	2,9	3,1	3,7
machines motrices, pompes	0,9	1,0	0,9
outillage, pièces et accessoires de machines diverses	1,0	1,0	1,7
véhicules commerciaux et avions	1,0	0,7	1,1
appareils de pesage, de levage et de manutention	0,7	0,7	1,0
machines complètes : machines agricoles	0,5	0,5	0,6
machines textiles	0,6	0,6	0,6
machines-outils	0,5	0,5	0,6
machines diverses	1,9	2,2	2,5
Total ...	72,9	81,0	94,7

¹ Les chiffres de 1960 ne sont pas toujours parfaitement comparables à la série antérieure en raison des modifications intervenues dans la définition des rubriques douanières par l'I.N.S., d'une part, et dans le classement B.N.B., d'autre part.

² Nouvelle série non comparable à la série antérieure.

47,9 p.c. de ses importations globales contre 47,1 p.c. en 1959. Cette évolution tient presque exclusivement à l'augmentation des achats de biens de production pour la métallurgie et l'industrie textile. Les quatre pays partenaires de la C.E.E. ont fourni 41 p.c. du total des importations de biens de production contre 39 p.c. en 1959. Quant aux achats de biens d'équipement et de biens de consommation dans les pays partenaires, ils ont progressé un peu en valeur absolue, mais leur part dans les importations totales est restée pratiquement stable par rapport à 1959 : 62,3 p.c. pour les biens d'équipement et 64,1 p.c. pour les biens de consommation.

Dans le cadre de la C.E.E., l'Allemagne fédérale a renforcé sa position de premier fournisseur de l'U.E.B.L., avec 35,6 p.c. des livraisons contre 34,8 p.c. l'année précédente. Les Pays-Bas, la France et l'Italie viennent ensuite avec 31 p.c., 28,4 p.c. et 5 p.c. contre 33,5 p.c., 26,7 p.c. et 5 p.c. respectivement en 1959. On constate donc un glissement très net au détriment des Pays-Bas en faveur de la France et de l'Allemagne fédérale.

Les mêmes tendances sont apparues du côté des exportations. En 1960, les Pays-Bas ont absorbé 42,1 p.c. des ventes de l'U.E.B.L. à la Communauté contre 46,1 p.c. en 1959. La part de l'Allemagne

Tableau XXXIV.

Exportations vers les pays de la C.E.E.

(Milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	1958	1959	1960
<i>Fabrications métalliques</i>	13,4	14,1	18,8
dont : autos, cycles, constructions aéronautiques	4,0	4,4	4,9
constructions électriques	2,9	2,9	3,4
machines utilisées dans les mines, la construction et autres industries	2,1	2,2	2,8
<i>Sidérurgie</i>	12,5	13,8	19,2
<i>Métaux non ferreux</i>	5,5	7,1	9,4
dont : cuivre	3,4	4,3	5,7
zinc	0,8	0,9	1,3
plomb	0,4	0,4	0,4
<i>Textiles</i>	12,1	13,8	16,5
dont : matières premières	2,6	3,5	3,6
(laines et poils)	(1,8)	(2,6)	(2,6)
filés	3,4	3,9	4,8
(filés de laine et poils)	(1,8)	(2,3)	(2,6)
(filés de coton)	(0,9)	(0,9)	(1,1)
tissus de type standard	2,6	2,9	3,7
(tissus de laine et poils)	(1,2)	(1,4)	(1,7)
(tissus de coton)	(0,8)	(0,9)	(1,2)
(tissus de fibres synthétiques)	(0,5)	(0,6)	(0,8)
bonneterie	1,0	1,0	1,2
tapis et tapisseries	0,8	0,8	0,9
<i>Produits chimiques</i>	3,9	4,5	5,2
dont : engrais manufacturés	1,2	1,3	1,2
fournitures photographiques et cinématographiques	0,6	0,7	0,7
produits chimiques inorganiques	0,5	0,6	0,8
<i>Produits pétroliers</i>	3,1	3,0	2,6
dont : gas-oil, essence Diesel et autres huiles lourdes	1,8	1,7	1,3
essence et autres huiles légères	0,5	0,5	0,5
<i>Combustibles solides</i>	2,9	2,1	2,1
<i>Produits agricoles</i>	3,1	3,3	3,8
dont : culture	1,7	1,8	1,7
(produits maraîchers)	(0,6)	(0,6)	(0,7)
élevage	1,2	1,3	2,0
(œufs de volaille et de gibier)	(0,4)	(0,4)	(0,5)
<i>Produits alimentaires</i>	1,2	1,5	1,8
dont : farines	0,2	0,3	0,4
<i>Papier et livres</i>	1,9	2,0	2,4
<i>Perles et pierres précieuses</i>	1,4	1,5	1,7
<i>Verres et glaces</i>	1,2	1,5	1,8
<i>Peaux et cuirs</i>	0,8	1,0	1,1
<i>Mobilier et bois</i>	0,7	0,8	1,2
<i>Carrières</i>	0,7	0,8	0,8
<i>Ciment</i>	0,4	0,5	0,5
<i>Caoutchouc</i>	0,4	0,5	0,5
<i>Tabacs manufacturés</i>	0,3	0,3	0,4
<i>Céramiques</i>	0,2	0,3	0,4
<i>Divers</i>	3,0	3,7	5,2
Total ...	68,7	76,1	95,4

fédérale est passée de 28,7 à 31,1 p.c., celle de la France de 19,3 à 20,6 p.c., tandis que l'Italie est intervenue dans le total pour 6,1 p.c. contre 5,7 p.c. La régression relative des échanges entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas tient notamment au fait que les avantages commerciaux que les partenaires de Benelux se sont consentis, ont été étendus aux autres pays de la C.E.E., en raison des mesures de libération prises dans le cadre du Marché Commun.

Le boni de la balance commerciale avec les Pays-Bas s'est accru de 7,8 milliards en 1959 à 10,8 milliards en 1960. L'augmentation de 5,1 milliards des exportations porte principalement sur les produits textiles (+ 1,2 milliard), les produits sidérurgiques (+ 1 milliard), les automobiles (+ 0,5 milliard), les machines et appareillage électrique (+ 0,4 milliard). Quant à l'accroissement de 2,2 milliards des achats, il se concentre sur les produits textiles (+ 0,5 milliard), les automobiles (+ 0,4 milliard), les machines (+ 0,4 milliard), le papier et le carton (+ 0,2 milliard). Signalons une baisse de 0,2 milliard des importations de produits végétaux et alimentaires.

En raison de l'accroissement de près de 8 milliards des exportations de l'U.E.B.L. vers l'Allemagne fédérale, le déficit commercial à l'égard de ce pays s'est réduit de 6,3 à 3,9 milliards. Cette hausse concerne surtout les ventes de fonte, fer et acier (+ 2,2 milliards), d'armes et munitions (+ 1,3 milliard), de produits textiles (+ 0,5 milliard) et alimentaires (+ 1 milliard), de machines (+ 0,5 milliard), de cuivre (+ 0,5 milliard) et, dans une moindre mesure, de perles fines, zinc, bois, papier et carton. L'augmentation des importations a porté principalement sur les machines (+ 1,5 milliard), les voitures (+ 1 milliard), les perles fines (+ 0,5 milliard), les produits textiles, le bois, les instruments scientifiques et appareils de précision. Les achats de produits alimentaires et de produits chimiques ont légèrement fléchi.

Les échanges entre l'U.E.B.L. et la France se sont fort intensifiés en 1960. Par rapport à l'année précédente, leur taux d'accroissement est de 24,8 p.c. pour les importations et de 33,3 p.c. pour les exportations. Il en est résulté un déficit commercial de 7,3 milliards contre 6,8 milliards en 1959. Parmi les secteurs qui ont pu accroître leurs ventes sur le marché français, la sidérurgie se classe loin en tête (+ 2,5 milliards). Viennent ensuite : le cuivre (+ 0,5 milliard), les machines et l'appareillage électrique (+ 0,4 milliard) et les produits de l'industrie textile, de l'industrie diamantaire et de l'industrie du papier. La hausse des approvisionnements se concentre sur les automobiles (+ 1,4 milliard) et les textiles (+ 0,7 milliard), les produits sidérurgiques, l'aluminium, les céréales, les minerais, le papier et carton ainsi que le bois.

Enfin, à l'égard de l'Italie, l'augmentation de 1,5 milliard des livraisons belgo-luxembourgeoises a porté principalement sur les produits de la sidérurgie (+ 0,9 milliard) et les combustibles (+ 0,2 mil-

liard). L'accroissement des importations concerne les automobiles, les machines, les fruits et les chaussures.

2. Echanges avec les pays tiers.

La balance commerciale vis-à-vis de la zone dollar s'est sensiblement détériorée au cours de l'année 1960. L'excédent de 7,2 milliards, enregistré en 1959, s'est transformé en un déficit de 2 milliards, essentiellement sous l'effet des transactions avec les Etats-Unis et, dans une moindre mesure, avec le Pérou, Cuba, le Venezuela et la République Dominicaine.

D'une année à l'autre, les importations belgo-luxembourgeoises en provenance des Etats-Unis ont progressé de 20,3 p.c., atteignant 19,6 milliards, tandis que les exportations sont revenues de 21,8 à 17,9 milliards, soit un recul de près de 18 p.c. La diminution des ventes a affecté deux secteurs : la sidérurgie (- 2,4 milliards) et l'industrie diamantaire (- 0,8 milliard). Les envois de fer et d'acier avaient été gonflés en 1959 à la suite des grèves dans la sidérurgie américaine. La disparition de ce facteur particulier, combinée avec les besoins réduits en raison de la récession, explique ce recul. D'autre part, la haute conjoncture en Belgique a stimulé les importations de coton (+ 1 milliard) et de machines (+ 0,9 milliard). Signalons également des achats accrus d'avions américains (+ 0,9 milliard).

La position commerciale à l'égard du Canada n'a pas subi de modifications importantes. Globalement, les livraisons de l'U.E.B.L. à Cuba, au Venezuela et à la République Dominicaine sont en recul de près de un tiers. Les ventes à la Colombie ont doublé. Les achats effectués au Pérou ont presque triplé, à la suite d'approvisionnements de cuivre (+ 0,7 milliard).

A l'égard de la zone sterling, la position commerciale de l'U.E.B.L. s'est fortement améliorée au cours de l'année 1960. En raison de la quasi-stabilité des importations en provenance de cette zone, allant de pair avec un accroissement des ventes de 3,1 milliards, le déficit commercial s'est réduit de 8,4 à 5,6 milliards.

Le rôle joué par la Grande-Bretagne dans cette amélioration a été relativement faible. En effet, les importations de produits britanniques n'ont guère varié, tandis que les exportations de l'U.E.B.L. vers ce pays n'ont progressé que de 8 p.c. D'une année à l'autre, la part du Royaume-Uni dans le total des exportations belgo-luxembourgeoises vers la zone sterling est tombée de 56,3 à 51,3 p.c.

Quant aux envois à la Grande-Bretagne, ce sont principalement ceux de produits sidérurgiques (+ 0,7 milliard), d'automobiles (+ 0,5 milliard) et de perles fines qui ont pu se développer, mais ce mouvement a été neutralisé pour une grande partie par les livraisons réduites de bateaux (- 0,6 milliard), d'avions (- 0,4 milliard) et d'engrais

(- 0,4 milliard). Signalons également la diminution des importations en U.E.B.L. de voitures et d'avions anglais respectivement de 0,4 et 0,5 milliard.

En ce qui concerne le commerce avec les autres pays de la zone sterling, les importations globales de l'U.E.B.L. n'ont guère changé, tandis que les exportations ont progressé de 2,4 milliards, notamment à destination de l'Australie (+ 0,5 milliard), du Pakistan (+ 0,5 milliard), de l'Inde (+ 0,4 milliard), de l'Union sud-africaine, de la Nouvelle-Zélande et de Hong-Kong.

Les livraisons aux pays de l'Amérique latine qui ne font pas partie de la zone dollar, ont un peu diminué sous l'effet de la réduction des achats de l'Argentine à concurrence de un tiers. Ce rétrécissement, qui se rapporte aux produits sidérurgiques (- 0,3 milliard) et au matériel de chemin de fer (- 0,4 milliard), n'est que partiellement compensé par la hausse des ventes au Brésil et à l'Uruguay. Les approvisionnements de l'U.E.B.L. en provenance de ces pays n'ont pas subi des changements importants.

Le déficit commercial vis-à-vis du continent africain est passé de 7 à 11,8 milliards. Cette hausse est déterminée presque exclusivement par l'évolution des échanges avec le Congo. Les importations en provenance du Congo ont progressé de 9,8 à 13,3 milliards, en raison des achats accrus de cuivre (+ 1,7 milliard), de minerais non ferreux (+ 1,5 milliard) et d'étain (+ 0,2 milliard). Par contre, les ventes ont reculé de 4,5 à 3,1 milliards. Par conséquent, le déficit à l'égard du Congo a presque doublé.

Les échanges entre l'U.E.B.L. et les pays scandinaves se sont fort développés ⁽¹⁾. Les exportations

(1) La Finlande n'y est pas comprise, contrairement aux années précédentes.

ont progressé de 23 p.c., les importations de 18,9 p.c. Dès lors, le solde positif de la balance commerciale est passé de 2,6 à 3,4 milliards. La hausse des livraisons porte sur l'acier et les machines pour ces pays, dans leur ensemble, sur les combustibles pour la Norvège, sur les produits textiles pour la Suède. Le Danemark a augmenté ses achats de navires et d'articles divers. Les importations en provenance du Danemark enregistrent un léger fléchissement, largement compensé par des approvisionnements accrus en Suède de minerais de fer (+ 0,4 milliard), de constructions pour la navigation maritime et fluviale (+ 0,3 milliard) ainsi que de machines et de bois.

En 1960, l'U.E.B.L. a pu augmenter sensiblement ses exportations vers tous les pays du bloc oriental, à l'exception de l'Albanie. Les importations n'ont que peu progressé. Par conséquent, la balance commerciale est devenue excédentaire à concurrence de 0,9 milliard. Les ventes à l'U.R.S.S. et à la Roumanie ont plus que doublé; celles à la Hongrie, à l'Allemagne orientale et à la Tchécoslovaquie ont également connu une forte expansion. Les livraisons à la Chine ont augmenté de 33 p.c. Néanmoins, les échanges avec ce pays restent très peu développés.

CONCLUSIONS

Les aspects les plus significatifs du développement du commerce extérieur de l'U.E.B.L. au cours de l'année 1960 peuvent être résumés comme suit.

L'U.E.B.L. a participé au mouvement de hausse conjoncturelle de l'économie européenne et à l'expansion des courants d'échanges qui l'a accompagné, principalement entre les pays de la C.E.E. Ces pays représentent déjà la moitié des débouchés de l'U.E.B.L. Cette évolution favorable a plus que com-

Tableau XXXV.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L.

Sources : Institut National de Statistique et Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.

Périodes	Valeurs globales (milliards de francs)			Exportations Pourcentage	Indices (Base : 1953 = 100)				Termes de l'échange
	Importations	Exportations	Balance		Importations	Importations		Exportations	
				Volume		Valeur unitaire	Volume	Valeur unitaire	
1953	121,5	113,4	- 8,1	93,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1957	171,6	159,3	- 12,3	92,8	136,7	102,0	131,8	104,8	102,7
1958	156,4	152,3	- 4,1	97,3	130,6	96,4	132,6	98,5	102,1
1959	172,1	164,8	- 7,3	95,7	144,9	93,4	146,2	95,4	102,1
1960	197,9	188,8	- 9,1	95,4	160,7	95,8	166,1	97,1	101,3
1959 1 ^{er} trimestre	40,8	37,4	- 3,4	91,7	138,9	93,5	136,4	96,7	103,4
2 ^e trimestre	42,0	40,8	- 1,2	97,1	142,3	93,4	147,0	94,2	100,9
3 ^e trimestre	40,9	40,9	—	100,0	136,4	93,3	143,1	94,4	101,2
4 ^e trimestre	48,4	45,7	- 2,7	94,5	162,1	93,5	158,2	96,3	103,0
1960 1 ^{er} trimestre	49,9	48,3	- 1,6	96,7	165,4	96,1	169,7	98,1	102,1
2 ^e trimestre	47,7	47,9	+ 0,2	100,4	154,8	97,3	168,7	97,2	99,9
3 ^e trimestre	49,0	43,4	- 5,6	88,6	154,8	94,9	156,8	96,1	101,2
4 ^e trimestre	51,3	49,3	- 2,0	96,0	167,6	95,0	169,4	96,9	102,0

pensé le fléchissement des livraisons vers les Etats-Unis et le Congo, tandis que les expéditions vers les pays sous-développés se sont légèrement améliorées.

Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. a atteint des niveaux maxima quoique son rythme d'accroissement se soit quelque peu ralenti. Les livraisons de l'U.E.B.L. ont crû dans la même proportion que celles de l'ensemble des pays industrialisés, mais un peu moins rapidement que celles de la C.E.E.

Les exportations et les importations ayant augmenté approximativement au même rythme, le pourcentage de couverture n'a quasiment pas varié et se trouve à 95,4, ce qui représente un progrès important par rapport à l'avant-guerre.

Les termes de l'échange se sont légèrement détériorés en 1960, mais leur évolution depuis 1953 a marqué une progression moindre que celle de la plupart des pays du Marché Commun. La position concurrentielle de la Belgique s'est améliorée au cours des dernières années, ce qui se constate non seulement par le fléchissement relatif des prix à l'exportation, mais aussi par l'évolution des disparités de prix, de salaires et de productivité.

La stabilité des prix à l'exportation dans leur ensemble reflète l'importance des secteurs exportateurs confrontés avec des *buyer's markets*, où l'aug-

mentation de l'offre s'accompagne d'une pression sur les prix. La comparaison de la structure du commerce extérieur des pays de la C.E.E. indique qu'à l'heure actuelle l'U.E.B.L. est moins fortement spécialisée dans l'exportation de produits ayant subi une élaboration poussée, et plus dépendante à l'égard des importations de ces mêmes produits que ses partenaires. Dans la mesure où l'on peut supposer que le degré d'élaboration avancé des produits implique une évolution plus favorable de leurs prix, il est permis d'affirmer que l'U.E.B.L. est, plus que les autres pays de la C.E.E., sujette à exporter vers des *buyer's markets* et à importer en provenance de *seller's markets*, ce qui pourrait être de nature à peser sur l'évolution de ses termes de l'échange à long terme.

Si une croissance plus forte des exportations de produits finis de l'U.E.B.L. est observée depuis 1953, la même tendance se remarque du côté des importations, ce qui reflète l'expansion particulière de la demande pour ces produits.

En 1960, les achats de biens de production, qui représentent la majeure partie des importations, ont augmenté le plus rapidement, suivis de ceux de biens d'équipement, tandis que les importations de biens de consommation ne se sont accrues que faiblement.

Tableau XXXVI.

Indices du volume du commerce extérieur en 1960

(Base 1953 = 100)

Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.

Importations					Exportations			
Ensemble	Aliments	Matières brutes	Produits demi-finis	Produits finis	Ensemble	Matières brutes	Produits demi-finis	Produits finis
160,7	129,3	146,4	184,3	183,1	166,1	112,6	165,4	193,3

Quant aux valeurs unitaires moyennes, ce sont celles des biens d'équipement qui ont le plus renchéri.

Les exportations qui ont augmenté le plus appartiennent au secteur de la sidérurgie, des fabrications métalliques, du textile, des métaux non ferreux, du papier, du bois et des meubles, des carrières, de la céramique et des briqueteries. Par contre, les exportations des industries chimiques, diamantaire, verrière, et du tabac se sont ralenties et celles de l'industrie houillère, pétrolière et des cimenteries ont reculé. Tandis que les valeurs unitaires moyennes de la sidérurgie, du textile, des carrières et des métaux non ferreux se sont affermies, celles des com-

bustibles (houille et pétrole), du ciment et du caoutchouc ont fléchi.

L'expansion très forte du commerce entre les pays membres de la C.E.E. résulte surtout de l'activité économique intense de ces pays, mais aussi de la réalisation graduelle du Marché Commun. En effet, à la suite de l'allègement déjà intervenu à la fin de 1959, la libération des échanges s'est poursuivie dans le courant de l'année 1960 et au début de 1961. Cette évolution constitue, certes, pour l'avenir un facteur de soutien de la demande étrangère et, par-delà, de l'économie belgo-luxembourgeoise dans son ensemble.

Annexe - Tableau A.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1960

Orientation géographique des exportations

Pourcentages par rapport à la valeur totale des exportations de chaque secteur

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Zones géographiques	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Industries textiles et du vêtement	Industries chimiques	Industries des métaux non ferreux	Industrie diamantaire	Industrie pétrolière	Agriculture	Industrie houillère	Verreries et glaceries	Industries alimentaires	Industries du papier et des arts graphiques	Industrie des peaux et cuirs	Cimenteries	Industries diverses	Total
<i>Europe :</i>																
Pays membres de l'O.E.C.E. ¹ (Métropoles)	62,2	65,5	77,2	57,2	79,3	41,0	84,1	87,0	96,8	50,3	67,6	84,3	87,7	72,8	77,2	68,5
Groupe soviétique ² ...	4,9	1,9	3,3	1,7	2,6	1,9	—	2,3	—	0,2	—	0,8	1,1	—	0,9	2,6
Autres pays d'Europe .	1,5	1,5	0,9	2,0	1,1	—	0,1	0,6	—	0,3	0,9	0,1	0,4	—	1,1	1,1
<i>Afrique :</i>																
Congo et Ruanda-Urundi	0,8	3,6	1,4	2,0	0,2	—	0,3	2,6	0,2	0,4	5,1	3,1	1,0	0,9	1,5	1,6
Autres pays d'Afrique .	2,3	4,6	2,0	4,5	0,8	0,1	1,1	2,6	1,7	1,8	9,7	0,9	0,9	6,5	2,5	2,7
<i>Amérique :</i>																
Etats-Unis et Canada .	9,0	9,0	10,1	12,3	9,0	44,4	—	2,8	—	28,5	3,6	5,3	6,2	8,2	6,0	10,6
Amérique latine	7,1	6,7	1,1	4,9	2,5	0,3	0,1	1,1	0,6	7,7	2,8	2,5	1,6	4,2	3,3	4,3
<i>Asie</i>																
	11,6	6,3	2,3	14,5	4,5	11,6	1,0	0,9	0,2	4,4	10,0	1,8	1,1	6,6	5,8	7,1
<i>Océanie</i>																
	0,6	0,9	1,7	0,9	—	0,7	—	0,1	—	6,4	0,3	1,2	—	0,8	0,6	1,0
<i>Divers</i>																
	—	—	—	—	—	—	13,3	—	0,5	—	—	—	—	—	1,1	0,5
Total ...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays de l'A.M.E. ³ ...	69,5	72,6	81,4	66,5	81,1	50,9	85,6	90,3	96,9	60,5	81,9	87,3	89,0	88,2	82,3	74,7
Zone sterling	8,6	10,7	13,5	13,2	5,7	21,8	4,4	9,6	0,6	16,7	12,5	5,9	16,6	14,3	11,7	10,8
Chiffres absolus (milliards de francs)	42,0	38,3	28,3	14,0	15,6	8,3	5,5	5,2	2,6	5,6	3,4	3,1	1,7	0,8	14,4	188,8
¹ dont :																
Pays-Bas	9,8	29,2	30,8	15,7	15,7	5,2	29,4	17,9	18,3	18,5	20,9	35,7	40,4	65,6	27,6	21,3
Allemagne fédérale .	18,9	11,7	19,5	11,0	20,7	8,1	13,5	27,1	6,4	3,4	21,7	11,3	16,8	0,2	17,7	15,8
France	12,9	6,0	5,2	7,6	21,5	4,9	3,8	20,8	49,0	2,7	6,6	28,5	2,7	0,1	12,3	10,4
Italie	4,0	2,0	2,6	2,8	2,3	2,0	0,3	7,2	9,2	7,2	3,2	0,9	4,7	—	3,2	3,1
Royaume-Uni	2,0	4,8	9,8	5,2	4,0	11,8	3,6	8,0	—	6,9	7,3	3,0	15,2	5,6	7,3	5,6

² Allemagne orientale, Tchécoslovaquie, Hongrie, Albanie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, U.R.S.S.³ Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.

Annexe - Tableau B.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1960

Composition des exportations vers chaque zone géographique

Pourcentages par rapport à la valeur totale des exportations vers chaque zone

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Secteurs	Pays de l'O.E.C.E. (Métropoles)	Groupe soviétique 1	Congo et Ruanda-Urundi	Autres pays d'Afrique	Etats-Unis et Canada	Amérique latine	Asie	Océanie	Pays de l'A.M.E. 2	Zone sterling	Total
Sidérurgie	20,2	42,9	10,3	18,7	18,9	36,6	36,7	14,5	20,7	17,7	22,3
Fabrications métalliques ...	19,4	15,0	45,1	33,8	17,3	31,3	18,3	19,5	19,7	20,0	20,3
Industries textiles et du vêtement	16,9	19,2	12,6	11,2	14,4	3,8	4,9	27,1	16,3	18,7	15,0
Industries chimiques	6,2	5,0	9,1	12,0	8,6	8,4	15,2	7,1	6,6	9,0	7,4
Industries des métaux non ferreux	9,6	8,3	0,8	2,6	7,0	4,8	5,2	0,4	9,0	4,3	8,3
Industrie diamantaire	2,6	3,2	0,1	0,2	18,5	0,3	7,3	3,2	3,0	8,9	4,4
Industrie pétrolière	3,6	—	0,6	1,2	—	—	0,4	0,1	3,4	1,2	2,9
Agriculture	3,5	2,4	4,4	2,6	0,7	0,7	0,4	0,3	3,3	2,4	2,7
Industrie houillère	1,9	—	0,1	0,8	—	0,2	—	—	1,8	0,1	1,4
Verreries et glaceries	2,2	0,2	0,7	2,0	8,1	5,3	1,9	20,0	2,4	4,6	3,0
Industries alimentaires ...	1,8	—	5,5	6,3	0,6	1,1	2,5	0,6	2,0	2,1	1,8
Industries du papier et des arts graphiques	2,0	0,5	3,2	0,5	0,8	1,0	0,4	2,0	1,9	0,9	1,7
Industrie des peaux et cuirs	1,2	0,4	0,5	0,3	0,5	0,3	0,1	—	1,1	1,4	0,9
Cimenteries	0,4	—	0,2	1,0	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4
Industrie du caoutchouc ...	0,6	0,9	2,4	1,1	0,3	0,3	0,3	0,1	0,6	0,4	0,6
Carrières	0,8	—	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,7	0,4	0,6
Industries du bois et des meubles	1,1	0,2	0,2	0,2	0,4	0,1	0,2	0,1	1,0	0,9	0,8
Industrie céramique et briqueteries	0,3	0,1	0,4	0,3	—	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,3
Industrie du tabac	0,3	—	0,1	0,4	—	—	—	0,1	0,3	—	0,2
Divers	5,4	1,7	3,6	4,7	3,5	5,1	5,6	4,2	5,4	6,2	5,0
Total ...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Chiffres absolus (milliards de francs) ...	129,4	4,8	3,1	5,2	20,0	8,2	13,3	1,8	141,1	20,4	188,8

1 Allemagne orientale, Tchécoslovaquie, Hongrie, Albanie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, U.R.S.S.

2 Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1960

Orientation géographique des importations

Pourcentages par rapport à la valeur totale des importations de chaque groupe de produits

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	Pays de l'O.E.C.E. (Métropoles)	Groupe soviétique ¹	Autres pays d'Europe	Congo et Ruanda-Urundi	Autres pays d'Afrique	Etats-Unis et Canada	Amérique latine	Asie	Océanie	Pays de l'A.M.E. ²	Zone sterling	Total chiffres absolus (milliards de francs)
Biens de production	55,3	2,1	1,4	9,2	4,6	11,7	4,8	8,1	2,8	64,5	15,3	137,4
<i>destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques</i>	57,8	1,4	0,3	24,0	3,6	9,0	3,0	0,3	0,6	62,1	8,1	45,7
<i>destinés aux industries textiles</i> ...	41,8	1,3	0,1	3,8	5,0	11,7	6,9	7,8	21,6	72,3	32,3	15,2
<i>destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires</i>	32,8	4,3	0,5	4,2	7,6	28,3	17,4	4,7	0,2	42,1	6,8	15,3
<i>destinés aux industries diverses :</i>												
Industrie diamantaire	69,0	—	—	—	18,7	6,1	0,3	5,9	—	82,5	67,9	9,3
Industrie du bois	39,8	15,7	21,9	2,5	9,4	4,2	1,8	4,7	—	50,5	5,1	3,3
Industries du papier et des arts graphiques	61,0	5,6	23,8	—	0,6	8,7	—	0,3	—	61,5	1,0	2,9
Industrie du cuir	66,1	1,1	0,5	0,3	1,7	9,9	6,3	1,5	12,6	81,7	30,1	2,1
Industrie de la construction ...	93,8	0,9	1,2	—	0,2	3,8	—	0,1	—	94,0	3,9	2,7
Industrie du tabac	20,4	4,1	0,7	0,3	9,8	36,9	14,8	13,0	—	40,2	12,2	1,3
<i>destinés indistinctement aux divers secteurs de la production :</i>												
Huiles minérales	23,4	2,5	—	—	0,1	4,7	6,6	62,6	0,1	34,2	11,1	11,3
Combustibles solides	92,4	—	—	—	—	7,6	—	—	—	92,4	1,6	7,8
Produits chimiques	76,2	2,4	0,1	—	0,1	19,2	1,2	0,8	—	76,5	9,7	8,0
Produits métalliques	92,8	0,4	—	0,1	—	6,6	—	0,1	—	92,9	10,7	2,7
Divers	62,7	1,7	2,5	3,1	4,2	12,9	3,1	9,6	0,2	73,8	15,4	9,8
Biens de consommation	78,1	2,2	0,5	1,3	1,5	6,5	6,0	3,8	0,1	80,8	6,9	37,0
<i>Biens de consommation durables</i> .	89,1	2,6	0,2	0,1	0,1	4,7	—	3,2	—	90,0	7,1	19,3
<i>Biens de consommation non durables :</i>												
Produits alimentaires animaux .	75,7	4,8	3,0	—	0,8	3,9	6,3	5,4	0,1	76,6	4,1	4,3
Produits alimentaires végétaux .	56,5	0,7	0,3	4,9	5,2	6,2	20,0	5,8	0,4	64,5	8,1	9,6
Produits minéraux	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	100,0	—	0,1
Produits autres que les produits alimentaires	79,3	0,6	—	—	—	19,3	0,3	0,5	—	79,3	6,0	3,8
Biens d'équipement	82,5	0,7	0,1	0,7	0,1	15,3	0,1	0,5	—	82,5	10,7	23,4
Total général ...	62,8	2,0	1,1	6,7	3,4	11,1	4,5	6,4	2,0	69,7	13,2	197,9

¹ Allemagne orientale, Tchécoslovaquie, Hongrie, Albanie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, U.R.S.S.

² Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1960

Composition des importations en provenance des différentes zones géographiques

Pourcentages par rapport à la valeur totale des importations en provenance de chaque zone

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	Pays de l'O.E.C.E. (Métropoles)	Groupe soviétique 1	Autres pays d'Europe	Congo et Ruanda-Urundi	Autres pays d'Afrique	Etats-Unis et Canada	Amérique latine	Asie	Océanie	Total	Pays de l'A.M.E. 2	Zone sterling
Biens de production	61,2	75,0	90,3	95,0	91,7	72,9	74,9	87,8	98,8	69,5	64,3	80,6
<i>destinés aux industries métallurgiques</i>	21,2	16,4	6,7	82,8	17,3	18,6	15,5	5,7	6,9	23,1	20,6	14,2
<i>destinés aux industries textiles</i> ...	5,1	5,0	0,4	4,4	11,1	8,1	11,9	9,5	83,8	7,7	8,0	18,9
<i>destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires</i>	4,1	16,8	3,3	4,9	24,4	19,7	29,9	1,1	0,7	7,8	4,7	4,0
<i>destinés aux industries diverses :</i>												
Industrie diamantaire	5,2	0,1	—	—	25,4	2,6	0,3	4,4	—	4,7	5,5	24,2
Industrie du bois	1,0	13,2	33,1	0,6	4,5	0,6	0,7	1,2	—	1,7	1,2	0,6
Industries du papier et des arts graphiques	1,4	4,2	32,4	—	0,3	1,2	—	0,1	—	1,5	1,3	0,1
Industrie du cuir	1,1	0,6	0,5	—	0,5	0,9	1,5	0,2	6,7	1,0	1,2	2,4
Industrie de la construction ...	2,1	0,6	1,5	—	0,1	0,5	—	—	—	1,4	1,9	0,4
Industrie du tabac	0,2	1,3	0,4	—	1,8	2,1	2,1	1,3	—	0,6	0,4	0,6
<i>destinés indistinctement aux divers secteurs de la production :</i>												
Huiles minérales	2,1	7,1	—	—	0,2	2,4	8,5	56,3	0,3	5,7	2,8	4,8
Combustibles solides	5,8	0,1	—	—	—	2,7	—	—	—	4,0	5,2	0,5
Produits chimiques	4,9	5,0	0,5	—	0,1	7,0	1,1	0,5	—	4,0	4,4	3,0
Produits métalliques	2,0	0,3	—	—	—	0,8	—	—	—	1,3	1,8	1,1
Divers	5,0	4,3	11,5	2,3	6,0	5,7	3,4	7,5	0,4	5,0	5,3	5,8
Biens de consommation	23,3	20,6	8,6	3,7	7,9	10,9	24,8	11,3	1,2	18,7	21,7	9,8
<i>Biens de consommation durables</i> .	13,9	13,0	1,5	0,1	0,1	4,1	0,1	4,9	0,1	9,7	12,6	5,2
<i>Biens de consommation non durables :</i>												
Produits alimentaires animaux .	9,4	7,6	7,1	3,6	7,8	6,8	24,7	6,4	1,1	8,9	9,1	4,6
Produits alimentaires végétaux .	2,6	5,3	5,9	—	0,5	0,8	3,1	1,8	0,1	2,2	2,4	0,7
Produits minéraux	4,3	1,7	1,1	3,6	7,3	2,7	21,6	4,4	1,0	4,8	4,5	3,0
Produits autres que les produits alimentaires	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits autres que les produits alimentaires	2,4	0,6	0,1	—	—	3,3	0,1	0,2	—	1,9	2,2	0,9
Biens d'équipement	15,5	4,4	1,1	1,3	0,4	16,2	0,3	0,9	—	11,8	14,0	9,6
Total général ...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Chiffres absolus (milliards de francs)	124,3	3,9	2,2	13,3	6,8	22,0	8,9	12,6	3,9	197,9	137,9	26,0

1 Allemagne orientale, Tchécoslovaquie, Hongrie, Albanie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, U.R.S.S.

2 Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juillet 1961. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

EWALD D., Das belgische Teilzahlungsgesetz vom 9. Juli 1957 in der Praxis. (*Die Teilzahlungswirtschaft, Düsseldorf, VIII, n° 4, juillet 1961, pp. 123-127.*)

L'activité bancaire depuis la réforme du marché monétaire. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVI, n° 30, 29 juillet 1961, pp. 285-288.*)

Le financement à moyen terme des exportations et les pays de la Communauté Economique Européenne. (*Bulletin économique de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 10, juillet 1961, 10 p.*)

2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

Contribution à une estimation des investissements industriels. (*Office statistique des Communautés européennes, Statistiques industrielles, Bruxelles, n° 1, 1961, pp. 37-58.*)

Les investissements industriels en actifs fixes dans les pays du Benelux. (*Office statistique des Communautés européennes, Statistiques industrielles, Bruxelles, n° 4, 1960, pp. 7-34.*)

LOIR P., Les facteurs déterminants et la décision d'investir. Etude et interprétation des statistiques belges relatives à la période 1949-1957. (*Université Catholique de Louvain, Louvain, 1960, 186 p.*)

3. PRIX — SALAIRES

Enquête sur les prix et les marges dans la distribution en Belgique, en Allemagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Suisse. (*Banque Nationale de Belgique, Bruxelles, 1961, 135 p.*)

Résumé des résultats de l'enquête Benelux sur les salaires : octobre 1959. (*Bulletin Benelux, Secrétariat général de l'Union Economique Benelux, Bruxelles, n° 3, 1961, pp. 105-111.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

DELVAUX V., De begroting 1961 in het teken van het financieel herstel. (*Tijdschrift voor Economie, Université Catholique de Louvain, Louvain, VI, n° 2, 1961, pp. 205-224.*)

DE SCHUTTER R., De door het A.B.V.V. voorgestelde fiscale hervorming. (*Socialistische Standpunten, Bruxelles, VIII, n° 3, 1961, pp. 199-206.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

ALLEN W., The International Monetary Fund and Balance of Payments Adjustment. (*Oxford Economic Papers, Oxford, XIII, n° 2, juin 1961, pp. 149-165.*)

ALTMAN O., Professor Triffin on International Liquidity and the Role of the Fund. (*International Monetary Fund Staff Papers, Washington, VIII, n° 2, mai 1961, pp. 151-191.*)

JACOBSSON P., Current Economic Problems. (*Kyklos, Bâle, XIV, n° 3, 1961, pp. 271-283.*)

TRAUTMANN W., Mit der Konvertibilität leben! (*Der Volkswirt, Frankfurt-sur-le-Main, XV, n° 25, 24 juin 1961, pp. 1.161-1.164.*)

TRIFFIN R. & BERNSTEIN E., Triffin & Bernstein Proposals. Report of the Chairman of the Advisory Committee on Special Activities. (*American Bankers Association, New-York, 1960, 32 p.*)

TRIFFIN R., A Brief for the Defense. (*International Monetary Fund Staff Papers, Washington, VIII, n° 2, mai 1961, pp. 192-194.*)

WALLICH H., Cooperation to Solve the Gold Problem. (*Harvard Business Review, Boston, XXXIX, n° 3, mai-juin 1961, pp. 47-56.*)

WOOD R., The Discipline of the Balance of Payments Postwar Experience in Europe. (*The Journal of Finance, Chicago, XVI, n° 2, mai 1961, pp. 157-166.*)

YEAGER L., The Triffin Plan : Diagnosis, Remedy, and Alternatives. (*Kyklos, Bâle, XIV, n° 3, 1961, pp. 285-312.*)

8. BENELUX

HINNEKENS L., De financiële betekenis van vroege fiscale afschrijving en investeringsaftrek in de Benelux-landen. (*Tijdschrift voor Economie, Université Catholique de Louvain, Louvain, VI, n° 2, 1961, pp. 166-202.*)

Résumé des résultats de l'enquête Benelux sur les salaires : octobre 1959. (*Bulletin Benelux, Secrétariat général de l'Union Economique Benelux, Bruxelles, n° 3, 1961, pp. 105-111.*)

SNOY et d'OPPUERS (baron), Les problèmes d'intégration et les leçons du Benelux. (*Rotterdamsche Bank, Rotterdam, n° 3, juin 1961, pp. 5-19.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

SNOY et d'OPPUERS (baron), Les problèmes d'intégration et les leçons du Benelux. (*Rotterdamsche Bank, Rotterdam, n° 3, juin 1961, pp. 5-19.*)

10. GENERALITES

ANDRE J., La Belgique et la sidérurgie maritime. (*Les Documents wallons, Liège, 1961, 30 p.*)

BAUDHUIN F., La Belgique, homme malade ou athlète ? (*Revue de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LX, n° 196, mai-juin-juillet 1961, pp. 254-260.*)

DEQUAE A., Perspectieven voor de uit Kongo teruggekeerde kademensen in de Belgische economie. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Anvers, XV, n° 3, juillet 1961, pp. 153-160.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 31 mai 1961

modifiant l'arrêté royal du 5 octobre 1955 organique des marchés de travaux, de fournitures et de transports au nom de l'Etat (Moniteur du 10 juillet 1961, p. 5.612).

Arrêté royal du 28 juin 1961

modifiant l'arrêté royal du 16 septembre 1959 relatif à l'organisation de la politique scientifique (Moniteur du 3 juillet 1961, p. 5.388).

Loi du 30 juin 1961

modifiant les lois sur les sociétés commerciales, coordonnées le 30 novembre 1935, en ce qui concerne les apports en nature (Moniteur du 6 juillet 1961, p. 5.516).

Arrêté royal du 30 juin 1961

Association scientifique européenne pour la Prévision économique à Moyen et Long Terme (Moniteur du 14 juillet 1961, p. 5.716).

Arrêté ministériel du 22 juillet 1961

modifiant l'annexe de l'arrêté royal du 5 octobre 1955 organique des marchés de travaux, de fournitures et de transports au nom de l'Etat (Moniteur du 29 juillet 1961, p. 6.066).

Arrêté ministériel du 24 juillet 1961

relatif à l'achèvement de la liquidation de l'Office d'Aide Mutuelle (Moniteur du 29 juillet 1961, p. 6.073).

Arrêté royal du 26 juillet 1961

modifiant l'arrêté royal du 14 décembre 1960, fixant : a) les conditions de revenus pour la prise en location de logements vacants appartenant aux sociétés agréées par la Société Nationale du Logement ou à la Société Nationale elle-même; b) le taux des loyers des logements appartenant aux dites sociétés, modifié par les arrêtés royaux des 28 février et 30 mai 1961 (Moniteur du 29 juillet 1961, p. 6.077).

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES
(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),
LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 15 juin 1961

contenant le budget du Ministère de la Santé Publique et de la Famille pour l'exercice 1961 (Moniteur du 8 juillet 1961, p. 5.575).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961, afférentes au Ministère de la Santé Publique et de la Famille (...) des crédits s'élevant à la somme de 3.716.210.000 francs.

Loi du 16 juin 1961

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1961 (Moniteur du 10 juillet 1961, p. 5.613).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961, afférentes au Ministère des Finances (...) des crédits s'élevant à 5.210.164.000 francs.

Loi du 23 juin 1961

autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1960 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1959 et antérieurs (Moniteur du 4 juillet 1961, p. 5.404). Erratum (Moniteur du 7 juillet 1961, p. 5.558).

Loi du 23 juin 1961

contenant le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1961 (Moniteur du 26 juillet 1961, p. 5.941).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961 afférentes au Ministère de l'Agriculture (...) des crédits s'élevant à la somme de 1.317.711.000 francs.

Arrêté royal du 27 juin 1961

transférant à l'exercice 1961 les crédits d'engagement et les crédits de paiement disponibles au 31 décembre 1960 sur les Titres II (dépenses extraordinaires) des budgets de l'exercice 1960 et les budgets extraordinaires de certains exercices antérieurs (Moniteur du 5 juillet 1961, p. 5.491).

Arrêté royal du 27 juin 1961

portant relèvement du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (Moniteur du 8 juillet 1961, p. 5.597).

Article 1^{er}. — Le montant de sept milliards de francs, fixé par l'arrêté royal du 13 janvier 1961, pris en exécution de la

loi du 4 mai 1959, portant relèvement du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, est porté, par libération d'une quatrième tranche de cinq cents millions de francs, à sept milliards cinq cents millions de francs.

Arrêté royal du 28 juin 1961

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 1^{er} juillet 1961, p. 5.360).

Loi du 29 juin 1961

contenant le budget du Ministère des Communications pour l'exercice 1961 (Moniteur du 27 juillet 1961, p. 5.972).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961 afférentes au Ministère des Communications (...) des crédits s'élevant à la somme de 7.142.082.000 francs.

Art. 7. — Des crédits s'engagement sont ouverts pour un montant de 1.111.998.000 francs (...).

Art. 11. — Est approuvé le budget de la Régie des Télégraphes et des Téléphones pour l'exercice 1961 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 9.079.628.000 francs et pour les dépenses à 9.056.202.000 francs.

Il comporte aux articles 4, 11 et 12 « dépenses » des crédits d'engagement pour un montant de 2.071.026.000 francs.

Art. 12. — Est approuvé le budget de la Régie des Voies aériennes pour l'exercice 1961 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 529.636.000 francs et pour les dépenses à 529.636.000 francs.

Art. 13. — Est approuvé le budget de l'Office régulateur de la Navigation intérieure pour l'exercice 1961 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 95.087.000 francs et pour les dépenses à 101.912.000 francs.

Loi du 30 juin 1961

ouvrant des nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets (Moniteur du 1^{er} juillet 1961, p. 5.349).

Loi du 30 juin 1961

contenant le budget du Ministère des Affaires Economiques pour l'exercice 1961 (Moniteur du 25 juillet 1961, p. 5.922).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961 afférentes au Ministère des Affaires Economiques (...) des crédits s'élevant à la somme de 2.522.752.000 francs.

Loi du 30 juin 1961

contenant le budget du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'exercice 1961 (Moniteur du 29 juillet 1961, p. 6.053).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1961 afférentes au Ministère de l'Emploi et du Travail (...) des crédits s'élevant à la somme de 3.326.284.000 francs.

Arrêté royal du 7 juillet 1961

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 13 juillet 1961, p. 5.686).

Arrêté royal du 12 juillet 1961

relatif à l'émission par la Société Nationale des Chemins de fer belges d'un emprunt de 3 millions de dollars E.-U. et d'un emprunt de 20 millions de dollars E.-U. ou 80 millions de marks ouest-allemands (Moniteur du 13 juillet 1961, p. 5.688).

Article 1^{er}. — La Société Nationale des Chemins de fer belges est autorisée à contracter :

1^o un emprunt au capital nominal de trois millions de dollars des E.U. d'Amérique, représenté par trois cents « serial notes » au porteur de dix mille dollars E.U. chacune, dont cent à deux ans, cent à trois ans et cent à quatre ans d'échéance;

2^o un emprunt à quinze ans au capital nominal de vingt millions de dollars des E.U. d'Amérique ou quatre-vingts millions de marks ouest-allemands, représenté par vingt mille obligations au porteur, chacune d'une valeur nominale de mille dollars E.U. ou quatre mille marks ouest-allemands.

Art. 2. — L'emprunt de trois millions de dollars E.U. porte intérêt au taux de 5 p.c. l'an à partir du 13 juillet 1961. Cet intérêt est payable annuellement à terme échu le 13 juillet des années 1962 à 1965.

Le paiement des intérêts et le remboursement des « serial notes » sont effectués exclusivement en dollars des E.U.

Art. 3. — L'emprunt de vingt millions de dollars E.U. ou de quatre-vingts millions de marks ouest-allemands porte intérêt au taux de 5,25 p.c. l'an à partir du 13 juillet 1961. Cet intérêt est payable semestriellement à terme échu. Les obligations au porteur représentatives de cet emprunt sont munies de 30 coupons semestriels d'intérêt, pour les échéances du 13 janvier 1962 au 13 juillet 1976.

Art. 4. — L'emprunt de vingt millions de dollars E.U. ou de quatre-vingts millions de marks ouest-allemands est remboursable au pair, en dix tranches annuelles égales, le 13 juillet des années 1967 à 1976.

Art. 5. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont effectués, au choix du porteur, soit en dollars E.U., soit en marks ouest-allemands, à la parité fixe de 4 marks ouest-allemands pour un dollar E.U.

Art. 6. — Les emprunts visés à l'article 1^{er} ne pourront être remboursés anticipativement; toutefois, la Société Nationale des Chemins de fer belges pourra, à tout moment, racheter de gré à gré les obligations, sans que les tranches égales de remboursement par tirages au sort ci-dessus prévues en soient affectées.

Art. 8. — Les intérêts et la prime de remboursement éventuelle des emprunts visés à l'article 1^{er} sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat belge, des provinces et des communes.

Art. 9. — Le paiement des intérêts et le remboursement des emprunts visés à l'article 1^{er} sont garantis par l'Etat.

Loi du 13 juillet 1961

contenant le budget des Dotations pour l'exercice 1961 (Moniteur des 21-22 juillet 1961, p. 5.884).

Loi du 13 juillet 1961

contenant le budget du Ministère de la Défense nationale pour l'exercice 1961 (Moniteur du 28 juillet 1961, p. 6.022).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1961 afférentes au Ministère de la Défense nationale (...) des crédits s'élevant à la somme de 13.000.000.000 francs.

Art. 10. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 3.645.200.000 francs (...).

Art. 11. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 2.675.200.000 francs (...).

Arrêté royal du 14 juillet 1961

relatif à la perception de l'impôt complémentaire personnel par voie de retenue à la source sur certains revenus mobiliers (Moniteur du 17 juillet 1961, p. 5.764).

Article 1^{er}. — L'article 131 de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, entre en vigueur le jour de la publication du présent arrêté au Moniteur belge.

Art. 2. § 1^{er}. — L'impôt complémentaire personnel est perçu par voie de retenue sur :

1^o les revenus d'actions ou parts quelconques, émises par des sociétés par actions, civiles ou commerciales, ayant en Belgique leur siège social ou leur principal établissement administratif;

2^o les revenus d'obligations, bons de caisse ou autres titres représentatifs d'emprunts ou de dépôts, émis par des sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes de droit privé, ayant en Belgique leur siège social, leur principal établissement administratif ou leur siège de direction ou d'administration;

3^o les revenus des titres représentatifs de droits de propriété indivis dans des fonds communs de placement belges régis par des dispositions légales particulières;

4^o les revenus des titres émis par l'Etat, les provinces et les communes, par l'ex-Congo belge et les territoires sous mandat belge ainsi que par les établissements, organismes et autres personnes morales de droit public de la Belgique, de l'ex-Congo belge et des territoires sous mandat belge;

5^o les revenus des valeurs mobilières étrangères et des titres d'emprunts émis par des organismes internationaux ou supranationaux de droit public dont la Belgique est membre :

a) lorsque ces revenus sont encaissés ou recueillis en Belgique;

b) lorsque ces revenus sont encaissés ou recueillis à l'étranger, pour autant que les instruments de recouvrement auxquels ils se rapportent soient envoyés en Belgique à un établissement qui assure le service financier du débiteur de ces revenus.

§ 2. — Par dérogation au § 1^{er}, l'impôt complémentaire personnel n'est pas perçu par voie de retenue sur :

1° les revenus exonérés dudit impôt en vertu de l'article 41, § 1^{er}, a et b, des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus, ou de dispositions légales particulières;

2° les revenus encaissés ou recueillis sous la forme, soit de primes d'émission ou de remboursement afférentes à des titres visés au § 1^{er}, 2° et 4°, du présent article, soit de titres susceptibles de produire un revenu;

3° les revenus visés au § 1^{er}, 1° à 4°, du présent article, produits par des titres nominatifs ou par des inscriptions nominatives au Grand-Livre de la Dette publique;

4° les revenus non visés au 1° à 3° qui précèdent et produits par des valeurs mobilières belges ou étrangères déposées à découvert en Belgique :

a) par des personnes physiques n'ayant en Belgique ni leur domicile, ni leur résidence, ou par des sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes possédant la personnalité juridique et n'ayant pas en Belgique leur siège social ou leur principal établissement administratif, à la condition qu'il s'agisse de valeurs déposées avant le 1^{er} janvier 1961;

b) par des sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes quelconques ayant en Belgique leur siège social, leur principal établissement administratif ou leur siège de direction ou d'administration, à la condition que les déposants remettent au dépositaire une déclaration par laquelle ils certifient être propriétaires ou usufruitiers des titres déposés et l'autorisent à faire connaître à l'Administration des contributions directes, avant le 15 mars de chaque année, les numéros de leurs dépôts, leur dénomination et leur adresse complètes et l'identité et l'adresse complètes de leur mandataire, lorsqu'ils n'ont pas la personnalité juridique;

5° les revenus des valeurs mobilières belges ou étrangères, non visés aux 1° à 4° qui précèdent, et encaissés ou recueillis en Belgique :

a) par des personnes physiques, ayant en Belgique leur domicile ou leur résidence, ou par des sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes quelconques ayant en Belgique leur siège social, leur principal établissement administratif ou leur siège de direction ou d'administration, à la condition que les bénéficiaires des revenus autorisent l'organisme payeur à fournir à l'Administration des contributions directes, les fiches individuelles prévues à l'article 7;

b) par des personnes physiques n'ayant en Belgique ni leur domicile, ni leur résidence, ou par des sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes quelconques n'ayant en Belgique, ni leur siège social, ni leur principal établissement administratif, ni leur siège de direction ou d'administration, à la condition que les bénéficiaires des revenus remettent à l'organisme payeur, la déclaration prévue à l'article 8;

6° les revenus autres que ceux visés aux 1° et 2° qui précèdent, encaissés ou recueillis à l'étranger, à la condition que les instruments de recouvrement auxquels ces revenus se rapportent soient envoyés à une banque belge ou à la personne morale de droit public ou privé belge émettrice des titres dont ces instruments de recouvrement sont détachés, accompagnés de l'attestation prévue à l'article 9.

Art. 3. 1^{er}. — Sont redevables de l'impôt complémentaire personnel dû par voie de retenue :

1° les débiteurs de revenus visés à l'article 2, § 1^{er}, 1° à 4°, dans la mesure où ces revenus sont encaissés ou recueillis chez eux, en Belgique ou à l'étranger, soit par le bénéficiaire, soit par un intermédiaire autre qu'une banque établie en Belgique ou un établissement belge de crédit;

2° les débiteurs de revenus visés à l'article 2, § 1^{er}, 5°, dans la mesure où ces revenus sont encaissés ou recueillis chez eux, en Belgique, soit par le bénéficiaire, soit par un intermédiaire autre qu'une banque établie en Belgique ou un établissement belge de crédit;

3° les banques, établissements de crédit, agents de change et autres intermédiaires, établis en Belgique, y compris l'Administration des postes, auprès desquels les revenus visés à l'article 2 sont encaissés ou recueillis, soit par le bénéfi-

ciaire, soit par un intermédiaire précédent, autre qu'une banque établie en Belgique ou un établissement belge de crédit.

§ 2. Les redevables visés au § 1^{er} du présent article doivent retenir l'impôt complémentaire personnel sur les revenus imposables déterminés à l'article 2.

Art. 4. § 1^{er}. — L'impôt complémentaire personnel perçu par voie de retenue et calculé, au taux uniforme de 10 p.c., sur le montant, en francs belges, des revenus encaissés ou recueillis, sous déduction de la taxe mobilière due à la source en ce qui concerne les revenus de valeurs mobilières étrangères, mais avant déduction de tous frais éventuels.

Le revenu imposable est fixé en dizaines de francs, par bénéficiaire et par opération, la dernière fraction de moins de dix francs étant négligée.

§ 2. L'impôt complémentaire personnel dû en vertu du § 1^{er} est versé au receveur des contributions du ressort, dans les quinze jours qui suivent l'expiration du mois pendant lequel les revenus imposables ont été encaissés ou recueillis.

Lors de chaque versement, le redevable de l'impôt remet une déclaration mentionnant le montant des revenus soumis à la retenue de l'impôt complémentaire personnel et celui de la retenue. Cette déclaration est appuyée d'une attestation par laquelle le redevable certifie que la somme versée correspond au montant total des retenues effectuées pendant le mois écoulé.

Art. 5. § 1^{er}. — Lorsque l'impôt complémentaire personnel est perçu par voie de retenue, une pièce justificative de la retenue est délivrée au bénéficiaire des revenus par les redevables visés à l'article 3, § 1^{er}.

§ 2. Cette pièce justificative, dûment datée et signée par le représentant de l'organisme payeur, doit indiquer :

1° l'identité et l'adresse complètes du bénéficiaire des revenus;

2° la date d'encaissement ou de recouvrement des revenus;

3° a) le montant, en francs belges, des revenus encaissés ou recueillis, sous déduction de la taxe mobilière due à la source en ce qui concerne les revenus de valeurs mobilières étrangères, mais avant déduction de l'impôt complémentaire personnel perçu par voie de retenue et de tous frais éventuels;

b) le montant de l'impôt complémentaire personnel perçu par voie de retenue;

4° la dénomination et l'adresse complètes de la personne physique ou morale qui délivre la pièce justificative.

L'Administration des contributions directes fournit gratuitement, sur demande, aux redevables visés à l'article 3, § 1^{er}, les imprimés nécessaires à l'établissement de cette pièce justificative.

Art. 6. § 1^{er}. — Lorsque le bénéficiaire des revenus souscrit, pour un exercice d'imposition déterminé, une déclaration aux impôts sur les revenus, appuyée des pièces justificatives prévues à l'article 5, concernant les revenus imposables de cet exercice, le montant de l'impôt complémentaire personnel perçu par voie de retenue est imputé sur sa cotisation audit impôt; l'excédent éventuel, ou à défaut de cotisation à l'impôt complémentaire personnel, ledit montant perçu par voie de retenue, est affecté à l'apurement d'autres cotisations dont il est redevable ou, à défaut de semblables cotisations, est restitué d'office dans les cinq ans à partir du 1^{er} janvier de l'exercice auquel appartient l'impôt complémentaire personnel perçu par voie de retenue.

§ 2. Lorsque le bénéficiaire des revenus n'a pas souscrit ou n'est pas tenu de souscrire une déclaration aux impôts sur les revenus ou lorsqu'il s'est abstenu de produire, à l'appui de la déclaration qu'il a souscrite, les pièces justificatives prévues à l'article 5, il peut, sans préjudice de l'application éventuelle du § 1^{er} du présent article, obtenir la restitution de l'impôt complémentaire personnel perçu par voie de retenue. Cette restitution est accordée dans le délai prévu au § 1^{er} du présent article, sur demande écrite dudit bénéficiaire, appuyée de ces pièces justificatives et adressée au contrôleur des contributions du ressort.

Cette demande doit être adressée au Ministère belge des Finances, Administration des contributions directes, lorsque le bénéficiaire des revenus est une personne physique qui n'a en Belgique, ni son domicile, ni sa résidence, ou une société, association, institution, établissement ou organisme quelcon-

que, qui n'a pas en Belgique son siège social, son principal établissement administratif ou son siège de direction ou d'administration.

§ 3. Lorsque le bénéficiaire des revenus est une société, association, institution, établissement ou organisme n'ayant pas la personnalité juridique et n'ayant pas en Belgique son siège de direction ou d'administration, la restitution de l'impôt complémentaire personnel perçu par voie de retenue, n'est accordée que dans la mesure correspondant au rapport existant entre, d'une part, la quotité des revenus soumis à cette retenue qui revient à des personnes physiques n'ayant en Belgique ni leur domicile, ni leur résidence, ou à des personnes morales et, d'autre part, l'ensemble de ces revenus.

Cette restitution n'est accordée que si la demande prévue au § 2 du présent article est appuyée des justifications nécessaires pour la détermination du rapport susvisé.

Art. 7. — Les personnes physiques ayant en Belgique leur domicile ou leur résidence, ainsi que les sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes quelconques ayant en Belgique leur siège social, leur principal établissement administratif ou leur siège de direction ou d'administration, qui, conformément à l'article 2, § 2, 5^o, a, désirent encaisser ou recueillir en Belgique leurs revenus de valeurs mobilières belges ou étrangères sans prélèvement d'impôt complémentaire personnel, doivent autoriser l'organisme payeur à remettre à l'Administration des contributions directes des fiches individuelles indiquant, pour chaque opération d'encaissement ou de recouvrement de revenus :

1^o l'identité ou la dénomination et l'adresse complètes du bénéficiaire et, en outre, lorsque les revenus sont encaissés ou recueillis à l'intervention d'un tiers, l'identité et l'adresse complètes de ce tiers;

2^o la date d'encaissement ou de recouvrement des revenus;

3^o le montant net, en francs belges, des revenus encaissés ou recueillis, sous déduction de la taxe mobilière due à la source en ce qui concerne les revenus de valeurs mobilières étrangères, mais avant déduction de tous frais éventuels;

4^o la dénomination et l'adresse complètes de la personne physique ou morale qui remet la fiche à l'Administration des contributions directes.

Ces fiches, dûment datées et signées par le représentant de l'organisme payeur, sont remises, accompagnées d'un relevé récapitulatif, au contrôle des contributions du ressort, au plus tard le 15 mars de l'année suivant celle à laquelle elles se rapportent.

L'Administration des contributions directes fournit gratuitement, sur demande, aux organismes payeurs, des imprimés destinés à l'établissement de ces fiches et relevés.

Art. 8. — Les personnes physiques, qui n'ont en Belgique ni leur domicile, ni leur résidence, ainsi que les sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes quelconques n'ayant en Belgique ni leur siège social, ni leur principal établissement administratif, ni leur siège de direction ou d'administration qui, conformément à l'article 2, § 2, 5^o, b, désirent encaisser ou recueillir en Belgique leurs revenus de valeurs mobilières belges ou étrangères, sans prélèvement d'impôt complémentaire personnel, doivent remettre au premier intermédiaire belge, à l'appui soit de leur dépôt, soit des instruments de recouvrement auxquels les revenus se rapportent, une déclaration, dûment datée et signée, par laquelle ils certifient :

1^o être propriétaires ou usufruitiers des titres productifs des revenus;

2^o n'avoir en Belgique ni leur domicile ou leur résidence, ni leur siège social, leur principal établissement administratif ou leur siège de direction ou d'administration;

3^o s'il s'agit :

a) de personnes morales, qu'elles n'ont pas pour objet exclusif ou principal la gestion de participations ou de valeurs de portefeuille;

b) de sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes n'ayant pas la personnalité juridique, qu'aucun de leurs associés ou membres n'est une personne physique ayant en Belgique son domicile ou sa résidence.

Cette déclaration doit indiquer l'identité ou la dénomination et l'adresse complètes du bénéficiaire des revenus; en outre, lorsque les revenus sont encaissés ou recueillis à l'intervention d'un tiers, la déclaration doit indiquer l'identité et l'adresse

complètes de ce tiers et être datée et signée par celui-ci; elle est versée par le premier intermédiaire belge à l'appui du registre prévu à l'article 10, § 1^{er}.

Art. 9. — Dans les cas visés à l'article 2, § 2, 6^o, les redevables visés à l'article 3, § 1^{er}, ne sont dispensés du prélèvement d'impôt complémentaire personnel que si les instruments de recouvrement des revenus qui leur sont envoyés de l'étranger, sont accompagnés d'une attestation par laquelle une banque étrangère certifie, sous la signature de son mandataire, que les bénéficiaires des revenus :

1^o sont propriétaires ou usufruitiers des titres productifs des revenus;

2^o sont des personnes physiques n'ayant en Belgique ni leur domicile ou leur résidence;

3^o sont des sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes n'ayant en Belgique ni leur siège social ni leur principal établissement administratif ni leur siège de direction ou d'administration, et, en outre, s'il s'agit :

a) de personnes morales, qu'elles n'ont pas pour objet exclusif ou principal la gestion de participations ou de valeurs de portefeuille ou, lorsqu'elles ont cet objet, que les revenus sont produits par des valeurs déposées à découvert avant le 1^{er} janvier 1961;

b) de sociétés, associations, institutions, établissements ou organismes n'ayant pas la personnalité juridique, qu'aucun de leurs associés ou membres n'est une personne physique ayant en Belgique son domicile ou sa résidence.

Elle doit aussi certifier qu'aucun des tiers qui ont encaissé ou recueilli ces revenus pour le compte des bénéficiaires n'a en Belgique son domicile ou sa résidence.

Ces attestations sont versées par l'intermédiaire belge à l'appui du registre prévu à l'article 10, § 1^{er}.

L'acceptation de ces attestations peut être subordonnée à l'agrément préalable, par le Ministre des Finances, des banques étrangères qui les délivrent.

Art. 10, § 1^{er}. — Les redevables visés à l'article 3, § 1^{er} sont tenus :

1^o dans les cas prévus à l'article 2, § 2, 5^o, de s'assurer de l'identité ou de la dénomination et de l'adresse complètes du bénéficiaire des revenus ou, éventuellement, de celles du tiers qui encaisse les revenus pour compte du bénéficiaire;

2^o d'inscrire, dans un registre dont le modèle est déterminé par le Ministre des Finances, pour chaque opération d'encaissement ou de recouvrement de revenus visés à l'article 2 :

a) le numéro d'ordre de l'opération;

b) le montant, en francs belges, des revenus encaissés ou recueillis, sous déduction de la taxe mobilière due à la source, en ce qui concerne les revenus de valeurs mobilières étrangères, mais avant déduction de l'impôt complémentaire personnel éventuellement perçu par voie de retenue et de tous frais éventuels;

c) le montant de l'impôt complémentaire personnel éventuellement perçu par voie de retenue;

d) la justification succincte de la non-perception de l'impôt complémentaire personnel, étant entendu que, dans les cas où il s'agit de revenus visés à l'article 2, § 2, 1^o, cette justification consiste en la désignation des titres et de l'indication du nombre de coupons;

3^o de mentionner à la pièce justificative ou à la fiche individuelle prévue respectivement à l'article 5 ou à l'article 7, le numéro d'ordre en regard duquel l'opération est inscrite au registre.

§ 2. Les registres, ainsi que les documents justificatifs des inscriptions qui y sont portées, doivent être conservés pendant quatre ans à partir du 1^{er} janvier de l'année à laquelle ils se rapportent et ils doivent être exhibés à toute réquisition de l'Administration des contributions directes.

Art. 11. — Le Ministre des Finances peut, sur demande dûment justifiée, autoriser les redevables visés à l'article 3, § 1^{er} :

1^o à remplacer les relevés récapitulatifs et les registres prévus respectivement aux articles 7 et 10, § 1^{er}, par des documents mécanographiques ou autres, pour autant que ces documents présentent toutes les garanties nécessaires au contrôle de l'exécution régulière des obligations imposées à ces redevables par le présent arrêté;

2° à faire usage de pièces justificatives et de fiches individuelles dont le format ne s'écarte pas exagérément de celui du modèle officiel, pourvu qu'elles contiennent toutes les indications requises.

Art. 12. — Les articles 1^{er} à 11 sont applicables aux revenus dont l'attribution ou la mise en paiement, en Belgique ou à l'étranger, a lieu à partir du 1^{er} septembre 1961.

Art. 13. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 14. — Notre Ministre des Finances et Notre Ministre, Adjoint aux Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Loi du 25 juillet 1961

contenant le budget des Services du Ministre de la Coordination des Réformes institutionnelles pour l'exercice 1961 (Moniteur du 27 juillet 1961, p. 5.969).

Arrêté royal du 28 juillet 1961

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 31 juillet 1961, p. 6.125).

Arrêté royal du 28 juillet 1961

réglant l'exécution de la loi du 28 juillet 1960 créant un Fonds temporaire tendant à favoriser l'assainissement du marché charbonnier (Moniteur du 31 juillet 1961, p. 6.126).

Article 1^{er}. — Le droit spécial de consommation défini à l'article 2 de la loi précitée et perçu à l'occasion de la mise en consommation de fuel-oils, tels qu'ils sont définis à l'article 2, 4^o, de l'arrêté ministériel du 29 mars 1958 réglant l'exécution des dispositions légales relatives au régime

d'accise des huiles minérales est fixé à 40 francs par tonne de fuel.

Il sera perçu durant une période d'un an, à partir de la mise en vigueur du présent arrêté.

Art. 3. — Le droit spécial de consommation établi sur les fuel-oils importés ou fabriqués dans le pays, est acquitté lors de la déclaration en consommation au bureau du receveur chargé de la perception du droit d'accise. La déclaration en consommation est faite suivant les règles applicables en matière de droits de douane et d'accise.

Art. 5. — Sont soumis au même droit spécial de consommation, les fuel-oils se trouvant sous le régime de la consommation à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté :

1° dans les établissements des importateurs, des fabricants, des dépositaires et des négociants en gros et demi-gros;
2° en cours de transport à destination desdits établissements.

La différence entre le droit spécial de consommation de 60 francs perçu en application de l'article 5 de l'arrêté royal du 30 juillet 1960 et le droit spécial de consommation de 40 francs perçu en application de l'article 5 du présent arrêté sera remboursée en ce qui concerne les stocks détenus dans les établissements visés à l'article 5 de l'arrêté royal du 30 juillet 1960 précité.

Art. 6. — Le droit visé à l'article 5 est perçu dans la mesure où la quantité dépasse 1.000 kg.

Art. 9. — L'arrêté royal du 30 juillet 1960 réglant l'exécution de la loi du 28 juillet 1960 créant un Fonds temporaire tendant à favoriser l'assainissement du marché charbonnier est abrogé.

Art. 11. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} août 1961.

Arrêté ministériel du 28 juillet 1961

réglant l'exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1961 relatif au Fonds temporaire pour l'assainissement du marché charbonnier (Moniteur du 31 juillet 1961, p. 6.127).

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 21 juin 1961

relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de flocons d'avoine destinés à l'alimentation humaine (Moniteur du 12 juillet 1961, p. 5.671).

Arrêté ministériel du 21 juin 1961

relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de malt et d'orge utilisés en malterie (Moniteur du 12 juillet 1961, p. 5.672).

Arrêté ministériel du 30 juin 1961

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 13 juillet 1961, p. 5.690).

Arrêté ministériel du 24 juillet 1961

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 28 juillet 1961, p. 6.037).

V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 19 juin 1961

modifiant l'arrêté royal du 14 mars portant, pour les administrations de l'Etat, les mesures d'exécution de l'article 2 de la loi du 20 février 1961 portant certaines mesures provisoires en vue de faciliter le recrutement aux emplois publics en Belgique des personnes ayant exercé des fonctions publiques ou autres au Congo belge ou au Ruanda-Urundi (Moniteur du 8 juillet 1961, p. 5.572).

Arrêté royal du 26 juin 1961

fixant pour certaines œuvres humanitaires les conditions dans lesquelles le manque de travail résultant de causes économiques suspend l'exécution du contrat de travail (Moniteur du 4 juillet 1961, p. 5.469).

Arrêté royal du 27 juin 1961

rendant obligatoire la décision du 27 septembre 1960 de la Commission paritaire régionale pour le commerce de combustibles de la Flandre orientale, relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 11 juillet 1961, p. 5.647).

Arrêté ministériel du 7 juillet 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 20 mars 1956, organisant la mise au travail des chômeurs par les provinces, les communes et les établissements publics (Moniteur des 21-22 juillet 1961, p. 5.892).

Loi du 27 juillet 1961

portant certaines mesures en faveur du personnel de carrière des cadres d'Afrique (Moniteur du 31 juillet 1961, p. 6.100).

Loi du 27 juillet 1961

portant certaines mesures en faveur des agents de complément de l'administration d'Afrique, des membres du personnel administratif, de maîtrise et spécialisé de l'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi et du personnel laïc agréé de l'enseignement libre au Congo belge ou au Ruanda-Urundi, des membres du personnel d'Afrique du secteur parastatal ou assimilé et des agents temporaires de l'administration d'Afrique (Moniteur du 31 juillet 1961, p. 6.112).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 7 juillet 1961

modifiant l'arrêté royal du 30 janvier 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 12 juillet 1961, p. 5.668).

Arrêté ministériel du 7 juillet 1961

relatif au Tarif des droits d'entrée (Moniteur du 12 juillet 1961, p. 5.669).

Arrêté ministériel du 17 juillet 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 28 décembre 1960 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 27 juillet 1961, p. 6.006).

VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Loi du 26 juillet 1960

portant approbation de l'accord relatif aux services aériens entre la Belgique et le Japon, et de l'annexe, signés à Tokyo le 20 juin 1959 (Moniteur du 11 juillet 1961, p. 5.636).

Arrêté royal du 28 juin 1961

modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1960, portant le règlement général relatif au transport rémunéré de choses par véhicules automobiles (Moniteur du 1^{er} juillet 1961, p. 5.372).

Arrêté ministériel du 29 juin 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 23 septembre 1960, pris en exécution de l'arrêté royal du 22 septembre 1960, portant le règlement général relatif au transport rémunéré de choses par véhicules automobiles (Moniteur du 1^{er} juillet 1961, p. 5.374).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 26 juin 1961

rendant obligatoire la décision du 24 février 1961 de la Commission paritaire nationale de la pêche maritime concernant la fixation des salaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les entrepôts des halles au poisson du littoral relevant de cette commission ainsi que le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 7 juillet 1961, p. 5.563).

Arrêté royal du 26 juin 1961

rendant obligatoire la décision du 27 septembre 1960 de la Commission paritaire régionale pour le commerce de combustibles de la Flandre orientale, concernant la fixation des salaires minimums et des conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises relevant de cette Commission ainsi que le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail de la province de Flandre orientale (Moniteur du 13 juillet 1961, p. 5.695).

Arrêté ministériel du 28 juin 1961

réglementant les prix des spécialités pharmaceutiques (Moniteur du 1^{er} juillet 1961, p. 5.355).

**X. — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

Arrêté royal du 27 juin 1961

rendant obligatoire la décision du 20 avril 1961 de la Commission paritaire nationale de la construction relative à l'indemnisation du chômage dû au gel au cours de l'hiver 1960-1961 par le « Fonds de sécurité d'existence des ouvriers de la construction » (Moniteur du 6 juillet 1961, p. 5.539).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1958	1959 ²	1960 ²
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.079	9.129	9.178
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.904	5.902	
dont : Hommes	»	2.902	2.929	2.927	
Femmes	»	2.948	2.975	2.975	
Population active ¹ :	Revue du Travail	3.481	3.512	3.501	3.504
dont : Agriculture	»	423	276	264	267
Industries extractives	»	191	168	151	131
Industries manufacturières	»	1.311	1.194	1.174	1.203
Bâtiment et construction	»	197	240	242	241
Transports	»	243	248	244	240
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.266	1.284	1.312
Chômeurs complets	»	92	120	142	120

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.
² Chiffres pour la population active : provisoires.

I - 2. — REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) :										
a) Salaires et traitements	112,50	121,99	139,39	151,90	160,86	173,30	187,52	192,99	195,01	207,22
b) Rémunération des forces armées ...	4,35	5,22	6,59	9,04	9,61	9,36	9,90	10,63	11,16	12,10
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale ...	16,28	16,19	18,29	22,10	24,08	26,35	29,97	30,74	29,89	32,90
Total ...	133,13	143,40	164,27	183,04	194,55	209,01	227,39	234,36	236,06	252,22
2. Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation) :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture	22,06	19,41	21,58	21,43	21,61	20,83	23,27	22,26	23,72	22,62
b) Professions libérales	6,26	6,78	7,90	9,29	9,52	9,95	10,19	11,20	11,86	12,52
c) Commerce et artisanat	62,60	62,10	64,60	69,30	71,60	73,90	74,10	73,80	74,60	77,00
Total ...	90,92	88,29	94,08	100,02	102,73	104,68	107,56	107,26	110,18	112,14
3. Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation)	3,75	4,46	5,22	5,81	5,99	6,45	6,20	5,58	5,96	6,33
4. Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation) :										
a) Intérêts	6,16	7,25	7,79	10,68	11,87	12,78	13,56	14,70	15,70	16,95
b) Loyers	14,10	16,80	18,00	26,90	28,00	30,00	31,70	33,40	35,60	37,00
c) Dividendes et tantièmes	5,68	6,73	8,59	8,94	10,32	11,93	12,93	11,88	11,07	12,91
Total ...	25,94	30,78	34,38	46,52	50,19	54,71	57,59	59,98	62,37	66,86
5. Libéralités des sociétés	0,21	0,31	0,40	0,39	0,48	0,53	0,49	0,40	0,40	0,50
6. Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation)	4,11	7,31	9,81	8,80	11,38	12,51	9,40	6,28	9,74	9,92
7. Impôts directs des sociétés quelle que soit leur forme juridique	4,30	4,64	8,22	6,87	6,74	8,26	8,66	7,79	7,52	8,98
8. Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	0,08	0,88	0,91	1,67	1,56	1,43	1,43	0,10	1,56	2,00
9. Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes	0,23	0,44	0,51	0,72	0,97	0,82	0,84	0,89	0,89	0,82
10. Moins : intérêts de la dette publique	-6,70	-7,17	-7,30	-8,98	-10,09	-10,62	-11,04	-11,89	-13,20	-14,93
Revenu national net au coût des facteurs	255,97	273,34	310,50	344,36	364,50	387,78	408,52	410,75	421,48	444,84

I - 3. — **PRODUIT NATIONAL BRUT**

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

I - 3a. — **P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX COURANTS**

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
A. Agriculture, sylviculture, pêche	32,2	30,6	33,4	35,3	35,6	34,9	34,6	36,1	32,8	33,9
B. Energie	19,1	23,6	26,7	29,2	28,8	30,8	33,1	35,2	33,5	29,6
C. Industries alimentaires et tabac	25,9	25,9	30,4	30,4	32,8	33,4	37,4	39,3	40,2	42,6
D. Textile et vêtement ...	17,0	18,2	20,3	16,7	18,1	17,2	19,3	20,6	16,6	18,3
H. Matériaux de construction	8,4	8,3	10,3	10,0	11,1	12,8	14,3	13,7	13,7	14,5
I. Métallurgie de base ...	11,5	10,0	17,0	12,6	12,6	17,5	20,3	22,2	21,0	23,1
J. Fabrications métalliques	23,5	20,9	28,3	28,3	29,2	31,5	35,7	38,0	37,8	38,6
E. F. G. K. autres industries	22,5	27,2	34,2	32,1	36,3	40,8	44,2	46,0	45,6	48,8
<i>Ensemble des industries (B à K) ¹</i>	<i>127,9</i>	<i>134,1</i>	<i>167,2</i>	<i>159,4</i>	<i>168,8</i>	<i>184,1</i>	<i>204,3</i>	<i>215,0</i>	<i>208,4</i>	<i>215,7</i>
L. Construction	17,6	23,4	23,2	25,4	27,6	27,1	30,3	36,1	32,9	34,2
M. Transports et communications	22,0	25,9	30,1	32,1	32,8	35,4	39,0	41,2	41,8	41,6
N. Commerce de gros et de détail	23,7	25,8	27,6	27,5	29,0	30,1	32,1	34,0	32,7	34,2
O. Finance, Banque, Assurance	6,3	7,1	8,3	9,3	9,9	10,6	11,7	12,5	12,6	13,3
P. Immeubles d'habitation	20,7	24,6	26,9	31,0	35,3	36,5	37,3	38,2	38,8	39,8
S. Administration civile et défense	28,4 ¹	25,4	30,0	35,3	36,8	38,0	40,4	43,5	47,3	48,2
Q. R. T. Services divers ...	38,3	46,6	50,7	54,6	56,6	59,4	62,4	66,4	71,5	75,0
U. Contribution du Reste du monde	5,7	4,9	5,7	5,0	5,5	6,3	8,6	8,8	8,9	7,7
V. Produit national brut identifié au coût des facteurs (A à U)	322,8	348,4	403,2	414,9	438,0	462,4	500,8	531,9	527,6	543,7
W. Impôts indirects moins subventions	24,5	28,6	31,3	35,4	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	44,9
<i>Impôts indirects ...</i>	<i>32,6</i>	<i>32,6</i>	<i>36,6</i>	<i>39,2</i>	<i>40,7</i>	<i>44,8</i>	<i>49,2</i>	<i>51,5</i>	<i>52,4</i>	<i>54,4</i>
<i>Moins subventions ...</i>	<i>- 8,1</i>	<i>- 4,0</i>	<i>- 5,2</i>	<i>- 3,8</i>	<i>- 4,8</i>	<i>- 5,4</i>	<i>- 7,5</i>	<i>- 7,3</i>	<i>-10,6</i>	<i>- 9,5</i>
X. Produit national brut aux prix du marché (V + W)	347,3	377,0	434,5	450,3	473,8	501,8	542,5	576,1	569,4	588,6
Y. Ajustement statistique .	- 0,2	- 2,9	- 2,9	0	+ 0,2	- 4,5	- 2,6	- 0,4	+ 4,7	+ 2,5
Z. Produit national brut aux prix du marché (X + Y)	347,1	374,1	431,6	450,3	474,0	497,3	539,9	575,7	574,1	591,1

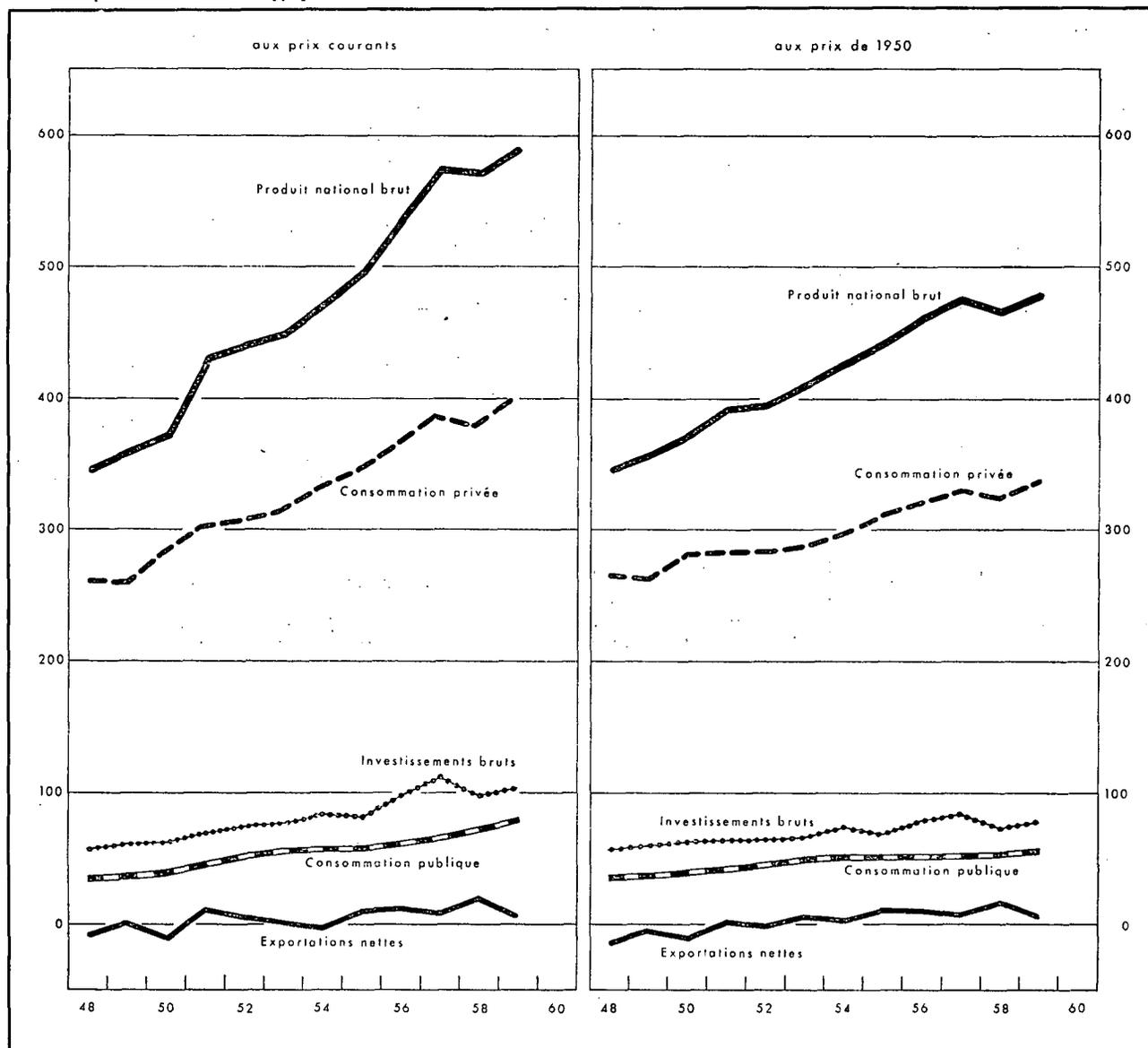
¹ Les dépenses d'enseignement public n'ayant pu être isolées pour 1948 des autres dépenses de l'Etat, la valeur ajoutée correspondante est incluse dans la rubrique « Administration civile et défense ».

I - 3b et 3c. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Duibea)

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Duibea).



I - 3b. — DEPENSES AUX PRIX COURANTS

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1. Consommation privée ...	261,0	281,9	302,8	314,5	332,3	345,7	365,4	387,6	380,5	400,6
2. Consommation publique	35,8	40,6	47,4	56,7	58,7	59,5	63,4	67,2	74,3	80,3
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i>	52,5	61,4	63,4	73,9	79,6	81,2	93,3	102,9	99,7	100,1
<i>Etat</i>	47,8	52,8	61,7	59,4	65,7	69,4	79,9	88,6	87,8	87,4
.....	4,7	8,6	11,8	14,5	13,9	11,8	13,4	14,3	11,9	12,8
4. Accroissement de stocks	4,7	0,1	6,1	2,5	4,3	0,0	5,0	8,0	- 1,0	3,0
5. Dépenses intérieures de l'économie	354,0	384,0	419,7	447,6	474,9	486,4	527,1	565,7	553,5	584,0
6. Exportations nettes :										
<i>Exportations</i>	-6,9	-9,9	11,9	2,7	-0,9	10,9	12,8	10,0	20,6	7,1
<i>Moins importations</i> ...	85,0	97,1	146,8	130,1	136,9	162,6	188,7	195,8	191,6	193,4
.....	91,9	107,0	134,9	127,4	137,8	151,7	175,9	185,8	171,0	186,3
7. Produit national brut ...	347,1	374,1	431,6	450,3	474,0	497,3	539,9	575,7	574,1	591,1

I - 3c. — DEPENSES AUX PRIX DE 1950

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)
(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

	1948	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1. Consommation privée ...	265,7	281,9	283,9	289,2	299,1	311,7	321,6	330,5	322,5	338,9
2. Consommation publique	38,4	40,6	44,3	50,1	51,9	51,2	52,5	53,0	54,9	57,2
3. Formation brute de capital fixe :	51,6	61,4	58,2	63,6	69,7	69,6	75,8	76,9	73,9	74,7
<i>Entreprises</i>	46,6	52,8	48,4	51,5	57,7	60,6	66,1	67,4	65,5	65,9
<i>Etat</i>	5,0	8,6	9,8	12,1	12,0	9,0	9,7	9,5	8,4	8,8
4. Accroissement de stocks	4,6	0,1	5,2	2,0	4,0	— 0,3	3,8	7,1	— 0,6	2,4
5. Dépenses intérieures de l'économie	360,3	384,0	391,6	404,9	424,7	432,2	453,7	467,5	450,7	473,2
6. Exportations nettes :	— 13,8	— 9,9	3,2	6,7	4,0	12,4	10,2	9,1	18,0	7,2
<i>Exportations</i>	81,9	97,1	111,6	118,2	128,8	149,6	163,9	167,5	173,4	181,4
<i>Moins importations</i> ...	95,7	107,0	108,4	111,5	124,8	137,2	153,7	158,4	155,4	174,2
7. Produit national brut ...	346,5	374,1	394,8	411,6	428,7	444,6	463,9	476,6	468,7	480,4

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.* — *Annuaire Démographique (O.N.U.)*. — *Revue Internationale du Travail (B.I.T.)*. — *Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.)*.
Revenu national et P.N.B. : *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.)* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Bulletin statistique (O.E.C.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.)*.

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100

Source : Ministère du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Construc-tion
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Textiles (sans confection)		
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques		Construction de matériel de transport	
1959	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,2	89,5	99,5	99,7
1959 4 ^e trimestre	97,9	84,6	99,0	102,2	94,5	101,4	96,8	88,2	100,9	103,4
1960 1 ^{er} trimestre	95,9	82,4	98,5	101,8	97,8	104,5	94,7	86,0	99,9	95,0
2 ^e trimestre	97,5	78,7	100,0	102,8	96,6	107,1	97,8	90,6	99,1	100,6
3 ^e trimestre	98,3	73,9	101,6	103,8	99,1	110,8	101,7	92,9	98,6	102,4
4 ^e trimestre	98,6	72,7	102,6	105,1	101,8	112,9	106,8	88,5	100,3	100,7
1959 Décembre	96,8	83,9	98,5	102,6	94,1	102,1	97,9	87,4	100,9	99,3
1960 Janvier	95,6	83,1	98,5	102,2	97,0	102,1	97,1	84,4	100,6	92,5
Février	94,8	82,4	97,6	101,3	98,2	105,0	92,7	85,2	99,4	91,9
Mars	97,3	81,6	99,3	102,0	98,2	106,4	94,2	88,5	99,7	100,6
Avril	97,2	80,4	99,5	102,3	96,3	105,9	96,7	89,3	99,4	99,9
Mai	97,5	78,4	100,1	102,9	96,2	107,4	97,8	91,4	98,7	100,4
Juin	97,8	77,2	100,5	103,2	97,2	108,0	93,9	91,2	99,1	101,5
Juillet	97,5	74,9	100,5	102,9	97,1	109,6	99,5	92,3	97,5	101,4
Août	98,3	73,3	101,7	103,6	99,7	110,9	101,9	93,8	99,0	102,5
Septembre	99,1	73,4	102,6	104,9	100,5	111,8	103,8	92,5	99,4	103,4
Octobre	99,0	72,9	102,7	103,2	100,7	113,4	105,4	88,8	100,0	102,5
Novembre	98,9	72,7	102,8	105,7	101,0	113,0	106,2	89,8	100,8	101,6
Décembre	97,8	72,4	102,2	106,3	103,6	112,4	108,8	86,9	100,0	97,9
1961 Janvier	95,3	71,3	101,5	105,9	102,6	109,6	111,5	83,7	99,0	86,4
Février	97,2	71,5	102,4	105,5	103,2	114,4	110,3	86,1	99,9	94,0

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs		
						Complets	Partiels et accidentels	
1951	303	206,5	153,4	53,1	5.215	20,3	8,0	4,8
1952	302	246,5	173,6	72,9	6.204	20,4	8,7	9,2
1953	303	245,8	183,6	62,2	6.207	20,8	8,7	8,7
1954	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.866	20,2	8,9	22,7
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.718	20,5	8,5	9,8
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,6	8,2	17,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8
1960 2 ^e trimestre	74	148,6	105,1	43,5	3.664	20,2	6,9	12,9
3 ^e trimestre	76	123,0	92,3	30,7	3.117	20,2	5,0	13,2
4 ^e trimestre	76	137,4	104,0	33,4	3.481	20,6	5,6	6,5
1961 1 ^{er} trimestre	78	177,4	119,2	58,2	4.614	22,0	8,2	4,3
2 ^e trimestre	74	111,1	85,0	26,1	2.408	20,2	6,5	8,5
1960 Mai	28	147,9	103,7	44,2	4.140	22,4	7,6	13,3
Juin	23	136,6	96,9	39,7	3.142	18,7	6,4	14,8
Juillet	29	127,5	95,0	32,5	3.699	22,4	5,3	12,2
Août	23	121,5	91,7	29,8	2.795	19,1	4,5	13,7
Septembre	24	119,0	89,5	29,5	2.856	19,0	5,2	13,8
Octobre	29	121,2	94,3	26,9	3.515	22,5	5,6	8,4
Novembre	23	132,2	105,0	27,2	3.040	19,1	6,0	6,6
Décembre	24	162,0	114,7	47,3	3.889	20,3	5,2	4,4
1961 Janvier	30	225,5	128,1	97,4	6.766	25,2	9,5	3,0
Février	24	159,8	121,6	38,2	3.835	20,4	7,0	4,3
Mars	24	135,0	105,7	29,3	3.240	20,1	6,0	5,7
Avril	28	120,4	92,8	27,6	3.371	22,5	6,9	7,7
Mai	22	108,9	83,1	25,8	2.396	18,3	6,0	8,7
Juin	24	102,4	77,6	24,8	2.458	19,9	6,6	9,2
Juillet	29	92,5	72,1	20,4				

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

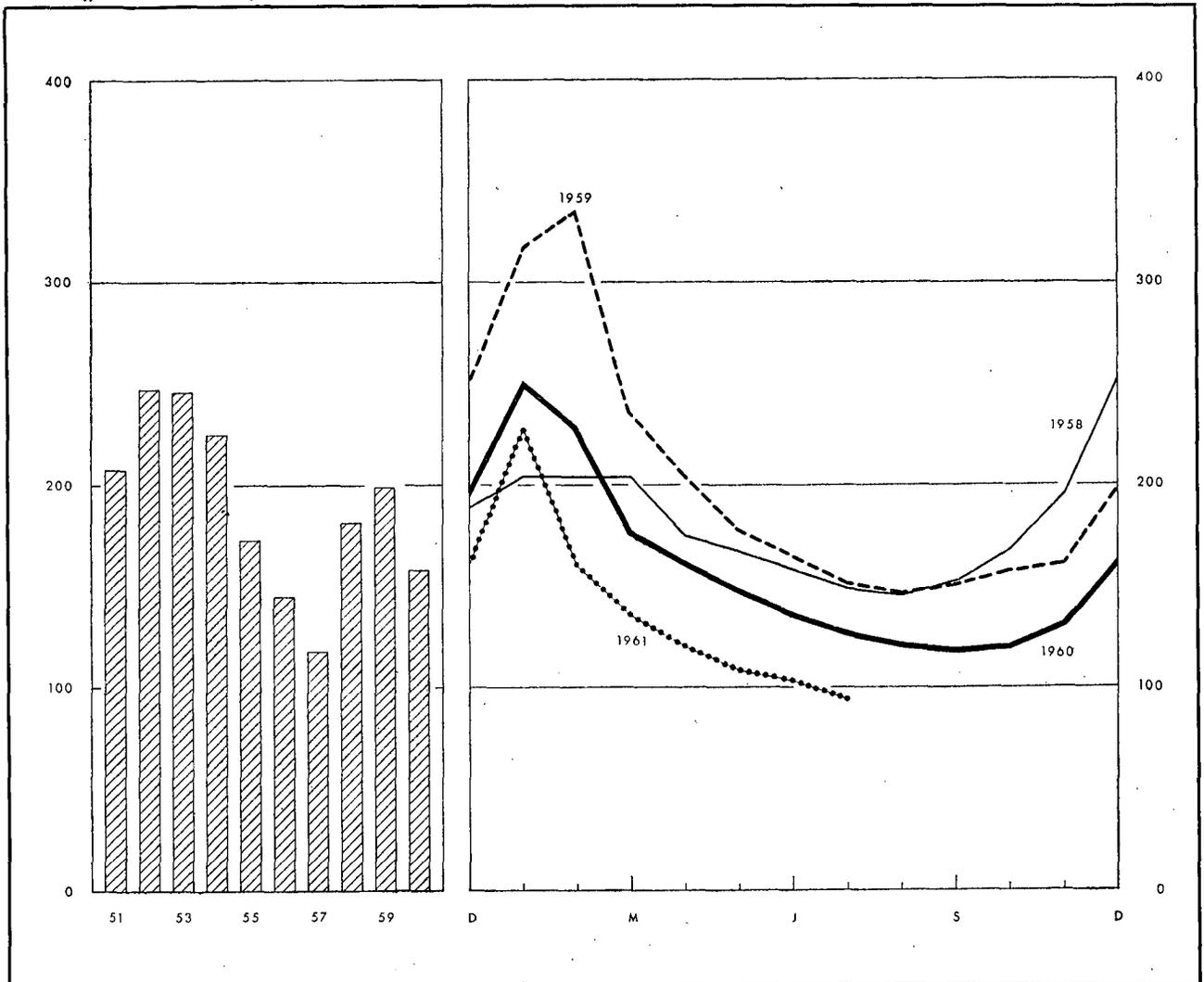
2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrites dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : *Offis National de l'Emploi.*



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1958	1959	1960	1961
1952	247	289	239	206	251	Janvier	204	317	252	226
1953	246	296	230	212	243	Février	204	335	229	160
1954	225	319	219	179	179	Mars	204	236	177	185
1955	172	280	152	116	137	Avril	175	205	161	120
1956	145	247	122	95	115	Mai	167	177	148	109
1957	117	144	96	88	138	Juin	159	165	137	102
1958	181	204	166	149	204	Juillet	150	152	128	93
1959	199	292	182	150	171	Août	146	146	122	
1960	158	221	149	123	137	Septembre	153	151	119	
1961		177	111			Octobre	168	157	121	
						Novembre	195	161	132	
						Décembre	253	199	162	

Références bibliographiques : *Communiqués mensuels de l'O.N.E.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Revue du Travail.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Industrie, revue de la F.I.B.* — *Informations statistiques (C.E.C.A.).* — *Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).*

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961 (est.)
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	259	274	272	260	280	296	275	273	258
dont : froment	170	184	191	188	208	219	201	203	205
seigle	82	82	74	68	66	69	66	63	46
Céréales non panifiables	258	233	234	254	238	240	256	252	261
Plantes industrielles	96	95	98	99	92	94	89	96	92
Plantes racines et tuberculifères	161	163	152	151	145	141	143	131	118
Légumes cultivés pour la graine	12	13	13	14	13	12	12	11	10
Prés et prairies	821	815	815	818	814	811	827	819	819
Divers	148	149	147	132	137	128	133	156	157
Total ...	1.755	1.742	1.731	1.728	1.719	1.722	1.735	1.716	1.715
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	560	575	714	597	751	779	793	773	
Autres céréales	997	972	1.008	985	961	983	1.046	1.034	
Betteraves sucrières	2.389	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	
Lin (graines et paille)	193	236	272	235	182	170	125	214	
Chicorée à café	34	109	95	54	51	56	44	55	
Pommes de terre	1.919	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	219	208	195	189	182	178	170	159	147
Total des bovidés	2.291	2.373	2.893	2.413	2.485	2.596	2.630	2.690	2.700
dont : vaches laitières et de trait	930	971	985	973	976	995	1.012	1.022	1.020
Porcs	1.156	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.447	1.726	1.760
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	1.091	1.153	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	370	381	392	400	391	412	424	441	

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

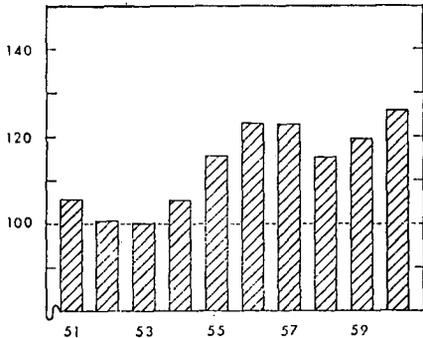
Source : Institut National de Statistique.

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Aiglefin	387	383	448	546	519	445	374	232	262
Cabillaud	678	852	715	870	764	662	834	653	689
Plie	337	421	378	392	379	427	451	381	390
Sole	453	502	465	323	299	289	315	257	350
Raie	306	277	241	312	314	356	337	342	323
Hareng	1.168	1.370	1.400	1.650	716	254	201	260	308
Crevettes	217	164	122	178	266	84	64	89	38

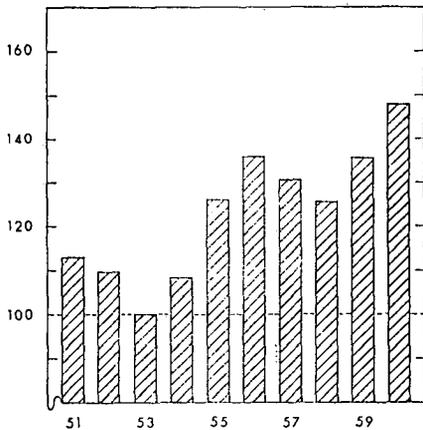
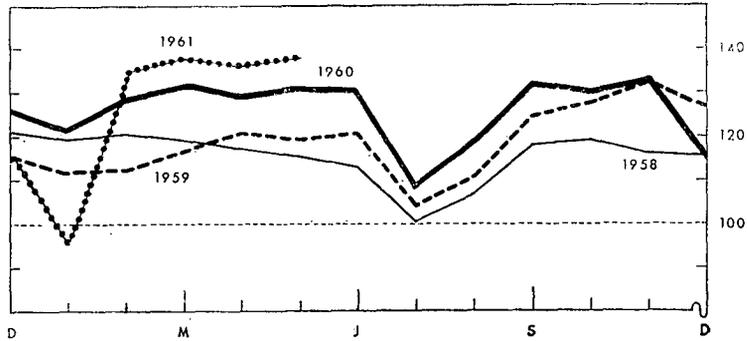
Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistique agricoles (F.A.O.).

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

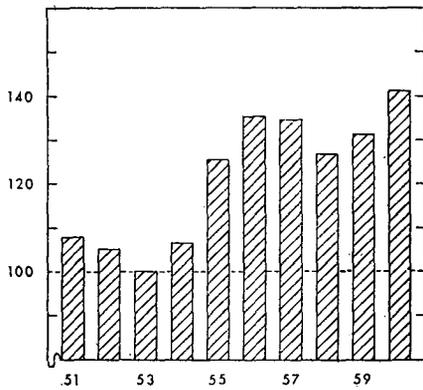
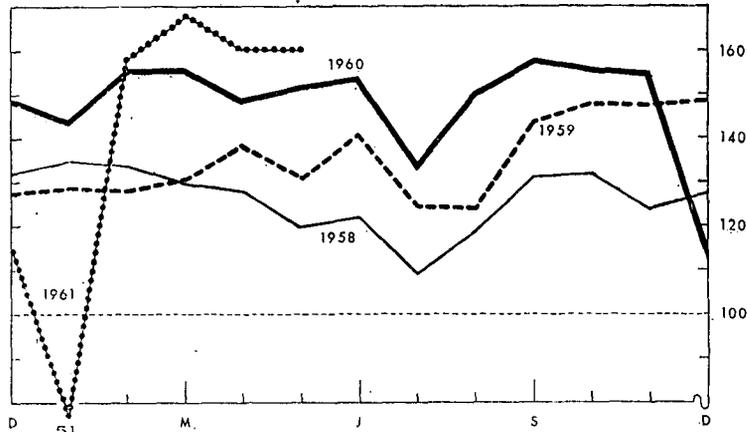
Base 1958 = 100



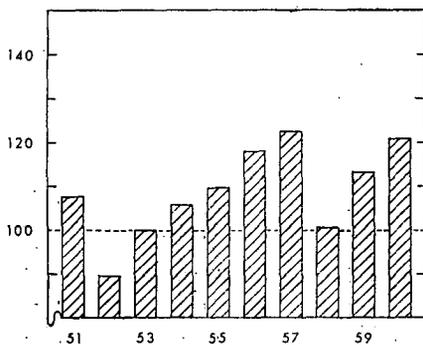
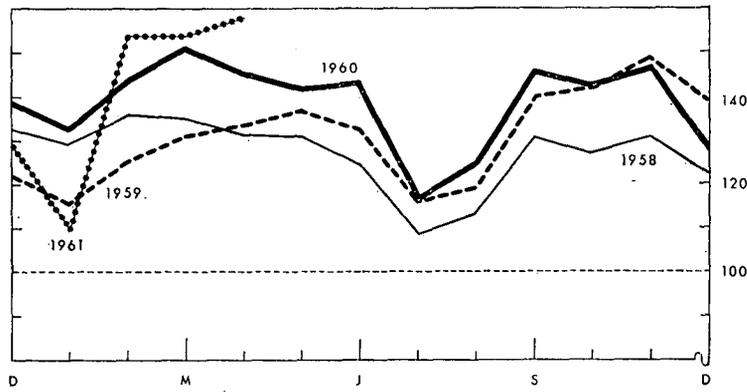
Ensemble des industries



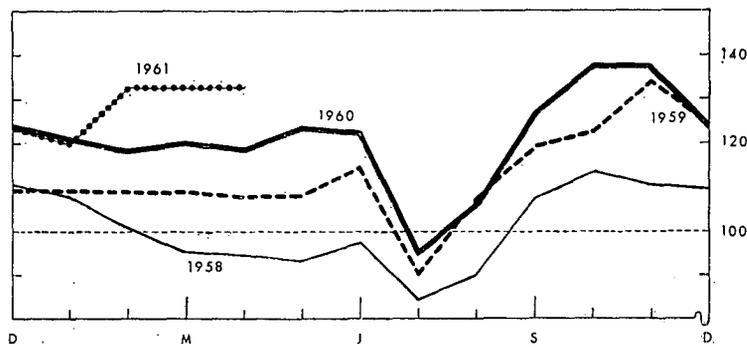
Sidérurgie et métaux non ferreux



Fabrications métalliques



Textiles



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille cru ¹	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1951	2.471	225	—	2.866	734	771	83	75	141
1952	2.532	1.673	— 35	2.621	739	772	255	77	146
1953	2.505	3.074	— 133	2.479	766	799	308	75	145
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	365	84	159
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	453	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	522	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	520	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	630	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	643	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.468	1.019	1.176	669	109	200
1960 2 ^e trimestre	1.873	7.417	185	2.408	1.004	1.122	652	111	196
3 ^e trimestre	1.757	6.979	135	2.419	1.021	1.132	725	113	197
4 ^e trimestre	1.897	6.565	150	2.539	1.072	1.238	605	101	198
1961 1 ^{er} trimestre	1.761	6.505	162	2.326	1.071	1.194	712	88	187
2 ^e trimestre	p 1.911	p 6.146		p 1.102	1.199	768			
1960 Mai	1.869	7.441	209	2.390	1.005	1.130	580	114	200
Juin	1.830	7.417	139	2.303	1.012	1.098	744	112	194
Juillet	1.514	7.253	151	2.219	1.002	1.043	739	106	184
Août	1.820	7.078	153	2.449	1.018	1.158	722	116	201
Septembre	1.937	6.979	101	2.588	1.044	1.195	715	117	205
Octobre	1.944	6.794	82	2.532	1.051	1.262	537	114	207
Novembre	2.015	6.678	139	2.551	1.077	1.234	693	109	203
Décembre	1.731	6.565	228	2.535	1.087	1.218	586	79	183
1961 Janvier	1.338	6.491	121	1.913	1.041	1.080	629	38	136
Février	1.863	6.357	221	2.589	1.079	1.196	698	105	202
Mars	2.082	6.505	145	2.476	1.094	1.306	810	121	224
Avril	1.864	6.440	137	2.463	1.095	1.182	802	118	206
Mai	1.930	6.361		1.111	1.196	827	115	205	
Juin	p 1.940	p 6.146		p 1.101	1.219	676			
Juillet	p 1.381	p 5.951							

¹ Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés, + la variation des stocks. (1,8 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue.)

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1951	417	324	2,51	1,88	4,39	3,83
1952	417	314	2,43	1,58	4,01	4,11
1953	369	280	2,93	1,26	4,19	4,69
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	p 7,25
1960 2 ^e trimestre	610	409	4,33	2,82	7,15	7,61
3 ^e trimestre	620	403	4,35	2,75	7,10	6,68
4 ^e trimestre	560	382	4,63	3,42	8,05	p 7,55
1961 1 ^{er} trimestre	480	339	p 4,97	p 3,26	p 8,23	p 7,47
2 ^e trimestre	648 ¹					
1960 Mai	611	410	4,30	2,77	7,07	7,60
Juin	626	417	4,26	2,91	7,17	7,44
Juillet	565	348	3,55	2,70	6,25	5,99
Août	643	414	4,63	2,51	7,14	6,34
Septembre	651	446	4,88	3,04	7,92	7,70
Octobre	638	435	4,70	2,80	7,50	7,49
Novembre	606	411	4,61	3,31	7,92	7,27
Décembre	436	299	4,58	4,16	8,74	p 7,88
1961 Janvier	130	118	p 4,45	p 2,72	p 7,17	p 5,58
Février	600	414	p 4,94	p 3,29	p 8,23	p 7,45
Mars	709	484	p 5,53	p 3,77	p 9,30	p 9,37
Avril	638	424	p 5,65	p 4,82	p 10,47	p 8,19
Mai	651 ¹	p 436	p 6,47	p 3,43	p 9,90	p 7,75
Juin	654 ¹					
Juillet	561 ¹					

¹ Estimation sur base chiffre Agefi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles et reconstructions totales	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles	
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre		Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre
1952	28.622	18.584	8.080	1.110	—	2.566	5.204	1.624	2.027	—
1953	35.536	22.764	9.028	1.153	—	3.082	7.519	2.202	2.633	—
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisation de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisation de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1960 1 ^{er} trimestre	3.227	2.395	492	356
2 ^e trimestre	4.093	3.568	661	521
3 ^e trimestre	3.370	3.131	618	531
4 ^e trimestre	3.096	2.506	529	436
1961 1 ^{er} trimestre	3.824	2.780	575	440
1960 Mars	3.887	3.727	628	492
Avril	4.054	3.770	634	492
Mai	4.126	3.579	657	530
Juin	4.098	3.354	691	540
Juillet	3.208	2.938	634	559
Août	3.347	3.187	564	541
Septembre	3.554	3.269	655	492
Octobre	3.499	2.879	500	478
Novembre	2.705	2.596	518	427
Décembre	3.083	2.044	570	403
1961 Janvier	3.265	1.674	447	317
Février	3.646	2.718	549	458
Mars	4.560	3.947	730	546
Avril	3.955	3.862	650	565
Mai	4.090	3.997	657	556

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique* — *Revue du Travail*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimetal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar*. — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction*.

V. — SERVICES

I. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées ² (milliers)	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			S.N.C.V. Tonnes-km transportées ² (milliers)		Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km (millions)	Nombre de tonnes-km productives ¹ (millions)	Tonnage total (milliers de tonnes)			dont	
	combustible et huiles minérales				Minerais			
1951	604	552	6.008	2.273	644	3.273	23,1	8,3
1952	629	506	5.501	2.153	661	2.608	28,7	4,2
1953	627	477	5.150	2.154	802	2.019	37,3	5,4
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1960 1 ^{er} trimestre	695	545	5.189	2.001	1.170	182	66,3	9,7
2 ^e trimestre	717	521	5.053	1.913	1.156	216	141,3	16,6
3 ^e trimestre	736	516	4.972	1.871	1.206	198	123,7	14,2
4 ^e trimestre	711	518	5.065	1.957	1.090	581	103,5	14,6
1961 1 ^{er} trimestre	p 668	468	4.415	1.733	930	117	76,9	11,2
1960 Mars	726	569	5.469	1.961	1.271	232	77,9	11,1
Avril	725	507	4.965	1.906	1.104	264	109,0	13,8
Mai	676	527	5.052	1.913	1.158	180	119,1	14,8
Juin	750	529	5.142	1.920	1.206	205	195,7	21,8
Juillet	723	478	4.496	1.673	1.127	170	98,4	10,7
Août	734	530	5.210	1.998	1.222	207	138,5	15,7
Septembre	745	541	5.209	1.942	1.268	218	134,3	16,3
Octobre	765	578	5.623	2.052	1.267	703	119,6	17,8
Novembre	725	567	5.587	2.172	1.209	753	87,2	12,0
Décembre	644	410	3.985	1.646	794	286	103,8	14,0
1961 Janvier	p 577	282	2.624	1.200	355	68	85,2	11,8
Février	p 675	552	5.158	2.076	1.122	132	65,8	10,0
Mars	p 752	570	5.462	1.924	1.314	150	79,7	11,8
Avril	p 712	536	5.143	1.952	1.210	132	87,6	12,0
Mai	p 760	553	5.304	2.039	1.193	138		

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1 b). — Navigation maritime

Sources : Administration du Port d'Anvers [col. (1)], du Port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ensemble des trafics ¹	
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(1)	(2)
1951	2.209	1.261	1.169	125	129	83	3.471	289
1952	2.335	1.304	986	126	130	78	3.295	282
1953	2.538	1.201	1.147	116	117	76	3.912	327
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85	4.258	343
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118	4.737	385
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82	4.659	374
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79	4.642	383
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82	4.269	361
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83	4.534	402
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75	5.097	436
1960 2 ^e trimestre	3.764	1.698	1.266	146	163	89	5.223	449
3 ^e trimestre	3.864	1.856	1.187	168	202	62	5.327	458
4 ^e trimestre	3.487	1.718	1.232	140	173	58	5.056	431
1961 1 ^{er} trimestre	3.567	1.674	1.160	121	154	51	4.645	393
2 ^e trimestre	3.872			146				
1960 Avril	3.802	1.570	1.426	133	216	87	5.087	434
Mai	3.726	1.720	1.081	142	126	91	5.265	452
Juin	3.764	1.803	1.290	162	147	90	5.318	462
Juillet	4.086	1.800	1.183	166	174	68	5.251	453
Août	3.752	1.881	1.232	162	189	55	5.321	460
Septembre	3.755	1.888	1.146	175	243	62	5.408	460
Octobre	4.167	1.798	1.254	165	207	64	5.537	492
Novembre	3.642	1.923	1.280	156	103	47	5.149	425
Décembre	2.653	1.434	1.163	99	208	63	4.483	376
1961 Janvier	2.816	1.425	768	109	190	33	3.899	320
Février	3.875	1.887	1.226	131	124	61	4.327	364
Mars	4.011	1.709	1.486	124	147	60	5.710	494
Avril	3.788	1.893	1.328	115	163	60	5.445	475
Mai	3.916			148				
Juin	3.911			175				

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1 c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics ¹	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
3.471	289
3.295	282
3.912	327
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.223	449
5.327	458
5.056	431
4.645	393
5.087	434
5.265	452
5.318	462
5.251	453
5.321	460
5.408	460
5.537	492
5.149	425
4.483	376
3.899	320
4.327	364
5.710	494
5.445	475

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1951	538	402	27	23	34	5	10
1952	670	516	30	25	37	8	15
1953	761	577	41	28	45	14	16
1954	911	692	50	31	57	19	17
1955	1.019	766	60	33	68	22	19
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	19
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1959 4 ^e trimestre	343	216	22	18	14	17	15
1960 1 ^{er} trimestre	302	171	19	16	11	15	10
2 ^e trimestre	1.193	862	57	32	107	36	32
3 ^e trimestre	3.335	2.619	176	64	261	60	41
4 ^e trimestre	373	235	23	19	15	18	15
1959 Décembre	320	213	20	17	10	12	10
1960 Janvier	292	190	18	16	10	14	9
Février	283	110	17	15	10	14	9
Mars	331	211	21	17	13	18	11
Avril	1.068	777	71	27	83	30	21
Mai	710	473	34	27	54	27	31
Juin	1.801	1.335	66	42	184	49	43
Juillet	4.477	3.732	132	68	318	63	51
Août	4.517	3.479	321	88	351	90	43
Septembre	1.009	643	74	35	113	32	30
Octobre	422	249	27	23	22	24	24
Novembre	351	224	24	17	12	17	13
Décembre	346	231	19	17	12	12	9
1961 Janvier	278	189	14	12	7	10	7
Février	303	193	19	16	10	14	9

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement		Grossistes	Entreprises à succursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimentation	Habillement	Ameublement	Ménage ¹		Hommes ²	Sous-vêtements et accessoires ³			Alimentation générale	Alimentation	Grands magasins
1951	97	93	101	101	97	90	106	103	91	98	98	90	96
1952	99	97	103	99	97	97	103	104	95	98	98	96	96
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104
1955	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132
1960	156	159	159	141	162	p 138	144	106	155	144	143	p 125	142
1960 1 ^{er} trimestre	139	158	134	139	149	135	124	94	143	139	139	123	137
2 ^e trimestre	153	152	168	141	155	135	174	109	153	140	145	126	141
3 ^e trimestre	154	152	153	152	172	p 136	122	105	166	141	148	p 127	146
4 ^e trimestre	179	173	180	133	172	p 144	157	118	159	157	140	p 124	143
1961 1 ^{er} trimestre	146	155	148	152	156		146	120	p 154	p 144	145		p 148
1960 Mars	151	167	147	153	164	137	139	79	151	142	143	122	140
Avril	159	171	168	145	157	135	207	113	149	144	145	125	138
Mai	152	147	168	148	158	135	173	103	150	139	143	125	139
Juin	148	137	169	130	150	136	141	110	160	136	146	129	145
Juillet	161	160	169	143	172	138	136	160	168	148	143	130	150
Août	146	143	133	145	166	134	102	71	175	139	151	128	151
Septembre	156	152	157	168	177	p 136	127	83	156	136	150	p 122	138
Octobre	168	165	189	140	168	p 140	173	117	147	140	146	p 122	135
Novembre	179	164	168	132	154	p 132	148	109	158	149	144	p 124	156
Décembre	191	191	184	126	193	p 161	149	128	173	183	129	p 127	138
1961 Janvier	129	136	139	132	126	p 143	131	168	p 154	p 142	125	p 128	p 147
Février	142	154	131	157	167	p 134	126	72	p 147	p 144	153	p 128	p 148
Mars	168	175	174	168	175		181	121	p 162	p 147	158		p 150
Avril	153	159	162	141	156				p 147	p 147	139		p 136
Mai	154	156	162	145	164						143		

¹ Articles de ménage et appareils ménagers. — ² Comprend principalement des vêtements de dessus. — ³ Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédit en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1958 2 ^e semestre ...	1.202	530	130	542	8,37	1,47	3,43	3,47	3,84	0,99	1,30	1,55
1959 1 ^{er} semestre ...	1.179	524	130	525	8,31	1,55	3,37	3,39	3,96	1,10	1,36	1,50
2 ^e semestre ...	1.205	532	133	540	8,60	1,82	3,18	3,60	4,23	1,29	1,27	1,67
1960 1 ^{er} semestre ...	1.208	534	144	530	9,48	2,19	3,34	3,95	4,71	1,48	1,53	1,70
2 ^e semestre ...	1.339	620	153	566	10,20	2,54	3,44	4,22	4,90	1,57	1,60	1,83

2° Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 8 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 8 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1958 2 ^e semestre	55	25	1	29	71,0	28,1	7,0	35,9
1959 1 ^{er} semestre	58	25	1	32	72,6	29,2	7,0	36,4
2 ^e semestre	50	24	1	25	72,2	28,1	6,4	37,7
1960 1 ^{er} semestre	46	22	1	23	72,3	27,2	6,1	39,0
2 ^e semestre	51	24	1	26	81,1	27,8	6,8	46,5

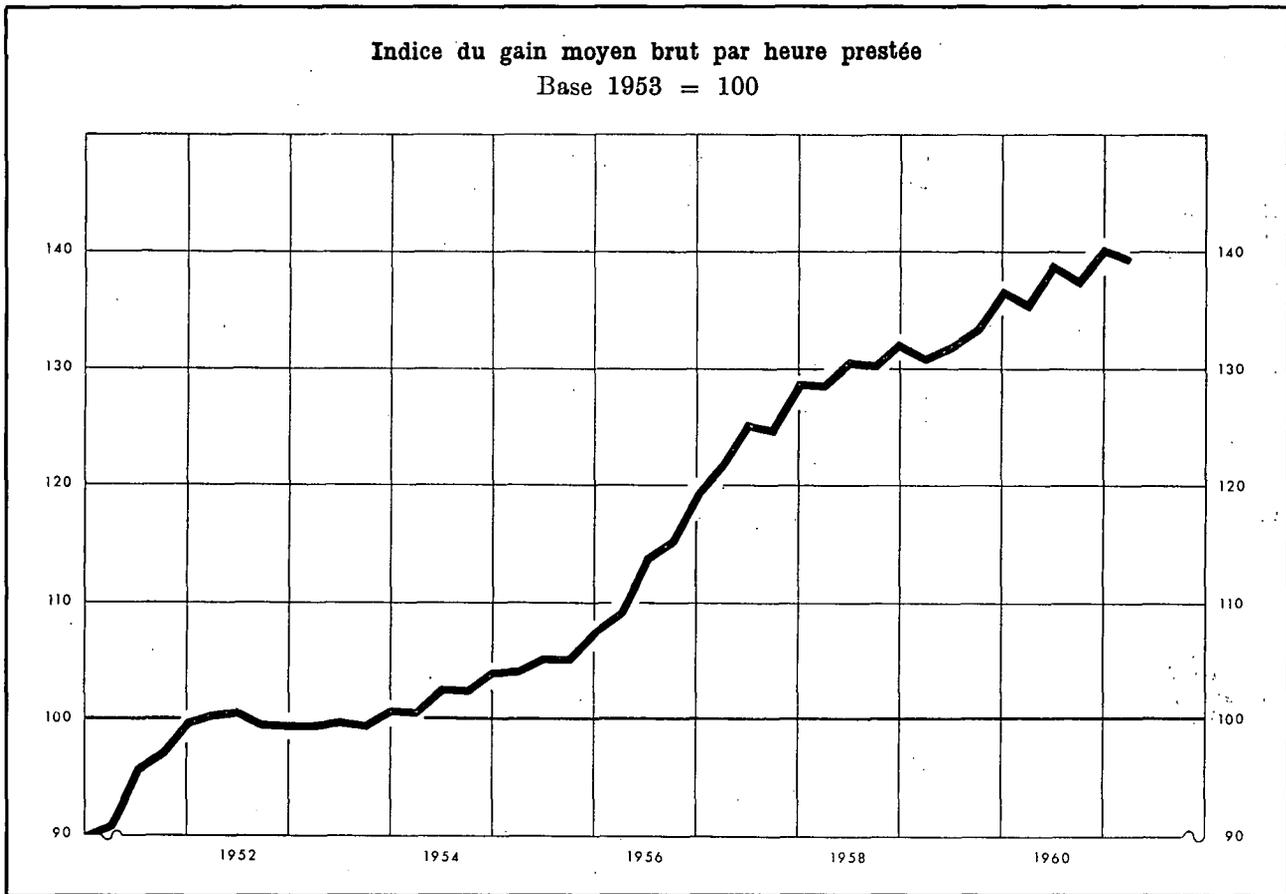
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes excepté autobus		Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1958 2 ^e semestre ...	605	4,3		2,3	27,0		16,4	276,1	21,1	8,5	248,5	0,6
1959 1 ^{er} semestre ...	552	3,8	1,1	2,5	19,7	11,9	16,4	239,2	18,2	8,6	227,6	3,2
2 ^e semestre ...	633	3,5	1,2	2,2	19,3	11,6	18,3	270,2	22,3	8,4	268,9	7,2
1960 1 ^{er} semestre ...	603	4,0	1,1	2,3	25,7	13,6	20,1	243,9	19,2	10,7	254,8	7,5
2 ^e semestre ...	722	3,4	1,0	2,8	24,3	12,6	18,1	324,0	22,3	8,5	298,6	6,4
Crédit accordé (millions de francs)												
1958 2 ^e semestre ...	3.836	361		104	1.108		133	333	34	343	1.414	6
1959 1 ^{er} semestre ...	3.956	367	53	93	1.016	292	144	276	34	331	1.326	24
2 ^e semestre ...	4.230	364	55	110	952	280	139	345	38	317	1.593	37
1960 1 ^{er} semestre ...	4.708	453	56	84	1.379	339	160	322	35	328	1.502	50
2 ^e semestre ...	4.899	386	51	128	1.300	313	129	358	41	337	1.810	46
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1958 2 ^e semestre ...	100,0	9,4		2,7	28,9		3,5	8,7	0,9	8,9	36,9	0,1
1959 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,3	1,3	2,3	25,7	7,4	3,6	7,0	0,9	8,4	33,5	0,6
2 ^e semestre ...	100,0	8,6	1,3	2,6	22,5	6,6	3,3	8,1	0,9	7,5	37,7	0,9
1960 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,6	1,2	1,8	29,3	7,2	3,4	6,8	0,7	7,0	31,9	1,1
2 ^e semestre ...	100,0	7,9	1,1	2,6	26,5	6,4	2,6	7,3	0,8	6,9	37,0	0,9

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.).* — *Chronique du Transport (bimensuel).* — *Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.E.C.E.).* — *Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes).*

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 418). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type ¹		Indice de la masse salariale ² (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre ³ (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non-qualifié (3)		
1951	96	97	96	100	92
1952	100	100	100	100	98
1953	100	100	100	100	100
1954	103	103	102	102	103
1955	106	105	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137		p 141
1960 Juin	139	135	137		p 143
Septembre .	138	135	136		p 141
Décembre .	141	136	138		p 144
1961 Mars	p140	p137	p139		p 143
Juin	p142	p139	p140		

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Sources : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Alle-magne occidentale	Royaume Uni	Pays-Bas
1951	25,80	84,0	86,8	62,6
1952	28,11	83,5	86,7	59,0
1953	28,25	85,8	91,0	61,2
1954	28,74	86,2	94,8	67,5
1955	29,91	90,6	98,4	69,2
1956	32,68	90,2	97,6	69,6
1957	35,67	90,6	93,7	70,1
1958	37,03	94,0	95,0	69,2
1959	38,30	95,9	95,0	68,8
1960	39,70	101,3	98,4	73,0
1958 Février-Avril .	36,54	93,7	95,4	70,1
Août-Octobre .	37,53	94,2	94,6	68,2
1959 Février-Avril .	37,80	95,1	95,4	69,1
Août-Octobre .	38,80	96,7	94,6	68,6
1960 Février-Avril .	39,48	97,5	97,3	73,5
Août-Octobre .	39,93	105,0	99,5	72,6

¹ Non compris les ouvriers du transport.

² Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

³ Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

⁴ Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

⁵ La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus n'ayant pas été pondérés par les indices du coût de la vie, ils ne reflètent pas le rapport des salaires réels.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne, Etudes et Documents nouvelle série*, no 52, 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail* (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine importée Boston Buenos- Aires 5/6	Coton à New-York	Caoutchouc à Londres « Spot » price no 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles lourdes à Paris	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.			d par lb.	£ par long ton	N.F. par tonne métrique	\$ par baril	
1951	283	54,0	157	41,7	51	220	1.077	68	2,40
1952	284	54,0	76	38,7	28	259	964	105	2,40
1953	271	57,9	74	32,9	20	256	732	127	2,54
1954	278	78,1	79	34,1	20	249	719	112	2,65
1955	271	56,8	82	33,6	34	352	740	149	2,65
1956	270	57,9	83	33,8	29	329	788	179	2,65
1957	272	56,4	90	32,6	26	219	755	192	2,90
1958	256	48,2	66	33,2	23	197	735	154	2,90
1959	251	36,8	75	31,7	30	238	785	161	2,78
1960	252	36,5	81	29,7	32	246	797	180	2,77
1960 2 ^e trimestre	252	37,1	83	30,5	38	254	789	175	2,77
1960 3 ^e trimestre	244	36,1	82	29,4	30	245	807	182	2,77
1960 4 ^e trimestre	252	36,1	77	28,6	26	226	800	178	2,77
1961 1 ^{er} trimestre	255	37,2	77	29,0	25	223	797	177	2,78
1961 2 ^e trimestre	247	37,5			25	236	865		
1960 Mai	252	37,3	82	30,6	39	248	784	173	2,77
1960 Juin	244	36,9	82	30,6	39	251	793	174	2,77
1960 Juillet	239	36,3	82	30,3	31	255	813	179	2,77
1960 Août	245	35,8	82	29,1	29	245	802	182	2,77
1960 Septembre	249	36,2	81	28,9	29	235	805	185	2,77
1960 Octobre	249	36,2	77	28,6	28	222	804	184	2,77
1960 Novembre	253	36,0	77	28,6	26	226	801	177	2,77
1960 Décembre	253	36,0	77	28,6	25	231	795	171	2,77
1961 Janvier	257	36,5	77	28,6	25	220	784	177	2,77
1961 Février	256	37,3	77	28,9	24	223	793	176	2,77
1961 Mars	252	37,7	77	29,6	25	226	815	179	2,79
1961 Avril	250	37,0	77	29,9	26	229	837	183	2,89
1961 Mai	246	37,6	77		26	242	862		
1961 Juin	246	37,8			25	236	896		
1961 Juillet	p 249	p 36,8			p 25	p 230	p 915		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1951	122	119	126	134	105	—
1952	110	105	103	104	102	129
1953	100	100	100	100	100	100
1954	99	103	102	101	104	111
1955	100	98	103	105	99	165
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1960 2 ^e trimestre	87	92	100	105	90	97
1960 3 ^e trimestre	85	89	98	103	90	89
1960 4 ^e trimestre	82	86	98	103	90	96
1961 1 ^{er} trimestre	83	88	99	103	91	100
1961 2 ^e trimestre	85	89	100	104	90	
1960 Mai	87	92	100	106	90	98
1960 Juin	86	91	100	105	89	91
1960 Juillet	85	91	99	104	89	87
1960 Août	85	89	98	103	90	89
1960 Septembre	84	88	98	102	90	92
1960 Octobre	83	87	98	102	90	91
1960 Novembre	82	86	98	103	90	95
1960 Décembre	82	86	98	103	90	101
1961 Janvier	82	87	98	102	91	99
1961 Février	83	88	99	103	91	101
1961 Mars	84	90	99	104	91	99
1961 Avril	85	89	100	104	91	102
1961 Mai	86	89	100	105	91	106
1961 Juin	85	90	99	104	89	
1961 Juillet	85	90				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

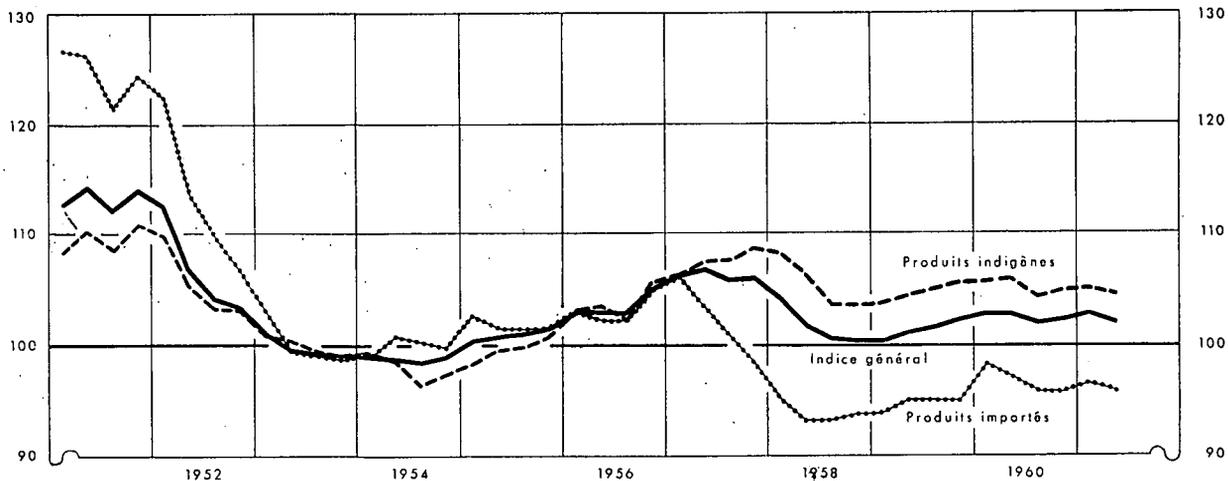
Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques											Source : I.R.E.S.P.			
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis
1951	113,5	109,6	124,7	105,1	107,5	102,5	115,9	103,7	104,1	141,9	117,2	95,5	128,2	121,8	112,6
1952	107,0	105,5	113,0	103,1	103,9	102,1	108,0	110,0	108,9	107,3	114,2	98,9	113,2	110,6	104,5
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4
1957	106,1	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6
1958	101,7	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6
1959	101,3	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	108,3	115,4	95,7	99,3	105,5
1960	102,5	105,0	96,5	92,2	93,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1
1960 2 ^e trimestre	102,7	105,7	97,1	91,7	91,9	91,3	105,7	100,8	110,1	93,4	107,6	121,3	95,2	99,5	106,8
1960 3 ^e trimestre	102,0	104,3	95,4	92,8	100,4	85,9	104,6	101,2	110,7	90,0	105,5	121,4	94,1	98,9	107,0
1960 4 ^e trimestre	102,4	104,7	95,5	93,0	106,7	81,4	105,0	101,5	109,7	93,1	105,4	121,7	92,8	98,1	106,7
1961 1 ^{er} trimestre	102,8	105,0	96,5	93,2	109,8	79,9	105,4	101,2	109,4	95,1	106,1	121,6	91,5	98,2	106,9
1961 2 ^e trimestre	102,0	104,5	95,8	91,4	110,1	76,8	105,0	99,7	109,6	94,5	104,6	121,7	92,1	98,2	106,3
1960 Mai	102,9	105,7	97,6	91,5	89,7	92,8	106,0	100,7	109,8	94,5	107,6	121,3	95,2	99,5	106,8
1960 Juin	102,9	106,6	96,1	94,1	94,8	93,3	105,4	100,7	110,3	93,2	105,9	121,3	95,2	99,2	106,9
1960 Juillet	102,2	104,6	95,7	92,2	93,2	86,5	104,9	100,9	111,0	90,6	105,6	121,3	95,0	99,0	106,9
1960 Août	101,7	103,9	95,2	92,6	99,5	86,5	104,3	101,2	110,7	88,8	105,9	121,3	94,3	99,3	107,1
1960 Septembre	102,2	104,5	95,3	93,5	103,6	84,8	104,6	101,6	110,3	90,6	104,9	121,5	93,0	98,4	106,9
1960 Octobre	102,4	104,7	95,5	93,3	105,4	82,9	104,9	101,6	109,6	92,7	104,9	121,7	92,6	98,3	106,4
1960 Novembre	102,5	104,8	95,7	93,2	108,0	80,8	105,1	101,6	109,8	93,5	105,6	121,7	92,7	97,9	106,8
1960 Décembre	102,2	104,5	95,3	92,4	106,7	80,6	105,0	101,4	109,6	93,2	105,6	121,7	93,2	98,2	107,0
1961 Janvier	102,4	105,0	95,6	93,4	106,5	82,5	104,9	100,9	109,1	94,0	105,3	121,7	91,1	97,8	106,8
1961 Février	102,8	105,0	96,9	92,9	109,3	79,6	105,6	101,6	109,4	95,6	106,3	121,5	91,3	98,1	106,9
1961 Mars	103,1	105,1	97,1	93,3	113,7	77,5	105,7	101,2	109,6	95,6	106,6	121,5	92,1	98,6	107,0
1961 Avril	102,2	104,0	97,0	90,7	110,1	75,6	105,4	100,0	109,8	95,3	105,6	121,7	91,8	98,4	106,1
1961 Mai	101,9	104,0	95,8	90,8	111,4	74,9	105,0	99,8	109,6	94,8	104,3	121,7	92,3	98,3	106,2
1961 Juin	101,9	105,4	94,5	92,8	108,8	79,8	104,5	99,3	109,4	93,5	104,0	121,7	92,3	97,8	106,6
1961 Juillet	102,2	105,7	94,2	94,3	113,4	79,4	104,2	98,4	109,1	93,5	104,0	121,7	91,7	97,0	105,7

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

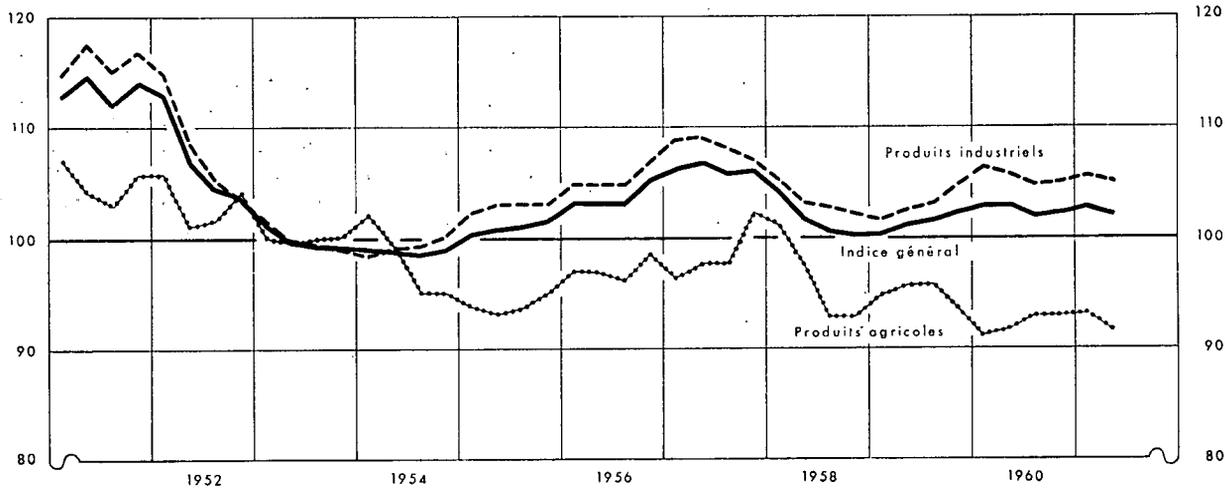
Source : M.A.E.

PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



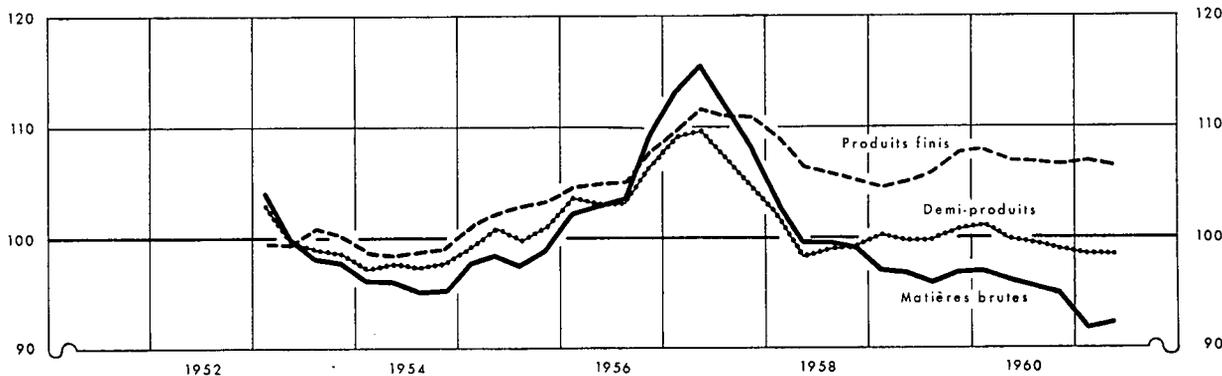
Source : M.A.E.

PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



Source : I.R.E.S.P.

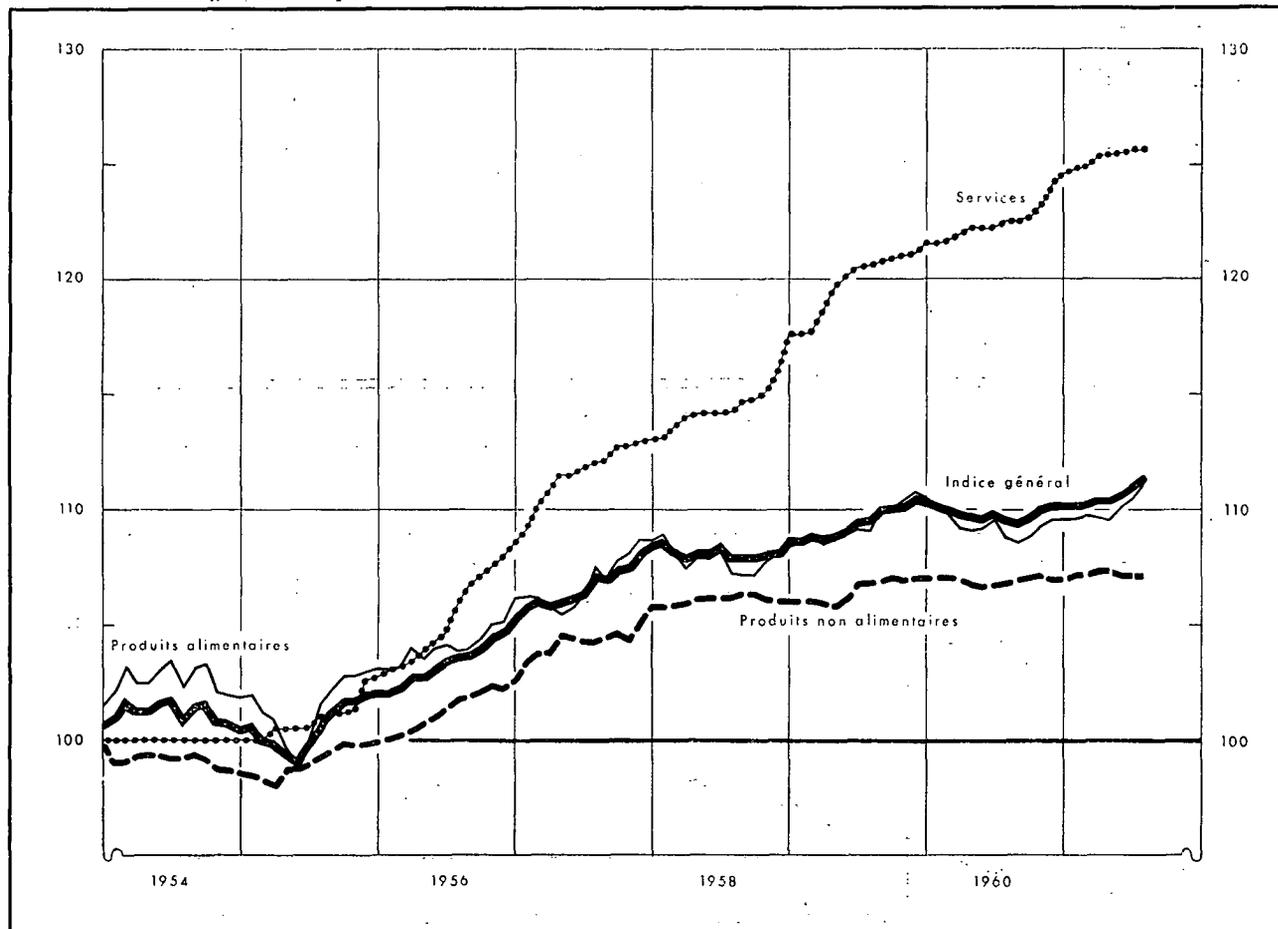
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

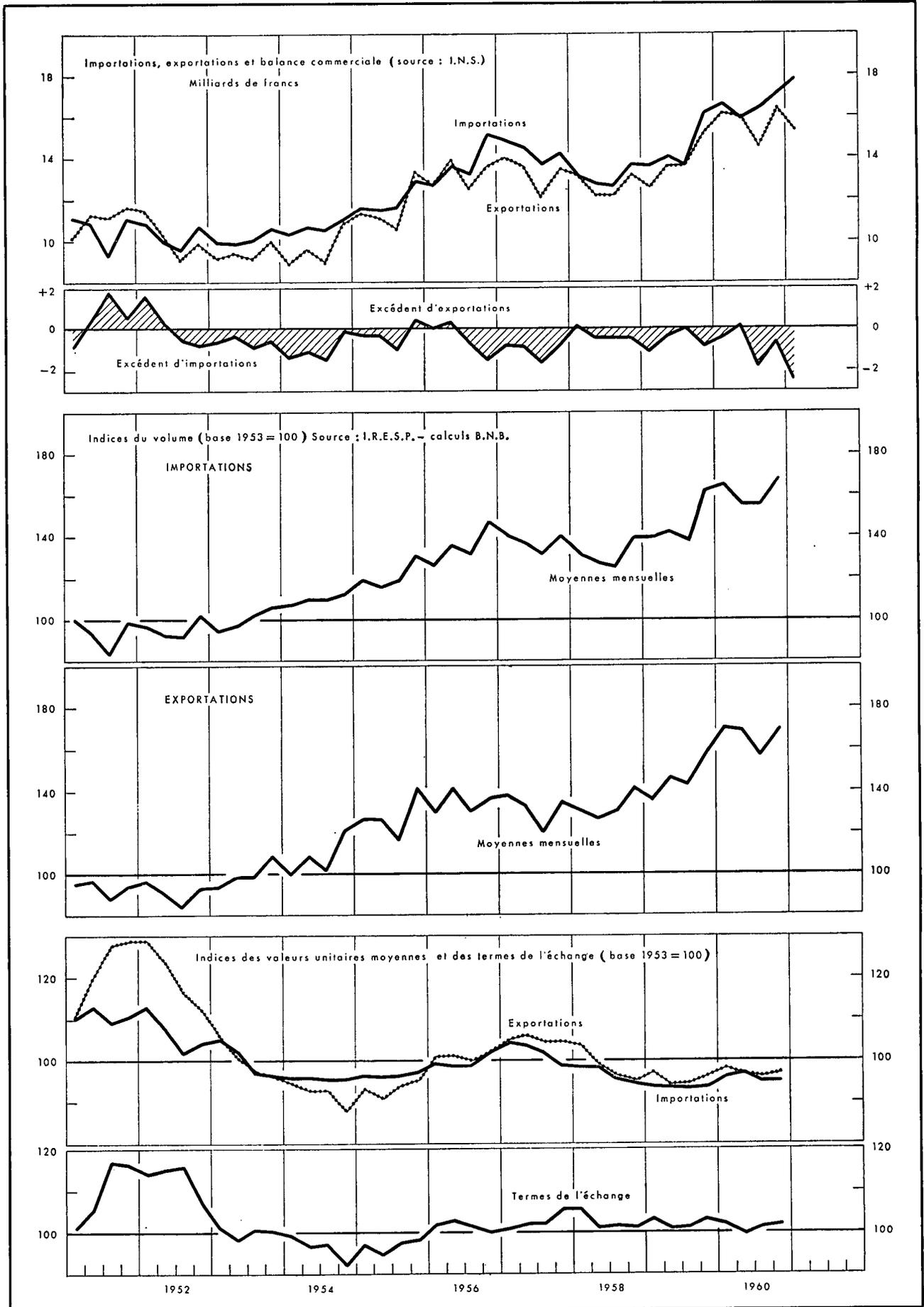
Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 35 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
1953	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
1 ^{er} trimestre	110,11	110,48	109,7	109,7	107,1	107,2	121,7	125,0
2 ^e trimestre	109,84	110,81	109,3	110,0	106,8	107,2	122,3	125,5
3 ^e trimestre	109,66		108,7		107,0		122,6	
4 ^e trimestre	110,27		109,5		107,2		124,0	
Janvier	110,28	110,43	110,1	109,6	107,1	107,2	121,5	124,8
Février	110,17	110,49	109,8	109,8	107,1	107,2	121,7	124,9
Mars	109,89	110,53	109,3	109,6	107,0	107,3	122,0	125,3
Avril	109,79	110,55	109,1	109,5	106,8	107,3	122,3	125,4
Mai	109,76	110,83	109,3	110,1	106,7	107,2	122,2	125,5
Juin	109,96	111,06	109,6	110,5	106,8	107,2	122,3	125,6
Juillet	109,67	111,45	108,8	111,3	106,9	107,2	122,5	125,6
Août	109,56		108,6		107,0		122,5	
Septembre	109,76		108,8		107,1		122,7	
Octobre	110,14		109,3		107,3		123,3	
Novembre	110,34		109,6		107,1		124,2	
Décembre	110,34		109,6		107,1		124,5	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.E.C.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieele Dagblad, The Financial Times, L'Information.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent.	Indices base 1953 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale	exportations	du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
			importations	importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1951	10,6	11,1	+ 0,5	104	94	94	111	122	110
1952	10,3	10,2	- 0,1	100	96	92	107	120	113
1953	10,1	9,4	- 0,7	93	100	100	100	100	100
1954	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	161	166	96	97	101
1960 1 ^{er} trimestre	16,6	16,1	- 0,5	97	165	170	96	98	102
2 ^e trimestre	15,9	16,0	+ 0,1	100	155	169	97	97	100
3 ^e trimestre	16,3	14,5	- 1,8	89	155	157	95	96	101
4 ^e trimestre	17,1	16,4	- 0,7	96	168	169	95	97	102
1961 1 ^{er} trimestre	17,8	15,3	- 2,5	86					
1960 Mai	16,1	15,7	- 0,4	97	156	163	96	97	101
Juin	15,8	15,9	+ 0,1	100	155	172	97	97	100
Juillet	15,4	15,1	- 0,3	98	151	163	94	96	102
Août	15,4	13,1	- 2,3	85	152	145	95	96	101
Septembre	16,5	14,8	- 1,7	90	161	162	95	95	100
Octobre	16,8	16,4	- 0,4	98	166	178	95	96	101
Novembre	16,9	15,7	- 1,2	93	170	173	95	97	103
Décembre	16,5	15,8	- 0,7	96	167	157	95	97	103
1961 Janvier	16,5	12,0	- 4,5	73					
Février	18,1	15,8	- 2,3	87					
Mars	18,8	18,2	- 0,6	97					
Avril	17,0	16,9	- 0,1	100					
Mai	17,7	16,5	- 1,2	93					
Juin	17,6	17,0	- 0,6	97					
Juillet		15,7							

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, le chiffre du trimestre ne correspond pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1951	2,4	1,7	1,0	2,5	0,9	0,2	—	0,2	0,3	0,3	1,6 ¹	11,1
1952	2,7	1,9	1,1	1,6	0,8	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	1,0	10,2
1953	1,9	1,7	0,9	1,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	9,4
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1960 1 ^{er} trimestre	3,6	3,2	1,4	2,4	1,3	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,9	16,1
2 ^e trimestre	3,6	3,5	1,3	2,3	1,2	0,2	0,5	0,5	0,6	0,3	2,0	16,0
3 ^e trimestre	3,4	2,7	1,2	2,2	1,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,4	1,8	14,5
4 ^e trimestre	3,5	3,4	1,3	2,5	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	0,6	2,0	16,4
1960 Avril	3,7	3,7	1,4	2,3	1,2	0,2	0,4	0,5	0,5	0,4	2,0	16,3
Mai	3,3	3,5	1,3	2,4	1,2	0,2	0,4	0,5	0,9	0,3	1,7	15,7
Juin	3,6	3,4	1,4	2,2	1,2	0,2	0,6	0,5	0,4	0,3	2,1	15,9
Juillet	3,3	3,1	1,2	2,3	1,1	0,2	0,6	0,5	0,7	0,4	1,7	15,1
Août	3,2	2,1	1,2	2,0	1,2	0,2	0,4	0,4	0,5	0,3	1,6	13,1
Septembre	3,6	2,7	1,1	2,3	1,2	0,2	0,4	0,5	0,4	0,5	1,9	14,8
Octobre	3,5	3,2	1,5	2,6	1,1	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	2,1	16,4
Novembre	3,6	3,0	1,3	2,5	1,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5	2,1	15,7
Décembre	3,1	3,4	1,2	2,4	1,0	0,2	0,3	0,4	1,3	0,5	2,0	15,8
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,3	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,7	15,7
1961 1 ^{er} trimestre	2,78	3,44	1,43	2,50	1,23	0,19	0,37	0,42	0,62	0,52	1,82	15,32
1961 Janvier	1,57	2,55	1,24	2,30	1,00	0,15	0,25	0,27	0,60	0,60	1,56	11,99
Février	2,99	3,43	1,46	2,48	1,24	0,22	0,40	0,48	0,67	0,52	1,88	15,77
Mars	3,76	4,34	1,60	2,72	1,46	0,19	0,45	0,50	0,59	0,65	2,05	18,21
Avril	3,38	4,53	1,29	2,42	1,30	0,16	0,38	0,46	0,59	0,48	1,91	16,90
Mai	3,29	3,69	1,31	2,61	1,15	0,22	0,48	0,46	1,03	0,42	1,86	16,52

1 Y compris les produits de l'industrie pétrolière.

N.B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

— Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXIV^e année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, no 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, no 1, juillet 1961.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation				Biens d'équipement	Total général		
	Total	aux industries métallurgiques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 3	à divers secteurs de la production				Total	non durables				durables	
											huiles minérales	combustibles solides	produits chimiques	autres produits		alimentaires					autres 4
																produits animaux	produits végétaux				
1951	7.481	1.754	1.621	1.055	275	181	153	160	82		350	359	243	1.248	2.238	428	622		1.188	881	10.600
1952	6.876	2.153	1.035	1.043	234	142	106	109	73		478	329	208	966	2.316	478	599		1.239	1.060	10.252
1953	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76		484	340	202	856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74		541	439	250	983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74		649	474	306	1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78		809	612	367	1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88		1.022	717	401	1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94		957	700	410	1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244 ⁵	98	111	897	677	445	1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244 ⁵	105	227	946	652	666	1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488
1953 1 ^{er} semestre	6.407	1.831	1.261	874	264	114	130	71	74		487	295	194	812	2.364	392	647		1.325	1.089	9.860
2 ^e semestre	6.897	1.897	1.210	1.043	294	204	99	98	77		480	386	209	900	2.259	389	570		1.300	1.172	10.328
1954 1 ^{er} semestre	6.978	1.915	1.236	1.016	286	135	121	103	73		528	409	237	919	2.331	350	727		1.254	1.167	10.476
2 ^e semestre	7.417	2.000	1.187	1.050	300	253	115	103	76		554	470	263	1.046	2.194	347	561		1.286	1.161	10.772
1955 1 ^{er} semestre	7.830	2.351	1.255	847	408	169	123	119	71		622	451	291	1.123	2.346	348	664		1.334	1.282	11.458
2 ^e semestre	8.499	2.585	1.167	977	426	312	109	133	75		676	498	320	1.221	2.387	390	610		1.387	1.356	12.242
1956 1 ^{er} semestre	9.043	3.000	1.297	1.004	485	138	135	112	77		810	486	353	1.146	2.445	344	715		1.386	1.638	13.126
2 ^e semestre	9.643	2.946	1.257	1.175	529	255	114	150	80		808	737	382	1.210	2.662	427	754		1.481	1.840	14.145
1957 1 ^{er} semestre	10.189	2.937	1.613	1.048	568	188	138	143	87		1.009	757	407	1.294	2.819	395	782		1.642	1.650	14.658
2 ^e semestre	9.440	2.717	1.241	1.042	496	265	111	152	89		1.035	677	395	1.220	2.869	412	752		1.705	1.636	13.945
1958 1 ^{er} semestre	8.412	2.420	975	1.033	378	137	112	112	91		955	648	416	1.135	2.827	335	813		1.679	1.686	12.925
2 ^e semestre	8.781	2.455	894	1.086	524	249	131	131	97		958	753	405	1.129	2.689	369	670		1.650	1.680	13.150
1959 1 ^{er} trimestre	9.239	2.623	1.025	1.243	656	114	134	206 ⁵	95	84	1.013	728	390	928	2.802	354	717	257	1.474	1.557	13.598
2 ^e trimestre	9.366	2.777	1.033	957	664	190	164	240 ⁵	102	117	911	700	464	1.047	2.905	314	801	269	1.521	1.739	14.010
3 ^e trimestre	9.236	2.771	1.026	1.024	672	230	129	256 ⁵	96	119	713	621	433	1.096	2.841	335	690	286	1.530	1.559	13.636
4 ^e trimestre	10.886	3.260	1.268	1.455	708	240	140	275 ⁵	97	124	950	660	494	1.215	3.328	500	794	290	1.744	1.905	16.119
1960 1 ^{er} trimestre	10.464	3.598	1.444	1.505	633	163	191	210 ⁵	96	225	1.102	635	631	1.031	3.042	352	822	309	1.559	2.123	16.629
2 ^e trimestre	10.931	3.770	1.207	1.173	635	238	159	183 ⁵	109	219	893	629	639	1.077	3.083	325	874	311	1.573	1.883	15.897
3 ^e trimestre	11.549	3.813	1.126	1.181	981	367	158	290 ⁵	104	236	982	675	660	976	3.040	359	756	309	1.616	1.736	16.325
4 ^e trimestre	11.864	4.049	1.302	1.252	842	316	181	296 ⁵	111	227	806	670	732	1.080	3.178	401	767	321	1.689	2.059	17.101

1 Y compris les pièces détachées d'automobiles.

2 Y compris les céréales.

3 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

4 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de consommation durables ».

5 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

VIII - 4. — INDICES DU VOLUME ET DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	INDICES DU VOLUME								INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES							
	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
IMPORTATIONS (C.I.F.)																
Biens de production	96,6	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	108,7	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5
Biens de consommation ...	98,4	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	103,3	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3
Biens d'équipement	94,6	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	100,4	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1
Ensemble ...	96,8	110,6	119,7	133,8	135,7	132,4	147,5	163,9	106,2	95,1	96,7	99,1	102,8	96,1	93,6	95,6
EXPORTATIONS (F.O.B.)																
Sidérurgie	105,7	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	133,2	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1
Fabrications métalliques ...	111,5	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	196,4	99,7	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8
Métaux non ferreux	101,3	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	123,0	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5
Textiles	81,0	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	109,8	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1
Produits chimiques	85,9	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	117,6	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2
Combustibles	72,7	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	128,5	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8
Industrie pétrolière	97,0	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	104,8	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4
Verres et glaces	70,7	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	100,0	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7
Produits agricoles	82,4	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	108,7	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7
Ciments	78,3	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	104,5	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0
Carrières	92,8	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	102,9	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3
Céramiques	107,4	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	104,4	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5
Bois et meubles	87,2	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	105,5	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5
Peaux et cuirs	76,0	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	105,9	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1
Papier et livre	84,6	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	118,2	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3
Tabacs	93,1	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	108,9	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3
Caoutchouc	83,9	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	122,0	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1
Industries alimentaires ...	75,6	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	125,5	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5
Divers	86,1	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	112,7	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7
Ensemble ...	94,4	109,4	125,7	135,3	131,8	134,7	150,3	168,3	115,7	92,8	96,6	101,5	105,8	98,3	94,8	97,1
									INDICES DES TERMES DE L'ÉCHANGE ¹							
Ensemble ...									108,9	97,6	99,9	102,4	102,9	102,3	101,3	101,6

¹ Indices des termes de l'échange : $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale ¹			France ¹			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951	0,9	0,7	- 0,2	1,1	1,0	- 0,1	1,1	2,0	+ 0,9
1952	1,1	1,0	- 0,1	1,0	0,7	- 0,3	1,4	1,6	+ 0,2
1953	1,2	0,9	- 0,3	1,1	0,7	- 0,4	1,4	1,7	+ 0,3
1954	1,4	0,9	- 0,5	1,3	0,9	- 0,4	1,4	2,0	+ 0,6
1955	1,6	1,4	- 0,2	1,5	1,1	- 0,4	1,6	2,4	+ 0,8
1956	2,0	1,3	- 0,7	1,6	1,4	- 0,2	1,8	2,9	+ 1,1
1957	2,2	1,3	- 0,9	1,7	1,5	- 0,2	2,0	3,0	+ 1,0
1958	2,2	1,5	- 0,7	1,5	1,3	- 0,2	2,1	2,6	+ 0,5
1959	2,3	1,8	- 0,5	1,8	1,2	- 0,6	2,3	2,9	+ 0,6
1960	2,8	2,5	- 0,3	2,2	1,6	- 0,6	2,5	3,3	+ 0,8
1960 1 ^{er} trimestre	2,7	2,4	- 0,3	2,2	1,5	- 0,7	2,4	3,3	+ 0,9
2 ^e trimestre	2,6	2,5	- 0,1	2,3	1,6	- 0,7	2,3	3,3	+ 1,0
3 ^e trimestre	2,9	2,5	- 0,4	2,1	1,5	- 0,6	2,5	3,1	+ 0,6
4 ^e trimestre	3,0	2,6	- 0,4	2,4	1,9	- 0,5	2,6	3,7	+ 1,1
1961 1 ^{er} trimestre	3,1	2,4	- 0,7	2,8	1,8	- 1,0	2,7	3,7	+ 1,0
1960 Mars	2,8	2,7	- 0,1	2,5	1,6	- 0,9	2,6	3,7	+ 1,1
Avril	2,6	2,6	...	2,3	1,5	- 0,8	2,3	3,3	+ 1,0
Mai	2,7	2,5	- 0,2	2,3	1,7	- 0,6	2,3	3,4	+ 1,1
Juin	2,5	2,5	...	2,3	1,6	- 0,7	2,2	3,2	+ 1,0
Juillet	2,7	2,5	- 0,2	2,2	1,6	- 0,6	2,1	3,1	+ 1,0
Août	2,7	2,2	- 0,5	1,7	1,4	- 0,3	2,4	2,8	+ 0,4
Septembre	3,1	2,5	- 0,6	2,3	1,6	- 0,7	2,8	3,3	+ 0,5
Octobre	3,0	2,6	- 0,4	2,5	2,0	- 0,5	2,6	3,7	+ 1,1
Novembre	2,7	2,7	...	2,3	1,8	- 0,5	2,6	3,6	+ 1,0
Décembre	3,0	2,3	- 0,7	2,3	1,7	- 0,6	2,6	3,6	+ 1,0
1961 Janvier	2,5	2,2	- 0,3	2,1	1,5	- 0,6	2,5	3,3	+ 0,8
Février	3,4	2,5	- 0,9	3,0	1,8	- 1,2	2,7	3,6	+ 0,9
Mars	3,3	2,6	- 0,7	3,2	2,0	- 1,2	3,0	4,1	+ 1,1
Avril	3,0	2,4	- 0,6	2,5	2,0	- 0,5	2,6	4,5	+ 1,9
Mai	3,2	2,5	- 0,7	2,8	1,9	- 0,9	2,7	3,8	+ 1,1
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.E.C.E. ²		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951	0,2	0,2	...	3,3	3,9	+ 0,6	5,1	6,7	+ 1,6
1952	0,1	0,3	+ 0,2	3,6	3,6	...	5,3	6,3	+ 1,0
1953	0,2	0,3	+ 0,1	3,9	3,6	- 0,3	5,7	5,7	...
1954	0,2	0,3	+ 0,1	4,3	4,1	- 0,2	6,0	6,1	+ 0,1
1955	0,2	0,3	+ 0,1	4,9	5,2	+ 0,3	6,8	7,4	+ 0,6
1956	0,2	0,3	+ 0,1	5,6	5,9	+ 0,3	7,7	8,3	+ 0,6
1957	0,3	0,3	...	6,2	6,1	- 0,1	8,5	8,4	- 0,1
1958	0,3	0,3	...	6,1	5,7	- 0,4	8,0	7,9	- 0,1
1959	0,3	0,4	+ 0,1	6,7	6,3	- 0,4	8,9	8,7	- 0,2
1960	0,4	0,5	+ 0,1	7,9	7,9	...	10,4	10,8	+ 0,4
1960 1 ^{er} trimestre	0,4	0,4	...	7,7	7,6	- 0,1	10,3	10,5	+ 0,2
2 ^e trimestre	0,4	0,5	+ 0,1	7,6	7,9	+ 0,3	9,9	10,7	+ 0,8
3 ^e trimestre	0,4	0,5	+ 0,1	7,9	7,6	- 0,3	10,2	10,2	...
4 ^e trimestre	0,4	0,5	+ 0,1	8,4	8,7	+ 0,3	11,0	11,8	+ 0,8
1961 1 ^{er} trimestre	0,4	0,4	...	9,0	8,3	- 0,7	11,6	11,1	- 0,5
1960 Mars	0,4	0,5	+ 0,1	8,3	8,5	+ 0,2	10,9	11,8	+ 0,4
Avril	0,4	0,4	...	7,6	7,8	+ 0,2	9,9	10,5	+ 0,6
Mai	0,5	0,5	...	7,8	8,1	+ 0,3	10,1	10,9	+ 0,8
Juin	0,4	0,5	+ 0,1	7,4	7,8	+ 0,4	9,7	10,6	+ 0,9
Juillet	0,4	0,5	+ 0,1	7,4	7,7	+ 0,3	9,4	10,4	+ 1,0
Août	0,4	0,4	...	7,2	6,8	- 0,4	9,4	9,3	- 0,1
Septembre	0,4	0,6	+ 0,2	8,6	8,0	- 0,6	11,1	10,5	- 0,6
Octobre	0,4	0,5	+ 0,1	8,5	8,8	+ 0,3	11,0	11,7	+ 0,7
Novembre	0,4	0,5	+ 0,1	8,0	8,6	+ 0,6	10,7	11,4	+ 0,7
Décembre	0,4	0,5	+ 0,1	8,3	8,1	- 0,2	10,8	11,3	+ 0,5
1961 Janvier	0,4	0,3	- 0,1	7,5	7,3	- 0,2	9,6	9,4	- 0,2
Février	0,4	0,5	+ 0,1	9,5	8,4	- 1,1	12,0	11,2	- 0,8
Mars	0,6	0,5	- 0,1	10,1	9,2	- 0,9	13,1	12,7	- 0,4
Avril	0,5	0,5	...	8,6	9,4	+ 0,8	11,1	12,1	+ 1,0
Mai	0,5	0,5	...	9,2	8,7	- 0,5	11,7	11,7	...

¹ La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.

² Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

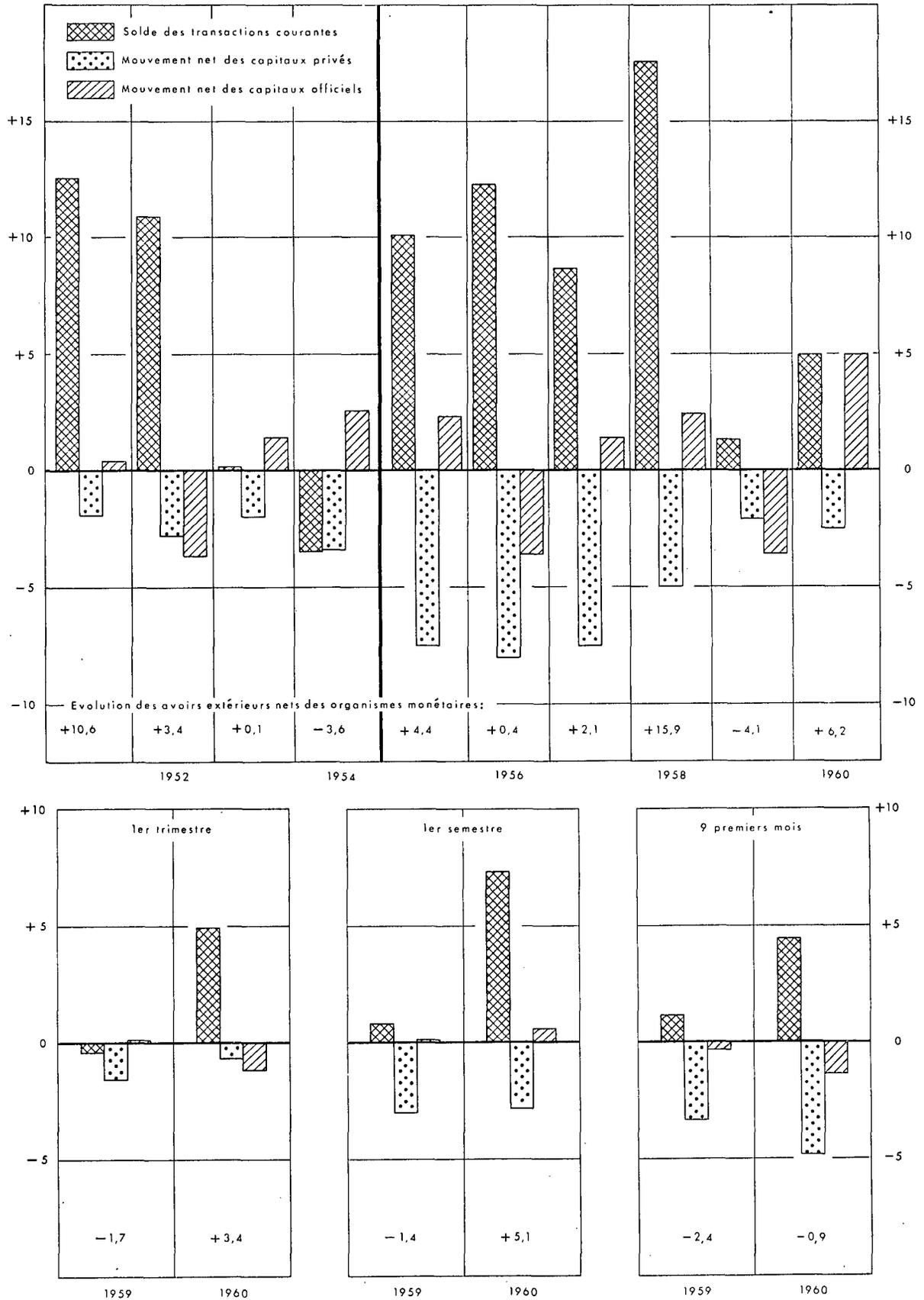
Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951	1,7	0,9	- 0,8	0,9	1,1	+ 0,2	1,0	0,9	- 0,1
1952	1,5	0,8	- 0,7	0,8	1,1	+ 0,3	0,9	0,6	- 0,3
1953	1,0	1,0	...	0,9	0,7	- 0,2	1,0	0,6	- 0,4
1954	1,1	0,8	- 0,3	0,9	0,6	- 0,3	0,9	0,7	- 0,2
1955	1,3	1,0	- 0,3	1,0	0,7	- 0,3	1,1	0,8	- 0,3
1956	1,7	1,3	- 0,4	1,1	0,8	- 0,3	1,1	0,9	- 0,2
1957	1,8	1,1	- 0,7	1,2	0,7	- 0,5	1,2	0,9	- 0,3
1958	1,3	1,2	- 0,1	1,0	0,7	- 0,3	1,0	0,8	- 0,2
1959	1,4	1,8	+ 0,4	1,2	0,8	- 0,4	1,1	0,7	- 0,4
1960	1,6	1,5	- 0,1	1,2	0,9	- 0,3	1,0	0,8	- 0,2
1960 1 ^{er} trimestre	1,8	1,9	+ 0,1	1,2	0,9	- 0,3	1,1	0,8	- 0,3
2 ^e trimestre	1,6	1,4	- 0,2	1,2	0,9	- 0,3	0,9	0,8	- 0,1
3 ^e trimestre	1,5	1,3	- 0,2	1,1	0,8	- 0,3	0,9	0,7	- 0,2
4 ^e trimestre	1,6	1,3	- 0,3	1,3	1,0	- 0,3	0,9	0,9	...
1961 1 ^{er} trimestre	1,6	1,2	- 0,4	1,3	0,9	- 0,4	1,0	0,9	- 0,1
1960 Mars	1,5	1,8	+ 0,3	1,3	0,8	- 0,5	1,3	0,9	- 0,4
Avril	1,8	1,6	- 0,2	1,1	0,8	- 0,3	0,9	0,9	...
Mai	1,4	1,5	+ 0,1	1,3	0,9	- 0,4	1,0	0,7	- 0,3
Juin	1,8	1,3	- 0,5	1,2	0,8	- 0,4	0,8	0,8	...
Juillet	1,5	1,4	- 0,1	1,0	0,9	- 0,1	0,9	0,7	- 0,2
Août	1,4	1,1	- 0,3	1,0	0,7	- 0,3	0,9	0,7	- 0,2
Septembre	1,3	1,3	...	1,3	0,7	- 0,6	0,9	0,7	- 0,2
Octobre	1,5	1,4	- 0,1	1,3	0,9	- 0,4	0,8	0,9	+ 0,1
Novembre	1,6	1,1	- 0,5	1,3	1,0	- 0,3	1,0	0,8	- 0,2
Décembre	1,8	1,4	- 0,4	1,3	1,0	- 0,3	0,8	0,9	+ 0,1
1961 Janvier	1,7	1,0	- 0,7	1,1	0,7	- 0,4	1,1	0,4	- 0,7
Février	1,6	1,1	- 0,5	1,3	0,8	- 0,5	1,0	1,1	+ 0,1
Mars	1,6	1,6	...	1,6	1,1	- 0,5	0,9	1,2	+ 0,3
Avril	1,6	1,5	- 0,1	1,3	0,8	- 0,5	0,9	0,9	...
Mai	1,4	1,7	+ 0,3	1,2	0,9	- 0,3	0,9	0,8	- 0,1
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1951	0,8	0,8	...	0,8	0,5	- 0,3	0,3	0,4	+ 0,1
1952	0,7	0,6	- 0,1	0,8	0,6	- 0,2	0,2	0,4	+ 0,2
1953	0,8	0,4	- 0,4	0,8	0,6	- 0,2	0,2	0,4	+ 0,2
1954	0,8	0,5	- 0,3	0,8	0,5	- 0,3	0,3	0,4	+ 0,1
1955	0,6	0,5	- 0,1	1,0	0,6	- 0,4	0,4	0,4	...
1956	0,7	0,5	- 0,2	1,0	0,6	- 0,4	0,4	0,4	...
1957	0,7	0,8	+ 0,1	0,8	0,6	- 0,2	0,4	0,4	...
1958	0,6	0,8	+ 0,2	0,7	0,5	- 0,2	0,4	0,4	...
1959	0,6	0,7	+ 0,1	0,8	0,4	- 0,4	0,5	0,4	- 0,1
1960	0,7	0,7	...	1,1	0,3	- 0,8	0,5	0,6	+ 0,1
1960 1 ^{er} trimestre	0,7	0,8	+ 0,1	1,0	0,4	- 0,6	0,4	0,6	+ 0,2
2 ^e trimestre	0,8	0,6	- 0,2	1,0	0,4	- 0,6	0,4	0,6	+ 0,2
3 ^e trimestre	0,8	0,6	- 0,2	1,1	0,1	- 1,0	0,6	0,5	- 0,1
4 ^e trimestre	0,7	0,7	...	1,3	0,1	- 1,2	0,6	0,6	...
1961 1 ^{er} trimestre	0,7	0,5	- 0,2	1,0	0,2	- 0,8	0,5	0,5	...
1960 Mars	0,8	0,8	...	0,9	0,4	- 0,5	0,4	0,7	+ 0,3
Avril	0,8	0,7	- 0,1	0,8	0,4	- 0,4	0,4	0,5	+ 0,1
Mai	0,8	0,5	- 0,3	1,2	0,3	- 0,9	0,4	0,6	+ 0,2
Juin	0,8	0,7	- 0,1	1,1	0,4	- 0,7	0,5	0,7	+ 0,2
Juillet	0,8	0,7	- 0,1	1,1	0,3	- 0,8	0,5	0,6	+ 0,1
Août	0,9	0,5	- 0,4	0,9	0,1	- 0,8	0,6	0,5	- 0,1
Septembre	0,7	0,6	- 0,1	0,7	0,1	- 0,6	0,5	0,5	...
Octobre	0,7	0,7	...	1,2	0,1	- 1,1	0,6	0,5	- 0,1
Novembre	0,6	0,7	+ 0,1	1,4	0,1	- 1,3	0,5	0,6	+ 0,1
Décembre	0,6	0,6	...	1,0	0,2	- 0,8	0,5	0,6	+ 0,1
1961 Janvier	0,8	0,3	- 0,5	1,6	0,1	- 1,5	0,4	0,3	- 0,1
Février	0,7	0,5	- 0,2	0,9	0,2	- 0,7	0,6	0,6	...
Mars	0,7	0,8	+ 0,1	0,6	0,2	- 0,4	0,5	0,7	+ 0,2
Avril	0,7	0,6	- 0,1	0,7	0,2	- 0,5	0,4	0,5	+ 0,1
Mai	0,9	0,5	- 0,4	0,8	0,3	- 0,5	0,4	0,7	+ 0,3

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.E.C.E.) — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — cfr. N. B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. ¹
(milliards de francs)



¹ Les balances des années 1951 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

**IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres annuels

(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Transactions sur biens et services.									
1. Opérations sur marchandises ¹									
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9
5. Déplacements à l'étranger ¹	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4
8. Autres	+ 0,6	+ 0,7	+ 2,1	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	+ 0,2	- 3,5	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9
B. Transferts.									
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1
10. Transferts de l'Etat ...	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6
C. Mouvement des capitaux.									
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ³	+ 1,2	- 3,2	+ 3,2
12. Autres pouvoirs publics				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	+ 0,7	- 0,1
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,1
15. Autres									
15.1 Papier commercial ...	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2
15.2 Autres ¹	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ³	- 4,9	- 0,9	- 2,7
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,6	+ 2,4
D. Opérations non déterminées ¹	—	—	—	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.2) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.2 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels et semestriels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1959		1960				1961
	1er semestre	2e semestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre (p)
1. Transactions sur biens et services et donations privées	+ 2,4	+ 2,0	+ 6,0	+ 3,2	- 1,9	+ 0,7	+ 0,3
2. Dons gouvernementaux	- 0,3	- 0,5	- 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6	...
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation	+ 0,1	- 3,7	- 1,2	+ 1,8	- 1,9	+ 6,2	- 0,8
4. Mouvement des autres capitaux :							
4.1 Court terme ¹	- 1,3	+ 0,1	- 0,9	- 0,4	- 0,3	+ 1,8	- 0,4
4.2 Autres	- 1,7	+ 0,8	+ 0,1	- 1,6	- 1,7	+ 0,5	+ 0,1
5. Opérations non déterminées et erreurs et omissions	- 0,6	- 1,4	+ 0,6	- 0,8	...	- 1,5	...
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	- 1,4	- 2,7	+ 3,4	+ 1,7	- 6,0	+ 7,1	- 0,8

¹ Papier commercial plus, à partir de 1961, l'évolution des avoirs en francs belges des sociétés du Congo et du Ruanda-Urundi auprès de leurs sièges en U.E.B.L.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS AUTRES QUE LE CONGO ET LE RUANDA-URUNDI ¹**

Chiffres annuels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Opérations sur marchandises ²	+12,5	- 0,8	- 4,1	+ 3,9	+ 4,0	- 4,4	+ 2,8	- 2,4	+ 2,2
2. Transactions invisibles ...	- 8,3	- 6,6	- 7,7	- 3,7	- 4,0	- 0,5	+ 2,9	- 6,8	- 5,9
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	+ 4,2	- 7,4	-11,8	+ 0,2	...	- 4,9	+ 5,7	- 9,2	- 3,7
4. Donations :									
Privées	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1
Dons gouvernementaux ..	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,5	- 1,1
5. Mouvement des capitaux :									
Etat				+ 2,6	- 1,3	+ 4,2 ³	+ 1,3	+ 1,3	+ 5,8
Autres pouvoirs publics				+ 0,2	- 0,8	+ 1,7
Organismes paraétatiques d'exploitation	- 1,2	+ 4,5	+ 2,4	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1
Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,1	...
Autres :									
Papier commercial	- 1,3	- 0,5	- 0,2	+ 0,5	- 0,1	+ 0,2	- 0,6	- 0,3	+ 0,2
Autres	- 0,8	- 2,8	- 2,6	- 4,8	- 7,8	- 6,7 ³	- 1,2	- 5,1	- 5,7
Total ...	- 3,3	+ 1,2	- 0,4	- 1,5	- 9,2	- 1,5	- 0,7	- 4,4	+ 1,9
6. Règlements multilatéraux ..	+ 2,0	+ 6,8	+ 9,4	+ 8,3	+ 9,6	+ 9,3	+10,5	+13,6	+10,8
7. Opérations non déterminées et erreurs et omissions ...	+ 0,8	+ 0,1	...	- 1,4	- 1,5	- 1,9	- 0,2	- 2,1	- 2,0
8. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,9	+ 0,7	- 2,6	+ 6,1	- 0,7	+ 1,3	+16,6	- 2,6	+ 5,9

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.2) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.2 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : voir XXXV^e année, vol. I, n° 6, page 805 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1959 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.E.C.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 liras italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1951	50,34	14,27	140,14 ¹	—	11,55	—	—	—	—	—	—	47,76	—	—
1952	50,29	14,27	139,86	—	11,45	—	—	—	—	—	—	51,38	173,98 ¹	—
1953	49,96	14,27	140,14	13,19 ¹	11,47	11,97 ¹	—	9,67 ¹	6,99 ¹	7,24 ¹	—	50,81	174,04	—
1954	50,05	14,27	140,05	13,18	11,46	11,94	—	9,64	7,00	7,21	—	51,44	174,04	—
1955	50,23	14,27	139,56	13,15	11,41	11,89	7,97 ¹	9,64	6,98	7,21	—	50,94	174,04	—
1956	49,92	14,19	139,48	13,11	11,41	11,91	7,96	9,63	6,98	7,21	—	50,73	174,03	—
1957	50,24	{ 14,27 ² 11,89 ³	140,29	13,18	11,46	11,96	8,01	9,69	7,02	7,24	52,400 ⁵	52,396 ⁵	174,02	193,10 ¹
1958	49,89	11,84 ⁴	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1960 2 ^e trimestre .	49,85	10,17	139,89	13,22	11,53	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,180	51,178	174,30	191,66
3 ^e trimestre .	49,97	10,20	140,44	13,25	11,60	11,98	8,05	9,69	7,01	7,26	51,324	51,323	174,97	193,35
4 ^e trimestre .	49,73	10,14	139,76	13,18	11,55	11,92	8,01	9,62	6,97	7,22	50,776	50,774	174,11	191,49
1961 1 ^{er} trimestre .	49,87	10,18	139,70	{ 13,19 ⁶ 13,86 ⁷	11,56	{ 11,95 ⁸ 12,56 ⁷	8,02	9,65	6,98	7,22	50,373	50,373	174,12	191,53
2 ^e trimestre .	50,00	10,20	139,71	13,91	11,56	12,59	8,06	9,68	6,99	7,22	{ 50,587 ¹¹ 48,332 ¹⁰	{ 50,586 ¹¹ 48,313 ¹⁰	174,33	192,03
1960 Mai	49,86	10,17	139,91	13,22	11,53	11,96	8,03	9,64	6,99	7,22	51,012	51,011	174,33	191,48
Juin	49,86	10,17	139,74	13,22	11,56	11,96	8,03	9,66	6,98	7,23	50,757	50,755	174,12	191,97
Juillet	49,88	10,18	140,08	13,23	11,57	11,96	8,04	9,66	6,99	7,24	50,959	50,959	174,49	192,62
Août	50,10	10,22	140,79	13,28	11,63	12,02	8,07	9,72	7,03	7,27	51,656	51,656	175,44	194,09
Septembre ...	49,93	10,19	140,45	13,24	11,59	11,97	8,05	9,68	7,01	7,26	51,358	51,354	174,98	193,34
Octobre	49,84	10,16	140,10	13,22	11,57	11,95	8,03	9,65	6,99	7,24	50,918	50,916	174,53	192,29
Novembre ...	49,67	10,13	139,74	13,16	11,53	11,91	8,00	9,61	6,97	7,21	50,857	50,856	174,08	191,09
Décembre	49,67	10,13	139,43	13,17	11,54	11,91	8,00	9,60	6,96	7,21	50,552	50,550	173,71	191,09
1961 Janvier	49,80	10,16	139,75	13,20	11,56	11,94	8,02	9,63	6,97	7,22	50,132	50,134	174,11	191,87
Février	49,93	10,19	139,81	13,18	11,56	11,97	8,03	9,66	6,98	7,23	50,454	50,451	174,05	191,64
Mars	49,89	10,18	139,54	{ 13,16 ⁶ 13,86 ⁷	11,55	{ 11,99 ⁸ 12,56 ⁷	8,02	9,66	6,98	7,22	50,534	50,534	174,19	191,59
Avril	50,03	10,21	140,00	13,92	11,57	12,60	8,06	9,68	7,00	7,24	50,603	50,602	174,66	191,95
Mai	50,03	10,21	139,78	13,92	11,56	12,60	8,06	9,70	6,99	7,22	50,672	50,670	174,33	191,99
Juin	49,95	10,19	139,34	13,90	11,56	12,57	8,05	9,67	6,97	7,21	{ 50,444 ⁹ 48,332 ¹⁰	{ 50,445 ⁹ 48,313 ¹⁰	173,99	192,16
Juillet	49,79	10,16	138,76	13,86	11,54	12,51	8,02	9,64	6,94	7,18	48,150	48,145	173,17	192,80

¹ Moyenne calculée depuis la date de cotation jusqu'au 31 décembre.

² Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957.

³ Moyenne du 11 août au 31 décembre 1957.

⁴ Moyenne du 1^{er} janvier au 28 décembre 1958.

⁵ Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1957.

⁶ Moyenne du 1 au 3 mars 1961.

⁷ Moyenne du 6 au 30 mars 1961.

⁸ Moyenne du 1 janvier au 3 mars 1961.

⁹ Moyenne du 1^{er} au 20 juin 1961.

¹⁰ Moyenne du 21 au 30 juin 1961.

¹¹ Moyenne du 1^{er} avril au 20 juin 1961.

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (8) + (6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (3) = (2) - (1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5) - (4)		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieures (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse (augmentation - diminution +) (12)
1957	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 1,1	+ 3,4	- 2,1	- 0,9
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	17,7	0,2	-17,5	-25,7	+20,3	- 0,6	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	+ 1,6
1959 6 prem. mois	55,0	47,2	- 7,8	8,5	0,1	- 8,4	-16,2	+12,0	- 0,9	+ 3,7	+ 0,8	+ 0,6
9 prem. mois	80,4	74,3	- 6,1	14,9	0,1	-14,8	-20,9	+20,1	- 5,7	+ 5,5	- 0,4	+ 1,4
1960 3 prem. mois	30,0	25,7	- 4,3	5,6	0,1	- 5,5	- 9,8	+12,7	- 2,9	- 0,8	+ 0,8	...
6 prem. mois	58,3	51,4	- 6,9	11,8	0,1	-11,7	-18,6	+20,4	- 4,6	+ 2,6	+ 1,6	- 1,4
9 prem. mois	84,0	81,9	- 2,1	17,5	0,2	-17,3	-19,4	+20,4	- 4,3	+ 3,9	+ 0,5	- 1,1
1961 3 prem. mois	34,1	29,1	- 5,0	3,5	...	- 3,5	- 8,5	+ 0,4	+ 6,0	+ 4,7	- 1,5	- 1,1
1960 Janvier	10,4	10,1	- 0,3	1,7	...	- 1,7	- 2,0	...	+ 1,0	- 0,2	+ 0,5	+ 0,7
Février	10,4	7,3	- 3,1	2,0	0,1	- 1,9	- 5,0	+12,7	- 5,6	- 0,5	- 0,8	- 0,8
Mars	9,2	8,3	- 0,9	1,9	...	- 1,9	- 2,8	...	+ 1,7	- 0,1	+ 1,1	+ 0,1
Avril	10,5	7,8	- 2,7	2,7	...	- 2,7	- 5,4	+ 3,3	+ 2,7	+ 0,7	- 1,5	+ 0,2
Mai	7,9	8,5	+ 0,6	2,0	...	- 2,0	- 1,4	+ 4,3	- 3,4	+ 1,3	+ 0,5	- 1,3
Juin	9,9	9,4	- 0,5	1,5	...	- 1,5	- 2,0	+ 0,1	- 1,0	+ 1,4	+ 1,8	- 0,3
Juillet	9,1	12,5	+ 3,4	2,1	...	- 2,1	+ 1,3	...	- 0,3	- 0,4	- 1,2	+ 0,6
Août	8,0	8,6	+ 0,6	1,6	0,1	- 1,5	- 0,9	...	+ 1,1	+ 0,3	- 0,4	- 0,1
Septembre	8,6	9,4	+ 0,8	2,0	...	- 2,0	- 1,2	...	- 0,5	+ 1,4	+ 0,5	- 0,2
Octobre	8,5	8,3	- 0,2	1,8	...	- 1,8	- 2,0	...	+ 2,1	+ 1,6	- 2,2	+ 0,5
Novembre	8,0	8,2	+ 0,2	1,2	...	- 1,2	- 1,0	+ 2,6	- 3,5	+ 1,3	+ 0,6	...
Décembre	10,7	9,7	- 1,0	3,2	0,1	- 3,1	- 4,1	+ 4,1	- 3,7	+ 3,8	+ 0,9	- 1,0
1961 Janvier	13,7	11,4	- 2,3	1,8	...	- 1,8	- 4,1	+ 0,4	+ 3,5	+ 2,0	- 1,5	- 0,3
Février	11,0	8,1	- 2,9	1,0	...	- 1,0	- 3,9	...	+ 1,8	+ 2,9	- 0,9	+ 0,1
Mars	9,4	9,6	+ 0,2	0,7	...	- 0,7	- 0,5	...	+ 0,7	- 0,2	+ 0,9	- 0,9

1 Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement 3	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1951	2,9	1,0	2,0	5,9	0,55
1952	2,7	1,1	2,1	5,9	0,32
1953	2,5	1,1	2,0	5,6	0,26
1954	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,36
1959	3,2	1,6	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1959 6 premiers mois	3,2	1,6	2,9	7,7	0,20
9 premiers mois	3,5	1,6	2,9	8,0	0,51
1960 3 premiers mois	3,6	1,7	3,0	8,3	0,53
6 premiers mois	3,4	1,8	3,1	8,3	0,32
9 premiers mois	3,8	1,8	3,1	8,7	0,67
1961 3 premiers mois	3,7	1,9	3,5	9,1	0,38
1960 Avril	2,5	1,9	3,1	7,5	0,08
Mai	3,2	1,8	3,1	8,1	0,02
Juin	3,9	1,8	3,2	8,9	0,23
Juillet	7,0	2,0	3,1	12,1	4,09
Août	3,4	1,8	3,1	8,3	0,01
Septembre	3,4	2,0	3,6	9,0	0,01
Octobre	2,7	1,8	3,4	7,9	0,03
Novembre	2,5	1,8	3,3	7,6	0,01
Décembre	2,0	2,1	3,4	7,5	0,05
1961 Janvier	5,9	1,9	3,2	11,0	1,10
Février	2,3	1,8	3,2	7,3	0,02
Mars	2,7	2,2	4,3	9,2	0,04
Avril	2,4	1,9	3,3	7,6	0,06
Mai	3,8	1,9	3,7	9,4	0,04
Juin	4,8	2,2	3,8	10,8	0,86

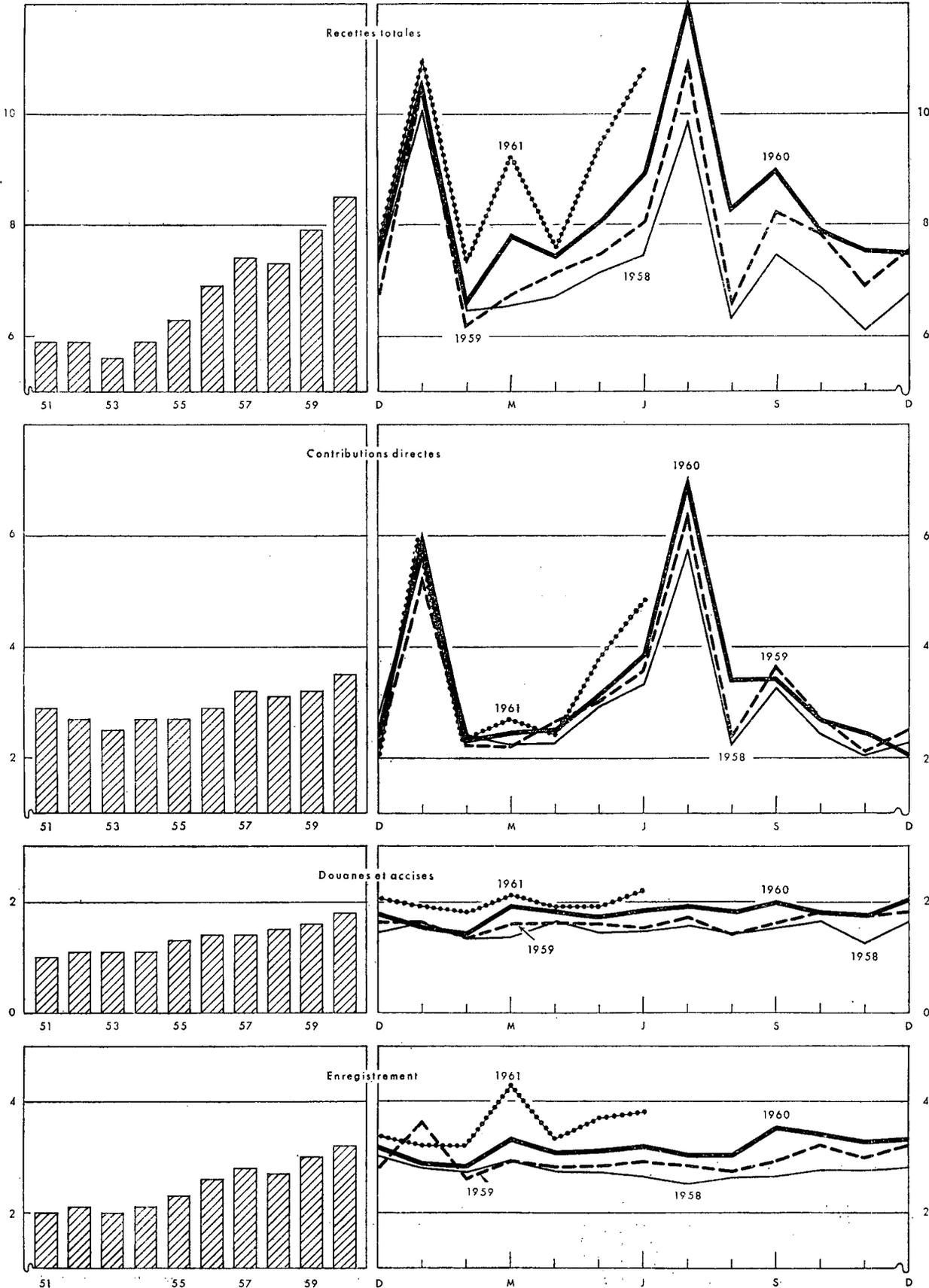
1 Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

2 Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

3 La taxe de transmission a été portée le 5 mai 1961 de 5 p.c. à 6 p.c. (Loi du 8 mai 1961 - *Moniteur belge* du 5 mai 1961, p. 8.940).

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XI - 3. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.

B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1960 6 premiers mois	14,7	+ 0,4	10,1	- 0,5	18,6	- 0,4	43,4	- 0,5	
1961 6 premiers mois	16,5	+ 0,7	11,3	+ 0,8	21,4	- 1,3	49,2	+ 0,2	
Exercice 1960	1960 Avril	2,5	...	1,9	- 0,1	3,1	- 0,1	7,5	- 0,2
	Mai	3,2	+ 0,1	1,8	- 0,1	3,1	...	8,1	...
	Juin	3,9	+ 0,2	1,8	...	3,2	...	8,9	+ 0,2
	Juillet	7,0	+ 0,3	2,0	...	3,1	...	12,1	+ 0,3
	Août	3,4	+ 0,4	1,8	...	3,1	+ 0,1	8,3	+ 0,5
	Septembre	3,4	...	2,0	...	3,6	+ 0,3	9,0	+ 0,3
	Octobre	2,7	+ 0,1	1,8	- 0,2	3,4	...	7,9	- 0,1
	Novembre	2,5	+ 0,1	1,8	...	3,3	...	7,6	+ 0,1
	Décembre	2,0	- 0,4	2,1	...	3,4	- 0,1	7,5	- 0,5
	1961 Janvier	3,7	- 0,1	0,4	4,1	- 0,1
	Février	1,0	- 0,1	1,0	- 0,1
	Mars	0,7	0,1	+ 0,1	0,8	+ 0,1
Ex. 1961	Janvier	2,2	- 0,1	1,4	+ 0,1	3,2	- 0,5	6,8	- 0,5
	Février	1,3	- 0,1	1,8	+ 0,2	3,2	- 0,3	6,3	- 0,2
	Mars	2,0	...	2,1	+ 0,2	4,3	+ 0,2	8,4	+ 0,4
	Avril	2,4	...	1,9	- 0,1	3,3	- 0,5	7,6	- 0,6
	Mai	3,8	+ 0,2	1,9	+ 0,1	3,7	- 0,1	9,4	+ 0,2
	Juin	4,8	+ 0,7	2,2	+ 0,3	3,8	...	10,8	+ 1,0

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 4. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1960 ²		Exercice 1960 : juin 1960		Exercice 1961 : juin 1961	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	41,4	40,5	3,9	3,7	4,8	4,1
contribution foncière	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
taxe mobilière	4,2	3,5	0,7	0,5	0,6	0,6
taxe professionnelle ³	27,3	26,4	2,2	2,0	3,2	2,5
impôt complémentaire personnel ...	4,1	3,9	0,4	0,3	0,4	0,4
contribution nationale de crise ...	2,2	1,9	0,3	0,3	0,4	0,3
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	2,7	2,7	0,3	0,3	0,4	0,3
divers ⁴	0,4	1,6	-0,1	0,1	-0,3	-0,1
II. Douanes et accises	22,0	22,9	1,8	1,8	2,2	1,9
dont : douanes	6,0	5,7	0,5	0,5	0,6	0,5
accises	14,9	17,0	1,2	1,3	1,6	1,4
taxes spéciales de consommat.	0,8	...	0,1
III. Enregistrement	38,5	38,6	3,2	3,2	3,8	3,8
dont : enregistrement	4,0	3,9	0,3	0,3	0,4	0,3
successions	2,0	2,4	0,2	0,2	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées ...	32,0	31,9	2,7	2,6	3,2	3,3
Total ...	101,9	102,0	8,9	8,7	10,8	9,8
		- 0,1		+ 0,2		+ 1,0

Différence par rapport aux éval. budgét.

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux et les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

² L'exercice 1960 commencé le 1er janvier 1960 a été clôturé le 31 mars 1961. Non compris les sommes attribuées au Congo et au Ruanda-Urundi.

³ Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

⁴ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVII.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVe année, vol. II, no 6, décembre 1960 : « Les budgets de 1960 et 1961 ».

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi-monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi-monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédites d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résident en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
1954 Juin	182,3	19,6	1,6	0,1	203,6	47,8	121,6	0,2	1,8	123,6	38,2	46,2	- 2,5	+ 1,0	- 4,5
Septembre	180,2	20,2	1,4	0,1	201,9	47,9	120,7	...	2,1	122,8	38,8	47,0	- 2,7	+ 0,8	- 5,7
Décembre	183,6	21,3	2,0	0,1	207,0	48,3	119,9	1,2	2,8	123,9	41,7	49,8	- 2,9	+ 1,0	- 5,0
1955 Mars	184,7	22,3	1,7	0,1	208,8	51,4	120,4	0,1	2,5	123,0	41,4	49,6	- 3,2	+ 1,3	- 5,1
Juin	187,6	22,4	1,7	0,1	211,8	50,8	121,1	0,9	3,3	125,3	43,0	50,1	- 3,4	+ 1,3	- 5,2
Septembre	187,4	22,2	2,0	0,1	211,7	52,4	120,9	1,4	4,1	126,4	41,4	49,5	- 3,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre	192,5	23,4	2,4	0,1	218,4	54,7	122,3	0,7	5,0	128,0	44,4	52,0	- 3,8	+ 1,3	- 6,2
1956 Mars	191,0	24,5	2,4	0,1	218,0	57,5	121,8	0,7	4,1	126,6	43,4	52,0	- 4,0	+ 1,1	- 6,6
Juin	195,1	24,5	2,8	0,1	222,5	58,5	124,2	1,4	4,1	129,7	42,1	52,6	- 4,1	+ 1,4	- 5,1
Septembre	196,0	23,6	2,6	...	222,2	56,4	123,4	1,3	5,0	129,7	45,1	55,3	- 4,2	+ 1,4	- 6,2
Décembre	198,3	22,3	3,2	...	223,8	54,0	123,4	2,0	5,6	131,0	49,0	58,4	- 4,3	+ 1,2	- 7,0
1957 Mars	198,2	23,3	3,3	...	224,8	50,4	128,6	0,7	4,0	133,3	50,1	60,3	- 4,4	+ 1,2	- 5,8
Juin	201,9	21,9	3,3	...	227,1	51,5	127,5	1,8	4,2	133,5	50,9	61,0	- 4,4	+ 1,0	- 5,4
Septembre	194,4	22,1	3,9	...	220,4	49,3	124,3	1,2	4,2	129,7	50,9	60,0	- 4,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	55,9	121,8	1,7	4,3	127,8	52,3	61,5	- 4,9	+ 1,3	- 7,6
<i>Nouvelle série 3</i>															
1957 Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	56,1	121,6	1,7	1,8	125,1	52,3	61,5	- 4,9	+ 2,3	- 6,1
1958 Mars	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
Juin	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
Septembre 4	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,7	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,8
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin	214,1	29,2	3,1	0,6	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,1	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5	75,2	135,9	5,8	4,7	146,4	52,8	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,2
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1	p 73,4	p 143,9	4,0	p 4,6	p 152,5	51,1	64,5	- 7,9	p + 5,5	p - 6,5

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire et de la C.N.C.P., des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre.

3 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics a entraîné une modification des rubriques suivantes : « Avoirs extérieurs nets » ; « Créances sur l'Etat » ; « Créances sur les autres pouvoirs publics » ; Total des créances sur les pouvoirs publics » ; « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » et « Divers ».

4 Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi-monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONÉTAIRES ET DES BANQUES DE DÉPÔTS**

(Milliards de francs)

Actif

Intitulés	Banque Nationale de Belgique		Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	31 déc. 1960	31 mars 1961	31 déc. 1960	31 mars 1961	31 déc. 1960	31 mars 1961	31 déc. 1960	31 mars 1961
A. Créances sur l'étranger :								
1. Or	58,5	56,6	—	—	—	—	58,5	56,6
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	—	—	—	—	4,4	4,4
3. Actions et obligations	0,1	0,1	—	—	0,9	<i>p</i> 0,9	1,0	<i>p</i> 1,0
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,4	0,9	0,4	1,7	0,7	0,8	3,5	3,4
5. Créance sur l'U.E.P. 2	3,5	3,1	—	—	—	—	3,5	3,1
6. Autres :								
a) en monnaies étrangères convertibles ...	12,6	15,5	—	—	11,3	12,2	23,9	27,7
b) en francs belges convertibles	—	—	1,9	1,8	1,9	1,8
c) en monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges sur les pays U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres	—	—	0,5	0,4	0,5	0,4
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	-0,4	-0,5	-0,4	-0,5
Total des créances sur l'étranger .	81,5	80,6	0,4	1,7	14,9	<i>p</i> 15,6	96,8	<i>p</i> 97,9
dont : à vue 3	74,6	75,8	—	—	9,9	9,9	84,5	85,2
autres 4	6,9	5,8	0,4	1,7	5,0	<i>p</i> 5,7	12,3	<i>p</i> 12,7
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :								
1. Pièces et billets	0,6	0,7	2,4	2,2	3,0	2,9
2. Autres :								
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	1,0	1,8	1,0	1,8
b) sur les organismes publics	0,3	...	2,8	2,1	3,1	2,1
c) sur les banques de dépôts	2,1	2,3	2,1	2,3
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :								
1. Sur l'Etat :								
a) à un an au plus	6,0	8,4	34,4	33,3	32,9	39,3	73,3	81,0
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public	2,2	2,4	5,1	5,1	18,0	<i>p</i> 18,3	25,3	<i>p</i> 25,8
— autres	34,0	34,0	—	—	3,2	3,2	37,2	37,2
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :								
a) à un an au plus	—	—	2,1	1,5	—	—	2,1	1,5
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public	0,1	0,1	0,2	0,2	1,5	<i>p</i> 2,0	1,8	<i>p</i> 2,3
— autres	—	—	—	—	0,8	<i>p</i> 0,8	0,8	<i>p</i> 0,8
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :								
a) acceptations	0,9	0,4	0,4	0,8	1,2	0,9	2,5	2,1
b) effets commerciaux	3,4	2,3	...	0,1	20,3	19,7	23,7	22,1
c) avances	0,4	0,5	26,2	26,4	26,6	26,9
d) obligations :								
— généralement accessibles au public	—	—	1,6	<i>p</i> 1,8	1,6	<i>p</i> 1,8
— autres	—	—	—	—	0,3	<i>p</i> 0,3	0,3	<i>p</i> 0,3
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus 5	...	—	...	—	5,8	—	5,8	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :								
a) à un an au plus	—	—	0,1	...	0,1	...
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public	—	—	5,4	5,7	5,4	5,7
— autres	—	—	0,2	0,2	0,2	0,2
D. Autres	22,0	25,5	2,8	3,8	21,9	30,5	46,7	59,8
TOTAL DE L'ACTIF ...	150,9	154,4	46,2	47,0	162,5	172,9	359,6	374,3

1 Office des Chèques postaux, Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actif à court terme), Crédit Communal de Belgique (actif formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Réescampte et de Garantie (actifs financés par un recours aux organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

3 B.N.B. : total des rubriques A1, 5 et 6.

4 B.N.B. : total des rubriques A2, 3 et 4.

5 Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

Passif

Intitulés	Banque Nationale de Belgique		Organismes publics monétaires ¹		Banques de dépôts		Total	
	31 déc. 1960	31 mars 1961	31 déc. 1960	31 mars 1961	31 déc. 1960	31 mars 1961	31 déc. 1960	31 mars 1961
<i>A. Engagements envers l'étranger :</i>								
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :								
a) en monnaies étrangères convertibles	—	—	9,2	12,4	9,2	12,4
b) en francs belges convertibles	0,3	0,2	—	—	7,0	7,0	7,3	7,2
c) en monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges envers les pays U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres ²	0,5	0,4	1,3	1,3	4,2	3,8	6,0	5,5
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	-1,1	-0,7	-1,1	-0,7
Total des engagements envers l'étranger	1,0	0,8	1,3	1,3	19,3	22,5	21,6	24,6
dont : à vue	1,0	0,8	1,3	1,3	17,7	20,5	20,0	22,6
autres	—	—	—	—	1,6	2,0	1,6	2,0
<i>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</i>								
1. Pièces et billets ³	2,4	2,2	0,6	0,7	—	—	3,0	2,9
2. Autres :								
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	...
c) envers les banques de dépôts	1,0	1,8	2,8	2,1	2,1	2,3	5,9	6,2
<i>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</i>								
1. Monnaie fiduciaire ⁴	121,7	120,4	5,2	5,2	—	—	126,9	125,6
2. Monnaie scripturale :								
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁵	0,7	0,5	28,2	27,2	57,4	60,7	86,3	88,4
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	7,3	8,7	—	—	7,3	8,7
3. Liquidités quasi monétaires :								
a) détenues par les entreprises et particuliers :								
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	19,1	21,7	19,1	21,7
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	15,6	15,8	15,6	15,8
— dépôts en devises	—	—	—	—	7,2	7,9	7,2	7,9
b) détenues par le Trésor	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	7,6	7,9	7,6	7,9
5. Autres :								
a) envers le Fonds des Rentes ⁶	—	...	—	...	—	...	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	0,7	0,4	0,7	0,4
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	23,9	28,5	0,5	2,0	33,3	33,7	57,7	64,2
TOTAL DU PASSIF ...	150,9	154,4	46,2	47,0	162,5	172,9	359,6	374,3

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passif à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passif à vue et à un mois au plus), Institut de Réescote et de Garantie (passif envers les organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des passifs recensés sur les actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

² B.N.B. : y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P., Organismes publics monétaires et Banques de dépôts : y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

³ B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

⁴ Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

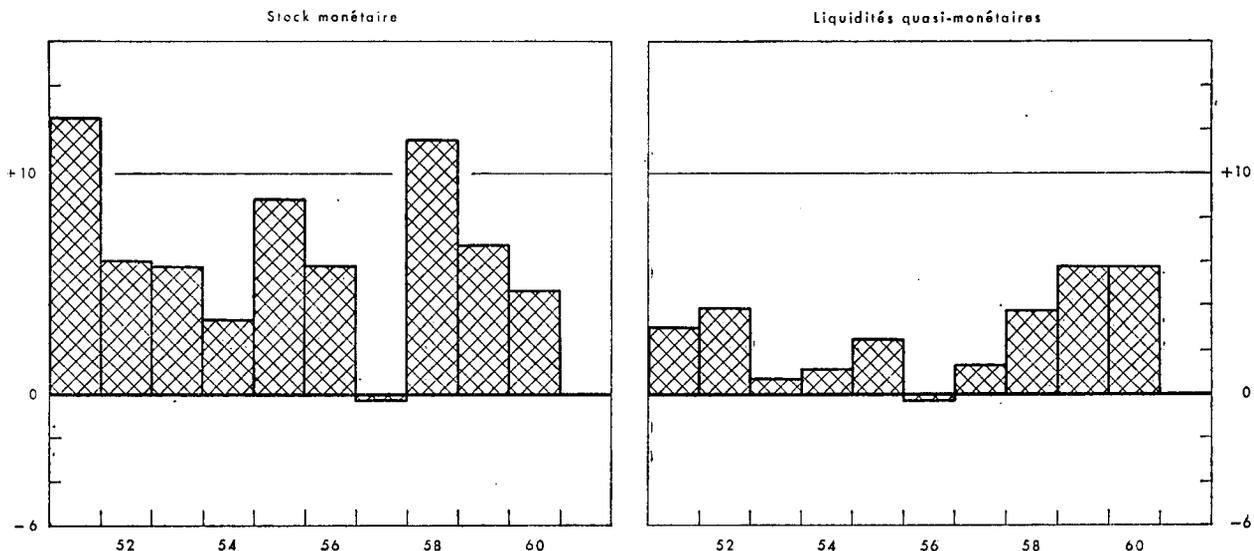
⁵ B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C. 5a. Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁶ Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

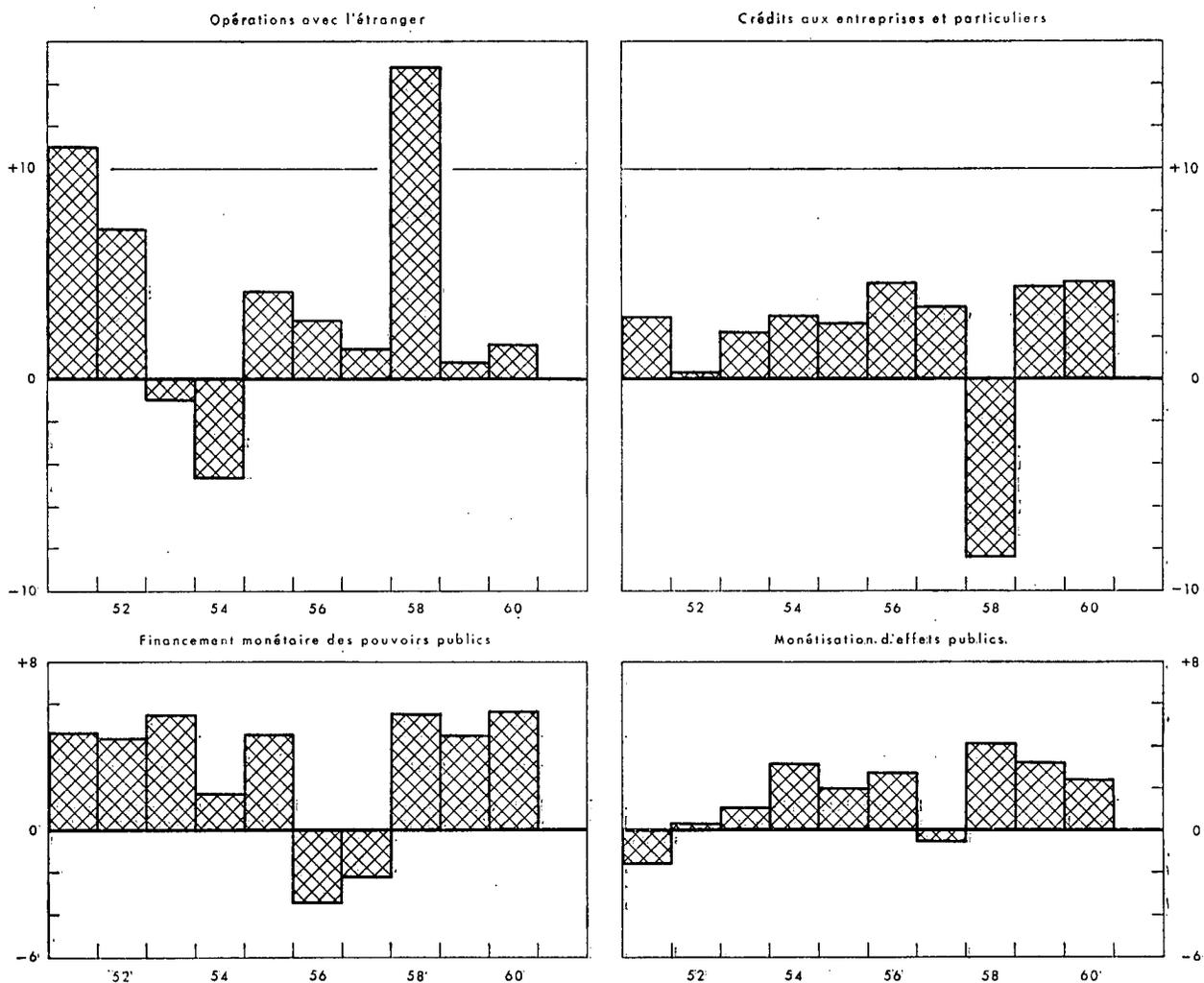
XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITÉS QUASI-MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

A. VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITÉS



B. ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 0,4	+ 1,8	- 0,6	+ 0,4	- 1,0	- 0,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	...	- 1,1	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,7	- 0,2	+ 0,1	- 0,2
3 ^e trimestre	- 0,2	...	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	...	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 0,2	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 5,1	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 0,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 1,1	- 0,7	+ 2,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,2
Total ...	+ 8,9	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	+ 2,4	- 0,4	+ 2,7	- 0,9	+ 0,2	- 1,3
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,5	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,3	- 0,1	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 2,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,5	+ 0,8	- 1,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 1,2	- 0,9	+ 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 3,0	- 0,1	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 2,4	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 0,1	- 1,2	+ 0,6	...	+ 1,0	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	+ 0,2	- 3,8	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 4,6	- 0,5	- 0,1	- 0,7
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,1	- 1,4	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3	- 1,1	+ 0,7	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+ 11,5	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,1	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	- 1,1
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+ 12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 1,5	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,6	- 0,6
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,7	+ 2,4	- 2,4 ¹	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,8	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,3	+ 0,1	+ 6,1 ¹	+ 1,9	- 5,2	+ 5,3	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 4,1	+ 5,8	+ 10,5 ¹	+ 1,9	+ 3,0	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	+ 0,1	- 3,4
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,2	+ 3,4	+ 5,4 ¹	p - 1,2	p + 6,0	p - 0,1	p - 0,6	p + 0,7	- 0,5	- 1,7	- 0,3	p + 0,9	p + 2,2

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

¹ Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er} trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées des variations du total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent à la colonne (8) du présent tableau; par contre, elles n'ont pu être éliminées des variations du stock monétaire [col. (1)] ni de celles des liquidités quasi monétaires [col. (2)], car on ignore dans quelle mesure les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus, d'une part, à plus d'un mois, d'autre part.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (8) + (9)	(11) = (8) : (10)	
1951 Juin	5,4	88,2	92,2	6,6	0,5	17,4	40,4	58,3	64,9	157,1	58,7
Décembre	5,6	95,0	99,1	7,4	0,7	18,2	43,1	62,0	69,4	168,5	58,8
1952 Juin	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6
Décembre	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,6
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,8
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Avril	5,6	117,5	120,5	6,8	0,3	24,8	62,2	87,3	94,1	214,6	56,1
Mai	5,6	118,0	120,8	7,7	0,4	25,6	63,0	89,0	96,7	217,5	55,6
Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Juillet	5,7	121,5	124,2	7,8	0,4	25,3	60,5	86,2	94,0	218,2	56,9
Août	5,7	120,1	123,0	7,8	0,5	25,0	58,6 ⁴	84,1	91,9	214,9	57,2
Septembre	5,7	120,6	123,6	8,6	0,5	24,5	57,0 ⁴	82,0	90,6	214,2	57,7
Octobre	5,7	120,5	123,4	7,4	0,4	24,8	57,9	83,1	90,5	213,9	57,7
Novembre	5,7	118,9	121,7	7,4	0,5	25,0	57,8 ⁴	83,3	90,7	212,4	57,3
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Janvier	5,8	122,0	124,9	7,7	0,6	27,7	58,9 ⁴	87,2	94,9	219,8	56,8
Février	5,8	122,0	124,9	8,2	0,5	26,8	60,2 ⁴	87,5	95,7	220,6	56,6
Mars	5,8	122,7	125,6	8,7	0,5	25,9	61,9	88,3	97,0	222,6	56,4
Avril	5,8	123,6	126,7	7,9	0,4	27,1	61,1	88,6	96,5	223,2	56,8
Mai	5,8	123,7	126,5	8,4	0,5	27,1	63,4	91,0	99,4	225,9	56,0
Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9	226,8	56,4

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août 1960 et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en novembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en décembre, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier 1961 et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en février. Dans une mesure qui n'est pas connue avec précision, mais qui est sans doute importante, les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus. Au cours de chacun des mois d'août — septembre 1960 et de novembre 1960 à février 1961, la différence entre le chiffre de la colonne (7) du présent tableau et celui du mois précédent est donc influencée par des facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il se serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période				Evolution				Evolution	
	B.N.B. 1	Engagements nets à vue des autres organismes monétaires	Autres avoirs et engagements nets non à vue	Total (4) = (1) + (2) + (3)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique	Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics) (8) = (5) - (6) - (7)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (5)] et ceux de la balance des paiements [col. (10)] ⁵	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁶
						Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
1953 Année	52,4	- 4,8	2,7	50,3	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 1 ^{er} trimestre	52,3	- 6,8	4,3	49,8	- 0,5	+ 0,5	...	- 1,0	- 0,1	- 0,6
2 ^e trimestre	49,7	- 4,8	2,9	47,8	- 2,3	+ 0,5	...	- 2,8	- 2,3	- 4,6
3 ^e trimestre	49,6	- 4,4	2,7	47,9	+ 0,2	+ 1,7	...	- 1,5	- 0,3	- 0,1
4 ^e trimestre	50,5	- 3,7	1,5	48,3	+ 0,5	- 0,1	...	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,7
					- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 1 ^{er} trimestre	53,7	- 4,7	2,4	51,4	+ 3,2	+ 1,8	...	+ 1,4	- 0,2	+ 3,0
2 ^e trimestre	52,9	- 4,8	2,7	50,8	- 0,5	- 1,1	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 2,0
3 ^e trimestre	54,3	- 4,8	2,9	52,4	+ 1,7	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8
4 ^e trimestre	56,1	- 4,8	3,4	54,7	+ 2,3	+ 1,7	+ 0,1	+ 0,5	- 0,7	+ 1,6
					+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 1 ^{er} trimestre	58,8	- 4,9	3,6	57,5	+ 2,6	- 0,7	+ 0,1	+ 3,2	+ 0,1	+ 2,7
2 ^e trimestre	59,2	- 3,8	3,1	58,5	+ 0,9	- 1,0	...	+ 1,9	- 0,9	...
3 ^e trimestre	59,2	- 5,1	2,3	56,4	- 1,9	- 0,9	...	- 1,0	+ 2,1	+ 0,2
4 ^e trimestre	56,9	- 6,1	3,2	54,0	- 2,3	- 1,2	+ 0,2	- 1,3	- 0,2	- 2,5
					- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 1 ^{er} trimestre	53,2	- 6,2	3,4	50,4	- 3,3	- 1,9	- 0,2	- 1,2	...	- 3,3
2 ^e trimestre	53,3	- 4,8	3,0	51,5	+ 1,0	+ 1,1	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,1
3 ^e trimestre	51,4	- 4,7	2,6	49,3	- 2,1	+ 0,4	...	- 2,5	+ 0,4	- 1,7
4 ^e trimestre	57,0	- 3,9	3,0	56,1	+ 6,2	+ 1,1	...	+ 5,1	- 0,2	+ 6,0
					+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 ^{er} trimestre	60,5	- 2,4	2,1	60,2	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 ^e trimestre	67,5	- 3,8	2,5	66,2	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 ^e trimestre	70,8	- 4,1	3,4	70,1	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 ^e trimestre	74,1	- 5,4	3,4	72,1	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
					+16,3	+ 1,4	...	+14,9	- 0,4	+15,9
1959 1 ^{er} trimestre	70,2	- 2,9	3,0	70,3	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 ^e trimestre	72,2	- 6,5	4,0	69,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 ^e trimestre	70,3 ⁸	- 5,8	6,7 ⁷	71,2 ⁷	- 0,7 ⁷	+ 0,3	- 0,7 ⁸	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	65,8 ⁷	- 3,8	8,7 ⁷	70,7	- 0,6	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
					- 4,1	- 4,0	- 0,8	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre	69,5	- 5,2	8,5	72,8	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre	71,9	- 5,5	8,1	74,5	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	...	+ 1,6
3 ^e trimestre	64,7	- 6,2	8,7	67,2 ⁹	+ 6,3 ⁹	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre	73,6	- 9,0	10,6	75,2 ⁹	+ 7,3 ⁹	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,9	- 0,2	+ 7,2
					+ 4,6 ⁹	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,9	+ 1,6	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre ... p	74,5	-11,8	10,7	73,4 ⁹	- 1,6 ⁹	- 0,1	- 0,3	- 1,2	+ 0,8	- 0,8

1 A l'exclusion des effets en francs belges sur l'étranger et de la créance sur le F.M.I., qui sont compris dans les « Autres avoirs et engagements nets non à vue » [col. (8)] (voir note 7 ci-dessous).

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 8.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des parastatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 8.

5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeoise, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges :

a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.

6 Voir tableau IX - 1, rubrique 9, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser dans ses écritures, comme avoir propre, la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. La créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures en vertu de ces dispositions législatives figure à la colonne (3) « Autres avoirs et engagements nets non à vue » à concurrence de 2,8 milliards le 30 septembre 1959 et à concurrence de 4,4 milliards à partir de la fin de 1959. Les 2,8 milliards comptabilisés au cours du troisième trimestre de 1959 représentent une simple reprise de créance à l'Etat; en conséquence, l'évolution des avoirs extérieurs nets après ajustement statistique [col. (5)] en fait abstraction. Par contre presque toute l'augmentation de 1,6 milliard au cours du quatrième trimestre de 1959 résulte de la majoration de la quote-part belge au Fonds Monétaire International et a eu pour contrepartie une diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. repris à la colonne (1).

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,8 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (8); en effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (7).

9 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) à (4) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er} trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5)].

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux	—	—	—	—	1	1	1	2
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	180	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 10 octobre	1961 9 janvier	1961 10 avril	1960 4 juillet	1961 10 juillet	1960 8 août	1961 7 août
ACTIF									
Encaisse en or	56.693	58.525	54.701	58.516	56.582	59.528	53.827	57.087	54.175
Monnaies étrangères	4.407	12.605	7.841	13.032	17.140	7.670	20.673	3.797	25.705
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	3.541	7.357	5.981	1.835	4.030	2.199	4.740
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) U.E.P.	5.536	3.509	4.109	3.509	3.081	5.536	2.413	4.960	2.396
b) A.M.E.	20	...	10	20	40
c) F.M.I.	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388
d) autres accords	40	...	47	...	9
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	6.969	12.166	16.934	3.008	20.162	3.283	21.370
Effets de commerce	7.560	6.773	4.119	3.361	2.612	2.398	3.631	7.301	2.776
Avances sur nantissement	102	51	2.204	26	84	466	190	836	155
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :									
a) certificats du Trésor	8.215	6.040	8.890	9.890	8.140	9.615	9.715	8.640	6.696
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat
c) autres effets publics belges
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	658	591	683	658	561	653	577
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	2	1	1	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.524	2.519	2.562	2.520	2.567	2.523	2.568
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.508	1.508	1.519	1.508	1.519	1.508	1.519
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.076	1.120	1.123	1.078	1.134	1.080	1.133
Divers	515	698	906	1.237	896	845	743	1.048	774
Compte d'ordre :	128.531	150.916	137.456	153.222	155.777	135.054	159.601	133.324	162.017
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Instruction Publique (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	1.572	2.095	1.753	1.884	1.378	1.812	1.241
PASSIF									
Billets en circulation	118.325	124.091	120.301	124.386	122.363	120.471	125.671	120.905	125.291
Comptes courants :									
Trésor public {									
compte ordinaire ...	7	24	10	19	12	14	20	9	11
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	234	185	146	304	141	283	113
compte spécial liquidation U.E.P. ...	1	84
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	308	286	296	327	230	320	297	313
Comptes courants divers	3.161	2.606	1.079	3.219	5.284	4.209	4.393	1.242	4.823
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) A.M.E.	344	249	180	273	223	470	173	422	537
b) autres accords	224	263	236	233	158	168	160	203	157
Total des engagements à vue ...	122.808	127.726	122.326	128.611	128.513	125.950	130.878	123.361	131.245
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	10.485	19.553	22.880	4.843	24.090	5.492	26.031
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.076	1.120	1.123	1.078	1.134	1.080	1.133
Divers	767	938	1.045	1.414	692	659	930	867	1.039
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.124	2.124	2.169	2.124	2.169	2.124	2.169
Compte d'ordre :	128.531	150.916	137.456	153.222	155.777	135.054	159.601	133.324	162.017
Ministre de l'Instruction Publique : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	1.572	2.095	1.753	1.884	1.378	1.812	1.241

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 31 mai	1961 31 mai	1960 30 juin	1961 30 juin	
ACTIF									
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—	
B. Disponible et réalisable :									
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	5.908	6.031	5.972	5.933	3.087	3.599	3.258	3.142	
Prêts au jour le jour	848	1.415	1.013	1.277	2.575	2.681	2.118	1.646	
Banquiers	4.304	4.393	6.696	8.103	7.824	10.839	8.010	10.706	
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.066	1.005	2.345	3.236	2.566	3.366	2.666	3.836	
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.481	4.745	5.205	6.017	6.211	6.477	6.315	6.571	
Portefeuille-effets	44.270	51.103	52.469	55.155	59.956	64.436	57.994	63.361	
a) Portefeuille commercial ²	15.596	18.353	18.128	21.528	19.678	22.142	18.674	22.690	
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	14.156	19.228	20.709	20.496	24.098	28.031	24.298	25.834	
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	14.518	13.522	13.632	13.131	16.180	14.263	15.022	14.837	
Reports et avances sur titres	1.114	1.222	1.364	1.168	1.125	1.200	1.211	1.174	
Débiteurs par acceptations	9.326	10.637	11.944	12.682	11.290	12.786	11.386	12.720	
Débiteurs divers	21.638	20.863	22.792	26.064	24.155	27.222	25.404	28.114	
Portefeuille-titres	24.474	29.276	34.988	39.274	36.916	48.645	37.996	52.189	
a) Valeurs de la réserve légale	295	340	366	401	382	405	397	425	
b) Fonds publics belges	21.692	26.575	32.021	36.199	33.770	45.454	34.853	48.943	
c) Fonds publics étrangers	78	67	231	275	281	439	305	453	
d) Actions de banques	1.113	1.196	1.340	1.291	1.333	1.244	1.335	1.232	
e) Autres titres	1.296	1.098	1.030	1.108	1.150	1.103	1.106	1.136	
Divers	976	1.060	1.730	1.570	1.075	1.512	1.279	1.723	
Capital non versé	5	6	7	7	7	7	7	7	
Total disponible et réalisable ...	118.410	131.756	146.525	160.486	156.787	182.770	157.644	185.189	
C. Immobilisé :									
Frais de constitut. et de premier établ.	21	23	23	20	21	23	21	22	
Immeubles	1.001	1.082	1.126	1.190	1.132	1.210	1.139	1.213	
Participation dans les filiales immobil.	267	267	257	258	257	273	257	273	
Créances sur filiales immobilières	340	355	360	345	340	305	341	310	
Matériel et mobilier	121	136	140	153	150	163	148	160	
Total de l'immobilisé ...	1.750	1.863	1.896	1.966	1.900	1.974	1.906	1.978	
Total de l'actif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	158.687	184.744	159.550	187.167	
PASSIF									
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—	
B. Exigible :									
Créanciers privilégiés ou garantis	296	283	415	330	541	1.211	1.371	1.277	
Emprunts au jour le jour	90	103	644	1.332	1.273	2.718	1.021	2.853	
a) Garanties par des sûretés réelles	—	—	571	1.247	1.187	2.634	930	2.769	
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	—	73	85	86	84	91	84	
Banquiers	6.786	8.186	8.568	14.208	10.533	23.449	10.973	25.947	
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.054	1.770	2.398	3.165	2.890	2.799	2.619	3.179	
Acceptations	9.326	10.637	11.945	12.683	11.291	12.781	11.389	12.721	
Autres valeurs à payer à court terme	2.255	2.574	2.690	2.382	3.384	2.850	3.284	2.816	
Créditeurs pour effets à l'encaissement	861	788	889	990	956	1.086	1.021	1.132	
Dépôts et comptes courants	81.113	89.494	99.256	103.790	105.438	112.892	105.502	112.096	
a) A vue	} 69.307 ^a	57.215	62.077	61.080	65.075	66.066	65.545	64.965	
b) A un mois au plus		3.540	3.319	4.873	3.235	5.005	3.238	5.356	
c) A plus d'un mois		12.223	14.800	19.200	18.039	22.834	17.606	22.834	
d) A plus d'un an		11.806	1.281	1.495	956	1.311	1.023	1.269	1.022
e) A plus de deux ans		2.023	2.097	1.975	1.990	2.139	2.004	2.165	
f) Carnets de dépôts		3	11.448	13.730	14.115	14.177	14.156	14.226	14.090
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	3	1.764	1.738	1.591	1.610	1.669	1.614	1.664	
Obligations et bons de caisse	4.938	6.607	6.891	7.573	7.011	8.059	7.054	8.179	
Montants à libérer sur titres et partic.	634	641	664	635	678	619	698	616	
Divers	3.622	3.589	4.451	4.940	4.641	5.705	4.410	5.576	
Total de l'exigible ...	111.975	124.672	138.811	152.028	148.636	174.169	149.342	176.392	
C. Non exigible :									
Capital	4.844	5.202	5.746	6.201	5.964	6.194	5.978	6.216	
Fonds indispos. par prime d'émission ...	139	193	283	284	288	282	287	286	
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	299	343	369	406	385	404	400	425	
Réserve disponible	2.825	3.103	3.106	3.363	3.263	3.584	3.390	3.740	
Provisions	78	106	106	170	151	111	153	108	
Total du non exigible ...	8.185	8.947	9.610	10.424	10.051	10.575	10.208	10.775	
Total du passif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	158.687	184.744	159.550	187.167	

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques (millions de francs)

1957 31 décembre	12.804	1959 31 décembre	6.835	1960 31 mai	5.275	1961 31 mai	6.190
1958 31 décembre	5.555	1960 31 décembre	6.547	1960 30 juin	5.954	1961 30 juin	6.480

³ Les dépôts inscrits en carnets ou livrets sont compris à fin 1957 dans les « Dépôts et comptes courants » sub a) et b).

XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

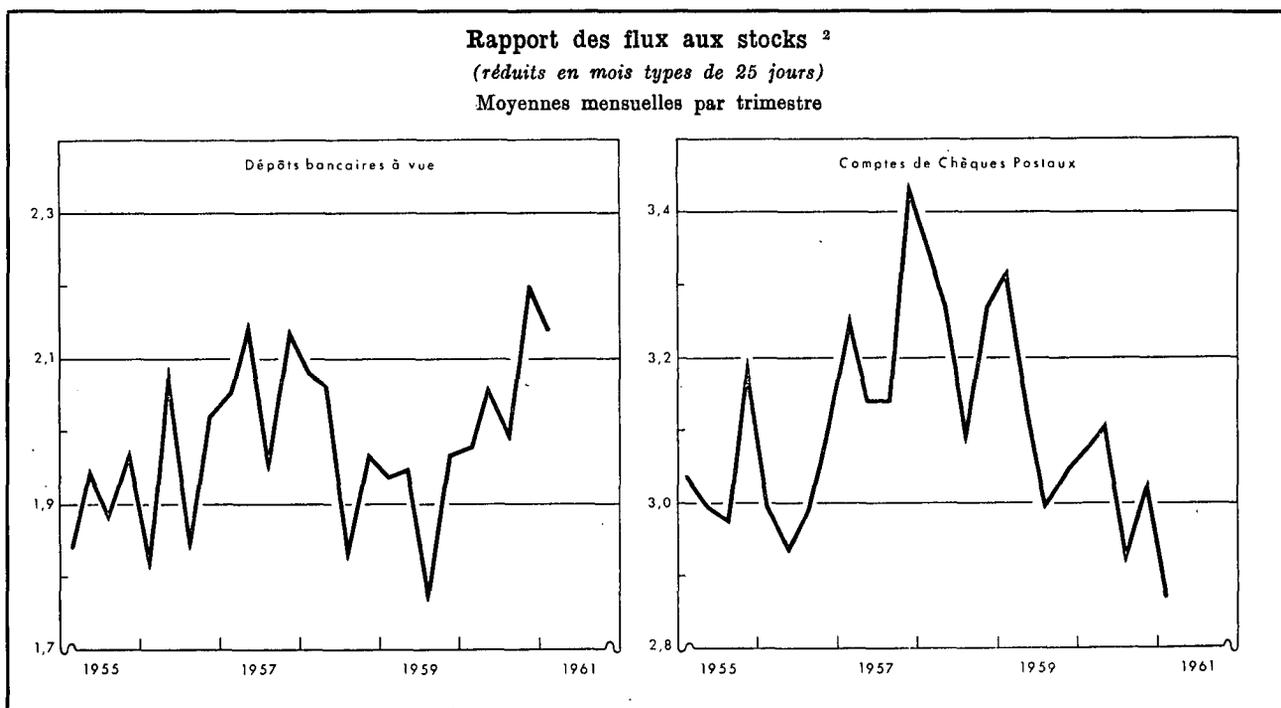
Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global 1 (moyennes journalières)	Avoir des particuliers 2 (moyennes journalières)	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(milliards de francs)					
1951	641	27,4	20,2	26,1	69,3	26,0	69,3	190,7	91
1952	652	28,1	21,0	27,9	71,7	28,0	71,7	199,4	91
1953	664	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92
1954	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1960 2 ^e trimestre	830	36,8	26,9	42,0	102,8	41,2	102,8	288,8	92
3 ^e trimestre	846	38,6	27,2	43,6	106,8	44,5	106,8	301,7	91
4 ^e trimestre	855	36,8	27,0	43,4	100,4	39,5	100,4	283,7	92
1961 1 ^{er} trimestre	861	41,7	29,6	44,1	111,6	47,1	111,6	314,5	92
2 ^e trimestre	866	40,3	29,5	45,1	108,2	44,8	108,2	306,2	92
1960 Mai	827	37,4	27,0	42,0	103,4	41,2	103,4	290,1	92
Juin	830	38,0	27,5	43,3	104,8	41,3	104,8	294,2	92
Juillet	831	40,4	27,7	47,1	113,8	48,0	113,8	322,7	91
Août	838	38,7	27,3	43,6	106,7	44,8	106,7	301,7	92
Septembre	846	36,8	26,7	40,0	100,0	40,6	100,0	280,6	91
Octobre	850	36,6	26,8	41,3	103,8	42,8	103,8	291,7	92
Novembre	853	35,9	26,7	40,3	99,0	39,1	99,0	277,3	93
Décembre	855	37,8	27,5	48,5	98,5	36,5	98,5	282,0	91
1961 Janvier	857	46,0	29,7	44,3	118,4	52,1	118,4	333,2	93
Février	859	39,5	29,6	42,8	107,2	44,6	107,2	301,9	92
Mars	861	39,6	29,4	45,1	109,4	44,7	109,4	308,5	92
Avril	863	38,6	29,6	43,2	102,6	41,4	102,6	289,8	92
Mai	864	41,7	29,7	45,2	109,7	46,6	109,7	311,3	92
Juin	866	40,5	29,2	46,8	112,2	46,3	112,2	317,4	92
Juillet	868	42,7	29,2	50,5	118,8	51,6	118,8	339,7	92

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués. Depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut	réduit en mois types de 25 jours ⁵	
				dépôts bancaires à vue	dépôts bancaires à vue	avoirs en C.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1951	58,7	60,9 ⁶	120,4 ⁶	1,84	1,82	3,08 ⁶
1952	61,1	62,7	123,8	1,75	1,73	2,94
1953	61,2	63,4	124,6	1,70	1,69	2,95
1954	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956	83,5	70,3	153,8	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	100,9	87,2	188,1	2,09	2,06	3,04
1960 2 ^e trimestre	104,3	89,3	193,6	2,03	2,06	3,11
3 ^e trimestre	98,7	86,5	185,2	2,05	2,00	2,93
4 ^e trimestre	103,3	86,9	190,2	2,22	2,20	3,03
1961 1 ^{er} trimestre	102,5	90,4	192,9	2,17	2,14	2,87
2 ^e trimestre	109,1	94,4	203,5	2,19	2,22	2,97
1960 Avril	98,8	88,4	187,2	1,90	1,90	3,21
Mai	105,0	92,2	197,2	2,07	2,16	3,20
Juin	109,1	87,4	196,5	2,12	2,12	2,92
Juillet	102,2	92,4	194,6	2,04	2,04	3,06
Août	98,5	85,2	183,7	2,06	1,98	2,89
Septembre	95,5	81,8	177,3	2,05	1,97	2,83
Octobre	96,9	87,7	184,6	2,10	2,02	3,06
Novembre	102,5	90,9	193,4	2,19	2,28	3,22
Décembre	110,5	82,0	192,5	2,38	2,29	2,82
1961 Janvier	101,0	85,4	186,4	2,15	2,15	2,72
Février	94,3	96,4	190,7	2,02	2,10	3,06
Mars	112,2	89,4	201,6	2,33	2,16	2,83
Avril	100,7	95,8	196,5	2,08	2,17	3,01
Mai	110,2	96,5	206,7	2,20	2,29	3,01
Juin	116,3	91,0	207,3	2,30	2,21	2,88

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

⁵ De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

⁶ Moyennes mensuelles des dix derniers mois.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, n^o 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Bulletin d'Information et de Documentation* (cfr. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

XIV. — INTERMEDIARIES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille (valeur nominale)			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées ¹	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse ²
1951	4.936	—	—	—	—	—	2.698	250	—	1.562
1952	4.112	—	—	—	—	—	2.350	1.000	—	344
1953	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	—	120
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	—	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	—	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	—	1.998
1957	4.112	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	—	—	4.059	274	—	—	45
1959 Janvier	4.298	90	—	—	—	3.893	107	—	—	45
Février	3.985	20	—	—	—	3.651	68	—	—	—
Mars	4.162	—	—	427	—	4.300	—	—	—	—
Avril	4.339	420	—	1.098	—	5.512	—	—	—	—
Mai	4.715	40	—	1.351	—	5.757	—	—	—	—
Juin	5.107	204	—	729	—	5.706	—	—	—	—
Juillet	4.044	160	—	1.072	—	4.949	—	—	—	—
Août	4.228	50	—	4.883	—	6.021	—	—	—	—
Septembre	4.784	453	—	3.479	—	5.514	—	—	—	—
Octobre	4.292	187	300	5.056	—	6.663	—	—	—	—
Novembre	4.368	184	1.000	3.342	1.510	7.211	—	—	—	—
Décembre	4.572	623	2.700	1	—	4.608	72	—	—	—
1960 Janvier	4.908	5	1.200	719	1.922	5.421	—	—	—	—
Février	5.030	37	100	1.476	2.413	5.760	—	—	—	—
Mars	4.767	85	—	2.683	1.910	6.147	—	—	—	—
Avril	4.992	64	1.200	3.925	1.239	8.099	—	—	—	—
Mai	5.105	228	—	3.545	2.640	8.163	—	—	—	—
Juin	5.085	201	100	2.862	2.644	7.508	—	—	—	—
Juillet	5.995	70	—	1.188	2.237	5.933	—	—	—	—
Août	5.936	6	450	3	1.211	4.242	—	—	—	—
Septembre	6.075	89	1.000	—	103	3.896	—	—	—	—
Octobre	6.097	11	600	75	1.332	4.773	—	—	—	—
Novembre	6.366	—	400	1.312	1.583	6.165	—	—	—	—
Décembre	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	—	—	—	—

¹ Y compris les opérations à réméré.

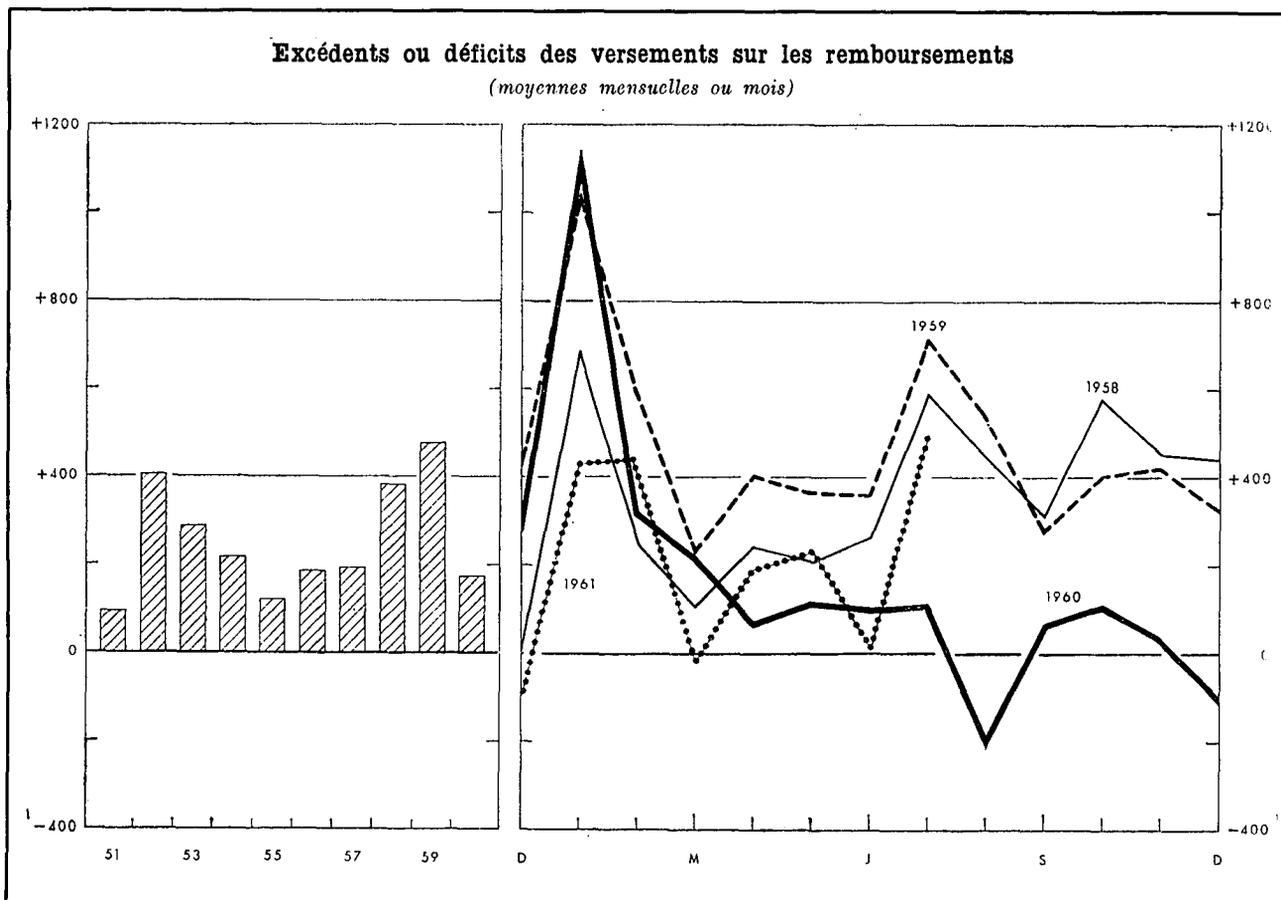
² Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — **Mouvements des dépôts**

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements		Remboursements		Excédents ou déficits (—)		Soldes des dépôts à fin de période	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)
1951	9.271	8.134	1.137	34.842 ¹				
1952	12.958	8.127	4.831	40.748 ¹				
1953	13.204	9.684	3.520	45.493 ¹				
1954	13.383	10.764	2.619	49.459 ¹				
1955	13.624	12.176	1.448	52.354 ¹				
1956	14.518	12.295	2.223	56.132 ¹				
1957	16.783	14.455	2.328	60.144 ¹				
1958	18.912	14.316	4.596	66.700 ¹				
1959	21.939	16.232	5.707	74.442 ¹				
1960	21.838	19.784	2.054	78.887 ¹				
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
Janvier	2.327	p 1.990	1.185	p 1.560	1.141	p 430	75.583	p 79.317
Février	1.854	p 1.953	1.530	p 1.511	324	p 442	75.907	p 79.759
Mars	1.853	p 1.860	1.635	p 1.880	218	p -20	76.125	p 79.739
Avril	1.787	p 1.867	1.717	p 1.680	70	p 187	76.195	p 79.926
Mai	1.778	p 1.909	1.658	p 1.681	120	p 228	76.315	p 80.154
Juin	1.799	p 1.927	1.694	p 1.920	105	p 7	76.420	p 80.161
Juillet	1.899	p 2.116	1.777	p 1.618	122	p 498	76.542	p 80.659
Août	1.646		1.825		-179		76.363	
Septembre	1.722		1.649		73		76.436	
Octobre	1.834		1.719		115		76.551	
Novembre	1.680		1.637		43		76.594	
Décembre	1.659		1.758		-99		78.887 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF					
Disponible ¹	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3
Placements provisoires :					
Effets sur la Belgique	5,4	6,5	7,6	9,4	9,1
Avances à l'industrie	—	—	—	—	3,3
Crédit d'exportation	—	—	—	—	0,2
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	0,2	0,4	1,6	1,7
Certificats de Trésorerie	2,7	1,8	1,5	5,2	4,3
Prêts au jour le jour	1,1	1,0	1,3	0,8	1,1
Total des placements provisoires ...	9,2	9,5	10,8	17,3	19,7
Placements définitifs :					
Rentes belges directes	17,9	18,4	18,4	17,3	19,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,8	12,1	13,6	15,4	16,5
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8
et communes					
Obligations de sociétés belges	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2
Avances à l'Etat résultant du paiement des alloca-					
tions complémentaires aux prisonniers politiques, et					
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la					
guerre	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	2,4	2,7	2,8	2,9	3,3
Crédit agricole	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
Avances à la Société nationale du Logement, aux					
sociétés agréées et aux communes en vue de la					
construction d'habitations sociales	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3
Total des placements définitifs ...	53,1	57,9	60,8	62,8	68,2

PASSIF

<i>Exigible :</i>					
Dépôts sur livrets ² :					
Particuliers	52,1	55,9	60,0	66,5	74,3
Dotation des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,2	4,8	4,6	4,9	3,8
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépôts sur livrets ...	52,7	61,1	65,0	71,8	78,5
Dépôts en comptes courants ²	1,9	1,9	1,9	3,5	3,7
<i>Non exigible :</i>					
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds					
de réserve	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des chèques Postaux.

² Comprennent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes	6,4	6,3	7,2	7,5	7,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	7,8	8,8	9,1	10,1	11,0
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2
Obligations de sociétés belges	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2
Prêts hypothécaires	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitation sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	17,7	18,4	19,5	20,5	21,5
PASSIF					
Fonds des Rentes ¹	18,3	19,0	13,2	13,5	13,8
Réserves mathématiques ²			6,7	7,4	8,2
Total du passif ...	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0

* Depuis 1957, la C.G.E.R. publie séparément :

- 1) un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1948 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres.
 - 2) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des Employés. Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
 - 3) un bilan se rapportant aux retraites des employés, telles qu'elles ont été fixées par la loi du 12-7-1957, conçue également selon le principe de la capitalisation.
 - 4) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1950 relative à la pension des indépendants.
- ¹ Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions.
- ² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de service des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes	1,5	1,8	2,0	1,9	2,2
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	0,5	0,5	0,7	1,1	1,3
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	2,9	3,3	3,6	4,0	4,5
PASSIF					
Réserves mathématiques et provisions	2,2	2,5	2,7	2,9	3,3
Fonds de réserve	0,8	0,9	1,0	1,2	1,4

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de Caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1959 2 ^e trimest.	17,0	4,7	4,2	25,9	2,0	14,7	0,3	17,0	4,6	0,3	0,1	0,4	0,4	5,2	11,0	28,0
3 ^e trimest.	17,5	4,8	4,3	26,6	2,2	15,3	0,3	17,8	4,9	0,3	0,1	0,3	0,4	5,3	11,3	29,1
4 ^e trimest.	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960 1 ^{er} trimest.	19,0	5,2	4,5	28,7	2,4	16,2	0,4	19,0	5,4	0,2	0,1	0,4	0,3	5,7	12,1	31,1
2 ^e trimest.	19,4	5,3	4,6	29,3	2,3	16,8	0,4	19,5	6,1	0,3	0,1	0,4	0,3	5,3	12,5	32,0
3 ^e trimest.	19,6	5,4	4,7	29,7	2,4	17,5	0,4	20,3	6,1	0,2	0,1	0,4	0,3	5,4	12,5	32,8
4 ^e trimest.	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 1 ^{er} trimest.	20,9	5,8	4,9	31,6												

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	2,0	3,7	5,0	6,7	8,6	9,8
2 ^o garantis par Banques et Sociétés financières ...	4,0	4,2	4,4	5,1	5,5	6,2
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	4,6	5,3	5,8	7,1	7,8	10,5
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8
Crédits commerciaux à moyen terme	1,6	1,4	1,1	1,0	0,8	0,8
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,9	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2	2,3	2,3	2,2	2,4	2,5	2,7
PASSIF						
Obligations	12,9	14,6	17,2	21,4	24,9	30,1
Bons de caisse	2,7	3,5	3,3	4,1	5,7	6,3
Etat Belge :						
Fonds d'Aide Marshall	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8
Fonds de l'armement et des constructions maritimes	0,4	0,4	0,5	0,7	0,8	1,1

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes.

XIV - 8. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	0,6	0,7	1,0	1,4	1,7	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1
Prêts hypothécaires	4,4	5,1	6,2	7,1	7,8	1,1	1,3	1,6	1,8	2,0
Prêts sur police	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	2,3	2,5	2,5	2,9	3,5	2,1	2,2	2,4	2,8	3,1
Valeurs étrangères	0,2	0,5	0,5	0,5	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Titres garantis par le Congo	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	1,9	2,1	2,2	2,6	3,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Titres des autres organismes										
parastataux	1,5	1,5	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	0,8	0,9	1,0
Titres des provinces et com-										
munes	1,1	1,0	1,6	1,7	1,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Obligations de sociétés belges	4,8	5,5	6,0	6,4	7,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,8	2,0	2,3	2,5	1,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des valeurs mobilières ...	13,7	15,3	16,3	17,8	19,6	4,7	5,1	5,2	5,9	6,5

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	19,7	22,1	24,4	27,0	31,0	6,7	7,4	8,2	9,0	9,8

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 9. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur Belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1951	1,02
1952	1,27
1953	1,47
1954	1,85
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1960 2 ^e trimestre .	2,51
3 ^e trimestre .	2,76
4 ^e trimestre .	2,59
1961 1 ^{er} trimestre .	2,65
2 ^e trimestre .	2,84

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisse d'épargne	4,7		8,2		6,4		5,5		5,1		6,3		5,6		10,9		10,4	
Banques	0,6		2,4		2,8		3,0		2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1	
Institutions parastatales de crédit .	0,2		0,4		0,7		0,3		-0,2		0,3		-0,5		2,2		0,3	
Total ...		5,5		11,0		9,9		8,8		7,1		5,9		6,2		17,7		15,8
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	2,8		3,1		3,1		3,4		3,8		3,6		5,2		4,4		n.d.	
Organismes d'assurance contre les accidents du travail	0,6		1,0		1,0		1,0		1,1		1,2		1,0		1,1		n.d.	
Caisse de vacances annuelles	0,8		0,6		0,5		0,1		0,3		0,1		0,4		0,2		n.d.	
Organismes d'assurance sur la vie .	2,3		2,7		2,9		3,1		3,4		3,5		3,5		3,9		n.d.	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,1		0,2		0,1		0,1		0,2		0,2		0,2		0,2		n.d.	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,3		0,2		0,2		0,2		0,3		0,3		0,4		0,3		n.d.	
Total ...		6,9		7,8		7,8		7,9		9,1		8,9		10,7		10,1		9,2
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,5		2,6		3,2		2,9		2,7		2,1		1,8		2,1		n.d.	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	3,6		4,3		4,9		5,2		6,2		6,5		7,0		7,5		7,5	
Construction d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	6,3		5,4		6,4		7,3		7,9		7,4		8,9		9,2		11,7 ⁴	
Total ...		12,4		12,3		14,5		15,4		16,8		16,1		17,6		18,7		19,2
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public ...	6,2		11,0		6,1		13,1		10,5		7,9		13,6		16,0		15,8	
Total (1 à 4)	31,0		42,1		38,3		45,2		43,5		38,8		48,1		62,5		60,0	
Doubles emplois ² ...	-1,0		-0,8		-0,3		0,1		0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,5	
Total net (1 à 4) ...	30,0		41,3		38,0		45,3		43,6		38,0		48,4		59,9		60,5	
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	24,2		23,6		23,2		23,8		25,4		28,5		30,9		29,8		30,7	
Epargne nette	11,0 ³		9,0 ³		7,8 ³		7,8 ³		9,6 ³		10,0		9,2		4,9		5,6	
Total ...	35,2		32,6		31,0		31,6		35,0		38,5		40,1		34,7		36,3	
Total général (1 à 5) ...	65,2		73,9		69,0		76,9		78,6		76,5		88,5		94,6		96,8	

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

³ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

⁴ Ce chiffre comprend en outre les prêts hypothécaires consentis par les particuliers.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres généralement négociables ²					Titres non généralement négociables			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes	Amortissements ³	Emissions nettes (8) = (1) - (2)						
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)		
1. Etat (dette directe uniquement)	1956	14,8	4,4	10,4	—	10,4	1,7	3,6	- 1,9	8,5
	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1956	1,6	0,9	0,7	...	0,7	1,2	0,2	1,0	1,7
	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7
	1960	0,6	1,3	- 0,7	...	- 0,7	3,0	0,4	2,6	1,9
3. Organismes paraétatiques de crédit	1956	0,1	0,2	- 0,1	3,1	3,0	2,0	0,2	1,8	4,8
	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	1,9	0,2	1,7	4,8
	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2
	1959	2,8	0,6	2,2	3,3	5,5	2,3	0,6	1,7	7,2
	1960	2,4	0,2	2,2	3,0	5,2	3,1	0,7	2,4	7,6
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1956	3,6	3,5	0,1	2,3	2,4	2,4
	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	3,6
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1956	3,6	2,4	1,2	...	1,2	1,0	0,1	0,9	2,1
	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	0,4	0,2	0,2	3,3
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1956	32,7	11,4	12,3	5,4	17,7	5,9	4,1	1,8	19,5
	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	5,6	3,5	2,1	17,4
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9
	1959	32,7	11,4	21,3	7,4	28,7	6,0	3,0	3,0	31,7
	1960	35,6	20,7	14,9	8,0	22,9	8,9	2,6	6,3	29,2
6. Congo et Ruanda-Urundi	1956	2,1	0,3	1,8	...	1,8	1,8
	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	- 0,3
	1958	4,0	0,3	3,7	...	3,7	3,7
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1956	25,8	11,7	14,1	5,4	19,5	5,9	4,1	1,8	21,3
	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	5,6	3,5	2,1	17,1
	1958	27,9	13,8	14,1	10,2	24,3	5,8	3,5	2,3	26,6
	1959	32,7	12,0	20,7	7,4	28,1	6,0	3,0	3,0	31,1
	1960	35,6	22,2	13,4	8,0	21,4	8,9	2,6	6,3	27,7
7. Rectifications à apporter pour :	1956	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
a) obtenir l'évolution de l'encours des titres généralement négociables d'une part et des titres non généralement négociables d'autre part — correction :	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—
b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — correction :	1956	- 0,6	—	- 0,6	—	- 0,6	—	—	—	—
différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁶	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—

1 Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : 4,0; en 1957 : 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9.

2 Sont considérés comme titres généralement négociables, les titres cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

3 Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

4 Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

5 Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

6 La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ¹ (millions de francs)	Rendement à l'émission	
Mois	Jour							
1958	Avril	28	Fonds des Routes	5,50	98,00	7 ans	2.000	5,86
	Juin	12	Crédit Communal	5,50	99,00	8 ans	1.000	5,66
	Septembre	15	Etat belge 1958-1968	5,00	99,00	10 ans	10.695	5,16
	Novembre	26	Emprunt à lots du Congo 1958	2,00 — 5,00 ²	100,00	15 ans	2.000	5,41
1959	Janvier	19	Etat belge 1959-1971	4,75	98,25	12 ans	8.194	4,98
	Mars	16	S.N.C.B.	4,75	98,25	10 ans	700	5,02
	Avril	15	Fonds des Routes	4,75	98,25	12 ans	2.500	4,98
	Mai	12	R.T.T.	4,75	98,25	11 ans	1.500	4,99
	Juin	8	Etat belge 1959-1974	4,75	98,25	à 10 ou 15 ans	4.098	5,06 ⁷
	Juillet	6	Ville de Liège	5,00	98,00	10 ans	400	5,30
	Septembre	14	Etat belge 1959-1970	5,00	99,00	11 ans	8.166	5,14
	Octobre	19	Ville d'Anvers	5,00	98,00	10 ans	750	5,30
	Novembre	16	S.N.C.B.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
	Décembre	10	S.N.C.I.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
1960	Février	1	Etat belge 1960-1970	5,25	100,00	10 ans	12.848	5,25
	Mars	3	R.T.T.	5,25	99,50	13 ans	1.500	5,31
	Avril	7	C.N.C.P.	5 — 5,25 ³	100,00	à 5 ou 10 ans	325	5,27 ⁷
	Avril	19	Etat belge 1960-65-70	5 — 5,25 ³	100,00	à 5 ou 10 ans	7.752	5,19 ⁷
	Juin	7	Crédit Communal	3 — 5,00	100,00	20 ans	1.338	5,53
	Juin	29	S.N.C.B.	5 — 5,25 ³	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300	5,17
	Octobre	10	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁵	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000	5,67 ⁷
	Novembre	16	Etat belge 1960-65-70-75	5,25 —	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324	5,73 ⁷
	Novembre	30	C.N.C.P.	5,25 — 5,75 ⁶	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,72 ⁷
1961	Janvier	16	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5 ou 10 ans	1.522	5,76
	Février	27	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,82 ⁷
	Avril	13	R.T.T.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84
	Mai	25	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,82 ⁷
	Juin	8	Etat belge 1961-73	5,25-5,50-5,75	98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007	5,83
	Août	24	Ville d'Anvers	5,25-5,50-5,75 ⁶	98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,92 ⁷

¹ Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.

² Après le 30 novembre 1968.

³ Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.

⁴ Emprunt à lots; intérêts : 3 % pendant les 10 premières années, 5 % de la 11^e à la 15^e année et 5,50 % de la 16^e à la 20^e année.

⁵ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.

⁶ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % les 5 dernières années.

⁷ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté ¹		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement à l'émission	
Mois	Jour							
1959	Mai	20	R.T.T.	4,50	12 ans	F.S. 50	n.d.	
	Novembre	25	Congo	5,50	3 ans	U.S. \$ 20	n.d.	
	Novembre	28	Sabena	5,75	4 ou 5 ans			
	Décembre	24	Fonds des Routes	5,75	7 ans			
					15 ans	D.M. 60	6,02	
1960	Janvier	12	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
	Février	16	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50	4,72
	Mars	18	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	6,13
	Mars	31	Otraco ³	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5	6,08
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28	6,09
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7	6,10
1961	Mai	16	S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S. 50	4,50
	Mai	18	Etat belge 1961-81	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 75	4,75
	Juillet	3	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32

¹ La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtes, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

² Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.

³ Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.

⁴ Cet emprunt a été rangé, dans les situations officielles de la Dette publique, parmi les emprunts à court terme parce qu'il était représenté par des promesses remboursables à six mois de date. Ces promesses étaient toutefois renouvelables, à l'option de l'Etat belge, jusqu'à la date d'expiration du crédit, soit le 22 août 1961.

⁵ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

* Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe	Dettes indirectes	Dettes totales
	inférieure				extérieure						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale			
1950	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959 Juillet	184,4	22,9	73,0	26,9	307,2	17,8	15,7	33,5	340,7	20,8	361,5
Août	184,3	22,7	73,9	26,4	307,3	17,9	16,0	33,9	341,2	20,8	362,0
Septembre	192,3	22,7	67,0	26,6	308,6	17,8	16,8	34,6	343,2	20,8	364,0
Octobre	191,9	22,7	75,5	27,0	317,1	17,8	16,2	34,0	351,1	20,7	371,8
Novembre	191,2	22,7	77,3	26,8	318,0	17,8	16,2	34,0	352,0	20,7	372,7
Décembre	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,6	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Janvier	189,6	24,3	77,6	27,0	318,5	17,7	16,2	33,9	352,4	22,0	374,4
Février	202,0	21,2	74,8	27,2	325,2	17,7	15,8	33,5	358,7	22,0	380,7
Mars	201,8	21,0	76,7	27,2	326,7	18,2	15,6	33,8	360,5	21,4	381,9
Avril	203,5	17,6	82,7	27,2	331,0	18,1	16,3	34,4	365,4	21,4	386,8
Mai	207,7	17,6	78,5	27,9	331,7	18,1	17,5	35,6	367,3	21,4	388,7
Juin	207,2	17,6	77,5	28,7	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Juillet	206,8	17,9	77,2	28,3	330,2	17,9	18,6	36,5	366,7	21,3	388,0
Août	206,6	17,9	78,6	27,9	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Septembre	206,5	18,1	78,4	27,2	330,2	17,7	20,3	38,0	368,2	21,2	389,4
Octobre	206,0	18,1	80,0	27,3	331,4	17,6	22,0	39,6	371,0	21,1	392,1
Novembre	207,9	18,1	76,4	27,4	329,8	17,6	23,2	40,8	370,6	21,1	391,7
Décembre	211,6	18,1	68,6	32,4	330,7	17,4	27,0	44,4	375,1	21,1	396,2
1961 Janvier	210,8	18,1	73,0	31,3	333,2	17,4	29,0	46,4	379,6	21,7	401,3
Février	210,2	18,1	75,6	30,3	334,2	17,5	32,0	49,5	383,7	22,3	406,0
Mars	210,0	18,1	77,1	29,5	334,7	17,4	31,3	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril	209,5	17,4	80,0	30,5	337,4	17,4	32,5	49,9	387,3	22,4	409,7
Mai	209,3	17,4	80,3	30,3	337,3	17,4	33,0	50,4	387,7	22,5	410,2
Juin	215,6	17,4	73,8	30,3	337,1	17,1	32,7	49,8	386,9	22,5	409,4
Juillet	215,2	17,4	72,8	30,4	335,8	18,0	31,9	49,9	385,7	22,4	408,1

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-18.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par émetteurs

A = généralement accessibles au public.
B = non généralement accessibles au public.

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Emetteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956		1957		1958		1959	
								A	B	A	B	A	B	A	B
Etat ^{2 3}	146,6	141,0	140,2	146,8	160,0	179,7	181,8	136,5	53,8	143,6	50,9	154,9	46,4	169,8	43,7
Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs ³	14,8	18,5	18,2	18,5	18,9	18,7	23,4	17,2	7,6	20,0	8,8	22,1	11,2	24,6	13,5
Congo	2,4	4,6	4,6	4,6	4,6	6,8	8,9	9,3	1,3	9,0	1,3	12,7	1,3	12,2	1,3
Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	21,9	22,0	23,2	26,5	29,3	31,7	33,7	35,2	1,3	38,8	1,3	44,4	1,3	48,6	1,2
Organismes paraétatiques d'exploitation	16,4	19,9	21,9	24,7	28,0	30,1	32,8	31,0	3,9	31,7	4,1	29,9	4,6	33,0	4,9
Organismes paraétatiques de crédit	11,7	14,1	15,6	19,4	21,2	26,5	32,2	25,5	11,6	28,6	13,3	34,0	15,0	39,6	16,7
Total ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	254,7	79,5	271,7	79,7	298,0	79,8	327,8	81,3

1 Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, les Caisses d'Épargne privées, les banques de droit belge et les filiales établies en Belgique de banques de droit étranger).

2 Dette publique belge directe intérieure consolidée et à moyen terme, sous déduction de l'emprunt 4 p.c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché (actuellement la Société Nationale du Logement).

3 En 1954, à la suite de la dissolution du Fonds spécial d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, les « Bons de Rééquipement ménager » émis par ce Fonds et dont l'encours était à l'époque de 1,3 milliard, ont été convertis en « Dette à 10 ans 1954-1964 » de l'Etat et sont passés de ce fait de la rubrique « Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs » à la rubrique « Etat ». Ils appartiennent à la catégorie des titres non généralement accessibles au public.

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI^e année, vol. I, n° 3, mars 1961 : L'inventaire et le classement des fonds publics belges.* — XXXV^e année, vol. II, n° 2, août 1960 : Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émise jusqu'au 30 juin 1960 ».

b) Par détenteurs

A = généralement accessibles au public.
B = non généralement accessibles au public.

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957			1958			1959		
									A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total
Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétat. ^{1 2}	5,0	5,9	6,2	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,6	0,3	7,9	8,6	0,3	8,9	10,2	0,3	10,5
Fonds des Rentes	3,9	5,9	4,7	4,1	3,5	5,0	4,5	5,9	4,0	...	4,0	3,2	...	3,2	4,5	...	4,5
Organismes monétaires ²	45,4	45,9	47,9	49,4	53,4	59,9	62,1	63,5	25,4	38,3	63,7	31,5	36,5	68,0	35,4	36,3	71,7
Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :																	
a) Caisses d'épargne	29,0	28,5	28,0	32,2	35,6	37,3	39,8	43,2	33,8	11,7	45,5	34,2	12,8	47,0	38,6	13,3	51,9
b) Organismes de sécurité sociale	23,0	25,1	27,6	30,7	33,6	37,2	41,6	44,4	32,8	16,0	48,8	35,9	17,8	53,7	36,8	20,1	56,9
c) Fonds de pensions spéciaux	1,9	2,0	2,1	2,5	2,6	2,6	2,7	2,0	2,1	0,1	2,2	2,2	0,1	2,3	2,2	0,3	2,5
d) Entreprises d'assurances	6,3	7,1	7,7	8,8	10,5	12,1	14,8	16,7	16,2	2,1	18,3	17,4	2,9	20,3	21,0	3,6	24,6
e) Entreprises de capitalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
f) Total	60,3	62,8	65,5	74,3	82,4	89,3	99,0	106,4	85,0	29,9	114,9	89,8	33,6	123,4	98,7	37,3	136,0
Congo et Ruanda-Urundi ³	2,3	2,4	2,5	2,1	2,8	4,3	4,7	5,5	4,0	1,4	5,4	4,1	1,1	5,2	4,0	0,7	4,7
Entreprises et particuliers ⁴	96,9	97,2	96,9	105,0	114,1	128,5	135,7	145,9	145,7	9,8	155,5	160,8	8,3	169,1	175,0	6,7	181,7
Total général ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	334,2	271,7	79,7	351,4	298,0	79,8	377,8	327,8	81,3	409,1

1 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

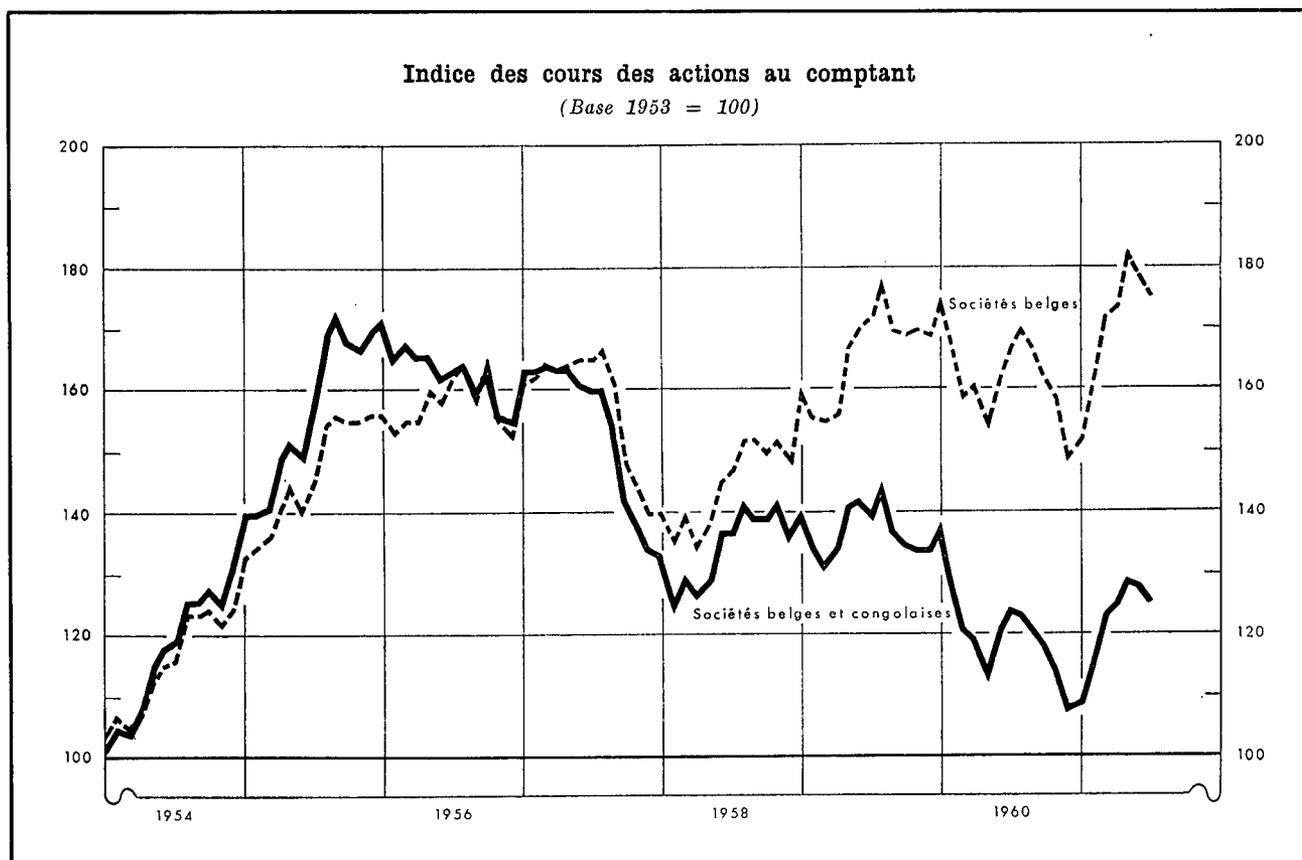
2 A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

3 Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Banque du Congo Belge (jusqu'en 1951), sièges d'Afrique des banques congolaises (de 1952 à 1956).

4 Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique « Congo et Ruanda-Urundi ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités (moyenne par séance - millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions				Taux de rendement % 3						
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4		Valeurs belges 5					
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges									
(Base 1953 = 100) 2 4												
1951 Moyenne mensuelle	85	88	86	—	3,7	n.d.						
1952 Moyenne mensuelle	79	99	98	104	4,7	n.d.						
1953 Moyenne mensuelle	67	100	100	100	3,9	n.d.						
1954 Moyenne mensuelle	110	118	116	108	3,0	n.d.						
1955 Moyenne mensuelle	152	157	146	141	2,9	n.d.						
1956 Moyenne mensuelle	113	164	158	139	3,2	n.d.						
1957 Moyenne mensuelle	106	155	158	133	4,1	n.d.						
1958 Moyenne mensuelle	70	135	145	117	3,8	n.d.						
1959 Moyenne mensuelle	105	137	166	129	3,4	2,9						
1960 Moyenne mensuelle	93	121	162	116	4,5	2,8						
		1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	
Janvier	102	75	138	109	175	152	134	109	3,4	5,8	2,6	2,9
Février	91	114	129	116	168	161	124	115	3,7	5,7	2,7	2,8
Mars	88	151	121	123	159	172	115	119	4,0	5,1	2,8	2,9
Avril	83	137	119	125	161	173	111	122	4,3	5,3	2,8	3,0
Mai	95	180	114	129	155	182	106	123	4,0	5,1	2,8	2,9
Juin	143	105	121	128	162	179	116	122	3,8	4,0	2,8	3,1
Juillet	116	77	124	125	167	175	118	117	4,9	4,2	2,8	3,1
Août	105		123		170		117		5,3		2,7	
Septembre	87		121		167		117		4,6		2,8	
Octobre	72		118		162		115		5,0		2,9	
Novembre	66		114		158		113		5,1		3,0	
Décembre	67		108		149		108		5,4		3,1	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).
 2 Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.
 3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.
 4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.
 5 Bourse de Bruxelles.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1951	49	2.212	2.166	526	—	238	28	526	12
1952	52	2.623	2.270	593	—	259	35	912	24
1953	52	2.776	2.466	646	—	282	36	1.845	50
1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.619	307
1960	52	4.572	3.614	814	0,1	423	48	6.619	308

Sociétés financières et immobilières ⁵

1951	1.043	8.520	7.279	1.227	39	917	51	2.976	244
1952	1.094	9.295	8.113	1.434	36	957	63	3.266	141
1953	1.178	10.261	8.214	1.610	44	1.108	76	3.355	159
1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.065	414
1960	1.456	26.575	12.940	2.913	188	2.006	132	9.141	423

Industrie des fabrications métalliques

1951	1.034	7.519	6.870	1.834	103	871	103	904	37
1952	1.080	8.282	7.177	2.066	89	882	110	1.029	50
1953	1.143	10.480	6.668	2.215	206	989	110	1.313	74
1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	1.998	101
1960	1.271	15.418	10.785	2.619	499	1.534	107	1.948	118

Métallurgie du fer

1951	106	7.572	8.744	758	31	541	53	2.398	122
1952	105	7.858	8.747	1.689	5	1.039	81	2.378	124
1953	109	10.269	7.121	1.323	20	798	52	2.197	121
1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.679	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.679	281

Industrie textile

1951	1.008	6.876	10.717	1.752	38	608	133	445	22
1952	1.033	7.654	11.158	1.146	183	507	100	479	27
1953	1.070	9.882	9.842	551	544	247	48	463	27
1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	485	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	472	28

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1951	716	5.877	4.097	754	51	403	48	531	27
1952	718	6.219	4.020	709	82	396	54	586	31
1953	725	6.911	3.748	661	73	352	49	657	34
1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	981	58
1960	723	9.590	5.505	1.315	179	720	63	981	60

Industrie chimique

1951	477	7.384	5.129	1.056	51	510	39	963	41
1952	489	8.001	5.414	1.509	66	624	57	1.059	50
1953	518	8.553	5.646	1.168	140	582	43	1.083	58
1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.263	82
1960	535	13.309	6.441	1.641	246	713	76	1.257	73

Electricité

1951	51	11.273	2.983	1.103	0,9	941	71	3.622	179
1952	49	12.295	2.649	1.243	0,3	1.036	77	4.300	199
1953	53	12.395	2.779	1.304	..	1.115	84	4.597	246
1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	..	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.510	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.639	85	5.515	332

Industrie du charbon

1951	63	6.637	6.286	859	7	682	68	938	50
1952	61	7.077	6.046	1.206	65	1.007	94	848	47
1953	61	8.223	5.043	1.140	149	889	87	956	42
1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	756	43

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}

1951	11.250	88.226	73.126	14.553	766	7.792	896	15.543	839
1952	11.706	94.884	75.821	16.827	892	8.950	1.012	17.446	827
1953	12.353	108.387	72.712	15.375	1.819	8.615	909	18.863	944
1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.287
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.927	156.179	98.558	18.232	3.519	10.293	1.015	35.687	1.650
1960	13.859	163.436	102.540	21.802	3.273	11.825	1.135	35.469	1.922

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation au Congo									
1951	275	14.345	7.275	4.739	40	2.599	206	602	29
1952	331	18.292	9.155	6.732	63	3.418	231	1.059	48
1953	369	22.968	8.955	6.766	204	3.838	278	1.219	57
1954	401	25.233	11.358	7.198	124	4.333	372	1.616	70
1955	442	27.947	14.673	8.106	233	4.979	332	1.843	89
1956	472	29.946	16.096	9.643	362	6.033	354	2.201	94
1957	500	35.981	14.363	10.839	256	6.609	350	2.772	105
1958	494	38.594	16.000	8.491	243	5.542	338	3.150	124
1959	494	42.202	18.315	7.258	396	5.571	315	3.164	150
1960	384	40.993	17.224	8.871	309	6.498	237	3.166	174

C. — Total général des sociétés belges et congolaises ^{6 7}
(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger)

1951	11.605	105.975	83.412	19.807	994	10.617	1.126	16.533	881
1952	12.115	116.978	88.047	24.384	1.026	12.779	1.289	18.629	884
1953	12.802	135.191	85.310	23.229	2.078	12.911	1.228	20.286	1.005
1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.487	205.709	121.299	26.527	3.972	16.611	1.395	38.881	1.813
1960	14.304	211.548	124.596	31.745	3.608	19.115	1.483	38.635	2.096

- ¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.
² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).
³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.
⁴ Non compris la B.N.B.
⁵ Non compris la S.N.C.I.
⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.
⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴							
1959 Janvier	152	2,5	1,1	0,3	0,1	0,2	0,2
2 premiers mois	376	3,2	2,8	0,6	0,1	0,5	0,3
3 premiers mois	2.344	20,2	12,1	2,6	0,6	1,6	0,4
4 premiers mois	5.858	54,7	36,2	6,3	1,3	3,5	0,6
5 premiers mois	9.535	99,3	60,9	11,7	2,5	6,5	0,7
6 premiers mois	11.425	118,0	75,7	13,9	2,8	7,6	0,9
7 premiers mois	11.990	124,2	80,5	14,6	2,9	8,0	1,0
8 premiers mois	12.205	125,2	81,2	14,7	3,0	8,1	1,1
9 premiers mois	12.558	127,4	83,0	15,1	3,1	8,2	1,2
10 premiers mois	13.144	136,5	86,7	16,1	3,3	8,9	1,3
11 premiers mois	13.566	149,9	95,1	17,5	3,4	9,9	1,5
12 mois	13.927	150,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 Janvier	113	2,4	0,8	0,2	0,0	0,2	0,2
2 premiers mois	282	3,5	2,8	0,6	0,0	0,7	0,3
3 premiers mois	1.756	18,5	11,6	2,6	0,3	1,8	0,5
4 premiers mois	4.314	51,8	31,5	6,5	0,8	4,1	0,7
5 premiers mois	7.197	93,1	59,4	12,4	2,1	7,2	0,8
6 premiers mois	8.762	116,2	73,4	15,0	2,4	8,5	1,0
7 premiers mois	9.316	124,0	79,0	15,9	2,5	9,0	1,2
8 premiers mois	9.472	124,8	79,6	16,0	2,6	9,0	1,3
9 premiers mois	9.791	127,3	81,4	16,4	2,6	9,2	1,4
10 premiers mois	10.268	136,3	84,9	17,7	2,8	10,0	1,6
11 premiers mois	10.603	149,6	92,5	19,8	2,9	11,0	1,8
12 mois	13.859	163,4	102,5	21,8	3,3	11,8	1,9

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹ (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo

1959 Janvier	3	0,1
2 premiers mois	8	0,1	0,1
3 premiers mois	22	0,4	0,2	0,1
4 premiers mois	54	1,5	0,7	0,3	...	0,1	...
5 premiers mois	150	16,3	8,4	3,7	0,1	3,0	0,1
6 premiers mois	307	29,3	12,9	5,9	0,2	4,4	0,1
7 premiers mois	388	36,8	16,9	6,8	0,3	5,3	0,1
8 premiers mois	405	37,4	17,4	6,9	0,3	5,3	0,1
9 premiers mois	417	37,6	17,4	6,9	0,3	5,3	0,1
10 premiers mois	447	38,0	17,6	7,0	0,4	5,3	0,1
11 premiers mois	480	41,1	17,8	7,2	0,4	5,5	0,1
12 mois	494	42,2	18,3	7,3	0,4	5,6	0,2
1960 Janvier p	1
2 premiers mois p	7	0,1
3 premiers mois p	17	0,3	0,1	0,1
4 premiers mois p	36	1,3	0,6	0,2
5 premiers mois p	104	16,5	8,3	5,1	...	4,1	0,1
6 premiers mois p	232	28,6	11,9	6,6	0,2	5,4	0,1
7 premiers mois p	276	31,5	14,4	7,0	0,2	5,7	0,1
8 premiers mois p	285	32,0	14,7	7,1	0,2	5,7	0,1
9 premiers mois p	291	32,1	14,8	7,1	0,2	5,7	0,1
10 premiers mois p	305	32,4	14,9	7,2	0,2	5,7	0,1
11 premiers mois p	317	33,5	15,1	7,3	0,2	5,8	0,1
12 mois p	384	41,0	17,2	8,9	0,3	6,5	0,2

C. — Total général (y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger) ⁴

1959 Janvier	157	2,7	1,3	0,3	0,1	0,2	0,2
2 premiers mois	387	3,4	3,0	0,7	0,1	0,5	0,3
3 premiers mois	2.373	20,7	12,5	2,7	0,6	1,6	0,4
4 premiers mois	5.924	56,5	37,2	6,6	1,3	3,6	0,6
5 premiers mois	9.709	119,9	72,3	16,0	2,6	10,0	0,7
6 premiers mois	11.772	152,5	92,3	20,6	3,1	12,6	0,9
7 premiers mois	12.426	166,8	101,2	22,3	3,2	13,9	1,1
8 premiers mois	12.658	168,3	102,4	22,5	3,3	14,0	1,2
9 premiers mois	13.025	170,8	104,2	22,8	3,5	14,2	1,3
10 premiers mois	13.647	180,5	108,1	24,0	3,7	14,9	1,4
11 premiers mois	14.107	197,8	116,9	25,7	3,8	16,2	1,6
12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 Janvier p	116	2,5	1,0	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois p	292	3,7	3,0	0,8	...	0,7	0,4
3 premiers mois p	1.777	19,0	11,8	2,8	0,3	1,8	0,6
4 premiers mois p	4.357	53,3	32,4	6,8	0,9	4,2	0,7
5 premiers mois p	7.319	118,7	70,8	18,1	2,2	11,8	0,9
6 premiers mois p	9.024	149,9	89,1	22,5	2,6	14,5	1,1
7 premiers mois p	9.680	161,3	97,5	23,8	2,8	15,3	1,3
8 premiers mois p	9.975	162,5	98,4	23,9	2,8	15,4	1,3
9 premiers mois p	10.121	165,1	100,2	24,4	2,9	15,6	1,5
10 premiers mois p	10.618	174,4	103,8	25,8	3,0	16,4	1,7
11 premiers mois p	10.970	189,8	111,9	28,0	3,1	17,6	1,9
12 mois p	14.304	211,5	124,6	31,7	3,6	19,1	2,1

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par action de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres annuels.

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continuées			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1952	18.047	2.755	1.398	est. 600 ³	est. 798 ³	n.d.	est. 798 ³	est. 3.553 ³	5.641 ⁴
1953	4.660	1.561	1.068	est. 700 ³	est. 368 ³	n.d.	est. 368 ³	est. 1.929 ³	2.525 ⁴
1954	7.546	3.500	1.777	879	898	529	1.427	4.927	8.331
1955	15.354	5.356	1.560	1.257	303	532	835	6.191	9.680
1956	17.965	4.560	1.701	1.404	297	389	686	5.246	7.619
1957	27.917	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	9.076	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.327	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	17.409	7.146	1.213	1.631	418	957	539	7.685	12.460

Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo

1952	7.369	2.457	212	n.d.	212	n.d.	212	2.669	1.811 ⁴
1953	3.212	1.997	130	n.d.	130	n.d.	130	2.127	1.834 ⁴
1954	2.572	1.753	391	46	345	...	345	2.098	1.465
1955	3.649	1.912	316	88	228	7	221	2.133	1.545
1956	7.222	2.089	341	110	231	5	236	2.325	1.580
1957	6.759	1.759	724	158	566	...	566	2.325	1.917
1958	2.007	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.342	613	215	87	128	21	107	720	606
1960	5.099	399	20	167	147	21	168	231	131

Total général (y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger)

1952	25.416	5.212	1.610	est. 600 ³	est. 1.010 ³	n.d.	est. 1.010 ³	est. 6.222 ³	7.452 ⁴
1953	7.872	3.558	1.198	est. 700 ³	est. 498 ³	n.d.	est. 498 ³	est. 4.056 ³	4.359 ⁴
1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.796
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.225
1956	25.187	6.649	2.047	1.519	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.619	2.325	833	3.158	10.490	12.604
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.545	1.233	1.798	565	936	371	7.916	12.591

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Estimations B.N.B.

⁴ Amortissements non déduits.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (8) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1959 3 premiers mois ...	1.341	542	275	817	519	63	—	63
6 premiers mois ...	4.647	1.694	661	2.355	1.179	328	—	328
9 premiers mois ...	6.720	2.064	880	2.944	2.201	460	—	460
12 mois	10.327	3.324	3.196	6.520	2.342	500	116	616
1960 3 premiers mois ...	1.971	1.020	79	1.099	710	59	—	59
6 premiers mois ...	5.326	2.413	302	2.715	5.011	254	—	254
9 premiers mois ...	11.388	5.316	805	6.121	n.d.	n.d.	—	n.d.
12 mois	17.409	6.545	1.213	7.758	5.099	299	20	319
1960 Avril	1.038	453	21	474	207	36	—	36
Mai	1.517	710	50	760	462	24	—	24
Juin	801	229	152	381	3.632	134	—	134
Juillet	3.791	2.016	500	2.516				
Août	843	398	—	398				
Septembre	1.427	490	3	493	77	45	—	45
Octobre	2.005	168	—	168				
Novembre	810	291	103	394				
Décembre	3.215	771	—	771				
1961 Janvier	398	268	146	414				
Février p	1.543	143	—	143				
Mars p	823	140	—	140				
Avril p	1.391	191	—	191				
Mai p	767	347	—	347				
Juin p	2.080	664	—	664				

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

XVIII. — MARCHE MONETAIRE

1. — MARCHE DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par		Capitaux empruntés par		Total (5) = (1) + (2) ou (3) + (4)	Capitaux refusés (6)
	Banques de dépôts 1	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1951	2.034	3.350	13	5.371	5.384	...
1952	2.357	3.440	9	5.788	5.797	...
1953	2.378	3.013	9	5.382	5.391	...
1954	2.330	3.006	19	5.317	5.336	...
1955	2.325	3.314	23	5.616	5.639	43
1956	2.428	2.795	22	5.201	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	5.576	5.593	5
1958	2.078	1.829	15	3.892	3.907	577
1959	2.191	1.324	73	3.442	3.515	188
1960	2.415	2.668	1.025	4.058	5.083	37
1960 2 ^e trimestre	2.522	2.661	1.024	4.159	5.183	27
3 ^e trimestre	2.233	3.164	1.109	4.288	5.397	...
4 ^e trimestre	2.482	2.252	1.272	3.462	4.734	90
1961 1 ^{er} trimestre	2.527	2.493	1.449	3.571	5.020	3
2 ^e trimestre	2.381	3.701	1.993	4.089	6.082	...
1960 Mai	2.259	3.232	1.085	4.406	5.491	28
Juin	2.405	2.940	1.290	4.055	5.345	...
Juillet	2.166	4.372	1.400	5.138	6.538	...
Août	2.217	2.871	1.021	4.067	5.088	...
Septembre	2.312	2.356	933	3.735	4.668	...
Octobre	2.649	2.224	1.000	3.873	4.873	3
Novembre	2.410	2.021	1.331	3.100	4.431	233
Décembre	2.383	2.500	1.489	3.394	4.883	42
1961 Janvier	2.424	2.184	1.267	3.341	4.608	4
Février	2.500	2.504	1.627	3.377	5.004	7
Mars	2.649	2.778	1.468	3.959	5.427	...
Avril	2.545	2.974	1.596	3.923	5.519	...
Mai	2.349	3.869	2.083	4.135	6.218	...
Juin	2.270	4.176	2.254	4.192	6.446	...
Juillet	2.101	4.887	2.239	4.749	6.988	...

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Notamment le Crédit Communal de Belgique, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la C.G.E.R., l'O.N.S.S., et depuis le 17 novembre 1959, le Fonds des Rentes.

3 Notamment l'I.R.G., l'Office National du Ducroire, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la S.N.C.I. et le Fonds des Rentes.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1951	38	2	140	157	88	159	228	171	57	330	285
1952	38	2	159	162	98	164	257	177	59	341	316
1953	38	2	155	164	87	166	242	185	56	351	298
1954	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1960 2 ^e trimestre	39	3	206	287	156	290	362	245	55	535	417
3 ^e trimestre	39	3	226	293	162	296	388	241	56	537	444
4 ^e trimestre	39	3	192	309	167	312	359	245	56	557	415
1961 1 ^{er} trimestre	39	3	208	378	161	381	369	258	60	639	429
2 ^e trimestre	39	3	239	412	163	415	402	261	59	676	461
1960 Mai	39	3	220	303	158	306	378	260	55	566	433
Juin	39	3	216	308	156	311	372	251	57	562	429
Juillet	39	3	254	286	173	289	427	226	53	515	480
Août	39	3	222	301	163	304	385	251	58	555	443
Septembre	39	3	202	291	150	294	352	248	57	542	409
Octobre	39	3	200	308	162	311	362	250	56	561	418
Novembre	39	3	174	304	169	307	343	249	56	556	399
Décembre	39	3	203	315	169	318	372	237	57	555	429
1961 Janvier	39	3	193	354	167	357	360	258	60	615	420
Février	39	3	192	349	149	352	341	240	57	592	398
Mars	39	3	240	432	167	435	407	276	64	711	471
Avril	39	3	202	367	151	370	353	233	53	603	406
Mai	39	3	241	423	163	426	404	276	60	702	464
Juin	39	3	274	445	175	448	449	275	65	723	514
Juillet	39	3	268	400	176	403	444	251	59	654	503

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1958 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.
2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	sur certificats de trésorerie			sur Certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 866 jours	sur autres effets publics 2
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		ayant maximum 120 jours à courir	ayant maximum 8 mois à courir	émis à maximum 866 jours 1		
1951 5 juillet	3,50	3,50	3,75	4,75		5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50
13 septembre ..	3,25	3,25	3,75	4,75		5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50
1952 18 décembre ..	3,—	3,—	3,50	4,50		5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50
1953 5 mars	3,—	3,—	3,50	4,50		5,—	2,—	2,1875	2,375	—	5,—
21 mai	3,—	3,—	3,50	4,50		4,75	2,—	2,1875	2,375	—	4,75
29 octobre ...	2,75	2,75	3,25	4,25		4,50	2,—	2,1875	2,375	—	4,50
1955 4 août	3,—	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875			—	4,75
1956 6 décembre ..	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	2,25			—	5,25
1957 21 mars	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	Taux du certificat plus 5/16 % minimum 2,25 %			—	5,25
25 juillet	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25				—	6,25
12 novembre ..	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25				Taux du Certificat + 5/16 % minimum 2,25 %	6,25
1958 27 mars	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	6,—				»	6,—
5 juin	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	5,75				»	5,75
3 juillet	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	5,50				»	5,50
28 août	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25				»	5,25
30 octobre ...	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	5,—				»	5,—
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75				»	4,75
24 décembre ..	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25				»	5,—
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25				»	6,25
		représentatives d'importations d'exportations									
10 novembre ..	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25				»	6,25
1961 24 août	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—				»	6,—

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 31 juillet 1961 :

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 866 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1957 Du 1-1 au 11-11 2.	1,70
Du 12-11 au 31-12 3.	2,25
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1960 Août	4,08
Septembre	4,14
Octobre	3,92
Novembre	2,81
Décembre	2,67
1961 Janvier	2,68
Février	2,47
Mars	2,38
Avril	2,33
Mai	2,79
Juin	2,85
Juillet	2,90

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4					Certificats de trésorerie bancaires 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			4 mois	6 mois	9 mois
1957	1,90	—	—	—	—	1,3125 6				
1956	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75	1958 6 janv.	4,676	5,059	5,388
1957	1,25	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1958	—	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1960 6 sept. .	*	*	*
1959	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 oct. .	*	4,909	4,950
1960 Août ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	8 nov. .	*	*	*
Sept. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 déc. .	*	*	*
Oct. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
Nov. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 fév. .	4,846	*	4,993
Déc. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 mars .	4,872	4,937	*
1961 Janv. .	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 avril .	4,875	4,950	4,960
Févr. .	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 mai .	4,850	*	*
Mars .	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 juin .	4,850	4,950	*
Avril ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 juillet	4,850	4,950	4,998
Mai ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	3 août .	4,850	—	5,000
Juin ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75				
Juillet .	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75				

1 Il s'agit, jusqu'au 16 novembre 1959, de la moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers.

2 Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

3 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 8 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 % ; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1956 : 1,58.

4 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

5 Cfr. Arrêtés ministériels du 30 mars 1956 et du 9 novembre 1957 (Moniteur belge du 4 mai 1956, p. 8.148 et du 10 novembre 1957, p. 8.028).

6 Certificats que les banques peuvent inclure dans la couverture partielle de leur passif exigible à 1 mois au plus. L'encours de ces certificats émis à 4 mois était peu important jusqu'à la réforme du marché monétaire du 12 novembre 1957, qui les a remplacés par des certificats de même nature, mais dont l'intérêt est lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque. Ces certificats sont désignés par le terme « certificats B » (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.030). L'encours de ces certificats s'est élevé à 8,9 milliards de francs jusqu'au 8 avril 1960. Depuis lors, il atteint 9,1 milliards de francs.

En outre, le Fonds des Rentes émet, depuis novembre 1957, un montant variable de certificats assortis des mêmes conditions, sauf que l'intérêt des certificats B est payable d'avance, et que celui des certificats du Fonds des Rentes est payable à terme échu. (Arrêté amendement l'arrêté d'exécution de l'article 4, § 2 du règlement du 11 octobre 1949 sur les coefficients bancaires. — Moniteur du 27 novembre 1957, p. 8.208).

Il convient également de noter que la réforme du marché monétaire de novembre 1957 a converti un montant de 20 milliards de francs de certificats de trésorerie à 12 mois affectés par les banques à la couverture partielle de leur passif exigible à un mois au plus, en des certificats à 12 mois, désignés par le terme « certificats A », d'un taux de 1 15/16 %, payable par anticipation (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.030).

7 Taux en vigueur depuis le 5 février 1948 (cfr. deuxième arrêté ministériel d'exécution du 5 février 1948 de la loi du 14 octobre 1945 relative aux avoirs monétaires bloqués ou temporairement indisponibles. Moniteur du 10 février 1948, p. 1.185).

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 1 Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 50.000 F	de 50.001 à 100.000 F	au-delà de 100.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1951	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
						jusqu'à 75.000 F	de 75.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
1952	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1953	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
						jusqu'à 100.000 F	de 100.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956	0,60	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
						jusqu'à 200.000 F	de 200.001 à 250.000 F	au-delà de 250.000 F
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—	2,—
						jusqu'à 250.000 F	de 250.001 à 300.000 F	au-delà de 300.000 F
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—	2,—
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—	2,—
1960 Mai	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Juin	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Juillet	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Août	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Septembre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Octobre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Novembre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Décembre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
1961 Janvier	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Février	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Mars	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Avril	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Mai	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Juin	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴
Juillet	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	2,— ⁴

1 Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur. — 2 Depuis novembre 1957, les taux des dépôts à préavis et à terme fluctuent en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. — 3 Durant les années 1958 et 1960, majoration d'intérêts de 0,30 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile. Pas de majoration en 1959. — 4 En 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dette unifiée	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans	Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
	(rendement eu égard au cours seulement)	Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	Etat Emprunts à lots Dette directe	
	4 % 1 ^{re} s.	3,5 à 5,5 %	3 à 5,5 %	4 à 5,75 %	3 à 5,50 %	4 %	
1952	4,60	—	5,19 ¹	—	—	5,13	5,32
1953	4,48	—	4,85 ¹	5,09 ²	—	4,81	5,05
1954	4,33	—	4,15 ¹	4,79 ²	—	4,58	4,70
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,43	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,38	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,64	5,59	4,53	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	5,20	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,83	4,85
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	4,63	5,11
1960 Juin	4,27	5,01	4,94	5,28	5,19	4,57	5,20
Juillet	4,27	4,90	5,01	5,29	5,17	4,70	5,20
Août	4,35	5,51	5,67	5,79	5,41	4,92	5,64
Septembre	4,35	5,40	5,15	5,74	5,45	4,88	5,59
Octobre	4,34	5,47	5,26	5,71	5,47	4,86	5,58
Novembre	4,34	5,40	5,28	5,73	5,53	4,81	5,61
Décembre	4,40	5,47	5,55	5,85	5,65	4,81	5,73
1961 Janvier	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	4,90	5,89
Février	4,39	5,50	5,66	6,00	5,82	4,93	5,85
Mars	4,39	5,45	5,62	6,00	5,82	4,95	5,84
Avril	4,35	5,40	5,58	5,90	5,77	4,99	5,77
Mai	4,33	5,46	5,57	5,94	5,79	4,98	5,81
Juin	4,33	5,41	5,50	5,90	5,77	4,93	5,77
Juillet	4,35	5,44	5,55	5,93	5,79	5,03	5,80
Août	4,35	5,45	5,54	5,89	5,77	5,00	5,77

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuité (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

1 Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — 2 Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.)* : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 ; « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 ; Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) ; XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 ; « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1955 ..		3,—		1,50		3,—		3,—		4,—		2,50		2,75		1,50
1955 Janvier ...							27	3,50								
Février ...							24	4,50								
Avril			15	1,75									19	3,75		
Août	4	3,50	5	2,—												
Septembre			9	2,25												
Novembre			18	2,50												
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars	8	4,50														
Avril			13	2,75												
Mai	19	5,50														
Août			24	3,—							25	3,25				
Septembre	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—										
Mai															15	2,50
Juillet											17	4,25	11	5,—		
Août			23	3,50	12	5,—					16	5,—				
Septembre	19	4,—					19	7,—								
Novembre			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	23	2,75							23	4,50				
Mars			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai							22	5,50					3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet ...							25	7,—								

1 Federal Reserve Bank of New York.
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 9 juin	1961 8 juin	1960 7 juillet	1961 6 juillet
ACTIF								
Encaisse or	2.012	2.476	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes	1.000	1.201	—	—	—	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger	118	141	3.969	5.744	5.608	8.574	5.362	9.333
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	...	740	...	740
Monnaies divisionnaires	99	84	101	23	23	30	15	23
Comptes courants postaux	716	512	669	561	515	508	495	562
Prêts à l'Etat	6.548	6.510	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²
Avances à l'Etat	4.297	4.337	2.640 ²	901 ²	2.635 ²	1.520 ²	2.809 ²	2.275 ²
Portefeuille d'escompte :	19.872	22.217	16.392	18.851	15.454	16.388	16.005	16.343
<i>Effets escomptés sur la France</i>	5.917	6.707	4.232	5.118	4.629	5.352	4.723	5.528
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	3	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ³	575	481	699	878	287	498	215	370
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	13.379	15.026	11.460	12.854	10.537	10.537	11.066	10.444
Effets négociables achetés en France ⁴	2.883	2.609	2.827	3.554	2.347	2.592	3.149	2.988
Avances à 30 jours sur effets publics ...	193	222	169	205	173	184	171	170
Avances sur titres	105	97	83	70	63	65	70	70
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	783	763	863	529	264	259	237	312
Divers	649	562	627	764	608	776	612	754
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	38.512	42.458	39.747	44.392

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	32.681	34.694	34.947	39.320	34.742	39.545	36.261	41.359
Comptes courants créditeurs :	5.246	5.720	2.943	2.066	2.599	1.696	2.309	1.830
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	...	1	1	1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	—
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	4.091	4.564	1.965	967	1.668	696	1.350	792
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.154	1.155	978	1.098	930	999	959	1.038
Capital de la Banque	2	2	150	150	150	150	150	150
Divers	1.346	1.315	1.122	1.144	1.021	1.067	1.027	1.053
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	38.512	42.458	39.747	44.392

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

³ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁴ Décret du 17 juin 1938.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1959 28 February	1959 28 February	1960 29 February	1961 28 February	1960 8 June	1961 7 June	1960 6 July	1961 5 July
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	1.985	2.035	2.136	2.237	2.236	2.312	2.286	2.362
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	3	3	2	1	2	1	2	1
Amount of Fiduciary Issue	2.000	2.050	2.150	2.250	2.250	2.325	2.300	2.375
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.250	2.325	2.300	2.375

Notes Issued :								
In Circulation	1.965	2.013	2.116	2.212	2.215	2.303	2.245	2.338
In Banking Department	35	37	34	38	35	22	55	37
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.250	2.325	2.300	2.375

Banking Department

Government Securities	254	265	274	425	306	412	335	368
Other Securities :								
Discounts and Advances	23	10	33	28	29	56	30	108
Securities	22	22	20	19	18	18	19	18
Notes	35	37	34	38	35	22	55	37
Coin	2	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	336	335	362	511	389	509	440	532

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	3	3	4	4
Public Deposits :								
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)	11	17	12	18	11	10	11	12
Special Deposits	—	—	—	155	55	154	87	154
Other Deposits :								
Bankers	232	229	264	251	240	251	256	270
Other Accounts	74	70	67	68	65	76	67	77
Total ...	336	335	362	511	389	509	440	532

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1957 31 December	1958 31 December	1959 31 December	1960 31 December	1960 8 June	1961 7 June	1960 6 July	1961 5 July
ASSETS								
Gold certificate account	21,216	19,013	18,186	16,413	18,115	16,080	18,093	16,211
Redemption fund for F.R. notes	869	938	978	1,066	938	1,046	936	1,041
Total gold certificate reserves ...	22,085	19,951	19,164	17,479	19,053	17,126	19,029	17,252
F.R. notes of other Banks	443	477	524	525	344	—	277	—
Cash	339	336	359	363	350	370	344	339
Discounts and advances	56	64	458	33	556	65	531	61
Industrial loans	1	—	...	—	...	—
Acceptances :								
Bought outright	42	43	44	54	29	37	28	35
Held under repurchase agreement	23	6	31	20	—	—	—	—
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	983	2,250	2,606	2,900	2,161	2,829	2,536	2,939
Certificates	19,934	18,650	10,507	9,060	8,507	6,517	8,507	6,511
Notes	2,868	11,010	12,481	13,010	14,599	13,010	14,646
Bonds	2,802	2,484	2,484	2,543	2,484	3,234	2,483	3,287
Total bought outright ...	23,719	26,252	26,607	26,984	26,162	27,179	26,536	27,383
Held under repurchase agreement	519	95	41	400	104	...
Total U.S. Government securities ...	24,238	26,347	26,648	27,384	26,162	27,179	26,640	27,383
Total loans and securities	24,360	26,460	27,181	27,491	26,747	27,281	27,199	27,479
Due from foreign banks	—	...	—
Cash items in process of collection	5,495	5,631	6,438	6,809	5,033	4,054	5,164	4,138
Bank premises	84	94	100	108	104	108	105	111
Other assets	223	146	262	209	206	223	267	273
Total assets ...	53,029	53,095	54,028	52,984	51,837	49,162³	52,385	49,592³
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	27,535	27,872	28,262	28,449	27,407	27,326	27,738	27,745
Deposits :								
Member bank reserves	19,034	18,504	18,174	17,080	17,880	16,359	18,209	16,524
U.S. Treasurer - general account	481	358	504	485	479	420	325	349
Foreign	356	273	345	217	207	227	267	275
Other	246	391	693	554	348	246	372	234
Total deposits ...	20,117	19,526	19,716	18,336	18,914	17,252	19,173	17,382
Deferred availability cash items	4,071	4,335	4,847	4,941	4,173	3,185	4,145	3,075
Other liabilities and accrued dividends ...	15	22	29	32	46	49	37	46
Total liabilities ...	51,738	51,755	52,854	51,758	50,540	47,812	51,093	48,248
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	345	363	388	409	398	423	400	425
Surplus	837	868	775	817	775	817	775	817
Other capital accounts	109	109	11	...	124	110	117	102
Total liabilities and capital accounts ...	53,029	53,095	54,028	52,984	51,837	49,162³	52,385	49,592³
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	76	68	82	230	172	160	179	155
Industrial loan commitments	1	1	...	—	...	—	...	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined	46,3 %	42,1 %	39,9 %	37,4 %	41,1 %	38,1 %	40,6 %	38,0 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F. R. note liabilities combined » includes \$ 277 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

³ Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F. R. notes of other Banks ». Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK
(miljoenen guldens)

	1957 31 december	1958 31 december	1959 31 december	1960 31 december	1960 7 juni	1961 5 juni	1960 4 juli	1961 10 juli
ACTIVA								
Goud	2.812	3.972	4.281	5.487	4.537	5.252	4.655	5.464
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.008	1.603	786	1.107	794	741	863	790
Buitenlandse betaalmiddelen	1	1	1
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens ¹	182	88	71	40	50	58	47	53
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto ²	10	...	6
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	128	181	547	249	302	212	282	192
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) ³	198	40	62	12	15	10	11	5
Boekvorderingen op de Staat (overeenkomst van 26 februari 1947)	560	—	—	—	—	—	—	—
Nederlandse munten	11	24	35	51	50	21	53	21
Belegging van kapitaal en reserves	142	159	165	174	172	178	172	178
Gebouwen en inventaris	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen	39	15	12	12	7	4	9	5
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	5.928	6.477	6.093	6.709
PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	4.187	4.418	4.513	4.900	4.541	4.912	4.687	4.978
Bankassignaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	629	1.284	1.139	1.603	1.076	1.289	1.081	1.379
's Rijks schatkist	307	643	528	934	526	315	373	170
Banken in Nederland	250	485	484	519	420	779	570	990
Andere ingezetenen	72	156	127	150	130	195	138	219
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	46	97	65	59	72	40	86	113
Buitenlandse circulatiebanken en daarmee gelijk te stellen instellingen ...	—	—	56	48	64	32	73	107
Andere niet-ingezetenen	16	22	9	11	8	8	13	6
Saldo's voortvloeiende uit betalingsakkoorden	30	75	—	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geldsoorten	6	64	6	320	22	12	18	11
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	131	142	152	164	151	164	152	164
Diverse rekeningen	73	59	72	67	46	40	49	44
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	5.928	6.477	6.093	6.709
¹ Waarvan uit hoofde van de liquidatie van bilaterale akkoorden	2	1	9	...	2	...	2	...
² Waarvan schatkistpapier, rechtstreeks door de Bank in disconto genomen
³ Waarvan aan Indonesië (wet van 15 maart 1938 — Staatsblad nr 99)	13	11	8	5	8	5	8	3
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte muntbiljetten	127	110	105	110	106	72	107	72

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1957 dicembre	1958 dicembre	1959 dicembre	1960 dicembre	1960 maggio	1961 maggio	1960 giugno	1961 giugno
Oro in cassa	4	5	5	1.000	172	1.000	172	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	2	2	2	—	2	—	2	—
Cassa ¹	6	10	11	10	10	11	10	13
Portafoglio ²	405	386	430	443	430	420	424	432
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	82	34	46	64	65	106	80	128
Prorogati pagamenti	5	—	—	7	—	—	—	1
Ufficio italiano dei cambi	—	—	—	1.257	—	1.203	—	1.277
Disponibilita in divisa all' estero	71	62	62	63	62	63	62	63
Titoli emessi o garantiti dallo Stato	72	56	70	75	65	80	60	84
Immobili
Debitori diversi	1.039	1.654	2.191	119	2.021	126	2.064	124
Partite varie	3	3	3	2	2	3	2	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	77	77	77	64	75	64	75	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	343	343	343	485	488	485	488	485
Emissioni per forze alleate	145	145	145	—	—	—	—	—
Conto corrente servizio tesoreria	170 ⁶	137	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	345	325	128	20	74	—	74	—
Servizi diversi per conto dello Stato	32	18	—	—	—	—	—	—
Spese	40	41	44	43	9	10	23	21
Totale attivo ...	2.841	3.298	3.557	3.652	3.475	3.571	3.536	3.628
Circolazione dei biglietti ⁴	1.914	2.061	2.237	2.424	2.063	2.258	2.095	2.313
Vaglia assegni e debiti a vista ⁵	27	26	28	23	14	15	17	18
Depositi in c/c liberi	140	167	190	117	74	81	106	107
Conti correnti vincolati	548	774	772	694	813	718	723	648
Creditori diversi	160	211	173	170	167	173	183	183
C/c servizio tesoreria	—	—	146	159	236	289	309	321
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	—	17	—	17	—	5	—
Tesoro dello Stato - plusvalenza rivalutaz. oro	—	—	—	—	63	—	63	—
Aiuti internazionali	9	14	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	—	—	5	16	15	21	7	11
Capitale
Fondo di riserva ordinario	2	2	2	3	2	3	3	4
Fondo di riserva straordinario	1	1	2	2	2	2	2	2
Rendite	40	42	45	44	9	11	23	21
Totale passivo e patrimonio ...	2.841	3.298	3.557	3.652	3.475	3.571	3.536	3.628
Depositanti in titoli e valori	3.430	4.413	3.604	4.407	4.131	3.897	5.662	5.008
¹ Comprese monete di Stato	5	8	8	5	7	5	6	5
² Compreso finanziamento ammessi	—	—	—	437	—	413	—	425
³ Comprese operazioni con privati	—	—	—	3	—	5	—	5
⁴ Compresi biglietti presso il Tesoro	1	1	2	2	1	1	1	—
⁵ Compresi vaglia e assegni	18	17	16	14	10	11	11	10
⁶ Al netto del Fondo speciale	2	—	—	—	—	—	—	—

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1958 31 Dezember	1959 31 Dezember	1960 31 Dezember	1960 7 Juni	1961 7 Juni	1960 7 Juli	1961 7 Juli
AKTIVA							
Gold	10.963	10.934	12.286	11.365	13.617	11.524	13.919
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	9.311	8.249	15.905	10.435	13.019	11.907	13.241
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	152	130	157	172	326	170	311
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite	6.089	4.817	3.657	4.493	3.156	4.436	3.135
<i>davon : a) aus der Abwicklung der</i> <i>E.Z.U.</i>	4.590	3.156	1.993	2.915	1.723	2.832	1.717
<i>b) an Weltbank</i>	1.234	1.486	1.560	1.441	1.345	1.481	1.345
Deutsche Scheidemünzen	85	88	91	114	114	110	104
Postscheckguthaben	192	226	193	201	166	138	128
Inlandswechsel	722	853	1.283	2.469	1.136	2.498	1.212
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	100	80	137	49	19	61	...
Lombardforderungen	64	234	419	49	27	76	33
Kassenkredite	90	265	79	5	2	9	1
Wertpapiere	270	235	324	226	637	224	687
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	4.382	5.731	3.561	5.187	3.074	5.089	3.168
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	662	1.211	1.387	1.336	1.858	1.336	1.858
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Wechselkurse	—	—	—	—	3.101	—	3.863
Ausgleichsbedarf für Neubewertung der Gold- und Devisenpositionen	—	—	—	—	1.475	—	—
Sonstige Aktiva	372	311	370	216	343	289	269
	33.454	33.364	39.849	36.317	42.070	37.867	41.929

PASSIVA

Banknoten- und Scheckumlauf	17.661	19.046	20.470	18.785	19.884	18.901	20.746
Einlagen von	13.037	11.605	16.696	15.090	19.044	16.569	18.163
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck und Postsparkassendämter) ...</i>	8.243	9.344	13.036	12.732	12.575	13.184	10.723
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	4.585	2.039	3.440	2.144	6.229	3.171	7.138
<i>Anderen inländischen Einlegern</i>	209	222	220	214	240	214	252
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	1.136	672	447	475	1.031	443	1.121
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	550	299	282	302	925	320	885
<i>Sonstige</i>	586	373	165	173	106	123	236
Rückstellungen	656	671	806	806	1.077	806	867
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	492	522	562	562	588	562	588
Sonstige Passiva	182	558	578	309	156	296	154
	33.454	33.364	39.849	36.317	42.070	37.867	41.929

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 7 juillet	1961 7 juillet	1960 6 août	1961 7 août
ACTIF								
Encaisse or	7.384	8.329	8.369	9.455	7.675	9.934	8.385	10.050
Devises	781	561	535	583	441	1.465	677	1.377
Portefeuille effets sur la Suisse	226	58	58	53	52	48	52	47
<i>Effets de change</i>	226	58	58	53	52	48	52	47
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>
Avances sur nantissement	52	22	40	38	22	18	18	12
Titres	45	45	44	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	...	1	1	17	1	17
<i>autres</i>	45	44	44	42	42	26	42	26
Correspondants :			52	52	17	14	17	11
<i>en Suisse</i>	41	33	45	45	10	6	10	4
<i>à l'étranger</i>			7	7	7	8	7	7
Autres postes de l'actif	29	35	28	30	32	30	30	31
Total ...	8.558	9.083	9.126	10.254	8.282	11.552	9.222	11.571

PASSIF								
Fonds propres	49	50	51	52	52	53	52	53
Billets en circulation	5.931	6.109	6.344	6.854	6.023	6.659	6.064	6.679
Engagements à vue	2.393	2.726	2.535	2.756	2.013	3.206	2.911	3.206
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.831	2.541	2.330	2.288	1.627	1.936	2.589	2.090
<i>Autres engagements à vue</i>	562	185	205	468	386	1.270	322	1.116
Comptes de virements de banques temporairement liés	—	—	—	—	—	1.035	—	1.035
Engagements à terme	—	—	—	390	—	400	—	400
Autres postes du passif	185	198	196	202	194	199	195	198
Total ...	8.558	9.083	9.126	10.254	8.282	11.552	9.222	11.571

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.) — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	30	30	31	31	Passif	31	31	30	30	31	31
	décembre 1959	décembre 1960	juin 1960	juin 1961	juillet 1960	juillet 1961		décembre 1959	décembre 1960	juin 1960	juin 1961	juillet 1960	juillet 1961
I. Or en lingots et monnayé	1.165	1.636	1.504	1.893	1.541	2.054	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	106	60	45	107	41	78	Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
III. Portefeuille réescomptable	859	277	681	796	559	738	II. Réserves :	23	23	23	24	23	24
1. Effets de commerce et acceptations de banque	13	19	91	20	56	19	1. Fonds de Réserve légale ...	9	10	10	11	10	11
2. Bons du Trésor	846	258	590	776	503	719	2. Fonds de Réserve générale .	14	13	13	13	13	13
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	21	13	43	13	28	14	III. Dépôts (or) :	1.751	1.812	1.943	2.059	1.972	2.199
V. Dépôts à terme et avances : ...	379	1.130	762	1.163	754	1.230	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	319	918	596	952	516	1.089	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
b) à 3 mois au maximum (or)	10	7	14	3	3	3	b) de 3 à 6 mois	169	24	214	24	169	24
c) de 3 à 6 mois	49	144	96	193	148	120	c) à 3 mois au maximum ...	607	329	534	405	586	440
d) de 6 à 9 mois	1	3	1	1	32	9	d) à vue	821	1.372	1.051	1.578	1.069	1.634
e) de 9 à 12 mois	—	55	—	7	—	—	2. Autres déposants :						
f) à plus d'un an	—	3	55	7	55	9	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
VI. Autres effets et titres :	853	730	807	676	791	635	b) de 3 à 6 mois	6	6	6	6	9	6
1. Or :							c) à 3 mois au maximum ...	31	21	21	18	18	18
a) à 3 mois au maximum ...	24	73	26	59	7	42	d) à vue	117	60	117	28	121	27
b) de 3 à 6 mois	104	39	28	51	52	40	IV. Dépôts (monnaies) :	1.346	1.734	1.597	2.275	1.450	2.245
c) de 6 à 9 mois	37	—	56	—	41	—	1. Banques centrales :						
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an	—	36	107	—	107	—
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois	—	71	—	36	—	36
a) à 3 mois au maximum ...	478	445	375	385	341	356	c) de 6 à 9 mois	—	—	1	—	2	—
b) de 3 à 6 mois	180	80	105	86	109	105	d) de 3 à 6 mois	268	156	341	385	403	527
c) de 6 à 9 mois	2	4	73	16	91	51	e) à 3 mois au maximum ...	871	1.167	868	1.558	637	1.415
d) de 9 à 12 mois	8	23	53	60	53	23	f) à vue	18	30	15	91	21	56
e) à plus d'un an	20	66	91	19	97	18	2. Autres déposants :						
VII. Actifs divers	1	1	1	1	1	1	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
<i>Total actif ...</i>	3.452	3.915	3.911	4.717	3.783	4.818	c) de 3 à 6 mois	31	—	—	—	—	—
							d) à 3 mois au maximum ...	121	256	246	187	258	193
							e) à vue	37	18	19	18	22	18
							V. Divers	42	44	30	31	35	35
							VI. Dividende payable le 1^{er} juillet	—	—	16	14	—	—
							VII. Compte de profits et pertes ...	9	8	8	8	8	8
							VIII. Provision pour charges éventuelles	156	169	169	181	170	182
							<i>Total passif ...</i>	3.452	3.915	3.911	4.717	3.783	4.818

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	153	153	153	153	153	153
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
							<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.E.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.E.C.E.	Organisation Européenne de Coopération Economique.
O.N.E.	Office National de l'Emploi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1		
2. Revenu national net au coût des facteurs	I - 2		
3. Produit national brut :			
a) P.N.B. calculé par l'analyse de la production aux prix courants	I - 3a		
b) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants	I - 3b		
c) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix de 1950	I - 3c		
II. — Emploi et chômage.			
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1		
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2		
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.			
1. Indices généraux de la production industrielle	IV - 1		
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction : données annuelles	IV - 5		
6. Construction : données mensuelles	IV - 6		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a		
b) Navigation maritime	V - 1b		
c) Navigation intérieure	V - 1c		
2. Tourisme	V - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	V - 3a		
b) Ventes à tempérament	V - 3b		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		
VII. — Prix et indices de prix.			
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1		
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2		
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		
4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2		
3. Importations par groupes de produits	VIII - 3		
4. Indices du volume et des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
2. Chiffres trimestriels et semestriels	IX - 2		
3. Balance des paiements avec les pays autres que le Congo et le Ruanda-Urundi	IX - 3		
X. — Marché des changes.			
1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles	X - 1		
XI. — Finances Publiques.			
1. Situation de Trésorerie	XI - 1		
2. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2		
3. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 3		
4. Détail des recettes fiscales	XI - 4		
XIII. — Organismes monétaires.			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des orga- nismes publics monétaires et des banques de dépôts	XIII - 2		
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3		
4. Stock monétaire	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951- 1958)	XIII - 6		
Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959)	XIII - 6		
7. Situation globale des banques	XIII - 7		
8. Comptes de chèques postaux	XIII - 8		
9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9		

	Numérotation des tableaux
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.	
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7
8. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 8
9. Inscriptions hypothécaires	XIV - 9

XV. — Principales modalités de l'épargne disponible à l'intérieur du pays

XV

XVI. — Émissions et dettes du secteur public.

1. Émissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public	XVI - 2
3. Dette de l'État	XVI - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.

1. Évolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions belges et congolaises — chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions belges et congolaises — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3
4. Émissions des sociétés belges et congolaises — chiffres annuels	XVII - 4
5. Émissions des sociétés belges et congolaises — chiffres mensuels	XVII - 5

XVIII. — Marché monétaire.

1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2

	Numérotation des tableaux
3. Taux des certificats de Trésorerie	XIX - 3
4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5

XX. — Banques d'Émission étrangères.

1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9

Principales abréviations utilisées.

Liste des graphiques :

I - 3. — (P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants et aux prix de 1950	I - 3b et c
II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
IX - 1. — Balance des paiements de l'U.E.B.L. ...	IX - 1
XI - 2. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2
XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
XIII - 9. — Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
XVII - 1. — Indices des cours des actions au comptant	XVII - 1

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 6